

Mémoires
de l'Académie d'Orléans
Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts



Mandorle du Christ
entouré des quatre évangélistes dans la crypte Saint-Paul
photographiée lors du voyage de l'Académie à Jouarre

ANNÉE 2017

VI^e Série : Tome 27

Volume édité en 2018



5, rue Antoine Petit 45000 Orléans
<http://www.lacado.fr>

Éditorial

Il est donc temps de publier textes, chroniques et rapports de l'année 2017, reflets des activités de l'*Académie d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*. Vous y retrouverez les textes et illustrations des 18 communications faites durant l'année, ainsi que les relations concernant le colloque *Le Printemps de l'Académie* (« L'entreprise aujourd'hui en France »), le dîner débat (« Zone euro : comprendre les désordres pour guider les réformes institutionnelles »), le voyage (du côté de Reims, Laon et Jouarre, d'où la reproduction du baptistère de la crypte Saint-Paul à Jouarre sur la couverture de ces *Mémoires 2017*), et quelques informations sur la vie de notre Académie.

Notre Académie continue ainsi d'offrir, avec la collaboration de tous ses membres et l'aide toujours précieuse des *Amis de l'Académie*, des prestations qui répondent à la fois à sa mission et aux attentes de tous ceux qui suivent ses activités : rendre compte de la diversité d'intérêts et de préoccupations propres à notre époque dans le souci de nous informer et nous instruire les uns les autres. Il nous appartient de respecter les objectifs qui furent fixés aux académies il y a plus de trois siècles, et en même temps de renouveler notre mode de fonctionnement pour ancrer au mieux notre institution dans son temps.

Nous nous préoccupons également de restaurer notre délicieux jardin, aussi vieux que nos murs, grâce aux compétences horticoles de certains de nos membres. L'an prochain nous serons en mesure de vous rendre compte de l'état des travaux.

Nous avons eu malheureusement à déplorer le décès d'un de nos membres les plus éminents, Pierre Gillardot, membre très actif de notre Académie depuis plus de vingt ans, géographe très connu dans le monde universitaire, et mélomane des plus distingués, qui présidait la section *Agriculture*.

L'an prochain nous aurons 210 ans d'une existence officielle, en réalité beaucoup plus si l'on veut bien se souvenir qu'existait déjà à Orléans à la fin du XVIII^{ème} siècle une Société royale d'Agriculture de la généralité d'Orléans, et que le médecin Antoine Petit exerçait au n°5 de la rue qui porte son nom, et où nous siégeons toujours et cultivons notre jardin.

Marc Baconnet

Président de l'Académie d'Orléans

Mémoires

2017

Académie d'Orléans

Communications

Jeu	di	19	Jan	17-01	André Brack	La sonde Rosetta	3
Jeu	di	2	fév	17-02	Claude-Henry Joubert	Jean-Pierre de Clarisse de Florian, <i>fabuliste, poète, historien, romancier et gourmand</i>	7
Jeu	di	16	fév	17-03	Henri Le Borgne	Les juifs à Shangai pendant la seconde guerre mondiale	17
Jeu	di	2	mar	17-04	Claude Baconnet	Un orléanais, Marius Chatouillat, peintre des chapelles du souvenir de la guerre 1914-1918	25
Jeu	di	16	mar	17-05	Françoise L'Homer	Les activités de la CNA	35
Jeu	di	6	avr	17-06	Jean-Pierre Navailles	Exil, exode, asile, quelques exemples au XIX ^e siècle	39
Jeu	di	20	avr	17-07	Frédérique de Lignières	Madame d'Aulnoy	53
Jeu	di	4	mai	17-08	Pierre Allorant	Quels lieux de mémoire pour le Centre-Val de Loire ?	65
Jeu	di	18	mai	17-09	Bernard Dubreuil	ITER, une énergie pour demain	79
Jeu	di	31	mai	17-10	Colloque	L'entreprise aujourd'hui en France : problèmes et évolutions	85
Jeu	di	15	juin	17-11	Christian Froissart	Guillaume Minoret, maître de musique à la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans	87
Jeu	di	5	oct	17-12	Ludovic de Villèle	Le cadre noir de Saumur	101
Jeu	di	19	oct	17-13	André Brack	La science au fil des jours de l'infini petit à l'infini grand	103
Jeu	di	2	nov	17-14	Olivier Héguin de Guerle	La réforme du droit des contrats en vigueur au 1 ^{er} octobre 2016. Entre consécration et modernité	107
Jeu	di	16	nov	17-15	Christian Olive	Centralisation-décentralisation : le mille feuilles territorial, une passion française	117
Jeu	di	7	déc	17-16	Patrick Villiers	Histoire : actualité et perspectives	129
Jeu	di	21	déc	17-17	Henri Dransard	Duportail et La Fayette, deux officiers partis au secours des Insurgents américains	141
Jeu	di	21	déc	17-18	Claude Joly	Les tribunaux de commerce - 1	145
Jeu	di	5	jan	17-b1	Marius Ptak	Les tribunaux de commerce - 2	149
Jeu	di	5	jan	17-b2	André Brack	Nobel de Physique Matière exotique	151
Jeu	di	5	jan	17-b3	Michel Monsigny	Nobel de Chimie Machines moléculaires	153
Jeu	di	16	Fév	17-b4	Henri Le Borgne	Nobel de Physiologie et Médecine Autophagie	157
Jeu	di	16	novemb.	17-b5	Jean Pierre Vittu	La situation de l'enseignement du Français à Karthoum, au Soudan	159
Jeu	di	23	novembre	17-d	Patrick Artus	Fratelli d'Italia	167
Jeu	di	19	Janvier	17-m1	Olivier Bouillane de Lacoste	Conférence Dîner Débat	169
				17-m2	Jacqueline Suttin	Zone Euro comprendre les désordres pour guider les réformes institutionnelles	171
Mardi		13 et merc.		17-v		Éloges funèbres	175
		14 juin				<i>Éloge funèbre d' André Delthil</i>	
						<i>Éloge funèbre de Bernard Pradel</i>	
						Voyage culturel de l'Académie	
						Essômes, Reims, Laon, Longpont et Jouarre	

Rosetta, une aventure cométaire européenne

André Brack

Résumé

Rosetta et son module d'atterrissage Philae furent lancés en mars 2004 par l'Agence spatiale européenne pour effectuer une étude détaillée de la comète 67P/Churyumov–Gerasimenko. Philae se posa sur la comète en novembre 2014, réalisant une première mondiale. Les résultats fournis par Rosetta montrent que les comètes ont pu jouer un rôle important dans l'origine de la vie sur Terre.

Abstract

Rosetta, a space probe built by the European Space Agency, was launched on March 2004. Along with Philae, its lander module, Rosetta performed a detailed study of comet 67P/Churyumov–Gerasimenko. On August 2014, the spacecraft reached the comet and performed a fruitful series of measurements. On November 2014, Philae achieved the first landing on a comet. On September 2016, the Rosetta spacecraft ended its mission by hard-landing on the comet. The Rosetta mission provided very interesting results for astrobiology.



Sur Terre, le passage de la matière à la vie se fit dans l'eau, il y a environ 4 milliards d'années, avec des systèmes moléculaires carbonés capables d'auto reproduction et d'évolution. Certaines de ces molécules carbonées furent élaborées dans l'atmosphère à partir de gaz (méthane, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone) soumis à différentes formes d'énergie (décharges électriques, rayonnement UV ou cosmique, chaleur). Les systèmes hydrothermaux sous-marins représentent eux aussi des conditions environnementales propices à la synthèse de ces

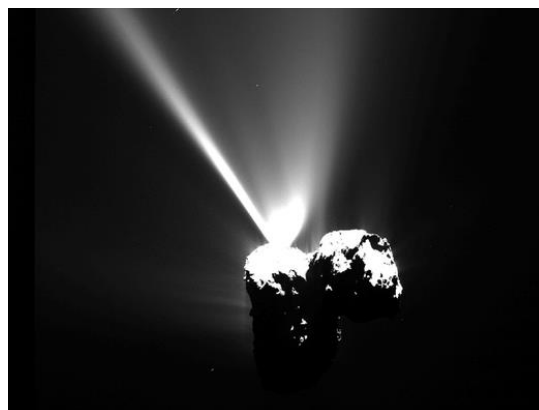


Figure 1. La comète 67P/Churyumov–Gerasimenko (crédit ESA)

molécules. Mais l'apport le plus important fut probablement extraterrestre. Les micrométéorites ont du fournir d'énormes quantités de carbone organique extraterrestre pendant la phase tardive du bombardement terrestre. De telles micrométéorites ont été collectées dans les glaces du Groenland et de l'Antarctique par Michel Maurette et son équipe, en relation avec l'équipe d'exobiologie du Centre de biophysique moléculaire d'Orléans (Maurette et Brack, 2006).

La mission Stardust de la NASA a collecté des grains cométaires dans la chevelure de la comète Wild 2 qui furent ramenés sur Terre en janvier 2006. Les grains contiennent de la matière carbonée (alcool, cétone, aldéhyde, acide carboxylique, amides, nitrile, glycine) et présentent de grandes analogies avec les micrométéorites. D'où l'énorme intérêt de la mission européenne Rosetta lancée en mars 2004 vers la comète 67P/Churyumov-Gerasimenko.

La comète appartient à la ceinture de Kuiper, une zone du Système solaire s'étendant au-delà de l'orbite de Neptune. Sa période de révolution est de 6,44 années, elle se déplace à 50.000 km/h et tourne sur elle-même en 12,4 heures. Elle fait 4,1 km sur 3,5 km, a une masse de 10 milliards de tonnes et présente une très faible gravité de 10^{-4} cm/s^2 , soit cent mille fois plus faible que celle de la Terre.

L'un des objectifs prioritaires de la mission européenne Rosetta, un projet phare de l'ESA qui y a investi plus d'un milliard d'euros, était de savoir si l'eau et les molécules carbonées qui ont participé à l'émergence de la vie terrestre pouvaient avoir une origine cométaire. La sonde Rosetta d'une masse de trois tonnes fut lancée par une fusée Ariane 5 en mars 2004.

Pour se placer sur l'orbite de la comète, la sonde spatiale eut recours à quatre reprises à l'assistance gravitationnelle de la Terre et de Mars. Rosetta fut ensuite mise en sommeil pendant 31 mois afin de réduire la consommation d'énergie. Réveillée en janvier 2014, elle se mit en orbite autour de la comète en août 2014 après un périple de 7 milliards de kilomètres. La mission comportait deux

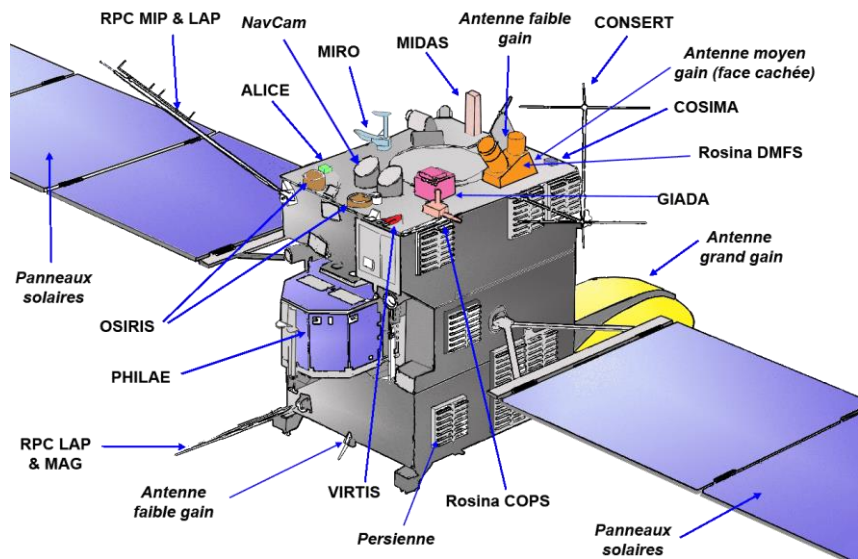


Figure 2. Structure de Rosetta et implantation des instruments scientifiques (crédit ESA)

éléments : l'orbiteur Rosetta chargé d'étudier la comète en restant en orbite autour d'elle et un petit atterrisseur, Philae, chargé d'analyser in situ la composition de son sol et sa structure.

L'orbiteur portait 11 instruments. Parmi eux, ROSINA (spectromètre pour l'analyse ionique et neutre) mesura le rapport deutérium sur hydrogène de la vapeur d'eau émanant de la comète et trouva qu'il était plus de trois fois supérieur à celui des océans terrestres (Altwegg et al., 2015). Cette découverte relança le débat sur l'origine des océans terrestres. L'instrument fournit également la première mesure d'azote moléculaire, indice qui permet de mieux connaître l'environnement thermique à l'origine de la comète et la température de formation de la comète (Rubin, *et al.*, 2015).

Dans la coma, ROSINA détecta également de la glycine (le plus simple des vingt acides aminés protéiques) accompagnée de méthylamine et d'éthylamine, confirmant ainsi les résultats de la mission américaine Stardust. L'instrument COSIMA, dédié à l'analyse des grains cométaires par TOF-SIMS (spectromètre de masse d'ions secondaires à temps de vol) mit en évidence des composés carbonés complexes dans les grains expulsés du noyau cométaire, composés similaires à la matière carbonée trouvée dans les météorites carbonées (Fray et al., 2016).

La petite sonde robotisée Philae, de la taille d'une machine à laver, s'est posée sur la comète le 12 novembre 2014, réalisant ainsi la première tentative d'atterrissage sur un noyau cométaire. La sonde comportait neuf instruments. Parmi ceux-ci, COSAC (Collecte et composition cométaire) était chargé de détecter et d'identifier d'éventuelles molécules organiques complexes à partir de leur composition élémentaire et moléculaire. SD2 (Instrument d'échantillonnage et de distribution) était sensé forer la surface sur une profondeur d'au moins 20 cm, prélever des échantillons et les présenter à différents fours et microscope.

Philae atteint bien sa cible mais malheureusement, la sonde rebondit deux fois pour finalement s'immobiliser dans une position qui ne permet pas aux panneaux solaires de charger les batteries. Néanmoins, le spectromètre de masse COSAC put renifler et analyser des éclaboussures produites par le premier rebond. Le spectre présente une suite de 16 molécules organiques, incluant de l'isocyanate de méthyle, de l'acétone, du propionaldéhyde et de l'acétamide (Goesmann et al., 2015).

En 2015, après le largage de Philae, l'orbiteur poursuit sa mission autour de la comète qui atteint son pic d'activité au moment de son passage au périhélie (point sur son orbite

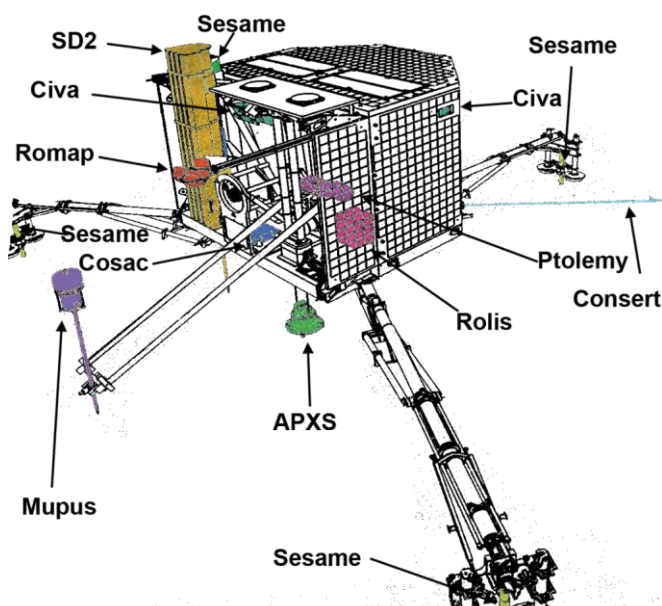


Figure 3. La sonde Philae (crédit ESA)

le plus proche du Soleil, à 180 millions de km) le 13 août 2015. L'agence spatiale met fin à la mission de Rosetta le 30 septembre 2016 en posant l'engin sur le sol de la comète.

A Orléans-La Source, le Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E) a pris une participation importante dans deux expériences à bord de l'orbiteur, COSIMA et RPC/MIP. Pour COSIMA, la contribution essentielle du LPC2E fut la fourniture du faisceau d'ions primaires d'indium modulé et focalisé de 10 kilo électrons volts. La « sonde à impédance mutuelle » (MIP) fait partie de l'ensemble des cinq instruments du « consortium plasma » de Rosetta (RPC), qui a pour objectif l'étude de l'environnement ionisé de la comète. L'antenne MIP détecte les ondes naturelles et mesure les électrons thermiques à l'intérieur de la coma de gaz et de poussières entourant le noyau de la comète, là où sont créés les éléments constituant la longue queue si caractéristique des comètes. Dans cette coopération internationale, le LPC2E a assuré les responsabilités scientifique, technique et opérationnelle.

En dépit de la mésaventure de Philae, la sonde spatiale a largement atteint ses objectifs et fait de nombreuses découvertes inédites sur

la structure et la composition de la comète. Concernant l'astrobiologie, la moisson de résultats glanés démontrent que les comètes ont pu être à même de jouer un rôle crucial dans l'émergence de la vie sur Terre (Altwegg et al. 2016) et peut-être même sur Mars.

Références

- Altwegg, K., Balsiger, H., Bar-Nun, A., Berthelier, J.-J., Bieler, A., Bochslers, P., ... Wurz, P. (2015) 67P/Churyumov-Gerasimenko, a Jupiter family comet with a high D/H ratio. *Science* 347, 952-955.
- Altwegg, K., Balsiger, H., Bar-Nun, A., Berthelier, J.-J., Bieler, A., Bochslers, P., ... Wurz, P. (2016). Prebiotic chemicals-amino acid and phosphorus in the coma of comet 67P/Churyumov-Gerasimenko. *Science Advances* DOI: 10.1126/sciadv.1600285.
- Fray, N., Bardyn, A., Cottin, H., Altwegg, K., Baklouti, D., Briois, C., ... Hilchenbach M. (2016). High-molecular-weight organic matter in the particles of comet 67P/Churyumov-Gerasimenko. *Nature*, 538, 72-74.
- Goesmann, F., Rosenbauer, H., Bredehöft, J. H., Cabane, M., Ehrenfreund, P., Gautier, T., ... Ulamec, S. (2015) Organic compounds on comet 67P/Churyumov-Gerasimenko revealed by COSAC mass spectrometry. *Science* 349, aab0689, DOI: 10.1126/science.aab0689.
- Maurette, M., & Brack, A. (2006) Cometary petroleum in Hadean time? *Meteoritics and Planetary Science*, 41, 5247.
- Rubin, M., Altwegg, K., Balsiger, H., Bar-Nun, A., Berthelier, J.-J., Bieler, ... A., Wurz, P. (2015). Molecular nitrogen in comet 67P/Churyumov-Gerasimenko indicates a low formation temperature. *Science*, 348, 232-235.
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Rosetta_\(sonde_spatiale\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Rosetta_(sonde_spatiale))

André Brack

Member titulaire, Section Sciences

Académie d'Orléans

Communication du jeudi 17 janvier 2017

Jean-Pierre de Claris de Florian, 1755-1794

fabuliste, poète, historien, romancier et gourmand

Claude-Henri Joubert

Résumé

Une communication dans laquelle il est question de Florian, de Voltaire, de Saint-Lambert, de Cervantès, de Plutarque, d'Épicure, de Zoroastre, de Salomon Gessner, de Marie-Antoinette, de Boissy d'Anglas, de Robespierre, de musique, de théâtre, d'Arlequin, de femmes du monde, de bergères, de chiens, d'oiseaux, de corrida, de saucisson, de langue fourrée à l'écarlate, de vin rouge et d'amour.

Abstract

A lecture in which we speak about Florian, Voltaire, Saint-Lambert, Cervantes, Plutarch, Epicurus, Zoroaster, Salomon Gessner, Marie-Antoinette, Boissy d'Anglas, Robespierre, music, theater, Harlequin, ladies, shepherdesses, dogs, birds, bullfighting, sausage, scarlet-stuffed tongue, red wine and love.



I L'Homme

Florian est né en 1755 à Sauve, qu'on écrivait « Sauves » au XVIII^e siècle, une commune du Gard située à cinquante kilomètres au Nord-Ouest de Nîmes. François de Claris (ou Declaris), seigneur de Florian est son père. Florian signait parfois Jean-Pierre de Claris de Florian. Son père, catholique, avait servi onze années dans les armées du roi. Il avait épousé Gillette Salgues née d'une vieille famille du Languedoc. Au château de Florian, François vit petitement contrairement à son frère qu'on appelle le « Marquis de Florian » qui réside à Toulouse.

Florian fréquenta très peu le collège ; à neuf ans, il est livré à lui-même au château de Florian. C'est le bonheur. Antoine-Joseph Rosny, le premier biographe de Florian, écrit¹ : « Il parcourait les prairies de Florian, en se mêlant aux jeux innocents des bergères de cette fertile contrée. »

Pendant l'été 1765 (il a dix ans) Florian réside à Ferney, chez Voltaire ! En effet, le Marquis de Florian, son oncle, avait épousé en 1762 Marie-Elisabeth Mignot, veuve Fontaine, l'une des nièces de Voltaire ;

sa sœur Marie-Louise (Madame Denis) fut la dernière compagne de Voltaire.

Voltaire et le Marquis s'entendent très bien. Et Voltaire accueille avec plaisir celui qu'il nomme « Florianet ». C'est un coup de foudre réciproque qui durera jusqu'à la mort de Voltaire en 1788.

Leur correspondance a, hélas, disparu. On n'en connaît que quelques bribes, comme cet extrait d'une lettre du 22 janvier 1775 de Voltaire à Florian :

« Mr de Florianet verra quand il sera à Ferney une sœur de sa nouvelle tante, âgée d'environ seize ans, et qui serait très digne de commettre un inceste avec Mr de Florianet. »

La suite est encore plus crue !

À Ferney, Florian est heureux. Il lit, *l'Iliade*, *Zadig*, *Candide*, les œuvres de La Fontaine. Il étudie le latin. On joue des pièces de théâtre, Madame Denis donne la réplique à la célèbre Mademoiselle Clairon.

En octobre 1765, Florian habite à Paris chez son oncle le marquis. Il découvre et goûte la vie de salon. En 1768, grâce au Marquis et à Voltaire, il devient page du Duc de Penthièvre, grand personnage de l'Ancien Régime, petit-fils de Louis XIV et de Mme de Maintenon. Florian est d'abord au service de la fille

¹ *Vie de Florian* parue en 1797 chez Didot jeune à Paris. A. J. Rosny (1871 - 1814), auteur d'une quarantaine

d'ouvrages, fut, un moment, proche de Florian ; « il fut mon bienfaiteur et mon ami » (page 7).

du Duc, Adélaïde, qui deviendra la Duchesse d'Orléans (femme de Philippe-Égalité) et la mère de Louis-Philippe.

En 1769, à 14 ans, Florian est affecté au service personnel du Duc de Penthièvre, homme sévère et profondément dévot. Le jeune Florian lui plaît, il le surnomme *Pulcinella*. Le jeune Polichinelle accumule les bêtises ; un jour, ayant abusé de liqueurs, il est malade six semaines...

Il assiste, en 1770, au mariage du dauphin et de Marie-Antoinette.

Cette même année, après avoir écouté un sermon du curé de Saint-Eustache, le jeune page (qui a quinze ans) affirme qu'il est capable d'en rédiger un meilleur ! Le Duc de Penthièvre le prend au mot et lui promet cinquante louis, si cette vantardise aboutit.

Ce sermon de Florian² est étonnant comme en témoignent ces quelques lignes :

« Ce grand de la terre, qui, fier de sa haute naissance, de ses titres, de ses dignités, se croit pétri d'un limon plus noble que le mien ; ce grand à qui nous payons le prix de ce qu'ont fait ses aïeux, et qui ose regarder nos hommages comme un tribut qu'il nous imposa le jour de sa naissance ; ce grand doit tout à la mort, il est son ouvrage, il tient d'elle tout ce qui fait sa fausse gloire. Qu'il ose produire les titres qui l'élèvent au-dessus de ses égaux ! chacun de ces titres est un bienfait de la mort. Sa noblesse ? Elle est appuyée sur un monceau de cadavres. Plus ce monceau augmente, plus elle devient illustre. Ce tas de poussière est le trône de cette noblesse dont il est si vain, et bientôt lui-même va devenir un degré de ce trône funéraire. Ses dignités ? À qui les doit-il ? À la mort, qui a enlevé ceux qui les avaient méritées. La mort a moissonné l'homme ; le titre est resté, et cet ambitieux le tient de la mort. »

Rappelons que l'auteur de ces lignes a quinze ans ! Le Duc de Penthièvre est ébloui et verse les cinquante louis promis...

En 1771, Florian intègre l'École d'artillerie de Bapaume, dans le Pas-de-Calais. Il y mène, croit-on, une vie « de patachon » : alcool, amours, duels...

En 1772, le Marquis de Florian dont la première femme était décédée en 1771, se remarie. Il habite Ferney dans une maison appelée « Mon Bijou ». Florian, en permission, y réside à de septembre à décembre. Bien heureusement pour lui, en octobre, l'école royale d'artillerie de Bapaume est dissoute...

En mars 1773, Florian devient sous-lieutenant au régiment de Penthièvre dragons, en garnison à Maubeuge. Il y paraît peu... effectue, en été, son troisième séjour à Ferney puis rejoint la Cour à Fontainebleau où il est proche d'Adélaïde et de la

Princesse de Lamballe, belle fille du Duc de Penthièvre, veuve depuis cinq années.

En 1774, Louis XV meurt. Louis XVI est sacré roi de France.

La deuxième épouse du Marquis de Florian décède elle aussi ; le marquis saura en conquérir une troisième quelques mois plus tard.

En 1775 la Princesse de Lamballe, très proche de Marie-Antoinette, devient « surintendante de la maison de la Reine ». Elle sera bientôt supplantée dans le cœur de la Reine par Gabrielle de Polignac.

En 1777 Florian devient capitaine. Il est, raconte-t-on, toujours dissipé, manie moins les armes que la mandoline. En 1778, triomphe populaire de Voltaire à Paris, il y meurt le 30 mai. Florian a vingt-trois ans, il devient écrivain, écrit beaucoup de pièces de théâtre. Ses amitiés féminines sont nombreuses : Mme de Vimeux, Mme de Pioger, bientôt Mme de la Briche. On se voit, on s'écrit, on fait du théâtre. On fait partie de « l'ordre des jardins », pensé comme un ordre de chevalerie. On prend un pseudonyme, Monsieur de Pioger est Hélias, Madame de Pioger Clarisse, on côtoie Callisthène, Astolphe, Lancelot, Gauvain. Florian est Bliombéris.

En 1779 la pièce de Florian *Les deux billets* est représentée aux Italiens avec succès. Mais la même année *Arlequin, roi, dame, valet* est un four. Florian note à ce propos : « tombé le 5 novembre 1779 et jeté au feu le 6 du même mois. » Mais la pièce, déchirée par Florian, sera retrouvée et éditée par le fidèle Pixérécourt.

Le succès revient, en 1780 avec *Jeannot et Colin* puis, en 1781, avec *Blanche et Vermeille* et *Le Baiser*. Florian est à l'aise dans le grand monde ; il sait se montrer aimable et policé, mais son caractère fantasque et malicieux demeure comme en témoigne sa correspondance.

Il écrit, par exemple à Charles-Augustin de Ferriol, comte d'Argental, le 10 mars 1782, en termes choisis : « Monsieur le Comte (...) vous convaincre de mon respect et de mon attachement... » Mais quelques mois plus tôt il confiait à son oncle le Marquis (lettre du 12 septembre 1781) : « Le bonhomme d'Argental est si transporté qu'il a fait faire un théâtre à demeure et nous allons y jouer toute l'année. »

« Le bonhomme d'Argental » est une expression qui en dit long sur la distance qui séparait Florian de ses nobles interlocuteurs...

En 1782, un soulagement : Florian est nommé « Gentilhomme du Duc de Penthièvre » ; « grâce au Ciel, mon cher oncle, voilà mon sort décidé et 2500 francs de rente assurés pour ma vie, un état honnête, tranquille, la faveur de mon prince et du repos » !

² Publié in *Œuvres Inédites de Florian*, quatre volumes édités en 1824 par René-Charles Guilbert de Pixérécourt (1773 -

1844), auteur dramatique, directeur de théâtre, admirateur passionné de Florian.

Son théâtre obtient toujours du succès, c'est le cas des *Jumeaux de Bergame* et du *Bon ménage*, dédié à Marie-Antoinette. Le prix de poésie de l'Académie Française lui est décerné pour *Voltaire et les serfs du Mont du Jura*.

En 1783 paraît *Galatée*, roman pastoral imité de Cervantès ; Florian avait appris l'espagnol qu'il lit et écrit très bien.

1784 : mort de son père ; parution du *Théâtre italien de Mr de Florian* et des *Six Nouvelles*.

Le Duc de Penthièvre apprécie peu les succès théâtraux de Florian qui, pour se faire pardonner, publie *Ruth*, poème qu'il dédie au Duc et qui remporte le prix de poésie de l'Académie Française.

1785 : *La bonne Mère et le bon fils*, une pièce emplie, comme son titre l'indique, de bons sentiments... La même année, son *Éloge de Louis XII* est « honoré par l'Académie ».

Et c'est l'édition de *Numa Pompilius*, roman dédié à Marie-Antoinette qui, quelques années plus tard, influencera fâcheusement la destinée de Florian.

Déjà membre des Académies de Madrid, Nîmes, Lyon et Angers, Florian devient membre de celle de Florence.

Très fidèle en amitié, Florian fréquente ses amis Boissy d'Anglas, Rabaut Saint-étienne, Ducis, Bailly ; il habite à Sceaux, près du château.

En 1787 ; grand succès avec *Estelle et Némorin*.

En 1788 il est élu à l'Académie Française. Rosny, dans sa *Vie de Florian* laisse échapper l'aveu d'une certaine déception : « Cependant, parmi tant de belles qualités, on remarquait des faiblesses souvent ordinaires aux génies les plus élevés ; les plus grands hommes n'en furent pas exempts et Florian eut aussi les siennes. Le même homme qui, dans toutes les occasions, avait manifesté l'indifférence la plus parfaite pour des dignités ; ce même homme qui, par caractère et par philosophie, avait toujours été au dessus de la fortune et de tous les biens passagers, se laissa maîtriser par le désir violent de siéger au milieu des quarante Académiciens. Cette ambition démesurée le mina sourdement, et même elle ne contribua pas peu à altérer sa gaîté ; il ne se trouvoit pas content de se voir membre des Académies de Madrid, Lyon, Florence : celle de Paris pouvoit seule le satisfaire ; et ce désir le tyrannisa longtemps avec violence. Toutes les fois qu'il assistoit à la réception d'un nouveau membre, il éprouvoit un saisissement et une oppression singulière, et il n'avoit pas même la précaution de voiler sa faiblesse aux yeux des aspirants. Cependant, malgré cette passion excusable, Florian ne se départit jamais des principes d'honneur et de générosité qu'il avoit adoptés. Cette promotion à l'Académie lui fournit au contraire l'occasion de mettre en pratique les préceptes de vertus énoncés dans tous ses ouvrages. »

On dit, en effet, que le matin de la mort du Cardinal de Luynes, Florian tire déjà toutes les sonnettes favorables à sa candidature...

Et le 14 mai 1788, dans le Palais du Louvre, a lieu la réception de Florian à l'Académie Française. Son discours, qui a du succès, est étonnant ; son éloge du Cardinal de Luynes commence par un hommage à Salomon Gessner : « Le bonheur n'est jamais sans mélange ; j'ai perdu Gessner quand vous m'adoptiez. »

Gessner est l'un des auteurs les plus appréciés du XVIII^e siècle. Il écrit à Zürich, en allemand, et son œuvre (quelques six cents pages qu'on lit encore volontiers aujourd'hui) constitue le modèle du genre de la « pastorale » et l'inspiration directe des deux pastorales de Florian, *Galatée* et *Estelle*. Florian doit beaucoup à Gessner, et le reconnaît volontiers ; leur brève correspondance en témoigne.

S'il ne fallait lire qu'un texte de Gessner, on devrait choisir le plus célèbre : *La Mort d'Abel*. Les aventures tragiques de cette famille modèle dans laquelle les frères épousent et aiment tendrement leurs sœurs sont édifiantes. Byron lui-même le reconnaissait ; il déclare dans *Caïn*, mystère en trois actes dédié à Sir Walter Scott : « J'ai lu *La Mort d'Abel* de Gessner pour la dernière fois à l'âge de huit ans (...). J'en ai conservé un souvenir confus mais agréable. »

Lors de la réception de Florian à l'Académie, sont présents : le Duc de Penthièvre, très fier, Adélaïde, la Princesse de Lamballe, le tout jeune Louis-Philippe, Choderlos de Laclos...

En 1789, Florian est nommé commandant de la garde nationale à Sceaux. En octobre, novembre et décembre, il séjourne à Châteauneuf-sur-Loire dont le château est, depuis 1783, propriété du Duc de Penthièvre. Il occupe un appartement dans la tour octogonale. Mais ce séjour le déçoit, il écrit le 23 octobre à Mme de la Briche : « Me voici, Madame, sur les bords de la Loire, qui ne valent pas pour moi ceux de la tranquille et humble Renarde. On m'assure pourtant que je suis dans un fort beau pays, que la vue est superbe, que Châteauneuf est magnifique ; je le veux bien, cela m'est égal, mais le Marais et Sannois sont plus beaux. »

Et il ajoute, dans la même lettre : « J'ai pris une longue habitude de mélancolie qui ne me quittera sûrement plus. Je sens que le chagrin passe dans mon sang, et je dis tout à fait adieu aux plaisirs fugitifs de ce monde. » On songe à la mélancolie de son contemporain Mozart. Autre point commun : leur ardeur au travail ; ils travaillent le plus souvent quatorze heures par jour : « Je travaille pourtant un peu, c'est-à-dire sept à huit heures par jour. Cela me distrait quelques instants de mes idées noires. »

Le 22 octobre Florian écrit à Grétry. Le projet évoqué ne sera pas réalisé.

Florian n'est pas hostile à certaines décisions de la Révolution ; il écrit le 16 novembre à Mme de la Briche : « J'approuve fort les derniers décrets de l'assemblée. Ils ont prononcé sur les biens du clergé, comme la raison avait prononcé depuis longtemps. Tout finit, tout a un terme ; même les choses absurdes, qui durent à la vérité plus que les autres. »

En 1790, on joue *Le Bon Père*. Lors de la Fête de la Fédération, La Fayette parade au Champ de Mars, Florian participe à une joyeuse fête à Sceaux : « J'ai fini la journée par un grand bal que j'ai donné à mes frais et où l'on a dansé jusqu'à Minuit. »

1791 : fuite du Roi à Varennes. Florian publie en décembre *Gonzalve de Cordoue* précédé du *Précis historique sur les Maures d'Espagne*.

1792, parution en juin des *Six Nouvelles Nouvelles*. Le 3 septembre, la princesse de Lamballe perd la vie au cours des terribles massacres.

1793, en janvier, parution des *Fables*. En mars, mort de Penthievre. En avril Florian commence la traduction de *Don Quichotte*.

1794 : Florian fait le plan d'un *cours d'histoire ancienne pour l'éducation nationale* (c'est-à-dire pour « l'éducation de la nation... »).

Le 14 juillet, il est arrêté. L'ordre de réquisition est signé Robespierre, Collot d'Herbois, Barrère... Il séjournera du 15 juillet au 10 août à la prison de Port-Libre ; c'est ainsi que l'on a rebaptisé Port-Royal... Sa libération est évidemment due aux événements du 9 thermidor, mais également à l'action de son ami Boissy d'Anglas.

Florian rentré chez lui à Sceaux, meurt le 13 septembre vers midi dans les bras de Mercier et de Nanette.

Beaucoup de lettres écrites à la prison de Port-Libre sont conservées à l'Institut Florian de Sceaux, au 3e sous-sol de la bibliothèque.

À Port-Libre, Florian attend d'être guillotiné, comme son ami Rabaud, en 1793, comme notre Malesherbes en 1794..., sa correspondance est étonnante. Il écrit à Mercier le jour de son incarcération (27 messidor) pour le prier de lui apporter « un lit de sangles, une couverture, un pot de chambre (...), du tabac en bouteilles, douze bouteilles de vin rouge. » Le tabac en bouteille était destiné à la pipe ou à des infusions. On nommait ces pots à tabac « secouettes » ou « touines ». Mais les douze bouteilles de vin rouge sont une commande surprenante !

Le 17 juillet, Florian demande au même Mercier « un gobelet, une fourchette, deux bouteilles de Malaga (...) une histoire de la Suisse ». Il écrit *Guillaume Tell*.

Fin juillet, toujours à Mercier : « Pourrais-tu m'acheter ici-près, une bonne langue fourrée en attendant que tu puisses m'avoir un saucisson de Boulogne ? »

Même demande à Nanette (Anne Galissat) le 4 août : « Quand tu pourras m'envoyer une bonne langue fourrée à l'écarlate avec des prunes, je te serai obligé. »

La préparation à l'écarlate consiste à plonger certaines viandes dans une saumure additionnée de salpêtre pour leur donner une teinte rouge écarlate avant de les cuire à l'eau. On imagine que la farce d'une « langue fourrée » pouvait être constituée de truffes ou encore de riz de veau et de champignons.

Quant au « saucisson de Boulogne », son nom figure dans les dictionnaires de l'Académie Française de 1694 à 1762. Dès 1798 il devient « saucisson de Boulogne ». On vend aujourd'hui en Belgique un « saucisson de Boulogne » qui est un saucisson de cheval.

Florian est bien un personnage paradoxal. Enfermé sous la Terreur, il risque évidemment d'être rapidement exécuté. Mais il se préoccupe de « langue fourrée à l'écarlate », et de vins de Malaga, Malvoisie, Madère ou Muscat...

Il est mort « de phthisie ». Sa santé était fragile, il se plaignait, en 1784, en 1787, de maux d'yeux.

Il écrit à Mme de la Briche en 1786 : « Ma phthisie, loin de mieux aller, a dégénéré dans un asthme complet qui me donne des migraines épouvantables. Mon abcès dans l'estomac a changé de place et a passé dans l'os de la jambe, nommé par les docteurs *tibia*, parce qu'on dit qu'il ressemble à une flûte qui se dit en grec *tibia*. »

Un « abcès dans l'estomac qui descend dans le tibia », c'est tout Florian : sympathique, étrange, farceur, mélancolique, très malade... il meurt à 39 ans.

II L'ŒUVRE

THÉÂTRE

Le théâtre de Florian, c'est, d'abord, Arlequin qu'il joue lui-même. Florian est un animateur, il dirige des acteurs professionnels ; son théâtre est peu de chose : charmant, léger, peu d'intrigue...

Dans son premier succès *Les Deux Billets*, Arlequin possède deux billets, l'un gagnant de 30 000 livres, l'autre un billet d'amour d'Angeline. Scapin vole le billet d'amour, croyant voler le billet gagnant ; tout s'arrangera. Tout s'arrange toujours dans les comédies de Florian ; on pense aux œuvres de son aîné Dancourt (Florent Carton) mort en 1725 (il a vécu longtemps dans le Loiret à Beaulieu-sur-Loire). : même fraîcheur, même désinvolture.

Chez Florian, Arlequin n'est plus exactement le personnage de la *Comedia del Arte*. Dans *Les Deux Billets*, il est amoureux d'Angeline ; dans *Le Bon Ménage*, il est le mari d'Argentine - dans cette comédie, deux enfants paraissent sur scène, ce qui semble avoir été une nouveauté. Dans *Le Bon Père*, Arlequin a vieilli, il est le père de Nisida.

Florian n'est pas dupe de lui-même ; il écrit à son oncle le 16 juin 1780 ; « Je suis à présent occupé d'un opéra-comique bien moral et bien amoureux ». Il s'agit de *Blanche et Vermeille*. On comprend que Florian souhaite flatter les vœux du public qui réclame de la moralité et de l'amour... Et son théâtre est apprécié ; on lit dans le chapitre XXIV des *Mémoires de Fleury de la Comédie Française (1857-1820)*³ :

« C'est chez Carlin que Florian vint prendre les modèles de ses tableaux si frais, si plein de grâce et de naïveté ; *Le Bon Père* de cet auteur est un véritable portrait du caractère et une esquisse vraie de l'intérieur de l'aimable comédien ».

« L'aimable comédien » est Carlo Antonio Bertinazzi qui jouait, sous le nom de Carlin, le rôle d'Arlequin au Théâtre Italien. On trouve dans les *Pièces fugitives* de Florian ce galant quatrain intitulé *Pour le portrait de Carlin* :

« Il jouit du rare avantage
De conserver toujours ses amis, ses talens ;
Son hiver reproduit les fleurs de son printemps ;
Il est ce qu'il était ; les grâces n'ont point d'âge. »

PASTORALES

Le mot « Nature » est le mot qui résume toutes les aspirations du XVIII^e siècle. Les pastorales sont à la mode. La première pastorale de Florian, *Galatée* est, très librement imitée de Cervantès, la seconde, *Estelle et Némorin*, connut un énorme succès. Ces deux bergers s'aiment et parviennent après bien des épreuves au bonheur suprême : le mariage (que Florian redoute tant !). C'est délicieux, charmant, bien propre... Marie-Antoinette est, à cette époque, bergère à Trianon...

Le succès d'*Estelle et Némorin* a traversé les siècles. Hector Berlioz est subjugué par « la pastorale de Florian dérobée par moi dans la bibliothèque de mon père et lue cent et cent fois » À douze ans, Berlioz était tombé amoureux d'Estelle Dubœuf qui en avait dix-huit. Il la nomme *Stella Montis*, la retrouvera et lui fera la cour de 1865 à sa mort en 1869 ! À vingt ans, il avait écrit un opéra *Estelle et Némorin*. L'opéra a disparu mais on affirme qu'un motif de la *Symphonie Fantastique* est tiré d'un air de cette œuvre.

Et *Estelle et Némorin* est le texte fondateur de la compagnie du *Félibrige* fondée en Vaucluse le 21 mai 1854, jour de la Sainte-Estelle, par Frédéric Mistral, Joseph Roumanille, Théodore Aubanel et d'autres. Il s'agissait de restaurer la langue provençale et, dans

Estelle et Némorin, une romance est écrite dans cette langue. Le refrain en est :

*Es moun ami rende-zou-mé
Ai son amour El a ma fê.*

Florian est donc devenu le patron des félibres et *Estelle* leur patronne...

À Sceaux, le « jardin des félibres » accueille, près le l'église, les bustes de Florian (c'est sa tombe), Mistral, Clovis Hugues, Paul Arène, Aubanel, etc.

Chaque année le Félibrige se réunit à Sceaux sous la présidence de personnalités : Ernest Renan en 1891, Émile Zola en 1892, François Coppée en 1893, Maurice Barrès en 1907, Jean Richepin en 1908...

Même Hugo s'y rendra, ce qui fera bondir Flaubert qui appréciait peu Florian⁴ : « Avez-vous admiré la Fête de Florian ? Dans quel but fêter Florian ? C'est un comble ! Et le père Hugo qui était Président d'Honneur ! Farce ! farce ! »

Estelle et Némorin a donc marqué l'histoire de la littérature française. Le 25 décembre 1787, Buffon, le grand Buffon, écrivait à Florian : « La douce, l'aimable, l'intéressante Estelle a suspendu mes maux. Mille grâces soient rendues à Mr de Florian de m'avoir procuré de si doux moments au milieu de mes souffrances. »

Bel hommage de Buffon, grand auteur, qui allait mourir quatre mois plus tard.

ROMANS, NOUVELLES

Le roman *Numa Pompilius, second roi de Rome* a été beaucoup critiqué. On a reproché à Florian d'avoir essayé, en vain, d'égaler le *Télémaque* de Fénelon. Mais, si l'on lit *Numa* aujourd'hui, on ne peut qu'être enchanté par l'apparition étonnante de Zoroastre.

Jauffret, dans sa biographie de 1801⁵ écrit ceci : « Le personnage de Zoroastre qu'il y a introduit, a paru un peu déplacé. Un de ses amis, à qui il confiait non seulement tout ce qu'il faisait mais encore tout ce qu'il voulait faire, lui avait conseillé de choisir Pythagore qui, malgré l'anachronisme, contrasterait moins avec Numa, puisqu'ils habitaient le même pays. Florian convint qu'il avait raison mais il dit qu'il ne connaissait pas assez Pythagore pour l'introduire dans son ouvrage, et qu'il préférerait un philosophe dans la peinture duquel son imagination pût faire tous les frais. Il s'en repentait par la suite. »

On peut deviner, dans la présence de Zoroastre, l'influence de Voltaire ; car Zoroastre est le maître à penser de *Zadig*, et Florian, à Ferney a lu *Zadig* à l'âge de dix ans. En outre Voltaire a souvent évoqué

³ MÉMOIRES DE FLEURY DE LA COMÉDIE FRANÇAISE publiés par J. B. P Lafitte.

À Paris, chez Ambroise Dupont, 1836.

On dit que cet ouvrage attribué à Abraham Joseph Bénard, dit Fleury, est en réalité l'œuvre de son éditeur et préfacer J. B. P. Lafitte...

⁴ Lettre du 8 octobre 1879 à Edma Roger des Genettes.

⁵ in *Guillaume Tell ou La Suisse libre* par M. de Florian (...) ouvrage posthume précédé de son Discours de réception à l'Académie française, de la vie de l'auteur par Jauffret (...). À Paris, à la Librairie économique, AN IX - 1801.

Zoroastre ; pas toujours aimablement ! Ainsi, en 1772 : « on ne peut lire deux pages de l'abominable fatras attribué à ce Zoroastre sans avoir pitié de la nature humaine. » Mais dans *Numa* Zoroastre est un grand homme, bon et sage.

Florian dut également regretter sa dédicace :

« À LA REINE

Numa fut le meilleur des rois,
Époux toujours amant de la belle Égérie.
Près de cette nymphe chérie
Il méditait de justes lois.
De leur tendresse mutuelle
Naissait le bonheur des Romains.
Et dans leurs cœurs unis ils trouvaient le modèle
Des vertus qu'ils voulaient enseigner aux humains.
De ces tendres époux, je célèbre la gloire.
REINE, votre nom seul assure mon succès,
De Louis, de vous, des Français
On croira que j'écris l'histoire. »

En 1785 cet envoi était bien venu ; après 1789...

Le 12 décembre 1793, Florian écrit à la hâte au dos d'une carte à jouer (un 5 de pique) un billet : « Le citoyen Girod (c'est son secrétaire) remettra au porteur une collection complète de mes œuvres in 8° moins *Numa* ». À ce moment, Florian songe à prouver qu'il est un bon citoyen progressiste ; la dédicace de *Numa* en interdit l'envoi...

Lisant *Numa Pompilius*, on devine que Florian fut influencé par Plutarque. Dans ses « notes personnelles » publiées par Pixérécourt, on lit, sous le titre « tablettes » : « Livres utiles pour *Numa*. Plutarque. Relire l'histoire de Romulus, de Numa, de Lycurgue, de Solon, de Coriolan, de Timoléon, de Paul-Émile »

C'est dire à quel point Florian fut lecteur des *Vies parallèles*.

Autre preuve de son intérêt pour le célèbre philosophe stoïcien : dans un billet de 1786 adressé à une inconnue, Florian parle de son chien « mon jeune et beau Plutarque... »

Florian a écrit treize nouvelles, *Six Nouvelles*, *Six nouvelles Nouvelles*, et une treizième. Délicieuses œuvres qui sont parfois de vrais romans policiers !

René Godenne écrit⁶ : « Trois auteurs prennent non seulement conscience des renouvellements qu'il convient d'apporter au genre de la nouvelle mais encore confèrent à ces renouvellements une réelle valeur ».

Ces trois auteurs, « trois novellistes originaux » sont Cazotte, Florian et Sade !

Réunir Florian et Sade est certes déconcertant, mais ils étaient contemporains, Sade avait parfois du talent et de l'humour, et il est vrai que les nouvelles de Florian sont des réussites. Celles de Cazotte méritent également l'attention ; *Le Diable amoureux*, tant apprécié par Gérard de Nerval, est à lire absolument.

Les six premières nouvelles de Florian, publiées en 1784 ; sont dédiées « à son altesse sérénissime Madame la Princesse de Lamballe ».

Blioberis est, dans cette *nouvelle française*, un chevalier de la Table Ronde qu'évoquait jadis Chrétien de Troyes dans *Erec et Enide* (vers 1695 et 1696) :

*Et Tristanz qui onques ne rist
Delez Blioberis s'asist.*

Blioberis fut un moment, on l'a vu, le surnom de Florian.

Dans *Pierre, nouvelle allemande*, on trouve dans l'introduction un bel hommage à Salomon Gessner

Certain passage de Célestine, *nouvelle espagnole* est universellement connu. Car c'est dans cette nouvelle espagnole que Célestine entendit « au bas de la grotte, le son d'une flûte champêtre : elle écoute ; et bientôt une voix douce, mais sans culture, chante sur un air rustique ces paroles « Plaisir d'amour ne dure qu'un moment... »

Jean-Paul-Egide Martini (de son vrai nom Johann Paul Ägidius Scharzendorf !) mit en musique cette romance qui demeure l'une des chansons françaises les plus célèbres.

Sophonime est une nouvelle « grecque », *Sanche*, une nouvelle « espagnole » et *Bathmendi*, une nouvelle persane.

En 1792 paraissent les *Six nouvelles Nouvelles* :

Selmours, « nouvelle anglaise » ;

Sélico, « nouvelle africaine » dans laquelle Florian affirme que les Africains « sont des hommes », ce qui n'est pas évident en France à son époque ;

dans *Claudine*, « nouvelle savoyarde », l'auteur nous dit tout le mal qu'il pense du tourisme anglais ! ;

Zulbar, « nouvelle indienne » ;

Camiré, « nouvelle américaine », dont il sera question dans quelques paragraphes ;

Valérie, « nouvelle italienne » (dans laquelle il cite Plutarque...). C'est un chef d'œuvre, digne de *Fantômas* ou des aventures de *Harry Dickson* ! Un groupe d'amis se raconte des histoires épouvantables. Valérie n'était ni troublée, ni étonnée :

« Mes amis, je trouve fort juste que la plus petite histoire de revenans vous surprenne, puisque la moitié de vous n'en a peut-être jamais vu... Vous en avez donc vu, Madame, interrompis-je aussitôt. Elle se mit à rire de pitié. J'ai mieux fait, ajouta-t-elle ; je l'ai été, je le suis encore, et c'est un revenant qui vous parle. »

⁶ *Histoire de la Nouvelle Française aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Genève : Droz, 1970.

Rosalba, « nouvelle sicilienne » est une treizième nouvelle qui ne fut publiée qu'en 1800. On y lit cette jolie introduction :

« Depuis que, dans notre France, on s'est mis à philosopher, à mêler partout du raisonnement, à ne vouloir croire que le vrai, la magie, et bien d'autres choses ont infiniment perdu de leur prix ».

Les derniers mots sont de la même veine, qui évoquent « la foi que nous devons tous aux sorcières ».

Autre roman de la fin de la vie de Florian (1791) : *Gonzalve de Cordoue ou Grenade reconquise*, roman précédé d'un *Précis historique sur les Maures d'Espagne*.

C'est un ouvrage très documenté de cent cinquante pages augmentées de cinquante pages de notes. Dans *Gonzalve*, on trouve les mêmes qualités et les mêmes défauts que dans *Numa*, mais l'auteur y fait preuve de plus de souffle, son inspiration est riche et soutenue. Et on y rencontre un heureux aspect du caractère de Florian qui n'est ni raciste, ni antisémite. Il a lu le *Coran* et ses déclarations sont étonnantes pour l'époque :

« Mahomet parut, et tous les talents lui furent accordés par la nature. Valeur, sagesse, éloquence, grâces, Mahomet posséda tous les dons qui en imposent et qui entraînent »

Et encore :

« Mahomet ne fut pas un monstre de cruauté, comme tant d'écrivains nous l'ont dépeint. »

Quant au *Coran* : « L'ouvrage entier étincelle souvent de verve, et la morale en est pure ».

Gonzalve de Cordoue fut un héros de l'Espagne, libérateur de Grenade en 1492. Beaucoup de combats émaillent ce roman, des histoires d'amour aussi, dont une tragique, celle d'Israël et de Zora, réplique du *Combattimento di Tancredi e Clorinda* immortalisée par Le Tasse et surtout par Monteverdi.

Gonzalve lutte avec l'épée du Cid ! Et bon nombre de situations dramatiques de cet ouvrage sont cornéliennes.

« Mulei était vertueux, les Alabez n'étaient pas des barbares » écrit Florian qui a peut-être lu *De la Vertu des Païens* de La Motte Le Vayer, ce grand libertin du XVII^e siècle qui prétendait que la vertu n'était pas seulement chrétienne.

Dans le livre V de *Gonzalve*, on trouve une minutieuse description de la corrida ; on pense aux gravures de Goya réalisées trente ans plus tard.

Dans ce roman, Florian vente les mérites et les vertus d'un peuple maure : les Abencerages. Chateaubriand écrivit vers 1810 *Les Aventures du dernier Abencerage* ; « une bagatelle » disait-il à propos de cette nouvelle publiée en 1821. Il est permis de penser, comme l'auteur de ces lignes, que le Florian de *Gonzalve* est supérieur à ce Chateaubriand-là !

François-René avait écrit un avertissement auquel il renonça. C'est dommage, car il y précisait que cette histoire de la libération de Grenade « est aujourd'hui généralement connue des lecteurs français, grâce au *Gonzalve de Cordoue* de Mr de Florian »

En 1792, Florian écrit *Eliézer et Nephtaly*. Il déclare à son amie Madame de la Briche, dans une lettre du 16 octobre de cette même année : « J'ai fait mes quatre chants hébreux ; et je vous avoue que Galatée et Estelle ne sont pas dignes d'être les servantes, les Agar, de mes deux petits juifs ». Dans la longue préface de ce « poème traduit de l'Hébreu », Florian plaide pour l'existence honorable des Juifs. L'abbé Grégoire, qui demandait dans son discours devant l'Assemblée Constituante du 23 décembre 1789 de reconnaître les Juifs comme citoyens, avait sans doute influencé Florian.

C'est, toujours dans la préface, un jeune juif du Vaucluse qui parle :

« Par-tout où vos croisés passèrent, ils nous prirent pour leurs victimes, nous dépouillèrent, nous égorgèrent<<. Vos pasteurs, vos flagellans, toutes vos espèces de fous fanatiques, ont regardé, pendant quinze siècles, comme une action méritoire, le plaisir de tuer des Juifs. Vos rois, vos papes, vos magistrats, tantôt sous le prétexte absurde que nous faisons des maléfices, que nous empoisonnons les eaux, que pis crucifions les enfans, que nous percions les hosties, nous livraient aux bourreaux (...). Perpétuels jouets, éternelles victimes des souverains, des peuples, des prêtres de tous les pays, rien pourtant n'a pu nous faire quitter notre religion, nos mœurs, notre nom, unique prétexte de tant de barbarie. »

Beau texte !

Dernier roman, écrit en 1794, en partie en prison : *Guillaume Tell ou la Suisse libre*. C'est un roman de circonstance qui doit manifester la pureté politique de celui qui signait en 1790 : « J. P. Claris, ci-devant Florian »...

Le premier paragraphe de ce bon livre émouvant est bien une apologie :

« Amis de la liberté, cœurs magnanimes, âmes tendres, vous qui savez mourir pour votre indépendance, et qui ne voulez vivre que pour vos frères, prêtez l'oreille à mes accents. Venez entendre comment un seul homme, né dans un pays sauvage, au milieu d'un peuple courbé sous la verge d'un oppresseur, parvint par son courage à relever ce peuple abattu, à lui donner un nouvel être, à l'instruire enfin de ses droits ; droits sacrés, inaliénables, que la nature avait révélés, mais dont l'ignorance et le despotisme firent si longtemps un secret (...) »

Rien n'est de trop pour faire oublier la dédicace de *Numa Pompilius*...

LES FABLES

En 1792 paraissent cent dix fables regroupées en cinq livres. C'est l'aboutissement d'une dizaine d'années de travail, l'œuvre la plus connue et la plus estimée de Florian. Jacques Cazotte qui, lui aussi publia des fables, fait pâle figure lorsqu'on compare son discours pesant et bavard au charme désinvolte, à la sûreté d'expression et à la facilité impertinente de son jeune contemporain. Certaines morales de Florian ont pris place dans notre langue, comme d'autres, de La Fontaine :

« Chacun son métier
Les vaches seront bien gardées. »
(*Le Vacher et le Garde-chasse*, Livre I, fable 12)

« L'asile le plus sûr est le sein d'une mère »
(*La Mère, l'enfant et les sarigues*, livre II, fable 1)

« Pour vivre heureux, vivons caché ». (*Le Grillon*, livre II, fable 11).

On lira, à la fin de cette communication, quatre fables qui en disent plus, et mieux, que tout commentaire.

Florian a été beaucoup lu, de son vivant comme jusqu'en 1850, et pendant la III^e République, ses fables figureront dans tous les manuels scolaires.

FLORIAN ET LES FEMMES

On peut penser que Florian connut beaucoup d'aventures passagères et quelques amours. Mais il est demeuré célibataire ; il s'en explique malicieusement à son oncle dans une lettre du 24 avril 1789 :

« À moins qu'une femme très sage ou très folle, ce qui est également rare, ne fasse ma fortune, et il faut pour cela qu'elle en ait une grande, ce qui est encore plus rare, je ne dois ni ne veux me marier. Vivre mesquinement à Paris avec une petite fortune me serait insupportable ; me retirer en province pour jouer avec ma femme au reversis à deux liards la fiche, l'entendre caqueter avec les caillettes titrées ou non, me serait odieux. Je ne puis donc épouser qu'une femme très riche, très spirituelle, très sage, très aimable. Quand je la trouverai, quand elle voudra de moi, alors je me ferai présenter.

Mais d'ici là, mon cher oncle, je veux demeurer calme, paisible, sans dettes et sans chagrins. »

Dans un article de *La Vie littéraire*, première série intitulé *Les Félibres à la fête de Sceaux*, *Le Chevalier de Florian*, Anatole France cite quelques vers de Florian et se laisse aller à quelques commérages :

« A Madame G...

Après l'avoir vue jouer *la Mère confidente*.

Que j'aime à t'écouter, quand d'un accent si tendre
Tu dis que la vertu fait seule le bonheur !
Ton secret pour te faire entendre,
C'est de laisser parler ton cœur.

Mais, en blâmant l'amour, ta voix trop séduisante
Vers l'amour, malgré moi, m'entraîne à chaque instant.

Et depuis que j'ai vu *la Mère confidente*
J'ai grand besoin d'un confident. »

« Cette madame G... n'est autre que Rose Gontier, qui n'avait pas sa pareille pour faire passer le spectateur du sourire aux larmes. Elle était de huit ans plus âgée que le chevalier. Il l'aima, mais elle l'aima bien davantage. Il ne nous reste de ces amours qu'un seul et tardif témoignage. Longtemps, longtemps après la mort de Florian, Rose Gontier, devenue la bonne mère Gontier, amusait ses nouvelles camarades comme une figure d'un autre âge. Fort dévote, elle n'entraînait jamais en scène sans faire deux ou trois fois dans la coulisse le signe de la croix. Toutes les jeunes actrices se donnaient le plaisir de lutiner celle qui jouait si au naturel *Ma tante Aurore* ; elles l'entouraient au foyer et lui refaisaient bien souvent la même question malicieuse :

- Mais est-ce bien possible, grand'maman Gontier, est-il bien vrai que monsieur de Florian vous battait ?

Et pour toute réponse et explication, toute retenue qu'elle était, la bonne maman Gontier leur disait dans sa langue du dix-huitième siècle : - C'est, voyez-vous, mes enfants, que celui-là ne payait pas.

Il est piquant de savoir qu'Estelle était battue par Némorin ».

Sainte-Neuve, dans sa *Causerie du Lundi* 30 décembre 1850 rapportait le même cancan ! Cependant, sa *causerie* consacrée à Florian, est très favorable à « ce talent qui ne fut ni très-élevé, ni très-énergique, ni très-étendu, mais qui fut, modeste, naturel, sincère, et qui se montra gai, vif, fertile, agréable et fin, lorsqu'il osa être tout entier lui-même, et qu'il ne sortit pas de ses justes emplois. »

FLORIAN ET SON TEMPS

Florian n'est pas un « artiste engagé » comme on dit aujourd'hui, mais il est progressiste ; ainsi, dans *Numa*, il dresse un portrait du « roi idéal », spécialement dans le livre XI. Le « roi vertueux », soucieux du bonheur du peuple est un leitmotiv présent dans tout l'œuvre : théâtre, nouvelles, romans, poèmes, fables, pastorales...

Toujours dans *Numa*, la nymphe Égérie déclare au roi : « Tu te souviendras que les hommes se sont rassemblés librement en société pour se procurer les

secours nécessaires à leur sécurité, aux besoins et aux consolations de la vie. Du développement de cette vérité tu verras naître tous les principes de la législation. »

Dans l'une des *Six nouvelles Nouvelles, Camiré*, le héros, un indien Guarani, donne des leçons de paix, de tolérance. Et souvent, dans son œuvre, Florian se déclare opposé à la colonisation et à l'esclavage. Toujours dans *Camiré*, il dresse un bref tableau de l'Europe du XVI^e siècle : « Massacres, crimes, les Portugais égorgent, les Hollandais n'ont pas été moins cruels. Et ainsi, à Stockholm, à Londres, à Paris... Et la nuit du 24 août 1572... Je n'en dirai pas plus. Ne nous reprochons rien : nous fûmes tous des barbares ».

Pendant la grande clarté, la splendeur, l'embrasement de la Renaissance, « nous fûmes tous des barbares ! » Cette affirmation est une raison suffisante pour lire Florian. On peut la mettre en rapport avec certains passages des *Saisons* de Jean-François de Saint-Lambert qui fut l'ami de Voltaire, l'amant d'Emilie du Châtelet puis de Sophie d'Houdetot et qui s'exprime ainsi en 1769 : « Si je cherche dans les Antilles quelque rejeton de cette race si douce, si bienfaisante et si heureuse qui habitait ces îles ; je n'en trouve plus : les restes de cette race ont été mis en pièces sur les étaux des bouchers pour servir de nourriture aux chiens de leurs conquérants. » Florian et Saint-Lambert se sont fréquentés et estimés.

Florian est discret quant à ses rapports avec la religion : il est peut être déiste comme Voltaire, peut-être athée. Il est souvent malicieux, ainsi les premiers vers de la onzième fable du livre III, *Le dervis, la corneille et le faucon* met en scène :

« Un de ces pieux solitaires
Qui, détachant leur cœur des choses d'ici bas,
Font vœu de renoncer à des biens qu'ils n'ont pas.
Pour vivre du bien de leurs frères,
Un dervis en un mot, s'en allait mendiant
Et priant (...). »

Dans « L'Aigle et la Colombe » Livre III, fable XXII) il est très clair :

« Le bonheur n'est pas dans les cieux ;
il est près d'une bonne amie. »

Ces deux vers pourraient figurer dans *L'Art de jouir* de Julien Offray de La Mettrie (1751) dont l'*Histoire naturelle de l'âme* (1745) fut un important et délicieux manifeste matérialiste.

⁷ Florian 1755-1794 *Aspects méconnus de l'auteur de Plaisir d'amour* ; Paris : L'Harmattan, 2007, pages 181 à 204. Deux autres ouvrages sont précieux pour la connaissance de Florian :

L'amitié, une vertu épicurienne, l'amitié illumine la vie de Florian. Ses amis ?

Boissy d'Anglas, Rabaud Saint-Étienne, Ducis, Bailly, La Harpe, Voltaire, son valet Mercier, sa servante Nanette sa nourrice Margotton...

On lit, dans *Gonzalve de Cordoue*, une très belle page, au début du *livre dixième et dernier* :

« Fille du ciel, trésor de l'âme, sources de nos biens les plus chers, sainte amitié, viens embellir les derniers traits de mon ouvrage... »

Il ajoute à la page suivante : « L'amour rougit d'être découvert, l'amitié s'honore de servir d'exemple. »

Dans l'introduction au livre VIII, une méditation sur la mort, il écrivait : « Cesser d'exister n'est rien, se quitter est le plus grand des maux. »

Florian est là, entier, véritable, sincère.

On rencontre sans cesse chants, chansons, refrains, danses dans l'œuvre de Florian qu'on a beaucoup mise en musique. Sur ce plan, Florian est le Walter Scott du XVIII^e siècle ! Dans le chapitre intitulé *Florian et les musiciens* de son livre publié en 2007 ⁷, Michel Cointat dresse une liste de 89 compositeurs et de deux cents partitions !

Citons Martini, Rigel, Bruni, Devienne au XVIII^e siècle, Boieldieu, Massenet, Paul Delmet, César Franck, Benjamin Godard, un siècle plus tard...

Florian a été influencé par l'Espagne (ses mémoires posthumes s'intitulent *Mémoires d'un jeune Espagnol*), par la nature, par Voltaire, par Gessner, par le Duc de Penthièvre qui savait, parfois, le replacer dans un droit chemin, par la comédie italienne, par le public !

Le travail, c'est la joie de Florian : le travail, le calme, la campagne, la solitude et l'amitié.

Il aime les animaux, à Paris, sa volière enferme cent oiseaux ! Il aime les animaux mais peu les philosophes. Il s'en moque, sauf de ceux qu'il aime : Montaigne, Plutarque, Zénon, Pythagore, Platon, Epicure qui fut comme lui un chantre de l'amitié.

En conclusion, l'*Épilogue* des fables (livre V), une épilogue épicurienne...

« C'est assez, suspendons ma lyre,
Terminons ici mes travaux :
Sur nos vices, sur nos défauts,
J'aurais encor beaucoup à dire ;
Mais un autre le dira mieux.
Malgré ses efforts plus heureux,

FLORIAN LE FABULISTE 1855-1794, Jean-Luc Gaudin, Paris : Éd; Ramsay, 2002.

FLORIAN. MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE. Édition de Jean-Luc Gaudin. Sceaux : Jean-Luc Gaudin et JBM21-Sceaux, 2005.

L'orgueil, l'intérêt, la folie,
 Troubleront toujours l'univers ;
 Vainement la philosophie
 Reproche à l'homme ses travers,
 Elle y perd sa prose et ses vers.
 Laissons, laissons aller le monde
 Comme il lui plaît, comme il l'entend ;
 Vivons caché, libre et content,
 Dans une retraite profonde.
 Là, que faut-il pour le bonheur ?
 La paix, la douce paix du cœur,
 Le désir vrai qu'on nous oublie,
 Le travail qui sait éloigner
 Tous les fléaux de notre vie,
 Assez de bien pour en donner,
 Et pas assez pour faire envie. »

Cette communication a été illustrée par la création de quatre fables de Florian mises en musique par Cl. H. J. et chantées par Olivier de Lacoste, accompagné par un trio de flûtistes, Catherine Ferro, Carole Bonamy et Lisbeth Bly.

La Guenon, le Singe et la Noix (livre IV, fable XII)

« Une jeune guenon cueillit
 Une noix dans sa coque verte ;
 Elle y porte la dent, fait la grimace... Ah ! certe,
 Dit-elle, ma mère mentit
 Quand elle m'assura que les noix étaient bonnes.
 Puis, croyez aux discours de ces vieilles personnes
 Qui trompent la jeunesse ! Au diable soit le fruit !
 Elle jette la noix. Un singe la ramasse,
 Vite entre deux cailloux la casse,
 L'épluche, la mange, et lui dit :
 Votre mère eut raison, ma mie :
 Les noix ont fort bon goût ; mais il faut les ouvrir.
 Souvenez-vous que, dans la vie,
 Sans un peu de travail on n'a point de plaisir. »

Le Rhinocéros et le Dromadaire (Livre III, fable IV)

« Un rhinocéros jeune et fort
 Disait un jour au dromadaire :
 Expliquez-moi, s'il vous plaît, mon cher frère,
 D'où peut venir pour nous l'injustice du sort.
 L'homme, cet animal puissant par son adresse,
 Vous recherche avec soin, vous loge, vous chérit,
 De son pain même vous nourrit,
 Et croit augmenter sa richesse
 En multipliant votre espèce.
 Je sais bien que sur votre dos
 Vous portez ses enfants, sa femme, ses fardeaux ;
 Que vous êtes léger, doux, sobre, infatigable ;
 J'en conviens franchement : mais le rhinocéros
 Des mêmes vertus est capable.

Je crois même, soit dit sans vous mettre en courroux,
 Que tout l'avantage est pour nous :
 Notre corne et notre cuirasse
 Dans les combats pourraient servir ;
 Et cependant l'homme nous chasse,
 Nous méprise, nous hait, et nous force à le fuir.
 Ami, répond le dromadaire,
 De notre sort ne soyez point jaloux ;
 C'est peu de servir l'homme, il faut encor lui plaire.
 Vous êtes étonné qu'il nous préfère à vous :
 Mais de cette faveur voici tout le mystère,
 Nous savons plier les genoux. »

Le Jeune Homme et le Vieillard (Livre I, fable XVII)

« De grâce, apprenez-moi comment l'on fait fortune,
 Demandait à son père un jeune ambitieux.
 - Il est, dit le vieillard, un chemin glorieux :
 C'est de se rendre utile à la cause commune,
 De prodiguer ses jours, ses veilles, ses talents,
 Au service de la patrie.
 - Oh ! trop pénible est cette vie ;
 Je veux des moyens moins brillants.
 - Il en est de plus sûrs, l'intrigue... - Elle est trop vile ;
 Sans vice et sans travail je voudrais m'enrichir.
 - Eh bien ! sois un simple imbécile,
 J'en ai vu beaucoup réussir. »

Le Voyage (Livre IV, fable XXI)

« Partir avant le jour, à tâtons, sans voir goutte,
 Sans songer seulement à demander sa route ;
 Aller de chute en chute, et, se traînant ainsi,
 Faire un tiers du chemin jusqu'à près de midi ;
 Voir sur sa tête alors s'amasser les nuages,
 Dans un sable mouvant précipiter ses pas ;
 Courir, en essuyant orages sur orages,
 Vers un but incertain où l'on n'arrive pas ;
 Détrempé vers le soir, chercher une retraite,
 Arriver haletant, se coucher, s'endormir :
 On appelle cela naître, vivre et mourir.
 La volonté de Dieu soit faite ! »

Claude-Henry Joubert

Communication du jeudi 2 février 2017
 Médiathèque d'Orléans

Les juifs à Shanghai pendant la seconde guerre mondiale

Henri Le Borgne



Résumé

Shanghai est aujourd'hui la vitrine économique de la Chine et l'une des cités les plus actives et les plus importantes du monde. Mais elle n'a fait que retrouver un rôle qui avait été le sien pendant les 40 premières années du XX^e siècle, à l'époque des « Concessions Internationales ». Au sein de ces dernières, une puissante communauté juive avait, en fonction des hasards de l'Histoire, permis l'installation de réfugiés fuyant des conditions de plus en plus difficiles : Juifs russes dans le premier quart de siècle, Juifs allemands et d'Europe centrale à partir de la fin des années 1930. La plupart d'entre eux passèrent au travers de l'occupation japonaise de Shanghai, échappant ainsi à l'extermination programmée par le parti nazi.

Abstract

Jews in Shanghai during World War II

Shanghai is today the China's economic showcase and one of the most active and important cities in the world. But all it simply regain a role it had played during the first 40 years of the 20th century, at the time of "International Concessions". Within this time, a powerful Jewish community had, according to historical chance, allowed the settlement of refugees fleeing increasingly difficult conditions: Russian Jews in the first quarter of a century, German and Central European Jews from the late 1930s. Most of them passed through the Japanese occupation of Shanghai, thus escaping the extermination programmed by the Nazi party.



Place économique et culturelle d'importance capitale, Shanghai est aujourd'hui une des métropoles les plus actives et plus dynamiques du monde. Elle a repris la place que Hong Kong lui avait en partie ravie pendant les 30 premières années de la République Populaire de Chine.

Mais avant la seconde guerre mondiale, Shanghai était déjà une place internationale de premier ordre, et la rive ouest du fleuve, qui la traverse, porte encore les orgueilleuses façades des entreprises étrangères qui prospérèrent dans la ville.

C'est dans ce contexte que la fin des années 30 et le début des années 40 virent arriver des réfugiés juifs d'Europe fuyant (toujours difficilement et parfois au prix de procédés stupéfiants) la persécution nazie.

Pour évoquer cette aventure souvent mal connue, il sera nécessaire de broser un tableau historique de Shanghai pendant le demi-siècle précédent la seconde guerre mondiale. En second lieu, nous devons expliquer comment se constitua la communauté israélite de Shanghai. Et enfin, nous concentrerons notre attention sur les effets de la guerre et de l'occupation japonaise.

Il s'agit donc au total, par-delà le sort des milliers de personnes qui trouvèrent leur salut sur le sol chinois, d'évoquer le destin d'une métropole qui n'a rien perdu de son pouvoir de fascination.

1. Des origines aux premiers établissements étrangers

L'implantation d'établissements étrangers ne date guère que du XIX^e siècle. Avant cette époque, Shanghai était cependant déjà un centre d'échanges.

Les origines

La situation géographique de Shanghai, auprès de la mer (c'est à peu près la signification du nom de la ville) et de l'estuaire du Yangzi, explique sa vocation commerciale. L'Arrière-

pays marécageux, drainé avant le X^e siècle, se montre vite propice à la culture du riz.

La facilité de transport encouragea les productions exportables : la soie (fabriquée au sud du bas Yangzi, elle est toujours aujourd'hui produite à Hangzhou ou à Suzhou) et à partir du XIV^e siècle le coton. Comme celui-ci épuise le sol, les productions alimentaires cessèrent (sauf le maraîchage, toujours vivant) d'être assuré et il fallut faire venir riz, huile, soja et alcool des régions situées sur le cours du moyen Yangzi.

Le développement des produits textiles permit de constituer un moyen d'échange commercial : il s'agissait d'une industrie domestique, mais elle permit un enrichissement spectaculaire de Shanghai qui, au XVI^e siècle, devint un centre urbain assez prospère pour attirer les pirates - et pour se donner les moyens de se protéger par la construction d'un mur de 10 m de haut et 5 km de circonférence.

L'arrivée des premiers étrangers

Production textile, commerce et transport étaient les principales activités de Shanghai aux XVII^e et XVIII^e siècles. C'est à cette époque qu'arrivèrent les premiers missionnaires jésuites, dès le début du XVII^e siècle. Les activités missionnaires des Français, en particulier, servirent de fondement à la demande française de posséder des terres : ce sera en 1849, la concession française.

La victoire britannique lors de la guerre de l'opium en 1840-1842 (il s'agissait d'obliger les Chinois à intégrer à leurs activités commerciales l'opium cultivé en Inde par les Anglais) entraîna la cession à la Grande-Bretagne de Hong Kong et de comptoirs dans cinq ports de mer - dont Shanghai, accessible aux navires de haute mer. Les Britanniques par le traité de nankin en août 1842 obtiennent en outre l'extraterritorialité vis-à-vis des autorités chinoises : c'est le noyau de la concession britannique qui deviendra plus tard concession internationale.

Le développement des deux concessions

Elles n'accueillent que très progressivement des résidents chinois. Ceux-ci, du moins parmi les plus fortunés, pourront bénéficier pour leurs enfants d'une éducation occidentale grâce aux écoles et « collèges » universitaires tenues par des missionnaires.

La concession internationale comptait les quelques Américains (1608 en 1930), de plus en plus de japonais depuis la victoire sur la Chine en 1895 (soutenus par une présence militaire), des Russes (3487 en 1930) qui exercent toutes sortes de métiers.

Les Britanniques font venir des Indiens, souvent Sikhs, qui servent dans les forces de l'ordre. Les Chinois sont manœuvres, artisans, riches négociants (les « Compradores »), membres de mafias...

Le gouvernement est un conseil municipal élu par les contribuables. Chaque résident, selon le principe d'extraterritorialité, relève de son consulat (ce qui posera des problèmes aux réfugiés). Les Chinois ont leurs propres journaux (souvent révolutionnaires). C'est dans la Concession Française que sera fondée, en 1921, le parti communiste chinois.

Cette concession française est contrôlée par le gouvernement français (qui a une représentation à Pékin et une autre à Shanghai). Elle possède son conseil municipal propre, et ferme les yeux sur la présence de syndicats clandestins chinois (surtout depuis la défaite des Boxers en 1901 qui suppriment à peu près tout contrôle chinois dans la concession).

Le monde des affaires

Les premières compagnies installées à Shanghai sont surtout britanniques et leur mode de gestion de permet aux succursales shanghaiennes de compagnies basées initialement à Hong Kong ou Canton de

préserver une grande autonomie. Les « Compradores » chinois, qui traitent avec acheteurs et vendeurs, appartiennent souvent aux compagnies, et, plus souvent encore, sont des hommes d'affaires indépendants. Les exportations comportent le thé et la soie, les importations, au début du moins, comporte l'opium dont l'approvisionnement se fait à Bombay.

Progressivement les industries vont se concentrer dans Shanghai et sa région, et la concentration ouvrière (200 000 ouvriers dans les filatures de coton, par exemple) va entraîner le développement du mouvement syndical, et explique le Parti Communiste Chinois se soit d'abord développée dans cette agglomération.

La vie dans les concessions

Il n'y a pas de ségrégation mais chinois et étrangers ne se mélangent pas. Les premiers étrangers sont des hommes jeunes, seuls. Mais dès l'ouverture du port (fin XIX^e siècle) les familles vont s'installer, menant souvent une existence de type colonial (bridge, tennis, bal, excursion du week-end à Suzhou ou Hangzhou, chasse...).

Les enfants mâles des businessmen sont parfois envoyés faire des études en Occident, mais ce sont surtout des Chinois aisés qui adoptent ce genre de pratique.

À l'exception des chantiers navals, les industries emploient surtout des femmes, payées moins cher que les hommes : 36 grèves ont lieu au début du XX^e siècle, dont 22 sont liées à des demandes salariales. Les conditions sanitaires de l'habitat populaire chinois sont très éloignées des normes qui prévalent chez les étrangers et les riches chinois, et les épidémies (de choléra notamment) sont fréquentes.

2. la communauté juive

Les Israélites sont peu nombreux mais jouent un rôle important tant dans le domaine commercial et bancaire, que dans le tissu social,

par exemple comme propriétaires fonciers, mais aussi par les réseaux d'entraide qui ne seront pas sans importance lors de l'arrivée de réfugiés européens dans les années 1930.

Les origines de la communauté juive

Les premiers Israélites présents à Shanghai arrivent dès les traités qui suivent la guerre de l'opium. Il s'agit de Sépharades originaires de Bagdad où ils sont des négociants importants. Dans la première moitié du XIX^e siècle, Bagdad dépend en principe de la Sublime Porte, mais les gouvernements ottomans jouissent d'une relative autonomie et voient d'un assez bon œil se développer des influences occidentales, notamment britanniques. Une représentation diplomatique britannique existe ailleurs dès la fin du XVIII^e siècle. C'est par ce canal qu'en 1825 le négociant David Sassoon (né en 1793) part s'établir à Bombay où il fonde une compagnie exportatrice de coton brut à destination de la Grande-Bretagne d'une part, de la Chine d'autre part. Les employés de « l'East India Company » pouvaient alors transporter à titre privé des marchandises (sauf le thé, objet d'un monopole) - parmi lesquelles l'opium, cultivé dans les Indes britanniques, et base de la richesse de certaines compagnies, comme « Jardine et Matheson ».

« David Sassoon and Company », constitué en société à Londres pour acheter et vendre du coton brut, commença à faire le commerce de l'opium dans les années 1830. Après la fin de la guerre de l'opium en 1842, la compagnie s'installa à Hong Kong (nouvellement cédée à la Grande-Bretagne) puis à Shanghai dès qu'une présence britannique y fut effective. La compagnie fut rapidement à même de dominer le marché de l'opium, et en 1871, la famille Sassoon avait par ce moyen gagné pouvoir et influence ; par exemple, le frère aîné Abdulah Sassoon devient membre du conseil législatif de Bombay.

C'est à Bombay que meurent David Sassoon en 1884. Son second fils Élias David Sassoon « Élias David Sassoon and Company » faisant coexister deux compagnies : « Old Sassoon » et « New Sassoon ». Ce sont les jeunes employés juifs de ces deux compagnies qui seront le noyau d'une petite communauté qui grandira rapidement, à tel point que les jeunes hommes n'auront plus à se rendre à Bagdad pour se procurer des épouses.

Le développement de la communauté.

Les Sépharades restent longtemps les plus importants dans l'économie de Shanghai souvent en liaison avec les comités juifs d'Hong Kong et Bombay. Leurs activités commerciales se diversifient, et l'opium finit par céder la place à l'immobilier, à la finance, au commerce maritime, aux assurances, à l'hôtellerie, aux services, etc. En 1932, parmi les 99 membres du « Shanghai Stock Exchange », 38 sont des juifs Sépharades.

Mais dès le début du XX^e siècle, la ligne ferroviaire du transsibérien est achevée et les pogroms de 1905 poussent les juifs russes à fuir vers l'est. Ils vont en Mandchourie, mais environ 300 d'entre eux se retrouvent à Shanghai. Après la révolution de 1917, plus de 10 000 juifs russes migrent à Harbin (en Mandchourie) ; puis, dans les années 1920, beaucoup d'entre eux vont à Tien-Tsin (important port peu éloigné de Pékin, et métropole très active) et Shanghai. Des juifs lituaniens, pour les mêmes raisons, suivent des itinéraires identiques.

Ces juifs Ashkénaz sont de plus modeste condition sociale que les Sépharades. Néanmoins, un certain nombre d'entre eux exercent des professions libérales (médecins, avocats) ou sont musiciens. Leur communauté s'augmentera dans les années 1832 de juifs d'Europe de l'Est et de l'Allemagne, installant ainsi dans la communauté internationale de Shanghai des poches de culture juive européenne bien organisée, avec ses commerces viennois (par exemple des pâtisseries) ou polonais.

Pendant toute cette période, la communauté Sépharade continue de prospérer. D'autres familles que celle de Sassoon développent leurs activités. Par exemple, Édward Ezra, en 1900, quitte l'opium pour l'immobilier avec de vastes programmes de logements. Parmi les hôtels appartenant à la famille figure l'Astor House Hotel, destiné à une clientèle d'un statut social élevé. Dans le même temps Ezra fonde l'hebdomadaire Anglo-juif « Israël's Messenger » (1909 - 1935) qui devient l'organe officiel du mouvement sioniste de Shanghai. Parallèlement, il est le premier juif n'est à Shanghai (ancien élève de la Shanghai Public School) à être élu au conseil municipal de la Concession.

Une autre carrière spectaculaire fut celle de Silas Hardoon, né en 1846 à Bagdad, installé à Bombay en 1851 avec sa famille. On le retrouve en 1878 à Shanghai employé chez Sassoon. Il spéculait sur les propriétés achetées dans des faubourgs et revendues lorsque les terrains seront absorbés par les Concessions. Il appartiendra aux conseils municipaux des deux Concessions.

L'arrivée au pouvoir en Allemagne de Hitler et du parti nazi multipliera le nombre de réfugiés, surtout vers la fin des années 1930, bouleversant la vie des Concessions, leur composition sociale, et bien sûr la vie de la communauté juive. La situation basculera totalement lorsque le Japon entrera en guerre contre les États-Unis, transportant le conflit de l'Occident européen à la zone du Pacifique et de l'Extrême-Orient.

3. La seconde guerre mondiale.

La guerre se joue sur deux théâtres bien distincts : en Europe et dans le Pacifique et l'Extrême-Orient. Shanghai est affectée par les deux aspects du conflit : elle est le point d'aboutissement d'un mouvement dont la cause est la politique du parti nazi qui occupe une grande partie de l'Europe, et est incluse dans la

zone d'occupation de l'armée japonaise qui finira par mettre fin à l'existence des deux Concessions étrangères et le statut d'extraterritorialité.

De l'Europe occupée à Shanghai

Shanghai ne constitue pas a priori une destination pour les juifs qui veulent fuir les pays occupés par l'Allemagne. Les refuges auxquels ils pensent sont plutôt le Canada et les États-Unis où des communautés sont déjà constituées. Ces communautés sont d'ailleurs très actives et bénéficient souvent, sous la forme d'associations privées, de fonds considérables. C'est ainsi qu'un organisme basé aux États-Unis peut intervenir pour aider les réfugiés juifs dans de nombreux endroits, notamment l'Extrême-Orient.

Les visas pour la Palestine (sous mandat britannique) ou pour les États-Unis sont difficiles à obtenir. Mais le plus urgent étant de fuir, des stratégies individuelles ou familiales se mettent en place. Les difficultés sont d'abord financières : il faut payer le voyage, et réunir assez d'argent pour survivre à l'étranger : tout le monde ne peut pas compter trouver au loin des amis ou des parents, et le tissu associatif ne peut pas tout prendre en charge, il s'en faut de beaucoup.

La seconde difficulté est administrative. Certaines zones d'Europe de l'Est sont d'abord indépendantes, puis occupées par l'armée allemande, avant éventuellement d'être reprises par l'Armée Rouge. Comment obtenir des visas, des autorisations de sortir du territoire (allemand, soviétique ou autre), une destination précise ?

La stratégie financière est à la fois difficile (beaucoup n'ont tout simplement pas un sou) et simple (ceux qui ont quelques biens parviennent à les liquider et emportent leur petite fortune sous une forme peu volumineuse : pierres précieuses, par exemple). Certaines familles ne pouvant se permettre de partir en

totalité, choisissent un de leurs membres (généralement un jeune adulte) pour assurer la survie du nom.

C'est ainsi que des membres de la bourgeoisie juive polonaise vont commencer leur voyage par Wilno. En automne 1939, cette ville redevient lituanienne sous le nom de Vilnius. Moins d'un an plus tard le pays est annexé par l'URSS « (les Allemands n'y seront qu'en 1942). Pour en partir, il faut donc un visa de sortie de l'Union soviétique et un visa d'entrée dans un pays de transit ou d'accueil.

Le premier de ces visas est accordé de façon quelque peu arbitraire, le second pose de grandes difficultés. C'est alors qu'entre en scène un acteur tout à fait inattendu : il s'agit du vice-consul japonais Chiune Suzihara. Le Japon n'entrera en guerre qu'en 1941 mais ses sympathies le tournent vers l'Allemagne. Aussi est-ce contre l'avis de sa hiérarchie que Chiune Suzihara prendra la décision de délivrer des visas japonais à ceux qui en ont déjà pour Curaçao : le visa japonais n'est qu'un visa de transit mais il permet de rejoindre le Pacifique. Le tout (obtention d'un visa pour Curaçao, relativement aisé, puis obtention des deux visas : soviétique et japonais) se fait évidemment dans l'urgence : la menace nazie sur la Lituanie est de plus en plus précise, et l'URSS fermera à terme ses frontières orientales, et enjoindra aux consulats de cesser leurs fonctions.

Aussi le nombre de personnes qui pourront bénéficier de la générosité du vice-consul japonais est-il étonnant. En quelques semaines, ce sont des milliers et des milliers de réfugiés qui pourront partir, grâce au travail incessant de Chiune Suzihara et de ses collaborateurs. Le dernier train vers l'Est quitte Vilnius le 22 juin 1941, avec à son bord les derniers parmi 300 étudiants d'une Yeshiva qui fuit en corps.

L'itinéraire passe par Moscou - où se présentent de nouvelles difficultés administratives - et aboutit à Vladivostok. De là, après avoir quelquefois été dépouillés de

leurs objets de valeur par les autorités soviétiques, les réfugiés peuvent gagner le Japon par le port de Kobé où, la guerre du Pacifique n'ayant pas encore commencé, le comité juif américain peut assurer une aide efficace. Ceux qui ont de la famille en Palestine, en Australie et au Canada pourront souvent la rejoindre ; les autres (la très grande majorité) opteront pour Shanghai pour deux raisons décisives : aucune formalité de débarquement y est exigée, et les associations juives y sont efficaces, au moins provisoirement ; de sorte que l'arrivée et l'installation sur place peuvent se dérouler sans trop de heurts.

La vie à Shanghai avant le 7 décembre 1941

Les juifs réfugiés trouvent à Shanghai des conditions de vie qui varient énormément en fonction de leurs ressources financières. Les plus pauvres trouvent à se loger dans les quartiers de Hong Kew, non loin du centre, mais en dehors des Concessions. C'était un quartier relativement pauvre, peuplé essentiellement d'ouvriers chinois, où les logements étaient à la fois exigus et insalubres : parfois une seule pièce pour toute une famille, et des sanitaires rudimentaires ou inexistantes. Les plus pauvres logent dans des foyers d'ortoirs : les « Heime ». Pourtant une vie sociale put s'y développer, avec des commerces de type viennois ; et le fait que la plupart des réfugiés pauvres étaient germanophones assurait une certaine cohésion et permettait le développement d'associations d'entraides.

Les étudiants de la Yeshiva de Mir trouvaient à se loger à la synagogue Beth Aaron, dans la Concession Internationale. Les réfugiés mieux nantis se glissèrent dans le tissu social qui existait déjà dans les deux concessions. Mais il était difficile de créer de nouveaux commerces ou de nouvelles entreprises : les maisons d'import-export, les journaux, les négoes de toutes natures

occupaient déjà le terrain depuis quelques décennies, et pouvaient au mieux embaucher quelques employés supplémentaires.

En outre les Japonais essayaient de contrôler le conseil municipal de la concession Internationale, et exerçaient une censure de fait sur la presse (cela concernait surtout les responsables de la presse chinoise, parfois retrouvés décapités).

La concession française et globalement pétainiste (malgré l'existence de quelques groupes gaullistes) et les lois de Vichy y étaient appliquées : notamment l'exclusion des juifs des emplois publics.

Aussi ceux qui s'en sortaient le mieux étaient ceux qui avaient des relations sur place, ou encore ceux dont la fortune était suffisante pour leur permettre de rejoindre une élite économique qui s'efforçait de continuer à vivre comme si la guerre n'existait pas.

En particulier, les salons des hôtels de luxe étaient le lieu de réunions festives, alors que à quelques dizaines de mètres, dans des conditions parfois sordides, s'organisaient une vie proprement chinoise - y compris une résistance anti-japonaise féroce réprimée.

La vie à Shanghai après Pearl Harbor

Dès la fin 1941, les Américains sont internés à la périphérie de la ville. La Concession Française dépendant de Vichy est considérée comme alliée, mais la Concession Internationale (le « Settlement ») est occupée.

La dégradation économique est rapide, mais la vie sociale se réorganise sur des bases différentes. Par exemple un café polonais (le café « Bayer ») sous forum s'ouvre dans l'hiver 1942 et devient le rendez-vous des juifs polonais.

Mais les réfugiés apatrides arrivés depuis 1937 ce qui a (ce qui inclut de fête les réfugiés juifs ayant fui l'Europe nazie) reçoivent le 18 février 1942 l'ordre de regrouper de se regrouper dans une « zone restreinte » dans un

délai de trois mois. Initialement prévue sur une île du Yangzi pour les Juifs allemands, elle est aménagée dans l'agglomération de Shanghai : c'est ainsi que la moitié des 16 000 réfugiés juifs de la ville retournent à Hong Kew.

Les juifs qui refusent de quitter la concession sont emprisonnés à Bridgehouse dans des conditions sanitaires plus que rudimentaires : la plupart seront emportés peu après par une épidémie de typhus.

Un système de laissez-passer mis en place pour ceux qui conservent un emploi dans les concessions - toutes les deux occupées par les Japonais : à partir de mars 1943, les familles japonaises viennent même loger dans les quartiers chics.

Le responsable japonais qui délivre les laissez-passer et Ghoya, qui se comporte de façon souvent arbitraire, voire brutale. Les conditions matérielles d'existence sont par ailleurs moins que médiocres. Mais malgré la brutalité et l'inhumanité de l'occupation japonaise ensemble de l'Asie Orientale, où ont été perpétrées des atrocités sans nom (par exemple, le fameux « viol de Nankin » en 1937), les juifs de Shanghai ne souffrent pas plus que les autres étrangers. Les Allemands ont obtenu leur confinement par les autorités japonaises dans des quartiers réservés où la vie est difficile, mais les Japonais n'accèdent pas à la demande d'extermination. Un de leurs projets (non réalisé) aurait été d'utiliser la main-d'oeuvre juive pour la mise en valeur des terres situées dans l'arrière-ays. En fait, les Japonais n'ont jamais compris l'acharnement nazi et voyez l'extermination comme un gaspillage de ressources serviles.

La fin de la guerre

Les troupes d'occupation quittent Shanghai le 15 août 1945. Ghoya est lynché. Les premières nouvelles concernant le sort des juifs d'Europe arrivent en Extrême-Orient.

La prise de la ville par les troupes communistes est achevée le 24 mai 1949 et précipite le départ des étrangers, tandis que les hommes d'affaires chinois se replie sur Hong Kong. Beaucoup de juifs rejoindront la mairie du Nord, l'Australie ou l'État d'Israël nouvellement créé.

Les vestiges de la présence juive (synagogues, cimetière) n'ont pas survécu (à la révolution culturelle, en particulier) à l'exception de quelques bâtiments qui font dorénavant partie du patrimoine culturel de la ville, comme « Sassoon House » devenu le « Cathay hôtel », aujourd'hui « Peace Hotel ». Les vestiges de la présence étrangère en général sont cependant très (bâtiments, décorations d'intérieur du premier tiers du XX^e siècle, institutions d'enseignement supérieur dont la prestigieuse université Fudan est aujourd'hui l'héritière, etc.).

Du Shanghai de l'entre-deux-guerres, et plus généralement de la première moitié du XX^e siècle, il reste de nombreux témoins que les shanghaiens sont fiers de compter à leur patrimoine, même si ce sont aussi les témoins de ce que les Chinois appellent le « siècle de l'humiliation ». Ce que ces vestiges doivent à la communauté juive est difficile à évaluer : ils sont plus généralement liés à la vie internationale qui contribua largement à faire de Shanghai la métropole qu'elle est depuis un siècle. Les symboles de la ville sont aujourd'hui les constructions modernes de Pu-Dong (l'est du fleuve Pu), en face de la partie ancienne située à l'ouest du fleuve, édifiées là où il y a seulement une trentaine d'années n'existaient que des champs de légumes. Le quartier de Hong Kew a été réhabilité mais reste un quartier relativement populaire.

Les souvenirs du passage des réfugiés - 16 000 environ, ce qui est peu face aux 6 millions de victimes de l'extermination, mais est plus que le total des réfugiés des colonies britanniques, dont le Canada et l'Australie - résident surtout dans les liens entre Israël et la

municipalité de Shanghai. Ces liens ne sont pas très serrés, mais sont ravivés de temps en temps par des visites de personnalités et des cérémonies, ou encore par des activités associatives.

D'une certaine façon, par son caractère proprement extraordinaire, l'aventure des réfugiés d'Europe de l'Est, il y a trois quarts de siècle, tient une place à la fois cohérente et honorable dans l'histoire d'une cité à tous égards hors normes.

Henri Le Borgne

Membre de l'Académie d'Orléans

Communication du jeudi 16 février 2017

Un Orléanais, Marius Chatouillat

Peintre des chapelles du souvenir de la guerre de 1914-1918

Claude Baconnet



Résumé

Les églises des villages de Saint-Ay, Chaingy, Saint-Cyr et Huisseau , proches d'Orléans, possèdent des peintures murales, exécutées par Marius Chatouillat, à la mémoire des morts de la guerre de 1914.

Cet Orléanais, soldat, blessé pendant le conflit, participe au deuil collectif de la France. Il évoque dans ses tableaux, riches d'enseignements historiques, autour d'un martyrologue, les scènes de la vie des soldats : départ pour la guerre, vie dans les tranchées, assaut, champs de bataille et sépultures...

Il donne aussi une dimension religieuse aux sacrifices des combattants comparés à des martyrs. Au dessus des vicissitudes terrestres, de la réalité des combats, règne un autre monde, celui de la foi. À Saint-Ay par exemple, le Sacré-Cœur est au dessus des tranchées, Notre-Dame de Consolation accueille l'âme du soldat au ciel.

Marius Chatouillat s'inscrit dans un contexte commémoratif célébré par de nombreux artistes, peintres et écrivains. Ainsi Georges Desvallières illustre par ses œuvres le renouveau de la peinture religieuse en France dans les années 1920, en rupture avec l'art sulpicien.

Plus modeste la peinture de Chatouillat se veut réaliste, colorée, mais vibrante. Elle présente un réel intérêt pour comprendre le traumatisme de la guerre sur la société française.

Abstract

The churches of the villages of Saint-Ay, Chaingy, Saint-Cyr and Huisseau, near Orleans, have murals, executed by Marius Chatouillat, in memory of the dead of the 1914 war.

This Orleans soldier, wounded during the conflict, participates in the collective mourning of France. He evokes in his paintings, rich in historical teachings, around a martyrologist, scenes of the lives of soldiers: departure for war, life in the trenches, assault, battlefields and burials ...

It also gives a religious dimension to the sacrifices of combatants compared to martyrs. Above the earthly vicissitudes, the reality of fighting, reigns another world, that of faith. In Saint-Ay for example, the Sacred Heart is above the trenches, Our Lady of Consolation welcomes the soul of the soldier to heaven.

Marius Chatouillat is part of a commemorative context celebrated by many artists, painters and writers. Thus Georges Desvallières illustrates with his works the renewal of religious painting in France in the 1920s, breaking with the Sulpician art.

More modest painting Chatouillat is realistic, colorful, but vibrant. It has a real interest in understanding the trauma of war on French society.



Il s'agit de quatre petites églises des villages proches d'Orléans : Saint-Ay, Chaingy, Saint Cyr, Huisseau-sur-Mauves. Leurs chapelles ont été décorées par un même peintre, Marius Chatouillat, un Orléanais. (Fig. 1)

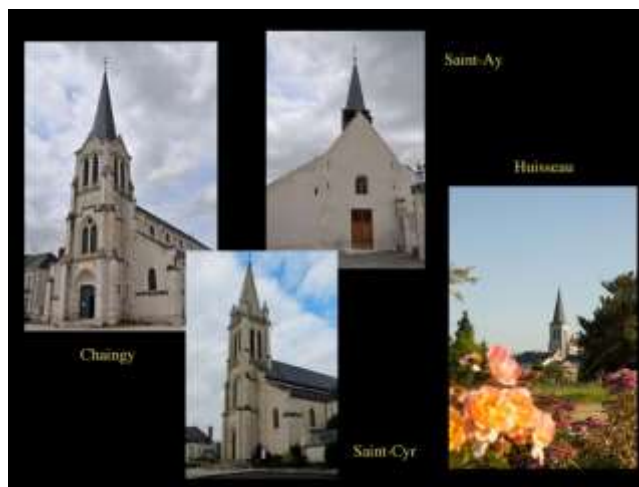


Figure 1. Quatre chapelles du souvenir.

On peut y ajouter pour mémoire les peintures d'une chapelle de l'église Saint-Euverte à Orléans, en très mauvais état. Il sera difficile de les étudier.

Quatre chapelles du souvenir, selon l'expression consacrée, témoins de ce grand moment de mémoire qui se développe en France au lendemain du premier conflit mondial.

I- le culte du souvenir en France au lendemain de la première guerre mondiale.

Un constat dramatique

Pendant les cinq années de conflit, les pertes humaines ont été considérables en France : plus de 1,4 M de morts, et plus de 400.000 morts du mois d'Août au mois de décembre 1914. Il faut ajouter de nombreux invalides, près d'un million. Ce sont 10% de la population active de la France, masculine, qui ont disparu.

La France en 1914 est une nation de ruraux et les villages ont été dévastés par cette mortalité.

Au lendemain de la guerre un immense travail de deuil s'accomplit. On assiste à une commémoration civile. Dans toutes les communes on érige des monuments aux morts. (Fig. 2) Cette vague de constructions est à la



Figure 2. Monument aux morts. Saint-Cyr-en-Val

mesure des pertes subies. Une loi est votée pour subventionner ces constructions en octobre 1919. Des collectes parmi la population s'ajoutent à cet effort national. Certains monuments sont très simples, d'autres enrichis de sculptures. Des édifices grandioses verront le jour dans les zones de combat, comme à Douaumont et à Notre-Dame de Lorette.

Très souvent dans les petites communes ces monuments sont au centre du village entre l'église et la mairie, présentant les longues listes des morts pour la patrie.

Les catholiques et l'Église de France participent à cette mémoire patriotique.

Les fractures et les discordes liées aux lois de séparation de l'Église et de l'État de 1905 ont été en partie effacées par l'Union sacrée pendant la guerre. L'église catholique a apporté un soutien sans faille à cette mémoire patriotique, à la défense de la patrie. Dès 1914 les églises, les pèlerinages connaissent une grande affluence.

Le rôle du clergé est important auprès des familles à l'arrière, mais également au front. Les lettres de soldats si nombreuses, à notre disposition, en donnent la preuve.

Prêtres et séminaristes sont mobilisés avec les hommes de leurs classes. 32700 ont été mobilisés, 4618 sont morts au combat. Les aumôniers sont très présents dans les zones de combat. Leur silhouette, avec calot et brassard orné d'une croix rouge, est familière et participe au rapprochement du peuple et des curés...

Parallèlement au monument civil, dans toutes les paroisses, des stalles, des plaques, égrènent la longue liste des morts et des disparus. Dans certaines églises ce sont des constructions imposantes, autel avec retable, statues, de véritables chapelles sont consacrées au souvenir, ornées de fresques ou de vitraux.

C'est dans ce sillage qu'il faut replacer les chapelles du souvenir peintes par Marius Chatouillat.

Beaucoup de familles ne peuvent se rendre dans les lointains cimetières collectifs des zones de combat pour rendre hommage à leurs défunts. Beaucoup ne peuvent rapatrier leurs corps au village. Pire, beaucoup de soldats morts n'ont pu être identifiés, d'où le grand nombre de disparus.

Le monument aux morts, la chapelle consacrée aux enfants de la paroisse tombés au champ d'honneur seront la tombe de ceux qui n'en ont

pas, où l'on peut venir prier.

Les lendemains de la guerre voient se multiplier ces commémorations.

Marius Chatouillat y participe pour sa part dans ces quatre villages et à Orléans même à Saint-Euverte.

II- Marius Chatouillat

C'est un peintre qui a été un soldat et un catholique convaincu (Fig. 3). Il est né à Lorris en 1881, mort le 30 août 1959 à Saint-Jean-de-la-Ruelle, près d'Orléans. Il fut élève au collège Saint-Euverte et très vite on détecta ses dons pour les arts, particulièrement en musique et en dessin. Il travaille à l'École des Beaux-Arts d'Orléans, puis avec le peintre portraitiste Jamet à Gien, qui est lui-même élève de Gérôme (peintre de guerre qui a appartenu à l'école de Crozon).

Dès 1909 il fait partie de la Société des Arts d'Orléans et il est cité dans le journal du Loiret. Il est mobilisé en 1914, soldat au 334^e régiment d'infanterie, matricule 10979. Il est blessé à Fossé le 30 août 1914 à la bataille des Ardennes et est amputé d'une jambe. Il est fait prisonnier et subit onze mois de captivité. À sa libération il est contacté pour peindre une chapelle du souvenir, d'abord à Chaingy en novembre 1919, puis à Saint-Ay, Huisseau, Saint-Cyr-en-Val en 1920.

Le journal du Loiret du 2 novembre 1919 retrace l'inauguration de la chapelle de Chaingy sous le titre « Belle journée d'Union. ». Le curé remercie :

- les paroissiens, riches et pauvres qui dès l'annonce du projet l'ont aidé de leur sympathie, de leurs encouragements et de leur argent.

- le peintre : « C'est en poilu que vous avez peint. Une œuvre comme celle-ci nécessitait un grand talent et aussi une connaissance approfondie de l'épouvante de la guerre. »

- les officiels venus assister à la cérémonie : « Merci à vous, Messieurs de la municipalité, qui imitant en cela l'immense majorité des petites et des grandes communes du pays avez fait taire les querelles, les disputes, les divisions pour venir rendre hommage aux martyrs de la plus grande des causes, celle de la patrie envahie. »

Marius Chatouillat, après ce travail, qui s'étale sur



Figure 3. Marius Chatouillat et sa famille.

plusieurs années, devient professeur de dessin à l'Institut des sourds-muets de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Il travaille aussi comme doreur chez Maillefert entre 1925 et 1930. Parallèlement à ces activités il continue à peindre et à exposer, mais uniquement des natures mortes et des paysages. Il expose très régulièrement au Salon des artistes Orléanais de 1923 à 1939,

essentiellement des paysages de Sologne et de bords de Loire. Ce n'est qu'à la fin de sa vie qu'on trouve des peintures de paysages faites dans le sud de la France, sur les bords de la Méditerranée.

La première guerre mondiale a été une rupture profonde dans sa vie. Elle l'a marqué dans sa chair. Il a été décoré au titre de grand invalide de la médaille militaire. Le journal du Loiret publie sa citation parmi celles d'autres compagnons de combat : « Soldat courageux et plein d'entrain, blessé au combat le 30 août 1914, amputé de la jambe droite... »

Dans sa carrière de peintre, l'exécution des peintures murales apparaît comme une parenthèse, peut-être une thérapie après le cauchemar des combats. Il veut d'abord témoigner de la réalité du conflit, il veut rendre hommage à ses frères d'armes et à leur sacrifice.

Un peintre qui fut un soldat et un croyant.

III- la décoration des chapelles

Nous ne ferons pas une description de chaque chapelle, car elles présentent toutes une unité réelle dans leur diversité.

Considérons la structure décorative, qui est identique pour les quatre.

Un déroulement de tableaux successifs, riche d'enseignements historiques, comme un polyptyque horizontal. (Fig. 4)

Il met en scène le combat sur terre, présente la réalité de la guerre.

- Le triptyque de l'église de Saint-Cyr-en-Val est le plus simple. À gauche nous voyons le départ du soldat, au centre nous avons le martyrologue avec un vitrail, à droite la famille du soldat mort au combat vient prier sur sa tombe.

- Les autres chapelles nous présentent la même



Figure 4. Chapelle de Saint-Cyr-en-Val

- succession de scènes avec des variantes intéressantes.

- À la chapelle de Saint-Ay nous avons successivement : avant l'assaut, après le combat, puis le martyrologe au centre, puis la messe des morts et Notre-Dame de Consolation.

- À la chapelle de Huisseau, le calvaire, le sacrifice, martyrologe, avant la bataille, messe du soldat et Noël du captif.

On peut remarquer que les titres des tableaux emploient le plus souvent un vocabulaire religieux. Les peintures de Chatouillat correspondent bien à la définition du triptyque, un tableau en plusieurs parties au-dessus d'un autel relatant les épisodes de la vie du Christ ou des saints. Ce type d'œuvre connut une grande expansion à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance.

Une dimension verticale s'ajoute au déroulement horizontal. (Fig. 5)

Au-dessus des vicissitudes terrestres, de la réalité des combats, règne un autre monde, celui de la foi. À Saint-Ay par



Figure 5. Chapelle de Saint-Ay.



Figure 6. Martyrologe de Saint-Cyr-en-Val.

exemple, le Sacré-Cœur est au-dessus des tranchées, Notre-Dame de Consolation accueille l'âme du soldat au ciel.

Un troisième élément central, le martyrologe. (Fig. 6)

Il est parfois accompagné d'un petit vitrail. Celui de Saint-Cyr est le plus significatif. La longue liste des morts et des disparus s'égrenent en deux tableaux écrits en lettres rouges comme le sang des martyrs. Ils sont chronologiques, on remarquera l'hécatombe de 1914, 21 morts sur 52. Ils sont précis : les grades des soldats sont notés (1 commandant, 5 capitaines, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants et 3 sergents)

On y lit plusieurs fois les mêmes noms, montrant l'appartenance des soldats décédés à une même famille (4 Colas des Francs, 2 de Tristan, 2 Grouant).

Avant et après ces longues listes on peut lire des phrases, comme des prières, « Ils ont été unis dans la mort, qu'ils soient unis dans notre souvenir. » ou encore « À nos glorieux morts donnez, Seigneur, le repos éternel. »

Les éléments décoratifs. (Fig. 7 et 8)

Des anges tiennent des phylactères, ces banderoles aux extrémités enroulées que l'on retrouve dans tout l'art médiéval, des couronnes de fleurs, ou encore méditent, les ailes repliées, en prière.

Des symboles militaires évoquent le soldat combattant : des médailles, des fourragères, des drapeaux, français et alliés.

La représentation de la guerre.

Au centre le peintre fait voir des scènes de guerre, véritable film de la vie du soldat, telle qu'il l'a lui même vécue.

La figure centrale est celle du poilu, le fantassin en uniforme bleu horizon (cf. Chaingy), avec son casque et son fusil. On doit noter l'absence des autres armes, comme l'artillerie.

La tranchée (Fig. 9 et 10) est peinte avec précision, symbole de l'horreur des combats pendant les longues années de la guerre de position (cf. Huisseau). On notera l'armement du soldat, comme le casque Adrian, qui s'inspire de la bourguignotte du Moyen Âge en tôle d'acier laminée (700 gr.). Il protège



Figure 7. Ange à Saint-Cyr-en-Val.



Figure 8. Symboles militaires. Saint-Ay

des éclats d'obus. Le fusil Lebel, robuste, précis, avec un chargeur à huit cartouches, le premier à avoir été produit massivement (poids 4 kg (1,30 mètre). Il est muni d'une baïonnette de 50 centimètres (voir Saint-Ay).

Les conditions dans lesquelles se déroule le combat sont représentées avec réalisme, la boue, le guet, l'attente, l'attaque. Chatouillat dessine les sacs, les grenades, les fusils. De ce point de vue les comparaisons avec des photos prises dans les tranchées sont instructives.

D'autres scènes nous décrivent le champ de bataille. (Fig. 11) Après le bombardement des obus, ce sont les paysages de ruines des villages, paysages lunaires, plantés d'arbres squelettiques entre les trous qui labourent les champs. Les ciels sont zébrés par les éclairs des explosions.

Le peintre montre en gros plan des soldats blessés ou mourants. (Fig.12) Plaies sanguinolentes, membres arrachés (cf. Huisseau), représentent les milliers de gueules cassées de la guerre de 1914. On voit à l'œuvre l'action des infirmiers et des aumôniers. N'oublions pas que Chatouillat a été grièvement blessé, amputé, et a vécu la guerre dans sa chair.



Figure 9. Les tranchées. Huisseau.



Figure 10. L'assaut. Saint-Ay.



Figure 11. Champ de bataille. Saint-Ay.

Le camp de prisonniers (Fig. 13), où nous pouvons retrouver le même témoignage personnel. À Huisseau, au fond de la scène, des baraquements enferment la vue, dans un paysage de neige et de froid avec des barbelés. Des hommes désœuvrés sont présents.

Un blessé boite avec sa canne. Derrière lui deux ombres insolites, un soldat allemand monte la garde, il fume la pipe, baïonnette au canon. C'est la seule fois où Chatouillat figure la présence de l'ennemi, qui pourtant est partout, mais invisible.

Avant et après le combat.

Chatouillat veut associer à la commémoration les civils, les familles restées à l'arrière, ceux-là même qui viendront dans l'église se recueillir. À Saint-Cyr le peintre représente le départ du soldat dans un paysage rural, serein. Le ciel est bleu, les arbres sont verts, l'église du village présente. On reconnaît le monument aux morts de 1870. Les anciens entourent les jeunes qui partent pour une guerre de revanche espérée courte, avec des drapeaux et des fleurs. Même scène à Saint-Euverte, mais plus angoissée. À Huisseau les soldats sont réunis pour la messe avant la bataille.

Après la bataille les dernières scènes évoquent le deuil et la mort. À Saint-Cyr, une famille éplorée, veuve, parents, enfants orphelins, prient devant une tombe. À Saint-Ay la scène Notre-Dame de Consolation (Fig.14), dans un décor de petites croix qui s'échelonnent (cf. Dorgelès), présente une veuve dans son voile noir qui vient déposer des fleurs fanées et sèches.

Un témoignage de foi.

Au-dessus de ce film de scènes terrestres réalistes qui témoignent de l'histoire du conflit, le peintre donne une dimension religieuse aux sacrifices des soldats comparés à des martyrs morts

pour leur foi. La grande guerre devient pour les croyants un immense Vendredi Saint (cf. Saint-Ay). La présence de la mort invite à une réflexion sur les fins dernières. Les historiens notent un retour du religieux que l'on peut discerner dans les lettres des soldats, dont il est difficile de mesurer la profondeur dans une société française où la déchristianisation est à l'œuvre depuis le XIX^e siècle. Pendant ces longues années de conflit la guerre, la foi et la mort sont indissolublement liées. Des rencontres improbables avant la guerre sont devenues possibles entre des prêtres et des hommes qui combattent ensemble.

Chatouillat représente une des figures importantes des champs de bataille, l'aumônier qui apporte soutien et réconfort aux blessés. Comme exemple citons cette lettre d'un aumônier :

« Je suis un curé ambulant qui suit sa paroisse, qui établit des chapelles partout, qui catéchise de grands enfants, qui enterre hélas des jeunes... Minuit approche, l'église étant à moitié démolie, l'office sera chanté dans une grange. C'est en plus grand l'étable de Bethléem... Auditoire fantastique composé de statues de glaise, affalées sur les bancs. La prière du psalmiste (psaume 69) pourrait être répétée littéralement : "Retire-moi de la boue, que je ne m'enfonce plus ! Que je sois délivré de mes ennemis." »

Les aumôniers célèbrent un immense Requiem.

Au-dessus des combats terrestres la voûte céleste est peuplée par les représentations de la Vierge, des saints et du Christ. Les intercesseurs sont là et accueillent les morts pour la patrie.

La Vierge est la consolatrice des soldats et de leurs familles. Son culte a continué à se développer au XIX^e siècle. De nombreuses apparitions mariales ont suscité de nombreux pèlerinages (La Salette 1846, Lourdes 1858, Pontmain 1871). Les familles s'y rendent en



Figure 12. Soldats blessés. Saint Ay.



Figure 13. Camp de prisonniers. Huisseau.



Figure 14. Sur une tombe. Saint-Cyr-en-Val.

nombre. Le rosaire est la prière des tranchées. La



Figure 15. Jeanne d'Arc. Chaingy.



Figure 16. Saint Michel. Chaingy



Figure 17. Le Christ accueille le soldat. G. Desvallières

Vierge veille dans la partie haute des tableaux : Notre-Dame de Consolation à Saint-Ay, Vierge de Pontmain à Saint-Euverte (à mettre en rapport avec la guerre de 1870 et l'arrêt de l'invasion).

Les saints sont aussi présents.

Le culte de Jeanne d'Arc (Fig. 15) est porté par le courant nationaliste, symbole de la bonne Lorraine qui a délivré en son temps la France occupée. Jeanne est très présente dans l'imagerie pieuse des Orléanais (en bergère à Chaingy, en armure et avec son drapeau à Saint-Euverte) Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, est à l'origine de la demande de sa béatification. Elle sera canonisée en 1920. Saint Michel (Fig.16) terrasse le dragon qui symbolise l'allemand, l'infâme, l'ennemi et est au Moyen-Âge l'incarnation de Lucifer. Il est vaincu par l'archange et précipité aux enfers (le saint est revêtu d'une armure énorme à Chaingy).

Le Sacré-Cœur occupe une place particulière. Sa dévotion en France a une longue histoire suite aux apparitions de Paray-le-Monial en 1675. Son culte se développe pendant la guerre en étroite liaison avec la passion du Christ dans une sorte de dolorisme. La célébration de la victoire à Paris en juillet 1919 est suivie de la consécration de la basilique de Montmartre en octobre 1919.

Les chapelles nous présentent deux mondes reliés par la foi et la prière. (Fig. 17)

De nombreux artistes et écrivains participent à ce retour du religieux : Paul Claudel *La Nuit de Noël*, 1914, Claude Debussy, *Noël des enfants qui n'ont plus de maisons*, Charles Péguy dès 1913 avec le poème Ève :

« Heureux ceux qui sont morts dans une juste guerre

Heureux les épis mûrs et les blés moissonnés... »

Le peintre Marius Chatouillat s'inscrit dans ce contexte commémoratif célébré par de nombreux artistes.

IV- La peinture de guerre après le conflit et l'art de Chatouillat.

Quelques aspects de la peinture de guerre après 1918.

Pendant et aux lendemains de la guerre, de nombreux peintres s'inspirent des combats. Certains y ont participé et sont marqués dans leur chair. Dans la lignée de la peinture militaire et historique on peut distinguer, en simplifiant, deux grands courants.

Le courant officiel et académique porte une vision patriotique soutenue par les ministères français et alliés. Ce sont des peintres comme Victor Prouvé *Le départ du soldat* (Fig. 18), comme Alphonse Lahauzé *La tranchée*, et Jean Droit *La boue de la Somme*.

Mais une volonté nouvelle surgit. Cette guerre hors

normes, mécanique, doit être représentée de façon moderne. Ce sont J. Nash *On the Top* (L'Assaut) (Fig. 19), dont les soldats

courbés vont à une mort absurde,

Félix Vallotton *Verdun*, champ de bataille en proie à un déluge de feu et de flammes, qui annonce le cubisme,

et Marcel Grommaire, *La Guerre*, (Fig. 20) où les soldats sont revêtus de manteaux armurés qui déshumanisent les hommes, comme des robots, des statues immobiles.

La peinture religieuse se transforme au lendemain de la guerre : du désert au renouveau.

Au début du siècle, à Paris, des personnalités nouvelles vont s'affirmer. Des élèves de Gustave Moreau se rencontrent et fondent le Salon d'Automne en 1903. Georges Rouault et Georges Desvallières, proches des Fauves et des Impressionnistes, reviennent au christianisme et s'intègrent à une communauté d'artistes et de penseurs chrétiens (J. Maritain, K. Huysmans, L. Bloy).

Nous insisterons plus longuement sur Georges Desvallières (1851-1950), qu'une exposition très intéressante au Petit Palais à Paris nous a révélé en 2016. Déjà célèbre par ses portraits avant la guerre, il s'engage volontairement en 1914. Il vit les longues années du conflit où son fils Daniel est tué. C'est alors qu'il fait le vœu de se consacrer uniquement à la peinture religieuse et rompt avec les représentations profanes. Il fonde avec Maurice Denis les Ateliers d'Art sacré en 1919, dont le but est de « pousser les artistes à la pratique de l'Art sacré et fournir aux églises dévastées des œuvres aux caractères esthétiques traditionnels et

modernes. »



Figure 18. Le départ du soldat. V. Prouvé



Figure 19. On the Top. J. Nash

faiblesse. J'aurais continué cette manière de faire et je crois que j'aurais manqué à mon devoir : il faut, pour les autres, extérioriser toutes les souffrances par lesquelles on est passé. »

Il veut rester un soldat, un peintre et un chrétien, ce que voudra

Il veut rompre avec l'art sulpicien, mais sa position est difficile. Il est décalé, incompris par les traditionalistes comme par les nouvelles avant-gardes converties au pacifisme et à l'antimilitarisme. (Fig.21)

Au lendemain de la guerre il s'associe à la ferveur commémorative d'une société en deuil massif. Il peint de nombreux tableaux de chevalet, dessine de nombreux cartons de vitraux. On lui confie ceux de la chapelle de l'ossuaire de Douaumont. Son *Sacré-Cœur dans un éclatement* (1920) (Fig.22), dont la palette sombre et saisissante fera écrire à Léon Bloy « vous avez fait un Sacré-Cœur à pleurer et à trembler », ou encore *L'Apothéose du chasseur* (1922) et sa *Jeanne d'Arc prend le drapeau de la France* (1914). (Fig. 23) C'est un art mystique et sombre. Desvallières s'exprime ainsi : « Je voulais garder en moi-même l'histoire des grandes angoisses, des deuils, des tristesses, des chagrins et des misères de toutes sortes, et garder une tenue qui empêcherait toute espèce de



Figure 20. La guerre. M. Grommaire.



Figure 21. Le Sacré Cœur. G. Desvallières.



Figure 22. Le Sacré cœur dans un éclatement. G. Desvallières.



Figure 23. Jeanne d'Arc. G. Desvallières.

aussi Chatouillat.



Figure 24. Dans la tranchée. Saint-Ay.

La peinture religieuse de Chatouillat

Contrairement à celle de Desvallières elle est limitée dans le temps, quelques années seulement. Ensuite il se consacre à la peinture des paysages. Il extériorise ses souffrances dans une sorte de cri libérateur.

Témoignage d'un soldat qui s'adresse à un public rural, simple, éloigné des recherches esthétiques du moment (cubisme, expressionnisme...) cette peinture se veut lisible et cherche à toucher les hommes et les femmes marqués par le drame de la guerre. Elle en montre les horreurs, mais veut répondre aux angoisses d'une société en deuil.

Elle célèbre la patrie, elle représente, dans le cadre traditionnel des triptyques des églises, les grandes images pieuses des croyants de son temps et leur

propose la consolation de la vie éternelle.

Au niveau plus technique c'est une peinture réaliste, précise, qui montre en détail la tranchée, le champ de bataille, les blessés et les morts, les familles endeuillées. Les tableaux successifs sont bien construits avec une perspective qui donne de la profondeur à la scène (lignes obliques, arrière-plan paysager, premiers plans des combattants dont les visages

expressifs sont parfois des portraits). Les couleurs sont vives avec une omniprésence des bleus azurés des uniformes des poilus, mais aussi les lueurs orange des combats, les bruns de la terre labourée par les obus, le rouge sang des blessures, le noir des voiles de deuil... La touche est légère, lisse, liée. On est très loin des drames des tableaux de Desvallières. On peut comparer sa peinture à la peinture murale d'Alphonse Lahauze offerte à l'église Notre-Dame de Milly-la-Forêt en 1921 : mêmes paysages dévastés, mêmes combattants, même témoignage religieux. Dans les deux cas nous sommes au-delà de la raideur de l'académisme, de l'image d'Épinal, ou même de la simple évocation patriotique.

Sa valeur esthétique existe, même si elle reste modeste. (Fig. 24)

Son intérêt se situe surtout au niveau du témoignage historique. Ces chapelles peintes au lendemain immédiat du conflit nous permettent de mieux comprendre la profondeur du traumatisme de la guerre sur la société française de cette époque, traumatisme pour les combattants, mais aussi pour les proches. Elles méritent donc par leur témoignage notre attention aujourd'hui et participent aux commémorations de ces dernières années.

Claude Baconnet

Membre de l'Académie

Communication du jeudi 17 avril 2017

Un Orléanais, Marius Chatouillat

Peintre des chapelles du souvenir de la guerre de 1914-1918

Claude Baconnet



Résumé

Les églises des villages de Saint-Ay, Chaingy, Saint-Cyr et Huisseau , proches d'Orléans, possèdent des peintures murales, exécutées par Marius Chatouillat, à la mémoire des morts de la guerre de 1914.

Cet Orléanais, soldat, blessé pendant le conflit, participe au deuil collectif de la France. Il évoque dans ses tableaux, riches d'enseignements historiques, autour d'un martyrologue, les scènes de la vie des soldats : départ pour la guerre, vie dans les tranchées, assaut, champs de bataille et sépultures...

Il donne aussi une dimension religieuse aux sacrifices des combattants comparés à des martyrs. Au dessus des vicissitudes terrestres, de la réalité des combats, règne un autre monde, celui de la foi. À Saint-Ay par exemple, le Sacré-Cœur est au dessus des tranchées, Notre-Dame de Consolation accueille l'âme du soldat au ciel.

Marius Chatouillat s'inscrit dans un contexte commémoratif célébré par de nombreux artistes, peintres et écrivains. Ainsi Georges Desvallières illustre par ses œuvres le renouveau de la peinture religieuse en France dans les années 1920, en rupture avec l'art sulpicien.

Plus modeste la peinture de Chatouillat se veut réaliste, colorée, mais vibrante. Elle présente un réel intérêt pour comprendre le traumatisme de la guerre sur la société française.

Abstract

The churches of the villages of Saint-Ay, Chaingy, Saint-Cyr and Huisseau, near Orleans, have murals, executed by Marius Chatouillat, in memory of the dead of the 1914 war.

This Orleans soldier, wounded during the conflict, participates in the collective mourning of France. He evokes in his paintings, rich in historical teachings, around a martyrologist, scenes of the lives of soldiers: departure for war, life in the trenches, assault, battlefields and burials ...

It also gives a religious dimension to the sacrifices of combatants compared to martyrs. Above the earthly vicissitudes, the reality of fighting, reigns another world, that of faith. In Saint-Ay for example, the Sacred Heart is above the trenches, Our Lady of Consolation welcomes the soul of the soldier to heaven.

Marius Chatouillat is part of a commemorative context celebrated by many artists, painters and writers. Thus Georges Desvallières illustrates with his works the renewal of religious painting in France in the 1920s, breaking with the Sulpician art.

More modest painting Chatouillat is realistic, colorful, but vibrant. It has a real interest in understanding the trauma of war on French society.



Il s'agit de quatre petites églises des villages proches d'Orléans : Saint-Ay, Chaingy, Saint Cyr, Huisseau-sur-Mauves. Leurs chapelles ont été décorées par un même peintre, Marius Chatouillat, un Orléanais. (Fig. 1)



Figure 1. Quatre chapelles du souvenir.

On peut y ajouter pour mémoire les peintures d'une chapelle de l'église Saint-Euverte à Orléans, en très mauvais état. Il sera difficile de les étudier.

Quatre chapelles du souvenir, selon l'expression consacrée, témoins de ce grand moment de mémoire qui se développe en France au lendemain du premier conflit mondial.

I- le culte du souvenir en France au lendemain de la première guerre mondiale.

Un constat dramatique

Pendant les cinq années de conflit, les pertes humaines ont été considérables en France : plus de 1,4 M de morts, et plus de 400.000 morts du mois d'Août au mois de décembre 1914. Il faut ajouter de nombreux invalides, près d'un million. Ce sont 10% de la population active de la France, masculine, qui ont disparu.

La France en 1914 est une nation de ruraux et les villages ont été dévastés par cette mortalité.

Au lendemain de la guerre un immense travail de deuil s'accomplit. On assiste à une commémoration civile. Dans toutes les communes on érige des monuments aux morts. (Fig. 2) Cette vague de constructions est à la



Figure 2. Monument aux morts. Saint-Cyr-en-Val

mesure des pertes subies. Une loi est votée pour subventionner ces constructions en octobre 1919. Des collectes parmi la population s'ajoutent à cet effort national. Certains monuments sont très simples, d'autres enrichis de sculptures. Des édifices grandioses verront le jour dans les zones de combat, comme à Douaumont et à Notre-Dame de Lorette.

Très souvent dans les petites communes ces monuments sont au centre du village entre l'église et la mairie, présentant les longues listes des morts pour la patrie.

Les catholiques et l'Église de France participent à cette mémoire patriotique.

Les fractures et les discordes liées aux lois de séparation de l'Église et de l'État de 1905 ont été en partie effacées par l'Union sacrée pendant la guerre. L'église catholique a apporté un soutien sans faille à cette mémoire patriotique, à la défense de la patrie. Dès 1914 les églises, les pèlerinages connaissent une grande affluence.

Le rôle du clergé est important auprès des familles à l'arrière, mais également au front. Les lettres de soldats si nombreuses, à notre disposition, en donnent la preuve.

Prêtres et séminaristes sont mobilisés avec les hommes de leurs classes. 32700 ont été mobilisés, 4618 sont morts au combat. Les aumôniers sont très présents dans les zones de combat. Leur silhouette, avec calot et brassard orné d'une croix rouge, est familière et participe au rapprochement du peuple et des curés...

Parallèlement au monument civil, dans toutes les paroisses, des stalles, des plaques, égrènent la longue liste des morts et des disparus. Dans certaines églises ce sont des constructions imposantes, autel avec retable, statues, de véritables chapelles sont consacrées au souvenir, ornées de fresques ou de vitraux.

C'est dans ce sillage qu'il faut replacer les chapelles du souvenir peintes par Marius Chatouillat.

Beaucoup de familles ne peuvent se rendre dans les lointains cimetières collectifs des zones de combat pour rendre hommage à leurs défunts. Beaucoup ne peuvent rapatrier leurs corps au village. Pire, beaucoup de soldats morts n'ont pu être identifiés, d'où le grand nombre de disparus.

Le monument aux morts, la chapelle consacrée aux enfants de la paroisse tombés au champ d'honneur seront la tombe de ceux qui n'en ont

pas, où l'on peut venir prier.

Les lendemains de la guerre voient se multiplier ces commémorations.

Marius Chatouillat y participe pour sa part dans ces quatre villages et à Orléans même à Saint-Euverte.

II- Marius Chatouillat

C'est un peintre qui a été un soldat et un catholique convaincu (Fig. 3). Il est né à Lorris en 1881, mort le 30 août 1959 à Saint-Jean-de-la-Ruelle, près d'Orléans. Il fut élève au collège Saint-Euverte et très vite on détecta ses dons pour les arts, particulièrement en musique et en dessin. Il travaille à l'École des Beaux-Arts d'Orléans, puis avec le peintre portraitiste Jamet à Gien, qui est lui-même élève de Gérôme (peintre de guerre qui a appartenu à l'école de Crozon).

Dès 1909 il fait partie de la Société des Arts d'Orléans et il est cité dans le journal du Loiret. Il est mobilisé en 1914, soldat au 334^e régiment d'infanterie, matricule 10979. Il est blessé à Fossé le 30 août 1914 à la bataille des Ardennes et est amputé d'une jambe. Il est fait prisonnier et subit onze mois de captivité. À sa libération il est contacté pour peindre une chapelle du souvenir, d'abord à Chaingy en novembre 1919, puis à Saint-Ay, Huisseau, Saint-Cyr-en-Val en 1920.

Le journal du Loiret du 2 novembre 1919 retrace l'inauguration de la chapelle de Chaingy sous le titre « Belle journée d'Union. ». Le curé remercie :

- les paroissiens, riches et pauvres qui dès l'annonce du projet l'ont aidé de leur sympathie, de leurs encouragements et de leur argent.

- le peintre : « C'est en poilu que vous avez peint. Une œuvre comme celle-ci nécessitait un grand talent et aussi une connaissance approfondie de l'épouvante de la guerre. »

- les officiels venus assister à la cérémonie : « Merci à vous, Messieurs de la municipalité, qui imitant en cela l'immense majorité des petites et des grandes communes du pays avez fait taire les querelles, les disputes, les divisions pour venir rendre hommage aux martyrs de la plus grande des causes, celle de la patrie envahie. »

Marius Chatouillat, après ce travail, qui s'étale sur



Figure 3. Marius Chatouillat et sa famille.

plusieurs années, devient professeur de dessin à l'Institut des sourds-muets de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Il travaille aussi comme doreur chez Maillefert entre 1925 et 1930. Parallèlement à ces activités il continue à peindre et à exposer, mais uniquement des natures mortes et des paysages. Il expose très régulièrement au Salon des artistes Orléanais de 1923 à 1939,

essentiellement des paysages de Sologne et de bords de Loire. Ce n'est qu'à la fin de sa vie qu'on trouve des peintures de paysages faites dans le sud de la France, sur les bords de la Méditerranée.

La première guerre mondiale a été une rupture profonde dans sa vie. Elle l'a marqué dans sa chair. Il a été décoré au titre de grand invalide de la médaille militaire. Le journal du Loiret publie sa citation parmi celles d'autres compagnons de combat : « Soldat courageux et plein d'entrain, blessé au combat le 30 août 1914, amputé de la jambe droite... »

Dans sa carrière de peintre, l'exécution des peintures murales apparaît comme une parenthèse, peut-être une thérapie après le cauchemar des combats. Il veut d'abord témoigner de la réalité du conflit, il veut rendre hommage à ses frères d'armes et à leur sacrifice.

Un peintre qui fut un soldat et un croyant.

III- la décoration des chapelles

Nous ne ferons pas une description de chaque chapelle, car elles présentent toutes une unité réelle dans leur diversité.

Considérons la structure décorative, qui est identique pour les quatre.

Un déroulement de tableaux successifs, riche d'enseignements historiques, comme un polyptyque horizontal. (Fig. 4)

Il met en scène le combat sur terre, présente la réalité de la guerre.

- Le triptyque de l'église de Saint-Cyr-en-Val est le plus simple. À gauche nous voyons le départ du soldat, au centre nous avons le martyrologue avec un vitrail, à droite la famille du soldat mort au combat vient prier sur sa tombe.

- Les autres chapelles nous présentent la même



Figure 4. Chapelle de Saint-Cyr-en-Val

- succession de scènes avec des variantes intéressantes.

- À la chapelle de Saint-Ay nous avons successivement : avant l'assaut, après le combat, puis le martyrologe au centre, puis la messe des morts et Notre-Dame de Consolation.

- À la chapelle de Huisseau, le calvaire, le sacrifice, martyrologe, avant la bataille, messe du soldat et Noël du captif.

On peut remarquer que les titres des tableaux emploient le plus souvent un vocabulaire religieux. Les peintures de Chatouillat correspondent bien à la définition du triptyque, un tableau en plusieurs parties au-dessus d'un autel relatant les épisodes de la vie du Christ ou des saints. Ce type d'œuvre connut une grande expansion à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance.

Une dimension verticale s'ajoute au déroulement horizontal. (Fig. 5)

Au-dessus des vicissitudes terrestres, de la réalité des combats, règne un autre monde, celui de la foi. À Saint-Ay par



Figure 5. Chapelle de Saint-Ay.

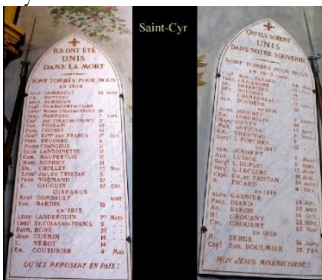


Figure 6. Martyrologe de Saint-Cyr-en-Val.

exemple, le Sacré-Cœur est au-dessus des tranchées, Notre-Dame de Consolation accueille l'âme du soldat au ciel.

Un troisième élément central, le martyrologe. (Fig. 6)

Il est parfois accompagné d'un petit vitrail. Celui de Saint-Cyr est le plus significatif. La longue liste des morts et des disparus s'égrenent en deux tableaux écrits en lettres rouges comme le sang des martyrs. Ils sont chronologiques, on remarquera l'hécatombe de 1914, 21 morts sur 52. Ils sont précis : les grades des soldats sont notés (1 commandant, 5 capitaines, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants et 3 sergents)

On y lit plusieurs fois les mêmes noms, montrant l'appartenance des soldats décédés à une même famille (4 Colas des Francs, 2 de Tristan, 2 Grouant).

Avant et après ces longues listes on peut lire des phrases, comme des prières, « Ils ont été unis dans la mort, qu'ils soient unis dans notre souvenir. » ou encore « À nos glorieux morts donnez, Seigneur, le repos éternel. »

Les éléments décoratifs. (Fig. 7 et 8)

Des anges tiennent des phylactères, ces banderoles aux extrémités enroulées que l'on retrouve dans tout l'art médiéval, des couronnes de fleurs, ou encore méditent, les ailes repliées, en prière.

Des symboles militaires évoquent le soldat combattant : des médailles, des fourragères, des drapeaux, français et alliés.

La représentation de la guerre.

Au centre le peintre fait voir des scènes de guerre, véritable film de la vie du soldat, telle qu'il l'a lui même vécue.

La figure centrale est celle du poilu, le fantassin en uniforme bleu horizon (cf. Chaingy), avec son casque et son fusil. On doit noter l'absence des autres armes, comme l'artillerie.

La tranchée (Fig. 9 et 10) est peinte avec précision, symbole de l'horreur des combats pendant les longues années de la guerre de position (cf. Huisseau). On notera l'armement du soldat, comme le casque Adrian, qui s'inspire de la bourguignotte du Moyen Âge en tôle d'acier laminée (700 gr.). Il protège

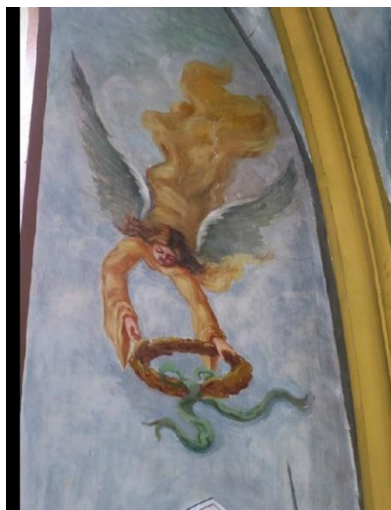


Figure 7. Ange à Saint-Cyr-en-Val.

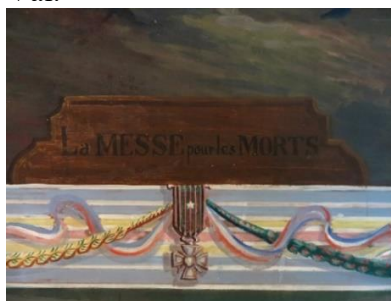


Figure 8. Symboles militaires. Saint-Ay

des éclats d'obus. Le fusil Lebel, robuste, précis, avec un chargeur à huit cartouches, le premier à avoir été produit massivement (poids 4 kg (1,30 mètre). Il est muni d'une baïonnette de 50 centimètres (voir Saint-Ay).

Les conditions dans lesquelles se déroule le combat sont représentées avec réalisme, la boue, le guet, l'attente, l'attaque. Chatouillat dessine les sacs, les grenades, les fusils. De ce point de vue les comparaisons avec des photos prises dans les tranchées sont instructives.

D'autres scènes nous décrivent le champ de bataille. (Fig. 11) Après le bombardement des obus, ce sont les paysages de ruines des villages, paysages lunaires, plantés d'arbres squelettiques entre les trous qui labourent les champs. Les ciels sont zébrés par les éclairs des explosions.

Le peintre montre en gros plan des soldats blessés ou mourants. (Fig.12) Plaies sanguinolentes, membres arrachés (cf. Huisseau), représentent les milliers de gueules cassées de la guerre de 1914. On voit à l'œuvre l'action des infirmiers et des aumôniers. N'oublions pas que Chatouillat a été grièvement blessé, amputé, et a vécu la guerre dans sa chair.



Figure 9. Les tranchées. Huisseau.



Figure 10. L'assaut. Saint-Ay.



Figure 11. Champ de bataille. Saint-Ay.

Le camp de prisonniers (Fig. 13), où nous pouvons retrouver le même témoignage personnel. À Huisseau, au fond de la scène, des baraquements enferment la vue, dans un paysage de neige et de froid avec des barbelés. Des hommes désœuvrés sont présents.

Un blessé boite avec sa canne. Derrière lui deux ombres insolites, un soldat allemand monte la garde, il fume la pipe, baïonnette au canon. C'est la seule fois où Chatouillat figure la présence de l'ennemi, qui pourtant est partout, mais invisible.

Avant et après le combat.

Chatouillat veut associer à la commémoration les civils, les familles restées à l'arrière, ceux-là même qui viendront dans l'église se recueillir. À Saint-Cyr le peintre représente le départ du soldat dans un paysage rural, serein. Le ciel est bleu, les arbres sont verts, l'église du village présente. On reconnaît le monument aux morts de 1870. Les anciens entourent les jeunes qui partent pour une guerre de revanche espérée courte, avec des drapeaux et des fleurs. Même scène à Saint-Euverte, mais plus angoissée. À Huisseau les soldats sont réunis pour la messe avant la bataille.

Après la bataille les dernières scènes évoquent le deuil et la mort. À Saint-Cyr, une famille éplorée, veuve, parents, enfants orphelins, prient devant une tombe. À Saint-Ay la scène Notre-Dame de Consolation (Fig.14), dans un décor de petites croix qui s'échelonnent (cf. Dorgelès), présente une veuve dans son voile noir qui vient déposer des fleurs fanées et sèches.

Un témoignage de foi.

Au-dessus de ce film de scènes terrestres réalistes qui témoignent de l'histoire du conflit, le peintre donne une dimension religieuse aux sacrifices des soldats comparés à des martyrs morts

pour leur foi. La grande guerre devient pour les croyants un immense Vendredi Saint (cf. Saint-Ay). La présence de la mort invite à une réflexion sur les fins dernières. Les historiens notent un retour du religieux que l'on peut discerner dans les lettres des soldats, dont il est difficile de mesurer la profondeur dans une société française où la déchristianisation est à l'œuvre depuis le XIX^e siècle. Pendant ces longues années de conflit la guerre, la foi et la mort sont indissolublement liées. Des rencontres improbables avant la guerre sont devenues possibles entre des prêtres et des hommes qui combattent ensemble.

Chatouillat représente une des figures importantes des champs de bataille, l'aumônier qui apporte soutien et réconfort aux blessés. Comme exemple citons cette lettre d'un aumônier :

« Je suis un curé ambulancier qui suit sa paroisse, qui établit des chapelles partout, qui catéchise de grands enfants, qui enterre hélas des jeunes... Minuit approche, l'église étant à moitié démolie, l'office sera chanté dans une grange. C'est en plus grand l'étable de Bethléem... Auditoire fantastique composé de statues de glaise, affalées sur les bancs. La prière du psalmiste (psaume 69) pourrait être répétée littéralement : "Retire-moi de la boue, que je ne m'enfonçe plus ! Que je sois délivré de mes ennemis." »

Les aumôniers célèbrent un immense Requiem.

Au-dessus des combats terrestres la voûte céleste est peuplée par les représentations de la Vierge, des saints et du Christ. Les intercesseurs sont là et accueillent les morts pour la patrie.

La Vierge est la consolatrice des soldats et de leurs familles. Son culte a continué à se développer au XIX^e siècle. De nombreuses apparitions mariales ont suscité de nombreux pèlerinages (La Salette 1846, Lourdes 1858, Pontmain 1871). Les familles s'y rendent en



Figure 12. Soldats blessés. Saint Ay.



Figure 13. Camp de prisonniers. Huisseau.



Figure 14. Sur une tombe. Saint-Cyr-en-Val.

nombre. Le rosaire est la prière des tranchées. La



Figure 15. Jeanne d'Arc. Chaingy.



Figure 16. Saint Michel. Chaingy



Figure 17. Le Christ accueille le soldat. G. Desvallières

Vierge veille dans la partie haute des tableaux : Notre-Dame de Consolation à Saint-Ay, Vierge de Pontmain à Saint-Euverte (à mettre en rapport avec la guerre de 1870 et l'arrêt de l'invasion).

Les saints sont aussi présents.

Le culte de Jeanne d'Arc (Fig. 15) est porté par le courant nationaliste, symbole de la bonne Lorraine qui a délivré en son temps la France occupée. Jeanne est très présente dans l'imagerie pieuse des Orléanais (en bergère à Chaingy, en armure et avec son drapeau à Saint-Euverte) Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, est à l'origine de la demande de sa béatification. Elle sera canonisée en 1920. Saint Michel (Fig.16) terrasse le dragon qui symbolise l'allemand, l'infâme, l'ennemi et est au Moyen-Âge l'incarnation de Lucifer. Il est vaincu par l'archange et précipité aux enfers (le saint est revêtu d'une armure énorme à Chaingy).

Le Sacré-Cœur occupe une place particulière. Sa dévotion en France a une longue histoire suite aux apparitions de Paray-le-Monial en 1675. Son culte se développe pendant la guerre en étroite liaison avec la passion du Christ dans une sorte de dolorisme. La célébration de la victoire à Paris en juillet 1919 est suivie de la consécration de la basilique de Montmartre en octobre 1919.

Les chapelles nous présentent deux mondes reliés par la foi et la prière. (Fig. 17)

De nombreux artistes et écrivains participent à ce retour du religieux : Paul Claudel *La Nuit de Noël*, 1914, Claude Debussy, *Noël des enfants qui n'ont plus de maisons*, Charles Péguy dès 1913 avec le poème *Ève* :

« Heureux ceux qui sont morts dans une juste guerre

Heureux les épis mûrs et les blés moissonnés... »

Le peintre Marius Chatouillat s'inscrit dans ce contexte commémoratif célébré par de nombreux artistes.

IV- La peinture de guerre après le conflit et l'art de Chatouillat.

Quelques aspects de la peinture de guerre après 1918.

Pendant et aux lendemains de la guerre, de nombreux peintres s'inspirent des combats. Certains y ont participé et sont marqués dans leur chair. Dans la lignée de la peinture militaire et historique on peut distinguer, en simplifiant, deux grands courants.

Le courant officiel et académique porte une vision patriotique soutenue par les ministères français et alliés. Ce sont des peintres comme Victor Prouvé *Le départ du soldat* (Fig. 18), comme Alphonse Lahauzé *La tranchée*, et Jean Droit *La boue de la Somme*.

Mais une volonté nouvelle surgit. Cette guerre hors

normes, mécanique, doit être représentée de façon moderne. Ce sont J. Nash *On the Top* (L'Assaut) (Fig.

19), dont les soldats courbés vont à une mort absurde,

Félix Vallotton *Verdun*, champ de bataille en proie à un déluge de feu et de flammes, qui annonce le cubisme,

et Marcel Grommaire, *La Guerre*, (Fig. 20) où les soldats sont revêtus de manteaux armurés qui déshumanisent les hommes, comme des robots, des statues immobiles.

La peinture religieuse se transforme au lendemain de la guerre : du désert au renouveau.

Au début du siècle, à Paris, des personnalités nouvelles vont s'affirmer. Des élèves de Gustave Moreau se rencontrent et fondent le Salon d'Automne en 1903. Georges Rouault et Georges Desvallières, proches des Fauves et des Impressionnistes, reviennent au christianisme et s'intègrent à une communauté d'artistes et de penseurs chrétiens (J. Maritain, K. Huysmans, L. Bloy).

Nous insisterons plus longuement sur Georges Desvallières (1851-1950), qu'une exposition très intéressante au Petit Palais à Paris nous a révélé en 2016. Déjà célèbre par ses portraits avant la guerre, il s'engage volontairement en 1914. Il vit les longues années du conflit où son fils Daniel est tué. C'est alors qu'il fait le vœu de se consacrer uniquement à la peinture religieuse et rompt avec les représentations profanes. Il fonde avec Maurice Denis les Ateliers d'Art sacré en 1919, dont le but est de « pousser les artistes à la pratique de l'Art sacré et fournir aux églises dévastées des œuvres aux caractères esthétiques traditionnels et

modernes. »



Figure 18. Le départ du soldat. V. Prouvé



Figure 19. On the Top. J. Nash

faiblesse. J'aurais continué cette manière de faire et je crois que j'aurais manqué à mon devoir : il faut, pour les autres, extérioriser toutes les souffrances par lesquelles on est passé. »

Il veut rester un soldat, un peintre et un chrétien, ce que voudra

Il veut rompre avec l'art sulpicien, mais sa position est difficile. Il est décalé, incompris par les traditionalistes comme par les nouvelles avant-gardes converties au pacifisme et à l'antimilitarisme. (Fig.21)

Au lendemain de la guerre il s'associe à la ferveur commémorative d'une société en deuil massif. Il peint de nombreux tableaux de chevalet, dessine de nombreux cartons de vitraux. On lui confie ceux de la chapelle de l'ossuaire de Douaumont. Son *Sacré-Cœur dans un éclatement* (1920) (Fig.22), dont la palette sombre et saisissante fera écrire à Léon Bloy « vous avez fait un Sacré-Cœur à pleurer et à trembler », ou encore *L'Apothéose du chasseur* (1922) et sa *Jeanne d'Arc prend le drapeau de la France* (1914). (Fig. 23) C'est un art mystique et sombre. Desvallières s'exprime ainsi : « Je voulais garder en moi-même l'histoire des grandes angoisses, des deuils, des tristesses, des chagrins et des misères de toutes sortes, et garder une tenue qui empêcherait toute espèce de



Figure 20. La guerre. M. Grommaire.



Figure 21. Le Sacré Cœur. G. Desvallières.



Figure 22. Le Sacré cœur dans un éclatement. G. Desvallières.



Figure 23. Jeanne d'Arc. G. Desvallières.

propose la consolation de la vie éternelle.

Au niveau plus technique c'est une peinture réaliste, précise, qui montre en détail la tranchée, le champ de bataille, les blessés et les morts, les familles endeuillées. Les tableaux successifs sont bien construits avec une perspective qui donne de la profondeur à la scène (lignes obliques, arrière-plan paysager, premiers plans des

combattants dont les visages expressifs sont parfois des portraits). Les couleurs sont vives avec une omniprésence des bleus azurés des uniformes des poilus, mais aussi les lueurs orange des combats, les bruns de la terre labourée par les obus, le rouge sang des blessures, le noir des voiles de deuil... La touche est légère, lisse, liée. On est très loin des drames des tableaux de Desvallières. On peut comparer sa peinture à la peinture murale d'Alphonse Lahauze offerte à l'église Notre-Dame de Milly-la-Forêt en 1921 : mêmes paysages dévastés, mêmes combattants, même témoignage religieux. Dans les deux cas nous sommes au-delà de la raideur de l'académisme, de l'image d'Épinal, ou même de la simple évocation patriotique.

Sa valeur esthétique existe, même si elle reste modeste. (Fig. 24)

Son intérêt se situe surtout au niveau du témoignage historique. Ces chapelles peintes au lendemain immédiat du conflit nous permettent de mieux comprendre la profondeur du traumatisme de la guerre sur la société française de cette époque, traumatisme pour les combattants, mais aussi pour les proches. Elles méritent donc par leur témoignage notre attention aujourd'hui et participent aux commémorations de ces dernières années.

Claude Baconnet

Membre de l'Académie

Communication du jeudi 17 avril 2017



Figure 24. Dans la tranchée. Saint-Ay.

La peinture religieuse de Chatouillat

Contrairement à celle de Desvallières elle est limitée dans le temps, quelques années seulement. Ensuite il se consacre à la peinture des paysages. Il extériorise ses souffrances dans une sorte de cri libérateur.

Témoignage d'un soldat qui s'adresse à un public rural, simple, éloigné des recherches esthétiques du moment (cubisme, expressionnisme...) cette peinture se veut lisible et cherche à toucher les hommes et les femmes marqués par le drame de la guerre. Elle en montre les horreurs, mais veut répondre aux angoisses d'une société en deuil.

Elle célèbre la patrie, elle représente, dans le cadre traditionnel des triptyques des églises, les grandes images pieuses des croyants de son temps et leur

Les activités de la CNA

Françoise L'Homer

En octobre dernier, lors de l'assemblée générale de Toulon, s'est achevé notre mandat à la tête de la Conférence Nationale des Académies. Si cette seconde année de présidence fut moins lourde que la première puisque nous n'avions ni annuaire à réaliser ni colloque à préparer, elle n'a pas laissé sans occupation la petite équipe que vous aviez mandatée pour veiller à la bonne marche de la Conférence. Il me revient donc aujourd'hui de vous présenter les actions que nous avons menées pour la CNA durant cette année 2016. Nous évoquerons d'abord les colloques et réunions inter-académiques que nous avons organisés ou auxquels nous avons participé, puis le travail mené depuis Orléans, en solitaire en quelque sorte. Je terminerai par nos rapports avec l'Institut de France.

Reprenant une initiative lancée en 2014 par l'Amiral Béreau lors de la mandature bordelaise, nous avons organisé le 7 juin dernier une réunion informelle des présidents et représentants de nos académies sœurs, réunion permettant, dans une ambiance plus détendue qu'en AG, de mieux se connaître et de réfléchir ensemble aux problèmes en cours. Sur une suggestion de Christian Froissart, un thème avait été proposé aux participants, celui du rôle que pourraient/devraient aujourd'hui jouer les académies de province. Notre président Marc Baconnet a présenté un texte, notre espoir étant que cette réflexion se poursuive dans une sorte de chantier inter-académique sur le site Internet de la CNA (inter-academies.fr). Le chantier est en ligne. Le texte de notre

président y figure en ouverture. À vous de le compléter. Christian Froissart pour sa part a, dans son exposé, proposé à nos confrères présents une série d'actions possibles faciles à mettre en œuvre autour de nous comme le soutien scolaire à des élèves en difficulté : sans doute certains d'entre nous le font-ils déjà nous disait Christian Froissart, mais pourquoi ne pas le faire en tant que membre de l'académie ?

J'ajoute sur ce chapitre que notre président d'honneur le professeur Bernard Bourgeois, représentant de l'Institut auprès de nous, dans le mot de conclusion qu'il a bien voulu nous adresser ce jour-là, nous a exhortés à nous occuper de l'école aujourd'hui en grand péril. Exhortation reprise le lendemain par M. le Chancelier Gabriel de Broglie lors de la Séance solennelle de remise des grands prix des Fondations de l'Institut dont je parlerai tout à l'heure. Je me devais de relayer leur appel auprès de vous.

Après la pause estivale revint le temps des colloques qui furent au nombre de trois, puisqu'en plus du colloque de Toulon marquant le passage de flambeau à l'équipe varoise, je me suis rendue à Montpellier fin septembre pour y représenter la CNA lors d'un colloque sur les agricultures du futur organisé conjointement avec l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, puis à Arles à la mi-octobre dont l'académie, la plus ancienne académie de province sur le sol français, célébrait le 350^e anniversaire de sa fondation. À leur demande,

ils ont eu droit à une conférence sur le mouvement académique que j'ai intitulée *Promenades dans les jardins d'Akados*. L'Académie d'Arles nous a envoyé le bel ouvrage illustré par Christian Lacroix, natif d'Arles, qu'elle a édité pour cette commémoration. Son nouveau président Marc Heijmans, docteur en archéologie et directeur de recherches au CNRS, devrait bientôt nous rendre visite puisqu'il vient d'être chargé d'une mission auprès de la DRAC d'Orléans.

Et puis il y eut du 5 au 8 octobre le colloque de Toulon auquel ont aussi participé notre président Marc Baconnet ainsi que nos consœurs Claude Baconnet et Jacqueline Suttin. Au cours de l'Assemblée Générale du 7 octobre, en même temps que le trophée, symbole de notre Conférence resté à la bonne garde de Jean-Michel de Widerspach durant les deux années de son séjour parmi nous, nous avons passé le flambeau à nos confrères varois, Jean-Paul Meyrueis pour la présidence, Yves Stalloni pour le secrétariat général et Jean-Pierre Aubry pour les finances. Comme nous l'avions promis en 2014 lors de notre prise de fonction, nous avons transmis à nos successeurs toutes les données nécessaires à la bonne marche de la CNA. Les trois clés USB que nous leur avons remises lors de la réunion du conseil d'administration, avec tous les fichiers de ces deux années de présidence, nous ont épargné le transport de documents quelque peu encombrants. Vous trouverez le compte rendu de ce colloque ainsi que celui du CA et de l'assemblée générale de Toulon sur le site de la CNA.

N'oublions pas de mentionner également - et ce sera la transition avec le volet suivant - d'une part la programmation rigoureuse tenue semaine après semaine durant ces deux années par Jean-Michel de Widerspach et que nous avons remise au nouveau président, ni le fichier numérique de l'annuaire remodelé et régulièrement tenu à jour par Christian Froissart, transmis lui aussi à nos successeurs, à charge pour eux de continuer la besogne et de transmettre en

2018 à l'Académie d'Alsace, responsable du prochain annuaire, un document presque à jour.

Voilà donc pour les réunions et colloques qui nous ont menés hors les murs. J'en viens maintenant au second volet de mon compte rendu : le travail en solitaire, à Orléans. Outre, pour nous trois le suivi régulier des affaires sur lequel je ne m'étendrai pas davantage, le gros chantier de cette année 2016 fut celui des archives de la CNA, chantier qui nous avait été confié en 2014. Grâce à la bonne volonté des académies sollicitées, nous avons pu rassembler la totalité des *Lettres des académies* et la quasi-totalité des numéros d'*Akados*, la revue de la CNA : à ce jour, il ne m'en manque plus que deux. Tous seront numérisés cette année par la BNF, et donc accessibles *via* Gallica au grand public. Tous ces ouvrages resteront chez nous, et nous serons une des rares académies, sinon la seule, à les avoir tous. Quant aux archives proprement dites, il en manque encore, mais il m'a été demandé lors de l'AG de Toulon de poursuivre ce chantier, ouvert il y a deux ans, jusqu'au moment où sera décidé du lieu de leur dépose définitive. Enfin, un cahier de transmission contenant tous les comptes rendus de CA et d'AG depuis pratiquement la création de la CNA, documents jusqu'ici dispersés, a été officiellement remis en AG à notre successeur afin de pérenniser le suivi des projets, travaux et décisions de la Conférence.

Avant d'en venir aux contacts avec l'Institut, je vous donne juste quelques informations concernant les deux années qui viennent : le colloque CNA sur le thème de l'héritage aura lieu les 6 et 7 octobre prochains, à Paris, à la fondation Del Duca. Deux de nos confrères, Christian Froissart et Pierre Bonnaire ont proposé des communications. La date limite d'envoi des textes définitifs est fixée au 30 avril. Comme l'an dernier je ferai partie du comité de lecture qui devrait se réunir début juin et qui d'ailleurs s'est déjà mis au travail. Puis ce sera l'Alsace en octobre 2018, avec comme thème « Des Étoiles et des Hommes ».

Ces travaux menés en commun pour la CNA tant avec vous à Orléans depuis le début de cette aventure qu'avec nos confrères des autres académies, et qui se poursuivent toujours en cette année de présidence honoraire, ont sans aucun doute renforcé les liens d'amitié qui nous unissent ou nous rapprochent. Et l'amitié, même si elle n'est pas inscrite dans nos statuts, est elle aussi une valeur académique.

Comme l'an dernier, je terminerai mon propos par l'évocation des liens qui nous rattachent à l'Institut de France et des devoirs que cela implique. En plus des Journées de la rose à l'abbaye de Chaalis qu'a tout à l'heure évoquées Christian Froissart, je me suis par deux fois rendue à l'Institut en 2016 pour des séances solennelles, celle de la Remise des grands prix des Fondations en juin, et la Séance solennelle de rentrée des cinq Académies en octobre. À elles seules ces deux séances résument symboliquement les deux fonctions de l'Institut : certes, comme le disait Ernest Renan, « lier en un faisceau tous les efforts de l'esprit humain¹ », mais aussi – et je cite là le site de l'Institut – « être un lieu d'échanges entre grands savants et pouvoirs publics, entre mécènes – entreprises ou particuliers – et personnalités qui, connues ou anonymes, concourent au bien commun² ».

L'Institut nous protège : il nous faut le connaître, connaître ses missions, et être à la hauteur. Nos ressources, certes, ne sont pas celles de l'Institut, et nous ferons preuve de modestie, mais à notre échelle, avec nos moyens, il nous faut toujours davantage être présents dans la cité, et servir, pour, nous aussi, concourir au bien commun. Telle est sans doute la mission de toute académie.

Remerciements

Je remercie mes confrères Christian Froissart et Jean-Michel de Widerspach d'avoir bien voulu relire mon texte.

Françoise L'Homer

Vice-présidente de l'académie d'Orléans

Présidente honoraire de la CNA

Membre titulaire de l'Académie d'Orléans

*Conférence prononcée lors de l'Assemblée Générale du
jeudi 16 mars 2017*

¹ Ernest Renan 1867, cité par le site de l'Institut de France.

² Site de l'Institut de France.

Exil, exode, asile

Quelques exemples au XIX^e siècle

Jean-Pierre Navailles

Résumé

À notre époque où la question des migrants semble d'une actualité inédite, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur et de se remémorer les mouvements transfrontaliers qui ont marqué un passé récent. Cela permet de constater, par exemple, le rôle qu'a joué l'Angleterre, tout au long du XIX^e siècle, dans l'accueil des dirigeants étrangers, princes, rois ou empereurs en exil. Et de noter que Londres offrait pareillement refuge à ceux-là même qui avaient combattu et parfois chassé du pouvoir les souverains déchus.

À travers quelques exemples empruntés à l'histoire du XIX^e siècle, cet exposé se bornera à comparer l'exil des « *people* » à celui des anonymes, ainsi qu'à illustrer les forces contraires (fuite / attrait ; accueil / rejet) qui sont à l'œuvre dans les mouvements migratoires.

Abstract

Exile, exodus, asylum : a few examples in the 19th century

In our time when the issue of migrants seems to be of unprecedented importance, it may be useful to have a rear view and evoke the crossborder movements a century or two ago. This allows, for instance, to highlight the role England played in giving refuge to foreign leaders, princes, kings or emperors in exile all along the 19th century. And to notice that London gave as well refuge to those who had chased the dethroned sovereigns from power.

Through a few examples taken from the 19th century, this paper aims at comparing exile as experienced by celebrities and by anonymous people, and focusing on contrary forces (push and pull factors) at play in human migrations.



L'idée initiale de cet exposé m'est venue en lisant, non pas l'incipit, mais la dernière phrase d'un roman. Il s'agit en l'occurrence du livre de Tracy Chevalier, intitulé *La dernière fugitive* (*The last runaway*, 2013). Et la phrase qui termine le récit est la suivante : « Je suis en train d'apprendre la différence entre fuir quelque chose et fuir vers quelque chose ». Ces mots me semblent en résonance avec certaines questions d'actualité, comme les migrations volontaires ou forcées et la quête d'une terre d'asile. Sujets sur lesquels le

passé offre d'utiles points de comparaison, pour peu que l'on regarde dans le rétroviseur. Rassurez-vous, je ne vais pas remonter aux migrations d'*Homo sapiens*, qu'a évoquées notre confrère Michel Monsigny, ni à l'exode des Hébreux fuyant l'Égypte de pharaon. Les exemples auxquels il sera fait allusion se limitent à l'Europe occidentale et aux États-Unis d'Amérique, au XIX^e siècle, et même pour la période et la zone géographique qui servent de

cadre à cet exposé, je n'ai pas du tout la prétention d'être exhaustif.

À propos d'exil, je rappellerai dans quelles circonstances les expatriés, qu'ils soient princes, célèbres ou anonymes, ont été contraints de quitter leur pays et de se réfugier, par exemple, en Angleterre ou en France. Puis en élargissant mon propos aux mouvements d'exode qui traversent le XIX^e siècle, je focaliserai mon attention sur l'Amérique, qui a été le principal pôle d'attractivité pour les populations en déshérence. Et en matière d'asile, nous verrons sur quoi se fondent le bon accueil ou l'ostracisme que rencontrent les migrants de l'époque.

Dernière remarque liminaire, je vais faire appel, comme dans mes communications précédentes, à l'iconographie de la période, c'est-à-dire aux tableaux ou dessins de peintres, illustrateurs et imagiers du XIX^e siècle. Grâce au témoignage de ces artistes il est en effet possible d'entrer visuellement en contact avec ce qui a ému, amusé, ou choqué leurs contemporains.

1– La fuite et l'exil

Au début du XIX^e, exil rime avec île dans le cas de l'exilé le plus célèbre du siècle. Après avoir abdiqué et fait ses adieux au château de Fontainebleau, Napoléon est contraint à l'exil sur l'île d'Elbe. De nombreux caricaturistes, en particulier anglais, ont croqué l'ex-empereur au moment où il met le pied dans son nouveau royaume, le 4 mai 1814. Malgré le comité d'accueil des îliens, il a l'air chagrin (George Cruikshank, « *Landing in Elba* »), et même en proie au désespoir sur cette estampe, celle-là française, qui le montre solitaire, avec son sceptre brisé et son code Napoléon sous le bras (« Arrivée de Napoléon sur l'île d'Elbe »). Pourtant l'homme n'a rien perdu de sa superbe quand on le retrouve, dix mois plus tard, à bord d'un bateau rempli de soldats qui le ramènent. Le diable actionne les rames et la mort tient la barre. L'échappé d'Elbe ajuste la colombe de la paix et l'abat d'un coup de pistolet, tandis que le diable déclare : « Après cela, nous allons traverser des

mers de sang », et la mort d'ajouter : « Il n'existe pas à mon service de main plus expérimentée ».

Lorsque Napoléon débarque en Provence et remonte vers Paris sans rencontrer d'opposition, Louis XVIII ne tarde pas à jeter l'éponge : « Ne nous engageons pas dans une résistance inutile, [déclare-t-il]. Je suis résolu à partir ». Une caricature de 1815 illustre le jeu de chaises musicales à la tête du pays : le retour de l'aigle impérial entraînant le départ en catastrophe du monarque (« La fuite précipitée et le retour imprévu »). La fuite en exil rime avec fébrile pour le roi ventripotent qui est monté à l'envers sur un âne. Ce n'est pas l'âne de la fuite en Égypte, mais de la fuite en Belgique. Et la couleur noire du quadrupède fait allusion au duc de Blacas, homme de confiance et favori de Louis XVIII. *Black ass* signifiant 'âne noir' en anglais, il s'agit là d'un jeu de mots bilingue et visuel. Dans sa fuite précipitée le souverain a néanmoins pris soin d'emporter avec lui les diamants de la couronne, d'une valeur de plusieurs millions de livres, que renferme le coffret portant la mention « propriété de la nation ».

L'épisode des Cent-jours se clôt avec la défaite de Waterloo, la seconde abdication de Napoléon, et son ultime exil à Sainte-Hélène. Le rideau final sur l'exil à Sainte-Hélène est tombé en 1821. Mais il y eut un rappel avec le retour solennel des cendres de l'empereur, en 1840. Événement auquel le grand peintre anglais William Turner consacra un tableau intitulé : *War, the exile and the rock limpet* (« La guerre, l'exilé et la bernique », 1842). On y voit Napoléon de face qui se détache sur un horizon rougeoyant. Cette ligne rouge fait clairement allusion au sang versé pendant les guerres napoléoniennes. Et le personnage – dont le statut de prisonnier est évoqué par la présence de la sentinelle anglaise à l'arrière-plan – se tient au bord de l'eau et regarde un petit coquillage de forme conique communément appelé bernique. L'étrange confrontation entre le conquérant en exil et la bernique vise à illustrer l'aspect dérisoire des rêves de grandeur, de même que l'eau joue le rôle

de miroir aux vanités dans lequel se reflète Napoléon.

Notons d'ores et déjà le rôle récurrent qu'a joué l'Angleterre dans l'exil des dirigeants français, princes, rois ou empereurs, tout au long du XIX^e siècle. Le plus souvent du reste pour leur donner asile, soit avant qu'ils accèdent au pouvoir, soit après qu'ils en ont été écartés. L'un après l'autre, les successeurs de Louis XVIII ont connu l'exil dans des circonstances et des conditions qui se ressemblent, à quelques détails près.

Chassé par l'insurrection populaire, Charles X doit se résigner à abdiquer, le 2 août 1830. Avec sa famille et ses fidèles il prend la route de Cherbourg dans l'intention de faire voile vers l'Angleterre. Il ne faut pas moins de quinze jours pour rallier la côte à la trentaine de voitures transportant les bagages du souverain et des siens, sous la protection des gardes du corps, au nombre d'un millier. Trois commissaires du gouvernement provisoire chargés d'accompagner le cortège royal incitaient Charles X à faire diligence, mais en vain. Le roi, au contraire, s'ingéniait à ralentir la marche. Au bout du périple c'était l'exil, et le souverain – l'ex-souverain, plus précisément – semblait chercher tous les prétextes pour en retarder l'échéance. D'après lui, il se retirait de bonne grâce afin d'épargner la guerre civile à son royaume. Aussi rien, ni personne, ne pouvait l'obliger à se hâter. Les caricaturistes se moquèrent d'ailleurs de ce manque d'empressement à quitter le pays, en montrant les matelots obligés

de lui faire un brin de conduite jusqu'au bateau. Daumier légende son dessin de 1830 en paraphrasant la supplique de Jeanne du Barry au bourreau : « Encore un petit moment, je vous en prie » (Figure 1).

Ce n'est donc que le 16 août 1830 au matin que Charles X et la famille royale embarquent à bord du navire loué par le gouvernement à leur intention. Lorsqu'il débarque à Portsmouth, Charles X dispose d'un viatique conséquent avec les sommes déposées dans les banques anglaises par feu Louis XVIII, au temps du premier exil des deux

frères de Louis XVI, après la Révolution. Ce patrimoine lui permet de faire face aux besoins de la famille royale et de la Maison du roi qui compte une quarantaine de personnes. Charles X et les siens s'installent au château de Holyrood, près d'Édimbourg, où il avait déjà séjourné lors d'un précédent exil.

La fuite de Louis-Philippe, après son abdication le 24 février 1848, n'eut pas la noble lenteur du trajet qu'a effectué Charles X, par petites étapes, entre Paris et la Manche. Non, Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie durent s'échapper, en vêtements bourgeois, par un souterrain débouchant place de la Concorde, côté Seine. Et là, prendre un fiacre – un 'sapin', comme on disait alors – pour sortir clandestinement de Paris, munis de faux passeports aux noms de Monsieur et Madame Lebrun. Cette fuite précipitée en direction de la côte normande, dans l'espoir de s'embarquer pour l'Angleterre, valut au fuyard le

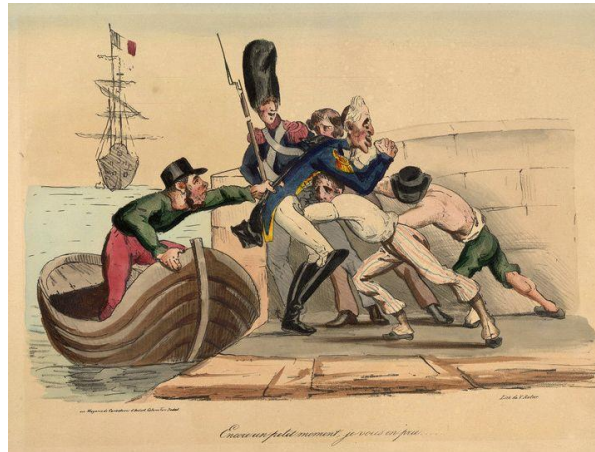


Figure 1. Honoré Daumier : le départ de Charles en exil (1830)

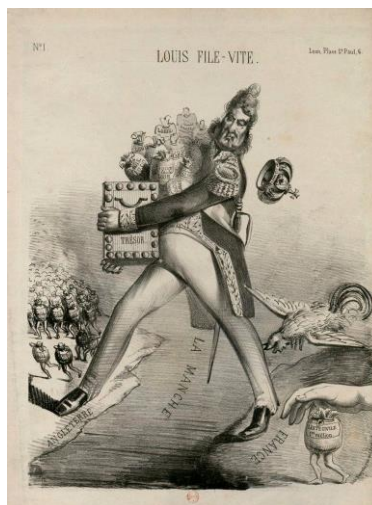


Figure 2. Naegelen : la fuite de « Louis file-vite » (1848)

surnom de « Louis file-vite » (Figure 2). Ici encore le fugitif n'était pas parti les mains vides, ni sans point de chute de l'autre côté de la Manche.

Il prit ses quartiers au château de Claremont, dans le Surrey, où la reine Victoria lui avait offert l'hospitalité. Et c'est là qu'il mourut en exil, le 26 août 1850.

Il est un autre chef d'Etat déchu qui, sans en être ravi, ne fut pas dépaycé lors de son exil en Angleterre, je veux parler de Napoléon III. Quand l'ex-empereur débarque à Douvres en 1871, après la défaite de Sedan et sa captivité à Cassel, c'est le sixième séjour de longue durée qu'il entame outre-Manche. Et celui-là sera le dernier. Napoléon III est mort en exil à Camden Place, où s'étaient installées la famille impériale et sa suite. Le peintre James Tissot a d'ailleurs représenté l'impératrice et le prince impérial dans le parc de cette résidence campagnarde située à Chislehurst, non loin de Londres. L'impératrice Eugénie est vêtue de noir, car elle porte le deuil de Napoléon III, décédé en janvier 1873. Le prince impérial arbore également un brassard de deuil sur son uniforme de cadet de l'académie militaire de Woolwich (James Tissot, « L'impératrice Eugénie et le prince impérial dans le parc de Camden place, Chislehurst », 1874).

Au cours du XIX^e siècle tous les souverains français, rois ou empereurs, ont connu l'exil. Et

la quasi-totalité d'entre eux ont trouvé le chemin – non pas de Damas – mais de la capitale britannique ou belge, à la fin de leur règne. Au demeurant la France n'a pas été en reste. Elle a offert l'asile aux réfugiés et exilés politiques, victimes des crises et des soubresauts qui ont secoué le continent européen. Paris, en particulier, a accueilli des exilés célèbres comme Frédéric Chopin, Heinrich Heine, Karl Marx et Friedrich Engels, ainsi que des foules d'anonymes que l'on pouvait voir – déjà, pourrait-on dire – en train de faire la queue devant la Préfecture de Paris (actuel quai des Orfèvres), dans l'espoir d'obtenir un permis de résidence (*L'Illustration*, 27-9-1851, Figure 3).

Mais la Grande-Bretagne se singularise en ce sens qu'elle a donné asile indistinctement aux souverains déchus, comme on vient de le voir, et à leurs adversaires, républicains, anarchistes, communards, ceux-là même qui ont contribué à les chasser du pouvoir.

2 – L'asile des proscrits et des réprouvés

Parmi tous les républicains qui ont dû s'expatrier après le coup d'État de 1851, Victor Hugo est la figure de proue de l'opposition à Louis Napoléon Bonaparte. Quand il prend le train à destination de Bruxelles, un soir de décembre 1851, Victor Hugo ne sait pas qu'il part pour un exil de presque vingt ans (19 ans et 9 mois exactement). Un triple exil, devrais-je dire.

La France ayant fait pression sur la Belgique, Victor Hugo est contraint de quitter Bruxelles pour les îles anglo-normandes. Résidant d'abord à Jersey, il faillit être extradé par le gouvernement britannique, après la publication des *Châtiments*. Hugo échappe finalement à l'expulsion, mais il lui faut partir s'installer sur l'île de Guernesey. Deuxième île pour l'écrivain, à l'instar de Napoléon, Napoléon-le-grand, pas Napoléon-le-petit, comme Hugo appelle son persécuteur.

L'itinéraire individuel de quelques personnages de moindre renom est plus représentatif de l'expérience vécue par la majorité des exilés. Expérience traumatisante,

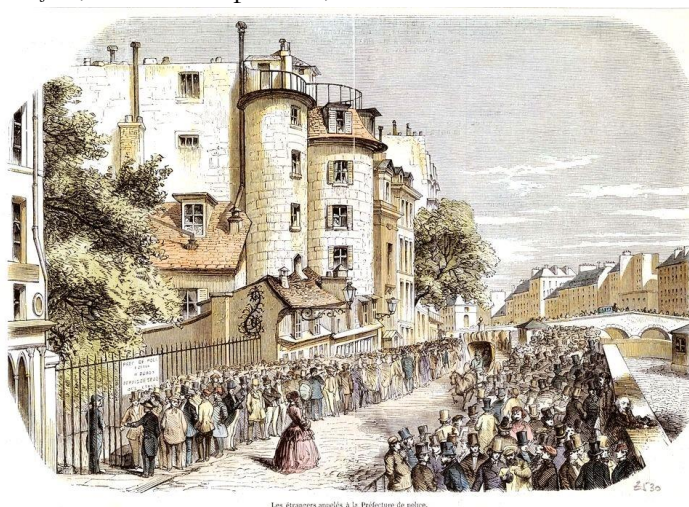


Figure 3. Étrangers faisant la queue devant la Préfecture de Paris en vue d'obtenir un permis de séjour (*L'Illustration*, 27-9-1851)

parce qu'ils n'en connaissent pas le terme et qu'ils rencontrent des difficultés pour assurer leur subsistance, et plus encore pour s'intégrer dans le pays d'accueil. Certains disposent d'un atout professionnel, en particulier les ex-maîtres d'école qui peuvent donner des cours de français, à condition, c'est bien le moins, de commencer eux-mêmes par apprendre l'anglais. De même les travailleurs manuels trouvent assez facilement à se faire employer.

C'est le cas de Martin Nadaud. Banni par décret, en 1852, celui-ci prend la route de l'exil qui le conduit en Belgique d'abord, puis en Angleterre, selon un itinéraire qu'empruntent souvent les fugitifs français. Pour gagner sa vie il commence par gâcher du mortier dans la banlieue de Londres. Rien d'étonnant à cela de la part d'un maçon. Plus surprenant, il abandonne la truelle pour la fêrule et devient, pour ne pas dire qu'il s'improvise professeur de français. Il réussit d'ailleurs si bien dans la fonction d'enseignant qu'il l'exerce pendant quatorze ans à Brighton puis à Wimbledon. Autre initiation, l'ex-maçon reconverti prof se fait initier à la franc-maçonnerie, au cours de son exil en Angleterre dont c'est la patrie. Quand éclate la guerre de 1870, Nadaud regagne la France où il est nommé préfet de la Creuse par Léon Gambetta, le 6 septembre 1870.

La même année, Camille Pissarro et Claude Monet franchissent eux aussi la Manche, mais en sens inverse. Dans leur cas, il s'agit d'un exil volontaire sinon choisi, puisqu'ils cherchent avant tout à éviter l'enrôlement dans la guerre de 70.

Un autre témoignage précieux sur l'exil est assurément celui de Jules Vallès. Lors de la chute de la Commune dont il était l'un des chefs de file, Jules Vallès

s'échappe de façon encore plus rocambolesque qu'en son temps Louis-Philippe, et assurément plus risquée. Reconnu, Vallès aurait été exécuté sur place sans autre forme de procès. Pour fuir il n'avait pas pris un 'sapin', comme le roi déchu, mais le véhicule sentait pourtant le sapin, car il avait emprunté une charrette-corbillard servant au ramassage des cadavres après les combats. Pour donner le change il portait un tablier taché de sang et un képi d'ambulancier. Grâce à un réseau de complicités et à sa baraka, il parvient à Londres via la Belgique.

Le soulagement d'avoir échappé à la mort est de courte durée. Très vite, Vallès développe une totale allergie au pays et à la ville qui lui ont donné asile. Rien à Londres ne trouve grâce à ses yeux, ni le climat, ni la cuisine, ni les dimanches, ni les femmes, ni le confort anglais. Ce qui frappe chez lui, c'est son incapacité à prendre racine dans la terre d'exil. Il a passé huit années à Londres sans jamais distendre le lien ombilical qui le reliait au Paris des barricades.

Les réfugiés français à Londres se regroupent dans Soho où ils logent à plusieurs dans des garnis de bas étage (*Illustrated London News*, 8-6-1872, Figure 4). Ils y vivent dans la peur de la police, des espions, et la hantise de l'expulsion du territoire où ils ont trouvé refuge. Et s'ils peuvent



Figure 4. Un des garnis qu'occupent les ex-communards réfugiés à Londres (*Illustrated London News*, 8-6-1872)

compter sur des réseaux d'entraide et de soutien, comme la cuisine coopérative des réfugiés de la Commune dans *Newman passage* à Londres, l'exil n'est pas pour eux une école de bonne entente, bien au contraire. Les dissensions qui ont déchiré la Commune entre blanquistes, marxistes, anarchistes, fédéralistes, proudhoniens, réapparaissent à Londres. Les zizanies au sein des proscrits exacerbent le sentiment de solitude et d'amertume qu'éprouve Vallès, ainsi qu'il l'écrit à son ami Hector Malot [je cite] : « La vie d'exil, dit-il, est celle de naufragés qui s'attribuent les uns aux autres la perte du bâtiment et s'entre-déchirent sur le radeau » [lettre de sept.-oct. 1875, *La correspondance avec Hector Malot*, p.67]. L'anarchiste Charles Malato assimile lui aussi les proscrits à des naufragés dont l'esprit de combativité qu'ils ont montré dans la lutte, peut tourner en animosité, en rage envers leurs camarades d'infortune. Je renvoie au récit de Malato ironiquement intitulé *Les joyeusetés de l'exil : chronique londonienne d'un exilé parisien 1892-1894*.

Aussi éprouvantes soient-elles les années d'exil ne sont pas forcément des années stériles pour les écrivains. Au contraire les années d'exil que passe Victor Hugo dans les îles anglo-normandes se révèlent particulièrement fécondes. Il y compose, entre autres, les *Châtiments*, les *Contemplations*, *La Légende des siècles*, *Les Misérables*, et *Les Travailleurs de la mer*. De même, c'est en Angleterre que Vallès écrit *L'Enfant*, qu'il donne la première version du *Bachelier* et publie *La Rue à Londres* sous forme d'articles.

Le chemin de l'exil de l'autre côté de la Manche n'est pas à sens unique, comme le représente graphiquement George Cruikshank sous la forme d'hommes-oiseaux migrants qui se croisent au-dessus du pas de Calais (*Le Magasin pittoresque*, 1849 oct., n°42). Mais les causes de départ ne sont pas les mêmes dans les deux sens : pour celles et ceux qui fuient d'Angleterre vers la France, elles sont beaucoup plus d'ordre économique et sociétal que politique. Rien à voir avec l'évasion fiscale telle que nous l'entendons

aujourd'hui, il ne s'agit pas de personnes qui fuient pour mettre leur fortune à l'abri du fisc, mais de gens qui fuient pour cacher leur ruine, tout en échappant à la prison pour dettes. Il faut se souvenir qu'en Angleterre on incarcérait pour dettes, comme le père de Charles Dickens en fit la douloureuse expérience, ce qui ne facilitait guère la tâche aux débiteurs dans toute tentative de rembourser leurs créanciers.

Bon nombre d'Anglais désargentés ou en délicatesse avec la justice se contentent de traverser le détroit et se réfugient à Boulogne ou Calais. C'est le cas d'ex-célébrités comme lady Hamilton. Celle qui fut la protégée et la maîtresse de Nelson, l'amie de la reine de Naples, la beauté qui servit de modèle aux peintres George Romney (portrait de 1785) et Élisabeth Vigée Le Brun, débarque en France au cours de l'été 1814. Ne disposant plus d'aucun bien, ni d'aucune ressource, elle meurt l'année suivante, à Calais, dans l'anonymat et le plus total dénuement.

Ikône du dandysme britannique, George Brummell dit « Beau Brummell » connut un sort identique. Après avoir dilapidé une fortune personnelle de 30.000 £ au jeu et dans les extravagances d'un mode de vie ruineux, il s'embarque pour la France. La Côte d'Opale en particulier fait figure de refuge pour les Britanniques à bout d'expédients, fuyant pour sauver les apparences et cacher leur déconfiture. Ce qui fait dire à lady Granville : « cet endroit semble tenir lieu de purgatoire aux âmes à moitié damnées ».

Au nombre des « âmes damnées » dans leur propre pays, on peut également citer le cas d'Oscar Wilde, écrivain adulé outre-Manche, avant d'être honni pour son homosexualité. Au terme d'une série de trois procès retentissants Oscar Wilde est condamné à deux ans d'emprisonnement pour avoir été, selon le juge, « le centre du plus infâme cercle de corruption de jeunes gens ». Dès sa libération, Oscar Wilde quitte définitivement l'Angleterre où ses livres sont retirés des rayons de librairies et son nom biffé des affiches de théâtre, même quand ses

pièces continuent d'être jouées. Wilde était devenu la honte de l'Angleterre. À Londres en particulier l'opinion publique était clivée en 'pour' et 'contre', avec un acharnement comparable aux controverses haineuses opposant les dreyfusards aux antidreyfusards, en France.

Coïncidence de calendrier, en 1898, l'année même où l'écrivain irlandais fuyait le puritanisme britannique, Emile Zola en butte à la justice française après son célèbre « *J'accuse* », prenait en catastrophe le chemin de Londres. Tout comme avant lui Voltaire, Chateaubriand, Hugo, ou Vallès, Emile Zola avait dû s'exiler pour échapper à la prison ou pire. Et l'Angleterre qui a décidément le sens de l'hospitalité donnait l'asile, également en 1898, à Esterhazy, le traître, l'affabulateur, dans l'affaire Dreyfus. Esterhazy qui allait paisiblement finir ses jours dans le Hertfordshire sans jamais avoir été condamné.

Au cours du XIX^e siècle on assiste à un chassé-croisé d'exilés entre la France et l'Angleterre avec un net avantage numérique pour la seconde sur la première, en termes de demandeurs d'asile. Les quarante-huitards, les républicains chassés par le coup d'État de 1851, ou bien les communards fuyant la 'Semaine sanglante', se chiffraient par milliers à franchir la Manche. Dans le même laps de temps, les impécunieux, les faillis, les réprouvés, furent tout au plus quelques centaines à emprunter l'itinéraire inverse.

Terres d'asile, la France et la Grande-Bretagne ont également été des foyers d'émigration, des bases de départ ou des zones de transit vers des territoires souvent lointains, au-delà des mers et des océans.

3 – L'exode des migrants

C'est à certains mouvements migratoires de masse que nous allons nous intéresser maintenant, plus précisément à ceux qui sont transfrontaliers en Europe occidentale et qui pour beaucoup ont l'Amérique du nord comme destination finale. Ce qui exclut les flux de population au sein du même pays tels que l'exode

rural qui draine les habitants des campagnes vers les villes. Je n'évoquerai donc pas les migrants de l'intérieur comme les bougnats de Paris, les maçons de la Creuse, ni les nourrices morvandelles à demeure chez de riches familles de la ville.

Nous examinerons tout d'abord les circonstances et les motivations qui enclenchent un déracinement parfois volontaire, souvent forcé, toujours difficile. Et après avoir décrit à grands traits les conditions de voyage, nous verrons l'accueil qui est réservé aux immigrants, une fois arrivés à destination.

Pour reprendre la phrase citée en introduction, émigrer c'est fuir quelque chose en vue d'échapper à la persécution, à la guerre, à la pauvreté, mais c'est aussi fuir vers quelque chose, répondre à l'attrait d'une vie meilleure, dans un pays neuf. Ce sont là deux facettes que met en lumière Daumier dans la série de tableaux qu'il consacre aux migrants. Il y a d'une part le sauve-qui-peut de fugitifs cherchant à échapper au désastre, à l'incendie qui embrase l'horizon, et d'autre part la cohorte d'hommes, de femmes et d'enfants qui partent en quête d'une terre promise.

La décision, plus ou moins forcée, de s'expatrier, reste lourde de conséquences. Elle est la résultante du rapport de forces qui s'établit entre le pouvoir de répulsion du pays d'origine et le pouvoir d'attraction du pays cible. Ce sont là les facteurs *push* (repousser) et *pull* (attirer), qui interagissent dans les mouvements migratoires. Il n'est pas étonnant que la presse illustrée de l'époque représente l'attraction, le magnétisme, qu'exerce la prospérité américaine sous la forme d'un aimant. Aimant qui attire les humains (*Judge*, 26-4-1902), de même que les capitaux, les œuvres d'art et les produits de luxe (*Puck*, 21-6-1911).

De fait ce sont les perspectives d'embauche et les salaires qui drainent la main-d'œuvre outre-Atlantique. Sur une image de 1855, on peut voir John Bull qui essaie vainement de retenir une jeune femme sur le point d'émigrer aux États-Unis, où les industries textiles manquent de bras

et où les rémunérations sont plus élevées qu'en Grande-Bretagne. Le lion britannique assiste impuissant à la scène (« *The lure of American wages* », 1855). Sur ce thème de la fuite des femmes, comme on parle aujourd'hui de fuite des cerveaux ou des capitaux, George Cruikshank suggère d'en pallier les effets en important en métropole des femmes de couleur par bateaux entiers (« *Probable effects of over female emigration* », 1850). Mais cette nouvelle traite des noires (avec un e) semble laisser dubitatifs les célibataires en souffrance.

Plus sérieusement, émigrer en Amérique du nord ou en Australie, c'est franchir un pas, un grand pas : cela implique un voyage autrement plus long que de franchir le pas de Calais. Pour entreprendre un tel voyage, qui pour beaucoup risque d'être sans retour, il faut des motifs sérieux, pour ne pas dire vitaux. Certains émigrent, on l'a vu, pour des raisons politiques, d'autres pour des raisons religieuses, et parce qu'ils sont la cible de l'intolérance et du racisme dans leur propre pays. C'est le cas des juifs victimes de pogroms en Allemagne, en Pologne, ou en Russie, qui trouvent asile et protection auprès de Columbia, homologue de Marianne pour les États-Uniens (*Frank Leslie's Illustrated Newspaper*, 22-01-1881).

Les mieux préparés sont ceux qui rejoignent un père ou l'aîné d'une fratrie partis en éclaireurs. Ceux-là savent à quoi s'en tenir, car le parent déjà sur place les a informés par lettre et souvent leur a envoyé l'argent nécessaire au regroupement familial. Le courrier permet aux parents et amis restés au pays de suivre l'itinéraire de l'émigré et suscitent parfois le désir de le rejoindre (George Baxter, « *News from Australia* », 1854). La correspondance fait alors office de guide, de mode d'emploi, pour les futurs migrants.

Les plus aventureux sont attirés par les sirènes de l'eldorado et de la ruée vers l'or en Californie et en Nouvelle-Galles-du-Sud. Parfois plusieurs facteurs se conjuguent, comme pendant la grande famine qui sévit en Irlande entre 1845 et 1851. Disette qu'a occasionnée la destruction des

récoltes de pommes de terre par le mildiou. Cette crise alimentaire est aggravée par des tensions politiques entre la couronne britannique et les nationalistes irlandais. Un tel contexte incite près de deux millions d'Irlandais à émigrer majoritairement vers les États-Unis. Cela représente une hémorragie d'environ un quart de la population totale de l'île, de laquelle il faut encore retrancher un million de décès imputables à la famine.

Le long périple de l'émigrant commence par le trajet entre son lieu de résidence et le plus proche port d'embarquement. Ce trajet parfois long et compliqué est une première épreuve et un avant-goût du déracinement.

Et quel que soit le port d'embarquement, Cork, Liverpool, Anvers, Le Havre, Naples ou Gênes, le périple est ponctué de stations et d'attentes dans les gares et sur les quais (Erskin Nicol, « *Irish emigrants : waiting for the train* », 1864). À Paris, les émigrants s'entassent dans la salle d'attente qui leur est réservée à la gare Saint-Lazare (*L'Illustration*, 11-11-1899, Figure 5). Ils sont là comme dans une fosse aux ours. Les voyageurs des grandes lignes et les banlieusards s'arrêtent pour regarder cette foule bariolée, aux vêtements exotiques. Des femmes allaitent leurs enfants, d'autres sommeillent sur les sacs et les valises. De Saint-Lazare ils partiront vers Le



Figure 5. Les émigrants dans la salle d'attente à la gare Saint-Lazare (*L'Illustration*, 11-11-1899)

Havre, d'où ils embarqueront pour New York (*La République illustrée*, 1886).

Les artistes italiens Raffaello Gambogi et Angiolo Tommasi ont peint dans la même veine réaliste une scène sur les quais respectivement à Livourne et à Gênes. Ces deux toiles sont de 1895 et portent le même nom : *Gli Emigranti*. Elles représentent des hommes, des femmes et des enfants de tous âges, habillés comme des campagnards, des artisans, des ouvriers agricoles. Une jeune mère allaite son nourrisson. Les visages, les expressions, les postures expriment la peine, la tristesse, au mieux la résignation.

Des peintres britanniques comme Ford Madox Brown ou John Watson Nicol (« *Lochaber no more* », 1863), ont eux aussi traduit graphiquement le vague à l'âme, le déchirement, que ressentent les émigrants en partance pour les États-Unis ou l'Australie. Dans « *The Last of England* » (« Adieu l'Angleterre », 1855), Ford Madox Brown montre un jeune couple sur le bateau de l'exil. S'abritant derrière un large parapluie, ils ont l'âme en deuil et le corps transi. Les autres passagers à l'arrière-plan donnent de l'épaisseur sociale à cette scène d'émigration. Manifestement d'extraction plus modeste, ces derniers ne semblent pas plus ravis de s'expatrier que le couple central.

En revanche le thème du retour n'est qu'assez rarement traité par les peintres et les dessinateurs. C'est la « *success story* » de l'Irlandais, tout dépenaillé à son départ pour New York et, par contraste, portant beau quand il se prépare à rentrer au pays (Erskine Nicol, « *Outward bound, homeward bound* », « En partance pour l'étranger, retour au pays », 1854).

Revenons aux émigrants italiens que l'on retrouve en première page de *La Domenica del Corriere* (8-12-1901, Figure 6). Il s'agit de paysans que les faibles rendements agricoles et le trop-plein démographique des campagnes ont contraints à émigrer. Parents, grands-parents et enfants vont embarquer avec leur maigre bagage, une malle, un panier, quelques ballots. Certains se sont munis d'une chaise pour s'assurer un

minimum de confort sur le bateau qui va les transporter en Amérique.

Il est vrai que les navires empruntés par les émigrants ne brillent ni par leur confort, ni par leur rapidité. Tant que la traversée s'est effectuée en bateaux à voile, elle durait entre 40 et 90 jours, en fonction du vent et de la météo. La navigation à vapeur réduisit la durée du trajet à environ 15 jours depuis Liverpool, Hambourg ou Le Havre. Mais ce voyage n'avait rien d'une croisière d'agrément pour la majorité des migrants. Beaucoup d'entre eux traversaient l'Atlantique dans des bateaux qui avaient transporté à l'aller du coton et du tabac, depuis les États-Unis vers l'Europe. Ces voyageurs n'étaient donc qu'un simple fret de retour à bord de navires en rien aménagés pour leur confort.

Et à bord des bateaux dédiés au seul transport de passagers, comme sur la Cunard Line créée en 1840, les émigrants n'avaient pas les moyens de se payer un billet de 2^e classe, ni a fortiori de 1^{ère} classe. En 1849-1850, par exemple, sur les 150.000 émigrants partis de Liverpool à

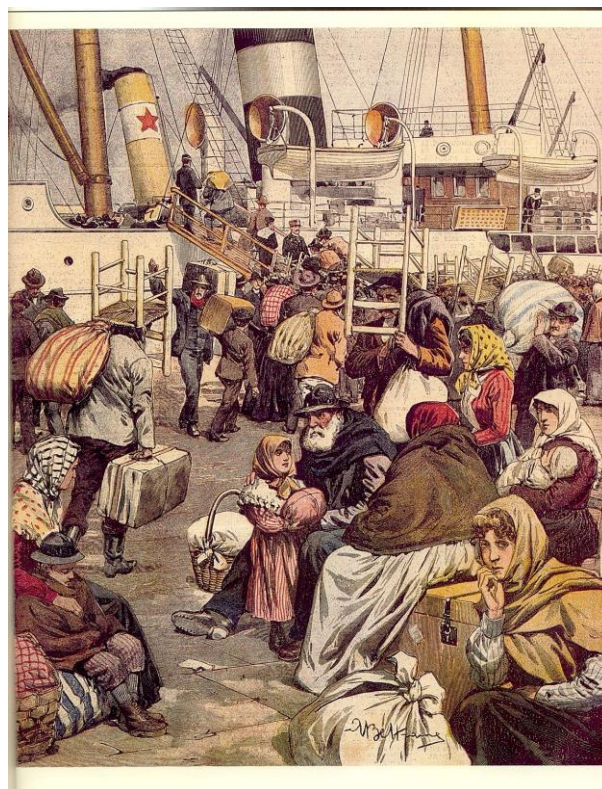


Figure 6. Émigrants italiens en attente d'embarquement sur le port de Gênes. (*La Domenica del Corriere*, 8-12-1901)

destination des États-Unis et des colonies britanniques (*Illustrated London News*, 6-7-1850), plus de 97% avaient dû se contenter de la 3^e classe, en d'autres termes, voyager dans l'entrepont. Là, les passagers campaient littéralement. Ils faisaient soupe commune (*The Graphic*, 30-11-1872), et couchaient dans de véritables niches en bois. Les dispositifs sanitaires étaient minimalistes voire inexistants, avant que le *Passenger Act* de 1855 ne recommandât de prévoir deux lieux d'aisance pour cent passagers. Les conditions d'entassement et de promiscuité, le manque d'hygiène et la sous-alimentation des passagers favorisaient les épidémies surtout de typhus. Sans atteindre l'horreur des bateaux négriers, les navires qui transportaient les émigrants irlandais fuyant la famine méritaient leur surnom de *coffin ships*, ou bateaux cercueils. La mortalité pouvait avoisiner les 30% parmi les passagers qui, minés par la misère et la faim, décédaient au cours de la traversée ou pendant la mise en quarantaine, en cas de maladie contagieuse à bord.

C'est donc avec un grand soulagement matiné d'une pointe d'appréhension que les nouveaux arrivants mettaient le pied sur le sol américain. Le principal point d'arrivée des immigrants avait d'abord été Castle Garden à Manhattan, puis Ellis Island dans la baie de New York, qui a fonctionné jusqu'en 1954. C'est là que s'effectuaient les contrôles sanitaires conditionnant l'accès au territoire des États-Unis. Dans la salle d'attente à Castle Garden, on retrouve une jeune mère qui allaite son enfant, comme sur le quai de Gênes (Charles F. Ulrich, « *In the land of promise* », 1884).

« *Welcome to all !* » (« Bienvenue à tous ! » *Puck*, 28-4-1880), déclare l'oncle Sam à l'intention des nouveaux arrivants. Selon l'image qu'il aime à donner de lui-même, l'oncle Sam accueille à bras ouverts les demandeurs d'asile et les déshérités de la terre. Tel Noé, il les invite à prendre place dans son arche, où il n'y a « pas de taxes prohibitives, pas de rois dépensiers, pas de service militaire obligatoire, pas de knouts, ni de cachots », selon

ce qui est affiché sur un panneau à côté de l'arche. Il semble en fait que certains immigrants soient moins les bienvenus que d'autres. Pour en juger je prendrai à témoin quatre ou cinq journaux illustrés, dont *Life*, *Puck* d'obédience parti démocrate, *Judge* d'obédience parti républicain, et *The Wasp*, dont le titre a du piquant puisque cela signifie 'La guêpe', et que, de plus, WASP c'est l'acronyme de « *White Anglo-Saxon Protestant* » (« Protestant anglo-saxon blanc »), qui fait figure de parangon des citoyens américains.

On distingue deux vagues d'immigration à destination des États-Unis au cours du XIX^e siècle. La première, entre 1820 et 1870, est composée essentiellement de ressortissants de Grande-Bretagne, d'Irlande, d'Allemagne et de Scandinavie. Ces immigrants sont pour bon nombre d'entre eux alphabétisés, de langue anglaise, et s'intègrent facilement dans la société américaine. La seconde vague qui arrive en Amérique, des années 1870 jusqu'au début du siècle suivant, provient d'Italie, de Grèce, de Pologne et de Russie, ainsi que d'Asie, en particulier de Chine. Les premiers étaient protestants – sauf les Irlandais – ceux-là sont israélites, catholiques, orthodoxes, ou bouddhistes. Ces nouveaux entrants sont moins éduqués et plus pauvres que les précédents.

D'où la critique que les adversaires de l'immigration décochent aux derniers arrivés, à savoir qu'ils sont moins bien ou, plutôt, qu'ils sont bien pires que leurs prédécesseurs. *Life* (14-7-1887, Figure 7) remonte très loin dans le temps et contraste l'austère dignité des « Pères pèlerins » touchant terre en 1620, avec la 'chienlit' qui débarque sur les quais de New York, en 1887.

De plus en plus d'Américains s'insurgent contre une évolution qui, selon eux, ferait de leur pays non plus le refuge, l'asile pour les opprimés, mais le réceptacle du rebut des sociétés européennes. *Judge* montre la Statue de la Liberté furieuse de voir l'îlot sur lequel elle se dresse se transformer en dépotoir de l'Europe (*Judge*, 22-3-1890). Elle grimace, soulève sa tunique de dégoût, et menace devant l'injure qui lui est faite



Figure 7. Contraste entre les premiers immigrés et les nouveaux arrivants (Life, 14-7-1887)



Figure 8. Le travailleur immigré vole le pain de l'ouvrier américain, selon cette caricature de Judge (24-12-1892)

de retourner là d'où elle vient (légende : « Si c'est comme cela, je rentre en France ! »). On retrouve la même attitude de rejet dans beaucoup de caricatures contemporaines.

Pour reprendre l'image de l'aimant, il est reproché à la prospérité d'attirer la limaille aussi bien que le métal de bon aloi. C'est du moins ce que dénonce le journal satirique *Judge* (4-4-1891) en représentant l'afflux en Amérique de hordes de traîne-misère, d'anarchistes, d'escrocs, de mécréants, sous le regard désapprobateur de l'oncle Sam. Opinion que partagent tous ceux qui associent l'insécurité, le manque de logements et d'emplois, ainsi que la propagation des maladies, à l'afflux d'étrangers. Une double page centrale

de *Puck* (18-7-1883) illustre la crainte que les bateaux d'immigrants ne servent de vecteurs aux épidémies de typhus et de choléra. On y voit le spectre du choléra coiffé d'un fez parce que le foyer de l'épidémie serait au Moyen-Orient, assis en amazone sur la proue d'un navire battant pavillon britannique. Son arrivée mobilise toutes les ressources de l'Office de santé en personnel et en bonbonnes de désinfectants.

Si le patronat fait dans l'ensemble bon accueil à cet apport de main-d'œuvre étrangère, les ouvriers américains, eux, voient d'un mauvais œil l'afflux de travailleurs qui pèsent sur leurs salaires et jouent le rôle de briseurs de grève en cas de conflit social. *Judge* (« No protection against immigration », 3-5-1890) illustre comment cette main-d'œuvre bon marché prend la place de l'ouvrier américain à l'usine et finalement lui ôte le pain de la bouche (« Résultat inévitable pour l'ouvrier américain d'une immigration incontrôlée », *Judge*, 24-12-1892, Figure 8).

Pour toutes ces raisons, les avis sont très partagés au sein du comité qui accueille l'immigrant fraîchement débarqué, comme le résume la légende d'un dessin de *Judge* (10-10-1903, Figure 9) : « Est-ce un atout ou un handicap ? ».

C'est un digest, un condensé des critiques et des encouragements dont le nouvel arrivant fait l'objet. De gauche à droite sur l'image, le citoyen lambda le considère comme une menace, le petit patron comme un instrument de pression sur les salaires, l'ouvrier comme un gâche-métier, l'hygiéniste comme un propagateur de maladies, l'agent électoral comme un futur bulletin de vote, etc.

Aux menaces sur la santé et l'emploi s'en ajoute une autre, peut-être plus grave encore aux yeux des nativistes (opposants à l'immigration), à savoir une menace qui pèserait sur l'identité nationale américaine. C'est ce que retrace une lithographie intitulée « La grande peur du moment » (« The great fear of the period », 1860s, Figure 10), qui prend la forme d'une histoire progressive se composant de 3 saynètes.



Figure 9. L'immigré est-il un atout ou un handicap ? s'interroge *Judge* (1903)

Scène 1 – L'Irlandais et le Chinois se disputent l'oncle Sam qu'ils avalent, l'un par la tête et l'autre par les pieds.

Scènes 2 et 3 – Se révélant le plus vorace des deux le Chinois engloutit Sam jusqu'aux genoux, puis tout entier, et pour faire bonne mesure enfourne également l'Irlandais.

L'histoire se déroule sur fond de lignes de chemin de fer que les coolies contribuèrent à construire. Elle illustre la crainte des nativistes de voir les Chinois cannibaliser, non seulement le marché du travail, mais l'identité nationale incarnée par l'oncle Sam.

À partir des années 1870 le gouvernement fédéral subit une pression croissante de la part de l'opinion publique en vue de restreindre l'afflux d'immigrants. L'*Immigration Act* de 1882 dresse la liste des personnes indésirables qui se voient interdire l'entrée aux États-Unis. Il s'agit des condamnés de droit commun, des prostituées, des faibles d'esprit et des aliénés, ou de toute personne incapable de subvenir à ses propres besoins et qui de ce fait serait à la charge de la société. Et pour ceux qui sont déjà sur le territoire américain, *Life* recommande de donner un bon coup de balai et de les réexpédier dans leur pays d'origine (« *And we open our arms to them !* », *Life*, 12-7-1885). Parmi ces indésirables on reconnaît

l'Irlandais au gourdin, le Calabrais au poignard, le souverain au rebut. Plus surprenant : Oscar Wilde, une fleur à l'oreille, qui, en arrivant pour une tournée de conférences aux États-Unis, avait répondu au douanier : « Je n'ai rien à déclarer, sauf mon génie ». Autres surprises : la Carmen de Bizet, et Lilly Langtry, actrice anglaise naturalisée américaine, connue surtout pour avoir été la maîtresse, entre autres, du prince de Galles, futur Édouard VII. Le *cartoon* de *Life* vise à fustiger l'impérialisme des pays européens qui se comportent à l'égard de l'Amérique, comme avec leurs colonies vers lesquelles ils déportent les sans-emploi, les bagnards, et les prostituées. S'y ajoute une critique implicite de la dépravation des mœurs qui a cours en Europe et risque de contaminer les États-Unis.



Figure 10. L'oncle Sam se fait cannibaliser par l'immigrant irlandais et le coolie chinois (1860s)

Le souci très prégnant d'endiguer l'afflux de main-d'œuvre étrangère aboutit à certaines incohérences dans l'arsenal législatif sur les travailleurs étrangers. La loi de 1882, par exemple, déclare indésirable tout immigrant susceptible de

tomber à la charge de la société. En revanche, la loi de 1885 (*Foran Act*) stipule de refouler quiconque a signé un contrat de travail avant son arrivée sur le territoire américain. Ainsi sont interdits d'entrée aux États-Unis les ouvriers spécialisés, ingénieurs, ou médecins titulaires d'un contrat, alors que sont admis les musiciens ambulants, bookmakers, et saltimbanques. Résultat dont l'hebdomadaire satirique *Puck* souligne l'absurdité (« *Free America* », 12-10-1887).

Le deuxième volet de la législation sur les immigrants concerne spécifiquement les ressortissants chinois qui se voient barrer l'accès aux États-Unis pendant dix ans, pour des motifs économiques (« *The only one barred out* », 1-4-1882). L'objectif étant de protéger les intérêts des travailleurs américains. Cette loi fut prorogée en 1892 à nouveau pour dix ans, et renouvelée en 1902, cette fois sans préciser de date d'expiration. L'ostracisme à l'égard des immigrants d'origine asiatique, la liste de plus en plus longue des personnes jugées indésirables sur le territoire, tout cela semblait battre en brèche la tradition dont s'enorgueillissent les États-Unis d'être la nation de toutes les nations. C'est du moins ce que dénonce le mensuel progressiste *The Masses* dans une scène supposée se dérouler à Ellis Island. La porte d'accès aux États-Unis est fermée par un énorme cadenas. L'oncle Sam en ploutocrate obèse déclare : « Vous n'êtes qu'une bande de râleurs et vous ne pouvez pas débarquer ici », à l'adresse d'une pléiade de supposés immigrants auxquels il refuserait l'asile. Parmi eux figurent Jésus Christ, Jeanne d'Arc, Garibaldi, Kossuth, Lincoln, Washington, Benjamin Franklin, Victor Hugo, etc. Si vous êtes refoulés, c'est, dit l'oncle Sam, parce que certains d'entre vous pourraient tenter de renverser le gouvernement, et que d'autres ont donné des signes d'aliénation mentale ou de turpitude morale. Ce réquisitoire rappelle ou plutôt annonce celui que dressent de nos jours certains dirigeants outre-Atlantique.

On est loin du personnage jouant les Noé à l'entrée de son arche. Et pourtant l'oncle Sam a accueilli des millions d'immigrants, dont certains mondialement célèbres dans des domaines bien différents. Citons-en deux à titre d'exemples. Charlie Chaplin (cf. son film « *The Immigrant* » de 1917) qui connut deux fois l'exil : la première fois d'Europe (Londres, plus précisément) vers les États-Unis, et la seconde fois en sens inverse, sous le maccarthysme. Autre exemple : Albert Einstein qui décida de s'installer en Amérique, en 1933, après la prise du pouvoir par Hitler en Allemagne. Mais il ne put être rejoint par son fils Édouard, car celui-ci souffrait d'une maladie mentale.

En guise de conclusion, deux brèves à la forme interrogative :

Primo – L'Angleterre et la France furent-elles des terres d'asile au XIX^e siècle ?

– Oui, mais pas dans le même registre, comme on l'a vu. L'une a donné refuge aux têtes découronnées, ainsi qu'aux républicains, communards, et autres proscrits. La seconde a accueilli les célébrités tombées aux oubliettes, qui fuyaient la vindicte de leurs créanciers ou des puritains. Aux exilés il convient d'ajouter les vagues d'immigrants en transit ou installés à demeure, sans oublier les travailleurs saisonniers, comme par exemple les ouvriers agricoles belges, les ouvriers des salines italiens, ou les vendangeurs espagnols.

Secundo – Les États-Unis d'Amérique sont-ils restés fidèles à leur devise d'hospitalité ? Celle-là même que symbolise le sonnet de la poétesse Emma Lazarus gravé sur le socle de la Statue de la Liberté. Je traduis un extrait de ce poème :

« Envoyez-moi vos exténués, vos pauvres, / Envoyez-moi vos cohortes qui aspirent à vivre libres, / Le rebut de vos rivage surpeuplés / Envoyez-moi, les déshérités, que la tempête me les apporte / De ma lumière, j'éclaire la porte d'or ! ».

Fidélité à leur vocation, certes, mais tempérée par un sentiment de méfiance qui ne demande

qu'à s'exprimer dès que l'emploi se contracte et que les tensions sociales se cristallisent autour de l'identité nationale prétendument menacée par les apports extérieurs. D'où les stéréotypes dont pâtissent certains immigrants, en fonction de leur origine. Ainsi les Irlandais sont taxés d'être têtus, irascibles, et difficiles à assimiler (« *The mortar of assimilation* », *Puck*, 26-6-1889). Reproches qui leur sont adressés par des Américains de 'vieille souche', ce qui est tout relatif, puisqu'ils sont souvent arrivés depuis une génération tout au plus. Quand ils ne sont pas eux-mêmes d'extraction irlandaise. Il en va pareillement pour les juifs, les chicanos, les latinos et surtout pour les asiatiques. Ils sont tous, à divers degrés, ce qu'on pourrait appeler les mal-aimés du melting-pot.

D'où résultent les limites de plus en plus drastiques qui sont fixées à l'immigration au cours du XIX^e siècle. En 1882, l'illustré américain *Puck* montre un oncle Sam qui s'emploie à construire un mur antichinois, tandis que les Chinois, eux, s'activent à raser la grande muraille pour faciliter les échanges (« *The Anti-Chinese Wall* », *Puck*, 29-4-1882).

À propos de murs et de murailles l'oncle Sam songe aujourd'hui à ériger une immense barrière à la frontière sud du pays. L'ironie de ce *cartoon* paru dans *The Economist*, en 2008, c'est que l'oncle Sam propose de payer les Mexicains pour la construction d'un mur qui servirait à leur barrer l'accès aux États-Unis. Depuis l'élection de Donald Trump, l'oncle Sam fait encore plus fort puisqu'il se targue, non plus de payer les Mexicains, mais de leur faire payer le mur en question. Ajoutons que le repliement qui se manifeste outre-Atlantique, nos voisins insulaires l'ont acté en votant le Brexit.

Remerciements

Je remercie très vivement Françoise L'Homer et Daniel Locker pour leur relecture attentive et fructueuse de ce texte.

Jean-Pierre Navailles

Membre titulaire de l'Académie d'Orléans
Communication du jeudi 17 juin 2017

Marie-Catherine d'Aulnoy

une vie de contes de fées ?

Frédérique de Lignières

Résumé

Le premier conte de fée littéraire publié en France au XVII^{ème} siècle ne le fut pas, comme on le croit souvent, par Charles PERRAULT. C'est une femme, Marie-Catherine d'AULNOY, qui fut, en ce domaine, un précurseur. Cette conférence se propose de retracer la vie mouvementée de cet écrivain. On tentera aussi de dégager ce qui rattache ses récits au « Grand Siècle » et ce qui en fait l'originalité et influença les écrivains des siècles suivants.

Abstract

The first literary fairy tale published in France in the seventeenth century was not, as is often believed, by Charles Perrault. It is a woman, Marie-Catherine d'Aulnoy, who was, in this field, a forerunner. This conference is intended to retrace the life of this writer. I will also try to identify what connects his stories to the "Grand Siècle" and what makes it original and how it influenced writers of the following centuries.



Quand vous m'avez accueillie parmi vous, je vous avais promis qu'un jour je vous parlerais des contes de fées. Eh bien, voici ce jour arrivé. Ce n'est pas de contes oraux de la tradition populaire qu'il s'agit, mais de contes littéraires qui furent très en vogue à la fin du XVII^{ème} siècle. Aujourd'hui, l'auteur de contes littéraires le plus connu en France est Charles Perrault. Mais il ne fut ni le seul, ni le premier à en écrire. Loin de là...

En effet, le premier conte de fées qui fut publié par écrit dans notre pays le fut par une femme : Marie-Catherine d'Aulnoy. Dès 1690,

Mme d'Aulnoy insérait un conte à l'intérieur de son roman "Histoire d'Hippolyte, Comte de Douglas". Si cet écrivain est aujourd'hui bien oublié en France, elle fut, au XVII^{ème} siècle, très célèbre ; et, de nos jours, elle est encore très connue, comme nous le verrons, dans les pays anglo-saxons.

J'ai intitulé, un peu ironiquement, cette communication « Mme d'Aulnoy, une vie de conte de fées ? » parce que mon intention est d'examiner l'existence agitée de la conteuse. Et de tenter de dégager ce qui dans sa vie, mais aussi parmi ses proches et parmi les idées, les

débats et les modes de son époque, a influencé les contes de fées qu'elle a écrits.

Mais d'abord, pour ceux qui ne la connaîtraient pas, je dois vous faire ici un bref résumé de la vie de Marie-Catherine –ou tout au moins de ce que nous en savons.

I - une courte biographie de la conteuse

Marie-Catherine est la fille de Claude Le Jumel et de Judith Angélique Le Coustelier. Elle est née vers 1650 à Barneville-la-Bertran, en Normandie (actuellement dans le département du Calvados), et décédée à Paris le 12 ou 13 ou 14 janvier 1705. Son père mourut alors qu'elle était encore très jeune et sa mère se remaria avec le marquis de Gudanne. Mais ce dernier n'apparaît plus dans l'entourage de la famille ; peut-être mourut-il, peut-être les époux se séparèrent-ils, car on retrouve Mme de Gudanne vivant à Paris avec son amant, Monsieur de Courboyer, qui l'entretenait ainsi que sa fille.

En 1666, contre sa volonté, Marie-Catherine dut épouser François de La Motte, baron d'Aulnoy, en Brie. Les noces furent célébrées en l'église Saint-Gervais, à Paris, le 6 ou le 8 mars 1666. François de la Motte est non seulement beaucoup plus âgé que son épouse, mais, de plus, il est joueur, coureur, homosexuel à ses heures, alcoolique et endetté jusqu'aux narines. Il semble qu'il battait tant sa jeune femme qu'elle dut se réfugier chez sa mère alors qu'elle était enceinte de son deuxième enfant. En 1669, Mme de Gudanne et sa fille montèrent alors une machination visant à se débarrasser de François de la Motte en le faisant accuser du crime de lèse-majesté. Ce dernier fut alors embastillé mais il parvint à démontrer la fausseté de cette accusation et se retourna contre son épouse et ses complices.

Les deux complices normands des deux femmes (probablement l'amant de Mme de

Gudanne et un amant ou un admirateur de Marie-Catherine) furent décapités en place de grève, tandis que la mère et la fille parvinrent à s'échapper. Marie-Catherine, dans des conditions rocambolesques : elle raconta qu'elle s'enfuit par un escalier dérobé et se cacha sous le catafalque d'une église voisine. Certains de ses biographes affirment que c'est faux et qu'elle fut emprisonnée ou enfermée dans un couvent avant de pouvoir s'enfuir ou d'être libérée. Beaucoup évoquent un séjour dans un couvent, d'autres à la Conciergerie d'où Marie-Catherine fut libérée grâce à une mystérieuse intervention, d'autres encore parlent de longs stages parisiens en toute quiétude. Toujours est-il que Mme d'Aulnoy fut, durant un temps, contrainte à l'exil en Flandre, en Angleterre (où l'on trouve trace de sa présence en 1682). En 1679, elle rejoignit sa mère en Espagne, où celle-ci s'était fait une position importante à la Cour. Cette période, controversée par de nombreux historiens, laisse planer une ombre, autant sur la vie de Mme d'Aulnoy que sur celle de la marquise de Gudanne. Car il est quasiment certain que Mme d'Aulnoy séjourna en France à partir de 1676 puisqu'elle y mit au monde ses deux filles cadettes, dont l'une sera baptisée en 1676 et l'autre en 1677 en l'église Saint-Sulpice.

On pense généralement que Mme d'Aulnoy rejoignit sa mère en Espagne en 1679 pour lui confier l'une de ses filles. Ce serait à Madrid, en 1681, qu'elle apprit son heureux veuvage (union qui lui laissait pourtant quatre enfants, dont trois filles non reconnues par La Motte - son fils unique et sa fille aînée étant morts en bas âge).

Sans que l'Histoire nous rapporte avec exactitude les raisons qui lui firent obtenir la grâce de Louis XIV (il semblerait qu'elle remplissait, ainsi que sa mère, une mission d'espionnage au service de la France.), nous la retrouvons à Paris en 1685. A cette époque, le salon de Mme de Lambert, qui s'était ouvert vers 1693, connaissait à Paris un grand succès. Fortement marquée par le mouvement précieux de la génération précédente, Mme de Lambert,

qui reprochait à Molière d'avoir jeté le discrédit sur l'érudition féminine, s'intéressait particulièrement, comme nombre d'écrivains de la seconde moitié du XVIII^e siècle, à la question de l'instruction des femmes. Elle-même auteure de réflexions sur l'éducation et la morale féminines, Mme de Lambert accueillait dans son salon des personnalités littéraires telles que Fontenelle, Fénelon. Mme d'Aulnoy fréquenta ce salon et y rencontra ces personnalités en vue. Et, quelques temps après, elle ouvrit son propre salon rue Saint Benoît. Son salon fut fréquenté par la haute aristocratie ainsi que par de nombreux artistes et écrivains de cette époque, et en particulier des Anglais. Mais c'est au salon de Mme de Lambert que Mme d'Aulnoy fit la connaissance non seulement de Fénelon mais aussi d'Angélique Nicole Ticquet, décapitée en 1699 pour tentative d'assassinat de son époux. Dans cette affaire, Madame (Mme) d'Aulnoy fut accusée un temps de complicité puis totalement disculpée.

Sa notoriété fut grande non seulement en France mais en Europe. Reconnue historiographe d'une grande éloquence, en 1698, Marie-Catherine d'Aulnoy fut l'une des femmes admises à l'Académie des Ricovrati (gens de lettres de Padoue) où elle sera surnommée la "Clio" (muse de l'Histoire dans la mythologie grecque).

II - Une carrière littéraire bien menée.

Il faut savoir, en effet, que Mme d'Aulnoy n'en était pas à ses premières publications quand elle publia ses Contes des Fées. Elle avait déjà publié le roman historico-galant dont nous avons parlé, genre qui était extrêmement à la mode dans le milieu mondain. Et elle fut surtout à son époque devenue célèbre pour avoir écrit les récits de son voyage en Espagne. L'Espagne des Habsbourg suscitait en effet une grande curiosité en France au XVIII^e siècle. La littérature espagnole du siècle d'or était connue

des milieux cultivés (Corneille y trouvera l'inspiration pour le Cid- Malherbe était fasciné par le poète Gongora). Deux reines de France, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, étaient des princesses espagnoles. Le traité de Nimègue signé en 1679 mit un terme à la guerre franco-espagnole et porta sur le trône la nièce de Louis XIV : Marie Louise d'Orléans qui épousa Charles II d'Autriche.

a- La vogue des contes de fées

A la fin du XVIII^e siècle surgit à la Cour et dans les salons une mode qui fit fureur : on racontait des contes de fées. D'après les spécialistes, ces histoires furent d'abord racontées de vive voix, les mondains puisant leur inspiration autant dans la tradition populaire que dans les romans précieux du début du siècle. Les conteurs, et surtout les conteuses, se livraient à des concours d'éloquence brochant souvent sur le même thème. Il semble qu'ensuite ceux et celles dont la plume était la plus alerte les retranscrivirent et que ces versions écrites circulaient sous le manteau et faisaient l'objet de lectures collectives.

Dans une dédicace, Mlle Lhéritier, la nièce de Perrault, elle-même conteuse réputée, nous offre un témoignage intéressant sur ce jeu de salon mondain :

« Je me trouvais il y a quelques jours, Mademoiselle, dans la compagnie de personnes d'un mérite distingué où la conversation tomba sur les Poèmes, les Contes et les Nouvelles. On s'arrêta beaucoup à raisonner sur cette dernière sorte d'ouvrage ; on en examina les divers caractères, en vers, et en prose (...) On en raconta quelques-uns et cela engagea insensiblement à en raconter d'autres. Il fallut en dire un à mon tour (...) »

Mme de Sévigné dans une lettre à sa fille (6 août 1677) parla de cette mode en ces termes :

« Mme de Coulanges voulut bien nous faire part des contes avec quoi l'on amuse les dames de Versailles ; cela s'appelle les mitonner ; elle nous mitonna donc,

et nous parla d'une île verte où l'on élevait une princesse plus belle que le jour. »

Dans le salon de Mme de Murat que fréquentait Marie-Catherine et où elle retrouvait Marie Jeanne l'Héritier de Villandon et Antoinette Du Ligier de La Garde Deshoulières (deux autres conteuses), on n'échappait pas à cette vogue. Et Mme d'Aulnoy fit probablement partie de ces conteuses qui y brillaient par leur talent. C'est sans doute ce qui lui donna l'idée de publier le premier conte de fées littéraire. Mais elle était consciente qu'il s'agissait d'un amusement mondain et n'osa pas le publier tel quel. Aussi elle l'enchâssa-t-elle dans un roman galant très à la mode à l'époque : « L'histoire d'Hippolyte, comte de Douglas » paru en 1690. Le héros cherche à joindre sa bien-aimée qui est enfermée dans un couvent et pour ce faire il va charmer la supérieure de ce couvent en lui narrant un conte intitulé « L'île de la félicité ». Ce fut le premier conte littéraire qui à être imprimé. Avant ceux de Perrault qui ne publiera les siens, sous le nom de son fils, qu'en 1697 et qui avait écrit en 1691 son premier conte en vers.

Mme d'Aulnoy profita ensuite de la vogue des contes pour en publier huit volumes entre 1697 et 1698 : quatre tomes des « Contes des fées » à partir d'avril 1697, suivis de février à juillet 1698 de quatre tomes des « Contes nouveaux ou Les fées à la mode ». C'est ainsi elle qui nomma ce genre littéraire « conte de fées ». Alors que c'est Perrault qui inaugura le fameux « il était une fois ». Mais ces recueils étaient signés Mme D***. Comme Perrault, la conteuse ne signait pas de son nom. C'était un loisir mondain et chacun savait qui était l'auteur même si elle ne s'affichait pas comme un écrivain professionnel. Mme de Murat, dans son journal adressé à sa cousine, nota que Mme d'Aulnoy écrivait : « *par fantaisie, au milieu et au bruit de mille gens qui venaient chez elle, et elle ne donnait d'application à ses ouvrages qu'autant que cela la divertissait.* »

Mais d'où les conteurs de l'époque tiraient-ils leur inspiration ? Des contes de nourrice, affirmaient-ils. Mme de Murat, dans son « Avertissement » aux Histoires sublimes et allégoriques » de 1699, fut la seule, parmi nos conteuses de la fin du XVII^{ème} siècle, à révéler des sources littéraires autres que des sources populaires orales, notant qu'elle et ses contemporaines s'inspiraient largement des Facétieuses nuits de Straparola (recueil de contes italiens traduit à l'époque en français) :

« Les Dames qui ont écrit jusqu'ici en ce genre, ont puisé dans la même source au moins pour la plus grande partie. » nous dit-elle.

b - La querelle

Cette fin du XVII^{ème} siècle fut dominée par la Querelle des Anciens et des Modernes et cette vogue des contes de fées y participa à sa façon.

Le 27 janvier 1687, Perrault donna une lecture de son « Siècle de Louis le Grand » à l'Académie, poème dans lequel il exaltait le progrès des sciences et des techniques et honorait les écrivains du temps présent et les genres nouveaux qu'ils illustraient - opéra, poésie sentimentale, conte de fées. Il remettait ainsi en question l'idéal classique, fondé sur le culte de l'Antiquité. Perrault déclencha une querelle avec Boileau. Polémique qui se généralisa et va divisa l'élite intellectuelle.

D'une part, les Anciens, défenseurs de la société traditionnelle et d'une littérature érudite, de l'autre, les Modernes, Perrault en tête soutenu, entre autres, par Fontenelle et les membres des salons mondains. Jusqu'en 1694, date à laquelle la Querelle prit fin grâce à la médiation d'Antoine Amauld - avec un avantage en faveur des Modernes et de leurs théories -, les deux clans s'affrontèrent par l'intermédiaire de pamphlets et d'épigrammes : Perrault développa ses thèses dans le « Parallèle des Anciens et des Modernes », publié de 1688 à 1697, qu'il compléta par « Les hommes illustres du siècle » et Boileau, suivi par Racine

et La Fontaine défendit notamment ses idées dans les « Satires », publiées de 1666 à 1668.

Les auteurs de contes de fées littéraires n'étaient pas en reste dans ces polémiques. Ils voulaient, entre autres, démontrer qu'on pouvait puiser les sources d'une œuvre ailleurs que dans l'Antiquité gréco-romaine. Et le contenu des contes évoque souvent une question qui a traversé tout le XVII^e siècle et qui est liée à la querelle : quelle doit être l'éducation des filles.

c - La question féminine

Elle traversa tout le XVII^e siècle : quelle éducation devait-on donner aux filles ? Elle reparut sous une autre forme dans la Querelle : les femmes étaient-elles capables de création artistique ? Sur ce thème, Boileau et Perrault s'affrontèrent en 1694.

Mme d'Aulnoy) dans ses contes prit très nettement parti. Elle discrédita souvent les figures masculines. En particulier, l'image du roi faible, soumis à son épouse, y est fréquente.

« Le roi incertain si elle lui disait vrai, envoya déterrer la bûche, et demeura bien étonné de la malice de Grognon. Tout autre que lui l'aurait fait mettre à la place ; mais c'était un pauvre homme faible, qui n'avait pas le courage de se fâcher tout de bon. » dans Gracieuse et Percinet

Dans Finette Cendron : *« Quand le roi et la reine furent bien pauvres, le roi dit à sa femme : « Nous voilà hors de notre royaume, nous n'avons plus rien, il faut gagner notre vie et celle de nos pauvres enfants. Avisez un peu ce que nous avons à faire, car jusqu'à présent, je n'ai su que le métier de roi, qui est fort doux. »*

« La reine se mit à trembler : « N'ouvrez pas, disait-elle. Il faut que ce soit des esprits » (...) Le roi était aussi poltron que sa femme. »

Les héroïnes, elles, sont souvent fortes et actives. Les fées semblent être le modèle des femmes puissantes. Incarnent-elles la figure de la conteuse ?

Et ces héroïnes ne sont pas seulement décrites par leur beauté. Elles ont une volonté d'indépendance, d'autonomie. Mais surtout elles sont cultivées, artistes. Elles ont de l'esprit. Souvent elles sont même savantes.

Ainsi décrit-on l'éducation de Gracieuse dans Gracieuse et Percinet *« Elle passait la matinée avec des personnes savantes qui lui apprenaient toutes sortes de sciences »*

Et il en va ainsi également de Chatte blanche : *« Il est vrai que Chatte blanche avait l'esprit agréable, liant, et presque universel. Elle était plus savante qu'il n'est permis à une chatte de l'être. »*

Dans le Pigeon et la Colombe : *« Sa beauté n'était pas la seule chose qui la rendait merveilleuse. Souveraine l'avait douée d'une voix si admirable, et de toucher si bien tous les instruments dont elle voulait jouer, que sans avoir jamais appris la musique, elle aurait pu donner des leçons aux Muses et même au céleste Apollon. »*

d- Madame d'Aulnoy sait exploiter les références à des œuvres contemporaines qui connaissent le succès.

En particulier, elle fait référence aux Fables de Jean de la Fontaine. La conteuse le mentionne souvent dans ses récits. Le formidable succès remporté en 1668 par la publication des Fables laisse imaginer que Mme d'Aulnoy a eu le souci de placer ses Contes dans leur sillage. On verra plus loin qu'elle utilisa fréquemment la métamorphose animalière et qu'elle recourut alors à des néologismes qui évoquent ou même qui reprennent des termes employés par le fabuliste.

Par exemple : des expressions comme *« compère grillon » « commère sauterelle »* dans le Rameau d'Or. Des néologismes *« le peuple souriquois »*, *« un attelage souriquois »*, *« miaularde majesté »* *« esprits grenouilliques »* *« la chatonnerie »*, etc...

Mme d'Aulnoy alla même plus loin puisqu'elle traita sous la forme parodique du conte (« Le serpent vert ») le même thème que le fabuliste qui a connu un grand succès : Les amours de Psyché et de Cupidon. Dans les Amours de Psyché et de Cupidon, La Fontaine transposa un épisode des Métamorphoses d'Apulée qui retrace le mythe de Psyché. Et dans « le Serpent vert », Mme d'Aulnoy écrit :

« Elle aurait eu bien du regret de ne pas imiter sa devancière Psyché ; de sorte qu'elle cacha une lampe comme elle, et s'en servit pour regarder ce roi invisible, si cher à son cœur. Mais quel cri épouvantable ne fit-elle pas, lorsqu'au lieu du tendre Amour blond, blanc, jeune et tout aimable, elle vit l'affreux Serpent Vert aux longs crins hérissés ? »

On peut aussi voir parfois dans les contes des allusions à un roman en vogue comme « La princesse de Clèves ». C'est ainsi qu'afin d'échapper aux préjugés causés par les passions amoureuses, la fée du conte « Le Prince Lutin », à l'exemple de la Princesse de Clèves, se réfugie dans l'Ile des Plaisirs tranquilles, lieu dépourvu d'hommes. De même, la maxime qui conclut « La Princesse Printanière » exhorte à la méfiance envers les passions et prône la soumission aux lois de la raison. Ces vers auraient pu être l'œuvre de Mme de Lafayette :

*« A quelque chose qu'Amour nous puisse assujettir,
Des règles du devoir on ne doit point sortir;
Et malgré le penchant qui souvent nous entraîne,
Je veux que la raison soit toujours souveraine;
Que toujours maîtresse du cœur,
Elle règle à son gré ses vœux et notre ardeur. »*

III - Des contes où transparait l'influence de l'entourage et des péripéties d'une vie romanesque

a- les contes et l'héritage des précieuses

La mère de Mme d'Aulnoy était la nièce de Marie Bruneau des Loges. Cette femme tint un salon brillant concurrençant celui de Mme de Rambouillet (1603). Mme de Gudan, elle-même, tint en Espagne une sorte de salon où elle conviait politiques et diplomates.

Or, dans les contes, l'héritage des précieuses est très sensible. Si Mme d'Aulnoy s'inspire de contes populaires, elle les dépouille de tout détail trivial et elle ennoblit systématiquement cette matière ; en particulier en rehaussant le statut social des héros (elle n'a de personnages que rois, reines, princes et princesses). Même quand ils ont été enlevés par des personnes incultes et ne reçoivent aucune éducation, ses héros, du fait de leur haute naissance, font preuve de qualités innées. Ainsi dans « L'oranger » la princesse Aimée que le couple d'ogres qui l'élève tient dans la plus grande solitude :

« Elle ne savait ni lire ni écrire, ni aucune langue, elle parlait le jargon d'Ogrellie, elle vivait dans une parfaite ignorance de toutes les choses du monde : elle ne laissait pas d'avoir d'aussi bons principes de vertu, de douceur et de naturel que si elle avait été élevée dans la cour de l'univers la mieux polie. »

La conteuse ajoute un romanesque galant à l'histoire primitive. Elle complique l'intrigue d'épisodes romanesques (naufages, enlèvements, déguisements) et de développements sentimentaux sur le thème des amours contrariées. On est au pays de la Carte du Tendre et le vocabulaire amoureux qu'elle emploie est inspiré du langage précieux. On applique les principes de l'amour tendre défini par Jean-Michel Pélous comme « un idéal de perfection amoureuse où l'amant, respectueux, courageux et patient est soumis à une dame par définition inflexible et cruelle ».

C'est ainsi que, dans le conte de Mme d'Aulnoy, la dévotion du Prince Chéri envers la Princesse Belle-Étoile motive les trois épisodes de la quête amoureuse : la princesse, influencée par sa méchante belle-mère, envoie le Prince

Chéri quérir, au péril de sa vie, l'Eau qui danse, la Pomme qui chante et le Petit Oiseau Vert qui dit tout. Défini par des valeurs précieuses, l'amour, tel que Mlle de Scudéry l'entendait, peut être une passion honnête, inciter à des actions héroïques et devenir de ce fait cause de perfection morale.

Les contes de Mme d'Aulnoy ont fait de nombreux emprunts au roman héroïque comme « L'Astrée » d'Honoré d'Urfé ou aux romans de Mlle de Scudéry, en particulier, où les bergeries et le modèle pastoral sont fréquents.

« Ils s'établirent dans une plaine fertile, la plus agréable de toutes celles qu'ils auraient pu choisir. En ce lieu, le roi changeant son sceptre à une houlette, acheta un grand troupeau et se fit berger. Ils bâtirent une petite maison champêtre, à l'abri d'un côté par les montagnes, et située de l'autre sur le bord d'un ruisseau assez poissonneux. En ce lieu, ils se trouvaient plus tranquilles qu'ils ne l'avaient été sur leur trône : personne n'enviait leur pauvreté ; ils ne craignaient ni les traîtres ni les flatteurs ; leurs jours s'écoulaient sans chagrin, et le roi disait souvent : « Ah ! si les hommes pouvaient se guérir de l'ambition, qu'ils seraient heureux ! J'ai été roi, me voilà berger ; je préfère ma cabane au palais où j'ai régné. » » « La Princesse Carpillon »

Il y a aussi des scènes larmoyantes comme dans « La Princesse Carpillon » où l'héroïne révèle son identité au roi et à la reine, ses parents :

« La reine fondait en larmes, et [...] les yeux du roi étaient aussi tout moites : [...] l'un et l'autre s'empressant de la serrer entre leurs bras, ils l'y retinrent longtemps sans pouvoir prononcer une parole ; elle s'attendrit aussi bien qu'eux, elle se mit à pleurer à leur exemple, et l'on ne peut bien exprimer ce qui se passa d'agréable et de douloureux entre ces trois illustres infortunés [...]. Alors les caresses redoublèrent ... entre eux, et ils passèrent ainsi quelques heures. »

Tout cela éloigne ces histoires du folklore des contes populaires. Et la conteuse multiplie

aussi les allusions mythologiques et les emprunts à la littérature antique. L'exemple le plus frappant est l'histoire de Psyché qu'elle reprendra à sa manière dans « Le serpent vert ».

Dans le style des contes aussi on retrouve les précieuses : recours à l'allégorie, aux métaphores. On trouve l'emploi de métaphores précieuses visant à ménager la pudeur : ainsi pour désigner la virginité dans « L'oiseau bleu » : « elle peut rester vestale, sans que personne ne s'y oppose », métaphore relevant de la pudeur caractéristique de la délicatesse précieuse.

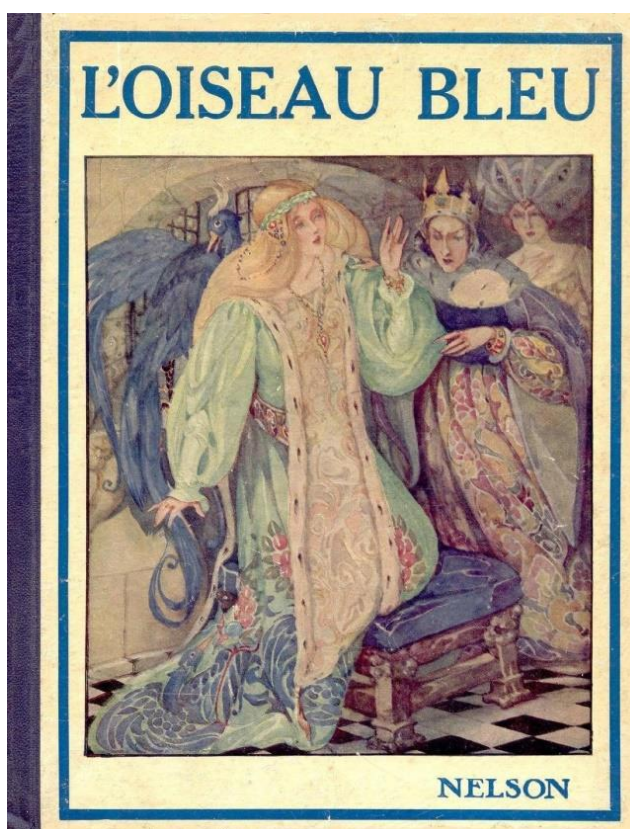


Figure 1. L'oiseau bleu (la Une de couverture)

b- les philosophes libertins ont-ils influencé les contes ?

(Pour mémoire, il s'agit de Théophile de Viau – Gabriel Naude – Pierre Gassendi – Cyrano de Bergerac)

Pourquoi cette question ? Dans l'entourage de Mme d'Aulnoy, plusieurs personnes se réclament de cette philosophie. Un ami de son

père qu'elle rencontrera en Angleterre et avec lequel elle correspondra, Charles de Saint-Evremond, illustre cette philosophie dans ses écrits. Et puis François de la Motte, l'époux de Mme d'Aulnoy, fut un libertin de mœurs, sinon de philosophie. Il faut voir que cette philosophie a imprégné les salons comme un certain existentialisme mondain a imprégné la société du XX^{ème} siècle après la seconde guerre mondiale. Et on en trouve trace dans les contes.

Les contes font preuve d'une indifférence religieuse. On n'y voit jamais intervenir Dieu. Ni nulle allusion à la religion chrétienne. Le nom de Dieu n'apparaît que dans des expressions toutes faites comme « Mon Dieu ».

Plus important encore, les contes remettent en cause le pouvoir royal. En présentant des rois faibles comme on l'a vu tout à l'heure. Mais aussi des rois incapables ou cruels chassés par le peuple.

Ces récits soulèvent souvent des questions sur la légitimité du pouvoir. Un exemple intéressant dans « L'Oiseau bleu » où l'on porte au pouvoir, après la mort de son père le roi, la princesse Florine jusqu'alors retenue prisonnière par sa belle-mère.

« La fortune de la méchante reine et de sa fille changea de face : elles étaient regardées comme des favorites qui avaient abusé de leur faveur. Le peuple mutiné courut au palais demander la princesse Florine, la reconnaissant pour souveraine (...) En même temps, la sédition devint générale (...) Les grands du royaume s'assemblèrent promptement et montèrent à la tour (...). Mais les sujets s'étant jetés à ses pieds, lui apprirent le changement qui venait d'arriver à sa fortune (...) Ils la portèrent dans son palais et la couronnèrent. »

Remarquable description d'un soulèvement populaire et nobiliaire qui n'est pas sans rappeler la Fronde.

Le mauvais roi est aussi complaisamment décrit : cruel, injuste, tyrannique. L'usage despotique du pouvoir caractérise nombre de rois de contes de fées. Et du despotisme à la

tyrannie et au sadisme, il n'y a pas loin dans beaucoup de contes.

« Le Rameau d'or » s'ouvre sur le portrait d'« un roi dont l'humeur austère et chagrine inspirait plutôt de la crainte que de l'amour ». « Le roi Brun savait se faire obéir : si ce n'était par amour, c'était au moins par crainte. » Il caresse l'ambition de « se rendre redoutable à toute la terre » « Le roi Brun n'était pas accoutumé à rencontrer la plus petite résistance. Celle de son fils le mit dans une colère épouvantable », et il le fait enfermer dans une tour « bâtie exprès pour les princes rebelles. »

Brun est aussi un roi vindicatif et soupçonneux : « Il se laissait voir rarement et sur les plus légers soupçons, il faisait mourir ses sujets. »

Quant au Prince Bossu de « Carpillon », son divertissement le plus ordinaire consiste « à faire quelques meurtres et à égorger indifféremment tous ceux qui lui déplaisaient. »

Dans « La souris », le roi du pays des Larmes est « un ennemi déclaré des plaisirs (...) ne demandant que plaies et bosses. » « Pour lui plaire, il fallait tuer et assommer les passants, il pendait lui-même les criminels, il se réjouissait de leur faire du mal. »

Et dans « Finette Cendron », le roi est un incapable :

« Il était une fois un roi et une reine qui avait mal fait leurs affaires, on les chassa de leur royaume. »

Dans « La bonne petite souris » : « Tous leurs sujets, qui les baïssaient mortellement, et qui ne les servaient que par crainte, ne les craignant plus, leur attachèrent des cordes aux pieds et les traînèrent dans la rivière, disant qu'ils étaient bien heureux d'en être quittes. »

Et aussi ce passage tiré toujours de « La souris » :

« La fée lui dit : « Ne nous amusons point, il faut faire un coup d'Etat : allons dans la grande salle du château haranguer le peuple »... Lorsque la salle fut toute pleine, la bonne fée dit au sujets du méchant roi qu'elle voulait leur donner pour reine la fille du roi

Joyeux, qu'ils voyaient : qu'ils vivraient contents sous son empire...A ces mots chacun cria « Oui, oui, nous le voulons bien. » Ici est évoqué sans ambiguïté le consensus du peuple à être gouverné par un roi qu'il choisit et son droit à déposer un monarque jugé inique. On trouve dans « L'oiseau bleu » les mêmes idées exprimées quand le peuple fait sédition et que les grands du royaume vont chercher Florine dans sa prison pour la couronner.

Pour rester sur le thème du libertinage, les métamorphoses animalières ou le thème de l'amant invisible sont souvent prétexte à décrire –tout en respectant les convenances des salons– les émois sensuels. Tel le Prince Percinet assistant invisible à une scène de fouettage de sa maîtresse presque nue. Passage qui n'est pas sans rappeler le marquis de Sade par certains côtés :

« A peine y fut-elle entrée qu'on ferma les portes, puis quatre femmes qui ressemblaient à quatre furies se jetèrent sur elle par l'ordre de leur maîtresse, lui arrachèrent ses beaux habits et déchirèrent sa chemise. Quand ses épaules furent découvertes, ces cruelles mégères ne pouvaient soutenir l'éclat de leur blancheur : elles fermaient les yeux, comme si elles eussent regardé longtemps la neige. « Allons, allons, courage ! criait l'impitoyable Grognon du fond de son lit, qu'on me l'écorche, et qu'il ne lui reste pas un petit morceau de cette peau blanche qu'elle croit si belle.

En tout autre détresse, Graciense aurait souhaité le beau Percinet : mais se voyant presque nue, elle était trop modeste pour vouloir que le prince en fût témoin ; et elle se préparait à tout souffrir comme un pauvre mouton. Les quatre furies tenaient chacune une poignée de verges épouvantables ; elles avaient encore de gros balais pour en prendre de nouvelles ; de sorte qu'elles l'assommaient sans quartier ; et à chaque coup la Grognon disait : « Plus fort, plus fort ! Vous l'épargnez. »

La métamorphose des personnages en animaux est également, comme le remarque Anne Defrance, « un moyen de représentation

symbolique » d'une sexualité que l'on se doit de passer sous silence. Ainsi, dans le conte « La biche au bois » de Mme d'Aulnoy, la métamorphose de la Princesse Désirée en animal permet d'atténuer le caractère voluptueux et peu convenable de sa première rencontre avec le Prince Guerrier, endormi au pied d'un arbre :

« Elle se coucha à quelques pas de lui, et ses yeux, ravis de le voir, ne pouvaient s'en détourner un moment ; elle soupirait, elle poussait de petits gémissements ; enfin devenant plus hardie, elle s'approcha encore davantage, et elle le touchait lorsqu'il s'éveilla. »

c- le plaidoyer contre les mariages forcés

« Vous ignorez sans doute que les filles des plus grands rois sont des victimes, dont on ne consulte presque jamais l'inclination [...] Entre un magot ou un autre, on ne songe qu'aux intérêts de l'Etat. »
«Carpillon »

Mme d'Aulnoy n'était pas la seule conteuse à faire de ses contes une tribune à ce sujet qui était réellement un problème de société à l'époque. Mais elle a dû tirer beaucoup de ses descriptions de son expérience personnelle.

La surprise et l'incrédulité de se voir promise sans son consentement sont décrites dans « Le nain jaune » :

« La reine votre mère a du chagrin de vous avoir promise en mariage. —La reine m'a promise ? dit-elle en l'interrompant. Ah ! sans doute vous vous trompez ; elle me l'aurait dit, et j'y ai trop d'intérêt pour qu'elle m'engage sans mon consentement. —Belle princesse, lui dit le Nain en se jetant tout d'un coup à ses genoux, je me flatte que ce choix ne vous déplaira point, quand je vous aurai dit que c'est moi qui suis destiné à ce bonheur. —Ma mère vous veut pour son gendre ? s'écria Toute Belle en reculant quelques pas, est-il une folie semblable à la vôtre ? — Je me soucie fort peu, dit le nain en colère, de cet bonheur : voici les lions qui s'approchent, en trois coups de dents, ils m'auront vengé de votre injuste mépris. »

Mme d'Aulnoy exploite souvent, dans sa représentation de l'horreur, les ressorts d'une difformité humaine - c'est un affreux nain qui veut épouser Merveilleuse dans « Le nain jaune » et un prince bossu qui poursuit de ses avances la Princesse Carpillon dans le conte du même nom. La conteuse privilégie cependant les prétendants de condition animale, l'animalité symbolisant pour l'auteur le caractère tyrannique du désir masculin. Le Prince Marcassin est en ce sens une figure poussée de l'oppression et de la cruauté, contraignant tour à tour trois sœurs à l'épouser.

La brutalité des relations amoureuses est souvent mise en avant comme dans le Prince Marcassin. La répulsion de l'héroïne pour son époux animal se teinte d'une note menaçante. Les princesses poursuivies par des agresseurs lubriques sont innombrables dans les contes de fées de Mme d'Aulnoy. Et c'est avec une certaine complaisance que la narratrice décrit ces situations.

Dans « le Serpentin vert », Laideronnette découvre avec horreur dans son lit, au lieu du Cupidon espéré, « l'affreux serpent vert aux longs crins hérissés » et ne peut retenir « un cri épouvantable ».

Mme d'Aulnoy emploie pour décrire le physique du prince Marcassin des détails rappelant sa nature porcine : il a des « défenses terribles », ses soies sont « furieusement hérissées », la « dent carnassière » et « cette petite odeur que l'on soutenait avec peine ». Tout cela fait (faisait) de lui un « vilain porc » au « goût de marcassin très extraordinaire ». Mais il n'est pas seulement physiquement disgracié, il fait preuve aussi d'un caractère autoritaire et dominateur comme un vieux mari avec une très jeune épouse :

Il a le « commandement absolu », l'humeur « jalouse et peu patiente », « l'air et le ton d'un maître ».

Devant son ardent refus, il menace Ismène, la sœur aînée, de dévoration : « Je suis un sanglier redoutable [...] En disant ces mots, ses yeux

paraissaient tout de feu et ses longues défenses faisaient l'une contre l'autre un bruit dont cette pauvre fille tremblait », puis de viol : « *Il est inutile que tu me découvres toute ta haine, tu n'en seras pas moins ma femme, et tu en souffriras davantage »* « Le Prince Marcassin »

Dans « Le Serpentin vert », Laideronnette éprouve « une frayeur épouvantable » et l'auteur s'attarde sur « l'horreur », « la haine », « l'aversion » et « la répugnance » éprouvées par les héroïnes à l'encontre du sanglier qui prétend les épouser de force dans le Prince Marcassin.

Par ailleurs, Mme d'Aulnoy fustige la grande différence d'âge entre les conjoints, que ce soit l'homme ou la femme qui ambitionne de s'offrir un tendron. On trouve dans ses contes nombres de vieilles fées concupiscentes qui veulent un jeune prince pour amant. Ainsi dans « Le Rameau » :

« [Le prince] monte et trouve dans un salon magnifique une grande vieille fée d'une horrible maigreur: ses yeux ressemblaient à deux lampes éteintes, on voyait le jour au travers de ses joues, ses bras étaient comme des lattes, ses doigts comme des fuseaux, une peau de chagrin noir couvrait son squelette [...] « Enfin, prince, lui dit-elle [...] je vous veux du bien et je puis vous en faire d'infini si vous m'aimez. »

d- une atmosphère de luxe, de magnificence et de richesse.

C'est l'une des caractéristiques les plus remarquables des Contes de Mme d'Aulnoy. On peut penser que c'était une évocation de la Cour du Roi Louis XIV. C'était aussi le souci du paraître pour tenir son rang qui dominait dans l'aristocratie. Et une conception assez théâtrale de l'existence. Mais on peut penser également que c'était une évocation des fêtes magnifiques du début du règne. Car tout le monde à la Cour en avait le souvenir et le regret. En cette fin du XVII^e siècle, la vie à la Cour était devenue triste et l'on s'y ennuyait : des deuils avaient frappé la famille royale, les guerres étaient en

train de ruiner le pays et Mme de Maintenon, qui voulait ramener le roi dans le giron de l'église, faisait régner une atmosphère austère.

« Ce n'étaient que diamants jusqu'à ses souliers, ils en étaient faits ; sa robe de brocart d'argent était chamarrée d'une douzaine de rayons du soleil que l'on avait achetés bien cher. Mais aussi rien n'était plus brillant. » Le nain

La princesse Finette Cendron endosse, elle, une robe *« de satin bleu, toute couverte d'étoiles et de diamants. Elle avait un soleil sur la tête, une pleine lune sur le dos. Tout cela brillait si fort qu'on ne la pouvait regarder sans cligner des yeux. »*

Dans « La chatte blanche », une description des appartements du prince : *« Tout était tapissé d'ailes de papillons, dont les diverses couleurs formaient mille fleurs différentes. Il y avait aussi des plumes d'oiseaux très rares, et qui n'ont peut-être jamais été vus que dans ce lieu-là. Les lits étaient de gaze, rattachés par mille nœuds de rubans. C'étaient de grandes glaces depuis le plafond jusqu'au parquet, et les bordures d'or ciselé représentaient mille petits Amours. »*

Il est certain que Mme d'Aulnoy a assisté au Carrousel des 5 et 6 juin 1662. Comme une grande partie de la noblesse parisienne. Son oncle Beringhen –qui est grand écuyer du roi Louis XIV– lui a même, peut-être, permis d'assister à Versailles en 1664 aux Plaisirs de l'Île enchantée, une fête magnifique donnée en l'honneur de Mlle de La Vallière dont tous les courtisans gardaient un souvenir ébloui. Et les évocations que l'on trouve dans les contes sont sans doute très inspirées par ces fêtes royales somptueuses.

Le galant roi-mouton *«faisait des fêtes, des concerts, des chasses»* pour distraire Merveilleuse ; dans « Le Serpentin Vert », *« il n'y avait point de soir que l'on ne jouât une des plus belles pièces de Corneille ou de Molière »* au Royaume des Pagodes. Percinet agence un spectacle de lumière dans la forêt où Gracieuse s'est perdue,

spectacle qui évoque les feux d'artifices donnés à Versailles.

Les palais, tel celui des fées dans « La biche au bois », sont *« tout de diamants »* ou faits *« d'or pur »* comme dans « Le Prince Lutin ». Retenons, à titre d'exemple, l'évocation du palais, dans « Le Prince Lutin », dont les appartements contiennent chacun un type de rareté et qui rappellent les « cabinets de curiosités » où l'on exposait les pièces les plus rares et précieuses :

« Il traversa un grand nombre de vastes appartements : les uns étaient remplis de ces beaux morceaux de Chine [...]. D'autres étaient de porcelaines si fines que l'on voyait le jour au travers des murailles qui en étaient faites, d'autres étaient de cristal de roche gravé: il y en avait d'ambre et de corail, de lapis, d'agate, de cornaline; et celui de la princesse était tout entier de grandes glaces de miroir [...] »

Une attention particulière est donnée aux descriptions de glaces et de miroirs, considérés comme des articles de luxe au XVII^e siècle. Le palais, dans « La biche au bois » de Mme d'Aulnoy, appartient aux fées qui *« [...] avaient pris pour le bâtir l'architecte du soleil: il avait fait en petit ce que celui du soleil est en grand »*.

La Chatte blanche a un château qui brille de tous ses feux : *« Mille et mille lumières attachées depuis la voûte du salon jusqu'en bas, éclairaient une partie des autres appartements, qui ne laissaient pas d'être remplis de lustres, de girandoles et de gradins couverts de bougies »*

Dans le Rameau d'Or : *« [...] se trouve dans un vestibule tout de porphyre, orné de statues; il monte un large degré d'agate [...]; il entre dans un salon tout de lapis; et traversant des appartements sans nombre, [...] il arriva enfin dans une petite chambre dont tous les ornements étaient de turquoise, et il vit sur un lit de gaze bleue et or une dame qui semblait dormir [...] »*

On trouve dans « La Chatte blanche » les descriptions non seulement de fêtes, de bals mais aussi de chasses à courre, de scènes de théâtre qui rappellent les festivités de Versailles.

En voici un extrait qui fait penser au « Bourgeois Gentilhomme » :

« Après le souper, Chatte Blanche convia son hôte d'entrer dans un salon où il y avait un théâtre, sur lequel douze chats et douze singes dansèrent un ballet. Les uns étaient vêtus en Maures, et les autres en Chinois. Il est aisé de juger des sauts et des cabrioles qu'ils faisaient, et de temps en temps ils se donnaient des coups de griffes. »

« Enfin ce jour tant attendu et tant souhaité arriva, tout étant prêt pour les noces de Toute-Belle, les instruments et les trompettes annoncèrent par toute la ville cette grande fête ; l'on tapissa les rues, elles furent jonchées de fleurs, le peuple en foule accourut dans la grande place du palais ; la reine ravie s'était à peine couchée, et elle se leva plus matin que l'aurore pour donner les ordres nécessaires et pour choisir les pierreries dont la princesse devait être parée. » Le nain jaune

Et pour finir nous citerons l'abondance et la délicatesse des nourritures. L'outrance avec laquelle Mme d'Aulnoy décrit la profusion de nourriture dans la plaine où vit le personnage de son conte « Le mouton » est surprenante :

« Il y avait des avenues toutes entières de perdreaux [...] qui pendaient aux branches; il y avait d'autres allées de cailles et de lapereaux, de dindons, de poulets, de faisans et d'ortolans; en certains endroits [...], il y pleuvait des bisques d'écrevisses, des soupes de santé, des foies gras, des ris de veau mis en ragoût, des boudins blancs, des saucissons, des tourtes, des pâtés, des confitures [...] »

Conclusion

On voit, à travers tout ce qui vient d'être dit, que les contes de Mme d'Aulnoy sont très marqués non seulement par les péripéties de son existence, mais aussi par son époque et son milieu. On peut se demander quelle fut leur postérité. Ils furent publiés et republiés durant tout le XVIIIème et tout le XIXème siècle. Mais, au cours du XIXème, ils vont peu à peu connaître des éditions destinées au colportage et être publiés isolément. Puis l'on en fera des

éditions destinées aux enfants et, pour ce faire, l'on simplifiera et le langage, et l'intrigue. Et seuls demeureront célèbres certains d'entre eux, parmi lesquels l'on retient surtout : « L'oiseau bleu », « La chatte blanche », « Le nain jaune ».

Il faut signaler que les contes de Mme d'Aulnoy vont être publiés en anglais un an après leur parution, et donc bien avant ceux de Perrault. Et ils connaîtront dans les pays anglosaxons une vogue qui fait, qu'aujourd'hui encore, le nom de la conteuse y est beaucoup plus connu que dans notre pays. Et des écrivains comme Lewis Carroll, Walter Scott, connaissaient et admiraient les contes. Il est plus que probable que ces récits ont inspiré nombre d'écrivains britanniques qui illustrèrent le genre du roman gothique comme Horace Walpole (Le château d'Otrante) ou Grégory Lewis (Le Moine). Ce qui est certain c'est que le père du « Seigneur des Anneaux », Tolkien, connaissait et appréciait les contes de Mme d'Aulnoy et l'on peut affirmer qu'en quelque sorte, la conteuse représente l'origine très lointaine du genre du roman de fantasy, genre littéraire très en vogue aujourd'hui.

Remerciements

Merci à Anne et Paule de L. pour la relecture attentive de cette communication

Frédérique de Lignières
Membre de l'Académie d'Orléans,
Section Belles Lettres et Arts
Communication du jeudi 20 avril 2017

Quels lieux de mémoire pour le Centre-Val de Loire ?

Pierre Allorant

Résumé

Quelle est l'identité de la région Centre-Val de Loire ? A l'heure des nouvelles grandes régions françaises, s'interroger sur les lieux de mémoire de la province historique de l'Orléanais invite au voyage à la redécouverte du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel d'une région composite riche de paysages et de lieux, d'acteurs et de moments.

Abstract

What is Loire Valley identity ? Nowadays, twelve big administrative regions are reconfigured, its time to answer on the regional "Lieux de mémoire" in historical province of Orleans, a kind of journey around a composite landscape with a rich both natural and cultural patrimonial heritage, key-moments, actors and territories.



Pourquoi publier aujourd'hui sous la forme d'un Dictionnaire des lieux de mémoire en région Centre-Val de Loire, un ouvrage recensant le patrimoine matériel et immatériel d'une région si souvent décriée pour son manque supposé d'identité ? Le moment de rédaction et de parution n'a rien d'anodin : la recomposition de la trame administrative française a été articulée autour de deux entités renforcées, les métropoles et les treize nouvelles « grandes régions ». N'est-ce pas l'instant opportun pour s'interroger sur le

fait régional, son histoire, ses liens avec la mémoire collective, avec les lieux, les personnages et le patrimoine matériel et immatériel qui constituent une communauté humaine ? Or, le Centre-Val de Loire interroge, encore plus aujourd'hui qu'hier, au sein du territoire français remodelé par la loi NOTRe : il fait partie des rares régions qui ne disposent pas de grandes capitales provinciales historiques polarisant les villes moyennes, puisqu'il a été historiquement formé, il y a un demi-siècle, sur un original condominium urbain, comme en atteste la dénomination

de son académie : le couple, longtemps rival, Orléans-Tours, ses deux locomotives récemment promues métropoles.

« Mal perçue par les Français » et même encore par une partie de sa population¹, la région Centre a été sévèrement critiquée dès sa naissance pour son artificialité tout administrative ; mais n'est-ce pas le reproche qu'ont enduré les départements révolutionnaires, dont l'ancrage bicentenaire a pourtant donné des gages d'adaptation aux objectifs de leur création ? Et en définitive, le Centre est-il une « monstruosité » technocratique plus flagrante que certaines de ses composantes comme le Loiret ou le Loir-et-Cher, mal polarisés par leur chef-lieu ? Le sentiment d'injustice vis-à-vis de cette « malaimée » est fondé, car sa naissance et son manque d'unité ne sont guère plus scandaleuses que « Provence-Alpes-Côte-d'Azur ».

Le manque de sentiment identitaire régional n'a pu qu'être aggravé par le choix d'un nom aussi froid et inexact que « Centre », immédiatement associé par les Français et les météorologues au Massif « château d'eau » limitrophe du sud du Berry. Doté d'une appellation volontairement inconsistante, rançon sans doute du long remords du pouvoir de la « presque capitale » capétienne, la région Centre a sapé tout lien avec son histoire et sa nature ligérienne, un comble au pays de l'auteur du *Temps retrouvé* et du berceau ligérien de la langue française, ce val de Loire confondu avec la région voisine englobant la Vendée, comprenne qui pourra...Et pourtant, quelle région française est aussi aisément identifiée par les touristes étrangers que la « *Loire Valley* », d'un château, l'autre, de Nohant à Anet ? Une certaine paresse a conduit à la présenter systématiquement comme le contre-exemple, la non-région, l'absence de métropole dominante incontestée. En réalité, quand on relit *La question régionale* de Jean-François Gravier, l'un des promoteurs de la décentralisation régionale, le

Centre est l'un des rares ensembles à ne pas mériter à ses yeux un remodelage ; il n'évoque comme perfectionnement envisageable que le rattachement de la Nièvre ligérienne à Orléans, coupée de Dijon par le Morvan, et banalise le polycentrisme urbain du « Centre-Loire, le triangle Orléans-Tours-Bourges », guère plus déstabilisant que celui de Montpellier-Nîmes-Perpignan ou encore que Nantes-Angers-Le Mans². Le projet de constituer sur l'axe ligérien une « métropole-jardin » irriguée par un « métro-Loire » aurait pu apporter un levier pour surmonter la rivalité urbaine, creusée par l'amertume tourangelles face à un choix de capitale ressenti comme injuste et pénalisant, le tertiaire supérieur administratif devenant le monopole orléanais, vecteur de rattrapage démographique accéléré et d'attractivité économique pour la « Paris-sur-Loire » d'Élysée Reclus, si endormie de Napoléon III à de Gaulle. Comme l'écrit en 1969 dans *La région, pour quoi faire ?* Edgar Pisani, fin connaisseur des coteaux de la Loire et partisan de substituer un système d'armature urbaine à la notion de métropole régionale, « le système urbain qui doit dominer l'espace économique de la région peut être une métropole unique du type de Toulouse ou bien une agglomération à deux pôles comme celle de Metz et de Nancy, mais il serait coupable de vouloir polariser l'espace économique sur une seule métropole [...] On peut très bien imaginer une France future où la population serait incitée à se fixer le long des côtes comme c'est le cas aux États-Unis, ou sur les rives des fleuves comme c'est le cas en France le long de la Loire »³.

L'ambition de ce projet a consisté à étudier, dans la longue durée et de façon résolument interdisciplinaire, les « lieux de mémoire » à l'échelle régionale, ces « unités significatives, d'ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes ou le travail du temps a fait un élément symbolique d'une quelconque communauté », selon la définition fournie il y a plus de trente ans

¹ Joël Miraloup, *Le Centre, la naissance d'une région aux portes de Paris*, Montreuil, Bréal, collections histoire-géo économiques, 1984, 128 p., p. 9.

² Jean-François Gravier, *La question régionale*, Paris, Flammarion, 1970, 233 p., p. 159.

³ Edgar Pisani, *La région, pour quoi faire ?* Paris, Calmann-Lévy, Questions d'actualité, 1969, 224 p., p. 97.

par Pierre Nora. Une identité ouverte aux apports extérieurs, évolutive, marquée par la proximité de la capitale, la multiplication des régions voisines et un déficit de fierté régionale dû à la fois à la difficulté du cœur du domaine royal à se singulariser, à se distinguer d'une norme linguistique qu'elle a contribué à façonner, et à la sous-estimation de l'apport considérable au patrimoine naturel et culturel national.

Contribuer à une meilleure intelligence des patrimoines naturels et culturels du val de Loire, voilà une réponse pratique à l'appel lancé il y a un demi-siècle par le fondateur de l'université d'Orléans, Roger Secrétain, pour lequel rien ne condamnait « la Loire moyenne à être une Loire médiocre ». La forme de l'abécédaire tente d'illustrer le foisonnement des manifestations mémorielles à travers trois angles : les lieux, les territoires constitutifs de la région Centre-Val de Loire. Les grandes figures, les personnages ou groupes qui ont incarné et porté son histoire, de la religion à la politique, de l'art à la littérature. Enfin, les moments qui ont marqué la vie régionale, temps de crise, de guerre ou de gloire qui se sont gravés dans la mémoire collective⁴.

Pour illustrer ce foisonnement des manifestations mémorielles, parmi les 80 lieux, territoires constitutifs du Centre-Val de Loire, les 30 moments qui ont marqué la vie régionale, temps de crise, de guerre ou de gloire qui sont gravés dans la mémoire collective et les 140 grands personnages qui ont incarné et porté son histoire, de la religion à la politique, de l'art à la littérature, un abécédaire subjectif :

A comme assassinat

L'assassinat le 12 août 1951 du jeune maire d'Orléans, le docteur Pierre Chevallier, bouleverse sa ville natale, et l'affaire, le crime passionnel, passionne la presse tant locale que nationale. Membre du mouvement de Résistance Libération-Nord, adhérent puis député UDSR, Pierre

Chevallier incarne le renouveau d'une ville martyrisée à deux reprises par de terribles bombardements. C'est lui qui présente les projets de Reconstruction de la municipalité issue de la Résistance et il se passionne pour les questions d'urbanisme et d'habitat.

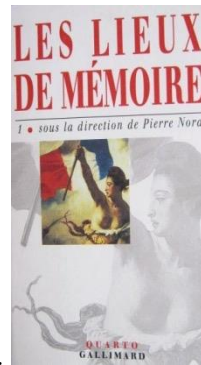


Figure 1. Couverture des *lieux de mémoire* de Pierre Nora



Figure 2. Affiche de l'exposition et du colloque d'Orléans des 17-19 juin 2015



Figure 3. Carte postale fantaisie des Châteaux de la Loire

Il est assassiné à 42 ans par Yvonne, « l'épouse bafouée », le jour même de sa nomination au sein du 2^e gouvernement Pleven en tant que secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports. Dirigé par l'un de ses proches, Roger Secrétain, qui lui succède

⁴ Pierre Allorant, Alexandre Borrell et Jean Garrigues (dir.), *250 Lieux, personnages, moments*. Patrimoines en val de Loire, PUFR, Tours, 2018. Pierre Allorant, Walter Badier, Alexandre Borrell et Jean Garrigues (dir.), *Lieux de mémoires. Le Centre-Val de Loire*, PUR, 2018.

au Palais-Bourbon, le quotidien régional *La République du Centre* relaie l'émotion populaire de la ville entière, qui rejoue trois ans seulement après, les obsèques de Jean Zay⁵.

B comme les personnages de *la Comédie humaine* de Balzac.

Originaire de Tours, candidat légitimiste aux législatives de Chinon en 1831, Balzac est un fin connaisseur des réalités sociales ligériennes et berrichonnes. Dans la *Comédie humaine*, il utilise le poncif de l'opposition de la finesse d'esprit du mondain parisien et de la lourdeur naïve du provincial en le retournant au profit du bon sens mâtiné de rouerie du provincial, plus persévérant et stratège, du *Père Grandet* Saumur à *La Rabouilleuse* d'Issoudun.

C comme châteaux de la Loire

Alors que les supports de diffusion présentant les châteaux de la Loire prolifèrent et se diversifient au XX^e s. (images des chocolatiers Poulain et Lanvin, boîtes d'allumettes, buvards, couvertures de cahiers d'écoliers, capsules de champagne, chromos, dés à coudre, fèves, médailles, pin's, sucres...), en lien avec la scolarisation et le souci publicitaire de capter l'intérêt des enfants et des collectionneurs, cette popularisation de certains châteaux (Chambord, Chaumont, Blois, Chenonceau...) véhicule surtout l'idée que les châteaux de la Loire forment un ensemble cohérent, thème récent qui, par exemple, n'apparaît pas dans *Le Tour de la France par deux enfants*. En revanche, ces châteaux constituent de longue date un centre d'intérêt touristique, avec dès 1868, la publication par Joanne d'un *Itinéraire général de la France* consacré à La Loire et au Centre, puis d'un premier guide illustré, destiné notamment aux automobilistes, en 1907. Dans l'entre-deux-guerres, les affiches des chemins de fer de Paris à Orléans promeuvent également cette destination.

D comme Debré.

Né à Paris le 15 janvier 1912 au sein de la grande bourgeoisie intellectuelle, Michel Debré

est le fils aîné du grand pédiatre Robert Debré ; diplômé de Sciences Po, docteur en droit, il entre au Conseil d'Etat puis donne des cours à Sciences Po et publie dans le Recueil Dalloz. Après sa participation aux combats et sa captivité, il entre dans Ceux de la Résistance en 1943 et porte les projets de réforme de l'Etat et de la constitution au comité général d'études, avant de jouer un rôle déterminant dans le recrutement des commissaires de la République appelés à remplacer les préfets de Vichy à la Libération. Au cabinet du général de Gaulle, il propose en vain le redécoupage en grands départements, mais réussit la reprise du projet de Jean Zay de création de l'ENA. Battu aux législatives de 1946 en Indre-et-Loire, il participe à la fondation du RPF en 1947, est élu conseiller de la République puis sénateur et s'active au palais du Luxembourg pour hâter le retour du général de Gaulle, pourfendre l'Europe supranationale et la décolonisation. Garde des Sceaux en juin 1958, influent rédacteur de la Constitution, il imprime sa marque en faveur d'un parlementarisme rationalisé et d'une réforme de la justice. Premier ministre de janvier 1959 à avril 1962, il porte comme une croix l'évolution de la politique algérienne. Battu aux législatives de novembre 1962 en Indre-et-Loire, le maire d'Amboise est contraint de partir tenter de retrouver un mandat parlementaire à La Réunion en 1963. Successivement ministre des Finances, des Affaires étrangères puis de la Défense, Michel Debré se porte candidat aux présidentielles de 1981, et n'obtient que 1,66 % des voix. Académicien français en 1988, retiré de la vie politique, Michel Debré meurt le 2 août 1996 à Montlouis-sur-Loire.

E comme Ecole et Ecoles normales

Les écoles normales d'instituteurs, écoles de formation des maîtres des écoles communales, ont marqué la mémoire urbaine des chefs-lieux de département, avec la dualité liée à la volonté républicaine de développer l'éducation des filles en-dehors du giron de l'Eglise catholique. Viviers des « hussards noirs de la République » chers à Péguy, ces écoles normales participent également à la vie culturelle, littéraire et théâtrale

⁵ Pierre Allorant, « Jean Zay l'Orléanais », in Pierre Allorant, Gabriel Bergounioux et Pascal Cordereix (dir.),

Jean Zay. *Inventions, reconnaissance, postérité*, PUFR de Tours, 2015.



Figure 4. Carte postale des Pupilles de l'école publique du Loiret, concours historique de Noël 1923.



Figure 5. Programme du théâtre d'Orléans pour la fête du septantenaire de l'école normale d'instituteurs d'Orléans, soirée littéraire et musicale du 25 juillet 1899.

du Val de Loire et du Berry d'Alain-Fournier. Après le carnage de la Grande Guerre qui frappe au cœur la croyance au Progrès et au Patriotisme, les écoles normales sont en partie gagnées par un pacifisme absolu que leur reproche Marc Bloch dans *L'étrange défaite*.

F comme fêtes de Jeanne d'Arc.

Les fêtes commémorant la libération de la ville d'Orléans par Jeanne d'Arc constituent un patrimoine unique, sans cesse réactivé, comme

en témoigne l'importance politique du discours d'Emmanuel Macron en 2016 ou en 2018 la polémique lancée par l'extrême-droite pour critiquer le choix d'une jeune fille catholique, mais issue de parents immigrants. Les fêtes n'ont connu d'interruption que pendant les guerres, moments d'intense instrumentalisation patriotique (cartes postales de la Grande Guerre) et idéologique (récupération de l'anglophobie par Pétain, mais exaltation péguyste de l'esprit de résistance par la France libre et les mouvements de Résistance intérieure).



Figure 6. Fêtes de Jeanne d'Arc 1933 à Orléans



Figure 7. Le député Jean Zay et le préfet André Jozon et le programme des fêtes de Jeanne d'Arc 1931 et 1946.

G comme les mémoires des Guerres.

L'épopée de Jeanne d'Arc, bien plus que la guerre des Gaules, Attila ou les guerres de religion, marque la mémoire des guerres en Val de Loire et dans le « royaume de Bourges ». Même les conflits contemporains franco-allemands

sont revisités et vécus à travers cette expérience fondatrice. La guerre franco-prussienne de 1870, très présente sur le territoire régional avec le gouvernement de Tours et les batailles de Loigny, Coulmiers, Patay ou des Aydes, a été recouverte dans le souvenir national par les deux guerres mondiales, mais les traces locales sont entretenues par des associations revivifiées à l'heure d'internet et à l'approche du Cent-cinquantenaire. La Grande Guerre a touché toutes les familles à travers les combattants, mais aussi la mobilisation économique, l'assistance hospitalière, la naissance de l'aviation militaire à Chartres et à Avord, ou encore la présence incongrue de troupes venues de terres lointaines, des Indiens d'Olivet aux Américains de Romorantin.



Figure 8. Couverture des Ephémérides de l'Année terrible à Orléans, 1872.



Figure 9. Couverture du Moment 1940, Cliopolis, L'Harmattan, 2012.



Figure 10. Extrait de *La République du Centre* 6 mai 2014.

l'obligation. Les libertés municipales sont consacrées tant sur l'élection généralisée du maire par le conseil que sur l'extension des compétences du conseil élu sur toutes les affaires de la commune.

I comme immigration.

À Montargis, dans l'enceinte de l'Hôtel Durzy où est installé le Musée Girodet, l'agglomération a érigé une stèle où est rappelée l'histoire des jeunes chinois venus étudier et travailler à Montargis, dans l'usine Hutchinson, entre 1919 et 1925. En effet, la « Venise du Gâtinais » est considérée comme le berceau du Parti communiste chinois et de la République populaire de Chine, du fait de l'histoire de Li Shizeng, fils d'un ministre de la Défense, qui accomplit des études de

chimie et de biologie à l'école pratique d'agriculture du Chesnoy. Il fonde en 1916 la Société franco-chinoise de l'éducation visant à aider de jeunes Chinois, tel Deng Xiaoping, à poursuivre leurs études en France tout en travaillant en usine. L'idée est de créer une élite chinoise s'inspirant de l'Occident pour sortir la Chine du sous-développement.

H comme Hôtels de ville et mairies

Bien des mairies-écoles ont été bâties sous la Monarchie de Juillet, ce « moment Guizot » qui conjugue représentation des intérêts locaux, élections des conseils municipaux et accroissement des compétences des maires. Ces constructions permettent de séparer les sphères publique et privée, d'éviter que les archives et le secrétariat continuent de se confondre avec la propriété et le domicile du maire, souvent châtelain du village. De plus, l'école primaire de garçons répond à l'obligation inscrite dans la loi Guizot. Mais c'est bien la Troisième République qui complète le paysage urbain et scolaire en y ajoutant l'école de filles, pendant de la laïcité, de la gratuité et de



Figure 11. Carte de l'aménagement de la métropole jardin.



Figure 12. Extrait du *Point* du 22 janvier 1973.

J comme la métropole jardin.

Le parti d'aménagement proposé, puis retenu, après une phase de consultation des élus et responsables concernés, consistait à faire de la Loire moyenne une « Métropole-jardin ». L'existence d'un chapelet de villes constituait une trame urbaine spécifique se prêtant à l'organisation d'une région urbaine discontinue et rythmée de coupures vertes. Aussi, quatre orientations ou objectifs avaient été définis : le développement équilibré des grandes et des petites villes, le renforcement de la cohésion de la Métropole-jardin, la discontinuité dans l'urbanisation et la protection et la mise en valeur des paysages. La promotion récente au statut de métropoles d'Orléans et de Tours, la volonté de ne pas oublier Blois et de tirer le développement de l'ensemble de la région Centre-Val de Loire conduisent aujourd'hui à redécouvrir les vertus de la « métropole-jardin ».



Figure 13. « C'est Oxford sur Loire », interview du recteur Gérard Antoine sur l'université à La Source.



Figure 14. Maquette de la dalle



Figure 15. Photo de la visite du château de La Source par le Premier Ministre Michel Debré le 8 mai 1960.

Kaléidoscope à La Source.

Depuis l'institution d'un préfet régional à Orléans en 1941, le journaliste Roger Secrétain est convaincu que l'influence durable de la ville au sein de la région suppose une renaissance de son université autrefois glorieuse, avec l'école de droit médiévale. Installé à la mairie en 1959, il s'attaque immédiatement à ce chantier prioritaire en activant ses réseaux parisiens et en s'appuyant

sur le soutien de deux voisins ligériens : le ministre de la Construction et de l'Éducation nationale, le blésois Pierre Sudreau, et l'ancien sénateur d'Indre-et-Loire et nouveau premier ministre Michel Debré, rival en Touraine du maire de Tours Jean Royer. Roger Secrétain invite le chef du gouvernement aux fêtes de Jeanne d'Arc le 8 mai 1960, et en profite pour lui faire visiter le château de La Source pour le convaincre de soutenir son projet de renaissance de l'université, d'accueil des grands organismes de recherche et de lancement de la ville nouvelle d'Orléans II. Le recteur Gérard Antoine appuie avec ténacité ce « recommencement », en dépit des manquements de l'Etat à ses engagements financiers. Les plans audacieux des architectes Cacoub et Arretche pâtissent de tels retards qui compromettent le décollage de la ville nouvelle au zonage critiqué et dont les caractéristiques démogra-

phiques évoluent au gré des décisions politiques, du rapatriement des « pieds noirs » d'Algérie à l'arrêt de l'immigration de main d'œuvre et au regroupement familial de 1975.

M comme Moulin, le préfet résistant.

La mémoire locale, chartraine, de Jean Moulin a précédé son héroïsation nationale, mais elle a marqué le pas après le rebond provoqué par les polémiques des années 1990. Les lieux de mémoire de Jean Moulin se fixent rapidement dans les villes qui ont scandé sa vie, sa carrière puis



Figure 16. Article de L'écho chartrain sur la mise en place du « Glaive brisé ».

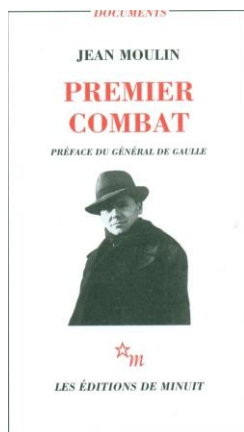


Figure 17. Couverture de *Premier combat*

son activité de résistant : Chartres devient naturellement et immédiatement le lieu privilégié de l'entretien de cette ferveur mémorielle, focalisée sur les traces locales du préfet exemplaire du 17 juin 1940, incarnation du refus de toute compromission avec l'occupant qui préfigure le rebelle et l'organisateur de la Résistance. Dès le 11 novembre 1945, une place Jean Moulin y est inaugurée, avant la pose d'une plaque commémorative dans la salle des séances du conseil général d'Eure-et-Loir le 8 mai 1946. Des compétitions sportives servent également de vecteur de célébration, parfois en lien avec une entreprise monumentale : ainsi les journées départementales des 13 et 14 juillet 1947 à Nogent-le-Rotrou sont-elles placées sous la présidence d'honneur du comité Jean Moulin pour l'érection du monument de Chartres. Le 11 juillet 1948, le monument du « glaive brisé » est inauguré en plein centre-ville de Chartres, à proximité de la préfecture. Dans le cadre de la commémoration du 10^e anniversaire de la Libération, le président de la République, René Coty, et le président du Conseil, Joseph Laniel, viennent se recueillir le 30 mai 1954 au « glaive brisé », journée qui lance l'idée de transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon. La

panthéonisation de 1964 et le discours d'André Malraux relancent l'élan commémoratif local et l'attribution du nom de Moulin aux rues, édifices publics, collèges. Une plaque est posée à La Taye en 1965 ; un collège de Chartres est dénommé Jean Moulin en 1973, et la mémoire savante de la trace locale y est ravivée par le colloque du 19 juin 1999. La télévision participe également à l'entretien de la mémoire de Jean Moulin, avec en 1993, pour le cinquantenaire de sa mort, le documentaire sur le corps supplicié du « préfet de l'ombre », qui débute par le rappel de sa carrière administrative, de sa tentative de suicide en tant que préfet d'Eure-et-Loir, puis de sa révocation par Vichy. En juillet 2002, les figurants du film d'Yves Boisset assistent à l'avant-première à Chartres du *Jean Moulin* incarné par Charles Berling, avant celui interprété par Francis Huster. L'ère du soupçon marquée par les attaques d'Henry Frenay, puis les allégations de Wolton semble dépassée, l'inanité de l'accusation de cryptocommunisme étant démontrée par les dernières avancées historiographiques et par le combat mené par Daniel Cordier.

N comme la dame de Nohant, George Sand.

La demeure de Nohant reste imprégnée du souvenir vivant de George Sand, du passage joyeux et festif des amis berrichons comme des visiteurs parisiens (Balzac, Théophile Gautier, Alexandre Dumas fils, Tourgueniev, Flaubert). Le mobilier a été conservé, de la cuisine et des cuivres où elle faisait ses confitures, des théâtres



Figure 18. Gravure du château de Nohant.



Figure 19. Portrait de George Sand



Figure 20. Image publicitaire des Cafés Jeanne d'Arc à Orléans : Chocolat, chicorée, coquillettes. (Archives départementales du Loiret).

pour lesquels elle convertit des romans en spectacles, des chambres de ses hôtes, du couvert dressé dans la salle à manger, à l'initiative de sa petite-fille Aurore en 1961, au magnifique escalier et à sa chambre Art déco.

O comme Cafés Jeanne d'Arc, Barthélémy et l'Arago sport à Orléans

Le dimanche 10 novembre 1889, la Conférence Saint-Paterne est annoncée dans le Bulletin paroissial, en même temps que la naissance de la tour Eiffel ! Le directeur de ce patronage, financé par la famille Barthélémy des cafés Jeanne d'Arc, est l'abbé Solut et le premier bulletin d'En Avant est publié en 1899. Progressivement, le sport y prend toute sa place à travers les conseils, les règlements et les résultats d'athlétisme, de gymnastique et de football. L'Arago sport orléanais est enregistré à la préfecture le 3 septembre 1903, trois ans avant d'acheter le terrain de la rue Moine. Après la Grande Guerre, le maréchal Foch en est le président

d'honneur et le scoutisme se développe. Le football prend progressivement une place prépondérante, l'équipe première de l'Arago se classe parmi les meilleures équipes amateurs de France. En 1945, l'Arago élimine le Red-Star et parvient en quart de finale contre le Racing. En 1946, l'Arago tombe contre le Stade français au Parc des Princes en seizième de finale, devant 32 000 spectateurs. En 1976, l'Arago entre dans l'association USO qui apporte dans la corbeille le stade de La Source, homologué pour la ligue 2, division à laquelle le club accède dès 1978. Le point d'orgue est la finale de la Coupe de France disputée avec Jacky Lemée contre Monaco en 1980 au Parc des Princes. Les 24 et 25 juin 1989, le centenaire de l'Arago donne lieu à une exposition de photos au conseil général du Loiret, à une messe des disparus, à un repas amical et à la pose d'une plaque au stade de la rue Moine.

P comme productions agricoles

Orléans et Vierzon ont été de grands centres de la fabrication de machines agricoles, de Cumming à John Deere. C'est en Beauce qu'ont été utilisées avec précocité les faucheuses, batteuses, lieuses mécaniques et les tracteurs, transformant ce pays auparavant consommateur de main d'œuvre agricole et d'élevage en champs déserts offerts à des rendements records de céréales et de betteraves. En revanche le val reste réputé pour ses cultures horticoles et fruitières, en plus des vignobles réputés et de la production de vin.

Q comme questions (Les lieux de mémoire en)

Une enquête de géographie humaine menée sur l'image et la notoriété des lieux de la mémoire des guerres en région Centre-Val de Loire donne des résultats inattendus : les lieux de la mémoire des guerres antérieures aux guerres napoléoniennes sont prépondérants sur le territoire régional. La plupart des lieux de mémoire contemporains sont situés dans le Val de Loire. Le Berry n'est cité qu'en lien avec des conflits plus anciens.



Figure 21. Chromo publicitaire du chocolat Halluin sur l'Orléanais. Carte postale de la collection « En Beauce » sur la presse à paille.



Figure 22. Affiche publicitaire de la faucheuse « La Française » de Cumming, constructeur à Orléans

R comme la Rumeur d'Orléans.

Publié en 1969, le livre d'Edgar Morin et de son équipe tente de saisir sur le vif la rumeur d'Orléans, conformément aux principes d'une « sociologie du présent ». Dans cette perspective, le livre analyse les ressorts de la diffusion de la rumeur, du point de vue de ses structures mythologiques et imaginaires, mais l'enquête de terrain, trop expédiée, ignore le bouleversement démographique et social d'une ville métamorphosée par les Trente Glorieuses, et toutefois marquée dans son inconscient par l'antisémitisme des années trente, par l'amnésie des camps du Loiret et par le deuil retardé de l'assassinat de Jean Zay.



Figure 23. Photo de la première du Son et Lumière de Chambord avec Houdin, le président Auriol et le préfet Sudreau. Les fêtes de Jeanne d'Arc 1971 à Orléans



Figure 24. Jean Royer, René Thinat et Pierre Sudreau place du Martroi

S comme Pierre Sudreau.

Né à Paris en mai 1919 dans une famille d'industriels, correspondant de Saint Exupéry, étudiant en droit et en sciences politiques, Pierre Sudreau est mobilisé en 1939 à l'école de l'air repliée à Mérignac en mai 1940. Entré au réseau Brutus auprès de Gaston Defferre, il en devient le responsable pour la zone Nord. Arrêté et confié à la Gestapo en novembre 1943, torturé, il est déporté à Buchenwald en mai 1944. Plus jeune préfet de France à 27 ans, il obtient d'Henri Queuille le Loir-et-Cher, revenant sur les lieux de sa mission aérienne. Député, maire, président du conseil régional, son itinéraire témoigne de l'intangibilité d'une conviction régionaliste au service de l'intérêt général. Il contribue à l'émergence touristique du son et lumière de Chambord pour « réveiller le département du week-end » et « illuminer les Champs-Élysées de la France », à la renaissance des universités et d'abord à la reconstruction par la lutte contre les taudis. Choisi par De Gaulle comme ministre de la Construction, il aménage la région parisienne avec le RER, le périphérique, le quartier de la Défense, mais aussi sauvegarde le patrimoine avec la loi dite Malraux qui est, en réalité, son œuvre. Ministre de l'Éducation nationale de Pompidou en avril 1962, il démissionne en octobre pour marquer son désaccord avec l'usage du référendum. Député du Loir-et-Cher en 1967 puis maire de Blois en 1971, au cœur de la Mé-

tropole-jardin, Pierre Sudreau exerce en 1976 la

présidence de région et encourage la capitale orléanaise pour contribuer à la décongestion. Il meurt à Paris en 2012.

T comme Thinat à Orléans.

Né dans le Berry, René Thinat s'installe à Orléans en 1948 pour y diriger la caisse régionale de la prévoyance sociale et artisanale et adhère au Parti radical. Trente années plus tard, il y a quarante ans, en mars 1978, il décède en fonction, maire d'Orléans, poste auquel il avait accédé suite à la défection du docteur Grosbois, la tête de liste victorieuse du maire sortant Roger Secrétain lors de l'élection municipale de 1971. René Thinat, réélu en 1977 avec 52 % des voix face au socialiste Michel de La Fournière, incarne la volonté de rapprochement avec les deux autres grandes villes ligériennes, Tours et Blois. Son nom est attaché au troisième pont sur la Loire, à une école maternelle. Il engage la construction du centre commercial des Halles Châtelet et de la patinoire. Amateur de culture, il décide la transformation de la collégiale Saint-Pierre-le-Puellier en salle d'expos et la construction de la bibliothèque de La Source, du complexe nautique et du stade. À sa mort, en 1978, c'est Gaston Galloux qui lui succède, avant de disparaître, lui aussi, en cours de mandat, en 1980, ouvrant la voie à un tournant vers la droite avec l'accession à la mairie de Jacques Douffiagues.

U comme Usines, ouvriers et patrimoine industriel

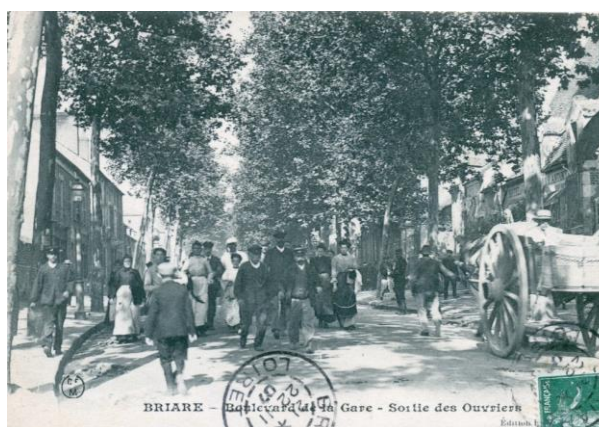


Figure 25. Carte postale sur la sortie des ouvriers des usines de Briare.

Perçue comme peu industrielle, la région Centre-Val de Loire est en réalité marquée par un riche patrimoine, de Vierzon (forges) à Montargis (Hutchinson), de Vendôme à Châteauroux (Balsan), mais aussi dans des villes modestes comme Romorantin (Matra) ou Briare (Bapte-rosses) ou Malesherbes (imprimeries Maury). La présence diffuse de la sous-traitance explique pour une part cette sous-estimation, et la fragilité conjoncturelle de l'emploi.

V comme vigne, vin et vinaigre

Les vignobles de la vallée de la Loire déterminent la troisième grande région viticole de France, avec 3 % des surfaces viticoles en France, soit environ 23 000 ha de vignes. Leur situation est centrée sur la Loire et ses principaux affluents avec ceux de Pouilly, Sancerre, Coteaux du Giennois, Orléans, Cheverny, Cour-Cheverny, les vins de Touraine, Vouvray, Bourgueil, Montlouis, Chinon, Coteaux du Vendômois ; une autre partie du vignoble est située dans le Berry avec Sancerre, Ménéton-Salon, Quincy, Reuilly, Valençay.



Figure 26. Image publicitaire des vinaigres Dessaux d'Orléans.



Figure 27. Carte postale sur les vendanges en Sologne, la cueillette du raisin.

Pour renforcer l'identité des vins de la région, les professionnels de la vigne et du vin, avec l'aide des collectivités locales, ont inauguré en 2015 un centre de formation et de recherche, le Vinopôle, près du lycée viticole d'Amboise.

W comme wagons, gares et cheminots.



Figure 28. La gare d'Orléans

A Orléans comme à Tours, la question de l'impossible gare unique a marqué près de deux siècles d'histoire ferroviaire contrariée, avec la dualité des gares de triage de Saint-Pierre-des-Corps et des Aubrais, bastions cheminots communistes, et des gares de centre-ville.

X comme région Centre, née sous X ?

Région difficilement localisable du fait d'un patronyme banal et flou, « le Centre » - au point d'alimenter jusqu'à l'absurde l'idée reçue d'une région dépourvue d'identité, « sans qualités »



Figure 29. Carte des généralités d'Ancien régime.



Figure 30. Extrait de la République du Centre sur les réunions interdépartementales du « Centre-Loire » en 1959.

telle la « KaKanie » de Robert Musil - constituait jusqu'à présent l'un des ensembles les plus étendus, plus vaste que la Belgique ; mais les aléas de la reconfiguration régionale l'ont laissé intact, ce qui en fait désormais l'une des régions les moins peuplées, la « diagonale du vide » la traversant au sud, dans sa frange berrichonne déconnectée de l'attractivité de son axe ligérien. L'unique transformation, positive, apportée par le récent réaménagement législatif s'est traduite par l'ajout, souhaité par l'unanimité des élus régionaux au Parlement, du val de Loire, élément identitaire aussi structurant pour son bassin hydrographique que dans ses paysages, dans l'histoire de ses villes et dans ses atouts touristiques.

Pertinence du territoire ? Un nouveau *Catalogue des opinions chics* pourrait aisément être publié en mobilisant les poncifs dévalorisants utilisés à l'encontre de cette région « croupion », née par défaut, récemment laissée intacte faute de « repreneur », de candidat au mariage, fiancée administrativement délaissée aussi bien par le Poitou-Charentes que par les Pays de la Loire. Or, ce procès en illégitimité, ouvert depuis la République gaullienne, est injuste : la réunion des provinces du Berry, de l'Orléanais et de la Touraine n'est en rien plus aberrante que le concubinage de la Provence et de la Côte d'Azur, de la Champagne et des Ardennes ou, plus récemment, de l'Auvergne et de Rhône-Alpes. Si ce regroupement de trois

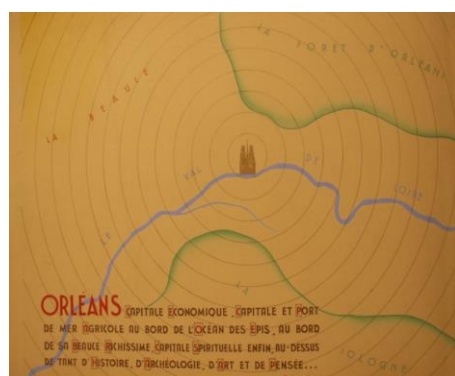


Figure 31. Orléans vu par Roger Secrétain.



Figure 32. Jean Zay et les Jeunesses Laïques Républicaines à l'hôtel Grosloot.



Figure 33. Inauguration de l'avenue Jean Zay par le maire d'Orléans Jean-Pierre Sueur et le président François Mitterrand en 1994.

intendances d'Ancien régime a pu être critiqué, c'est qu'il a peine à dépasser les rivalités urbaines sous-jacentes, l'ambition contrariée de Bourges et davantage encore le sentiment d'injustice éprouvé par la ville de Tours, écartée d'un statut de capitale régionale et coupée de ses liens naturels avec le Maine, l'Anjou et le Poitou.

Z comme Jean Zay, d'Orléans au Panthéon

La mémoire de Jean Zay à Orléans a longtemps tardé à dépasser les cercles de la fidélité familiale et amicale, du militantisme laïque et associatif. Depuis le cinquantenaire de son assassinat, des historiens ont pris le relais et réactivé, à la suite des Amis de Jean Zay et du Cercle Jean Zay, les études sur le considérable apport du ministre réformateur dans des domaines aussi variés que l'enseignement, les droits d'auteur, le cinéma (Cannes 1939), la formation des élites (ENA), le développement scientifique (CNRS). L'association « Jean Zay au Panthéon » a bataillé pour imposer la présence de ce « Résistant de la veille », cet anti-munichois objet de toutes les détestations de l'extrême-droite, dans la décision du président Hollande d'honorer quatre nouvelles figures de la Résistance à côté du « préfet résistant », Jean Moulin. A Orléans, l'inauguration de l'avenue Jean Zay, d'un amphithéâtre, d'une salle

au palais de Justice a comblé une partie du vide. L'université et le Grand campus scientifique de sa ville s'honoreraient à suivre ce chemin.

Pierre Allorant
Professeur des Universités
Histoire du droit

ITER : Une énergie pour demain ?

Bernard Dubreuil

Résumé

ITER, acronyme de « *International thermonuclear experimental reactor* », sera le premier réacteur de fusion nucléaire contrôlée. En construction dans le Sud de la France, ITER résulte d'une coopération Internationale scientifique, industrielle et politique jamais entreprise jusqu'alors. « Mettre le soleil en boîte », puisqu'il s'agit de reproduire sur terre les mécanismes en œuvre dans le cœur des étoiles, n'est plus une chimère ! L'énergie produite peut être considérable, comparable à celle des actuelles centrales à fission de l'uranium et du plutonium, sans en avoir les inconvénients. Mais, Il aura fallu presque cent ans, depuis les premières hypothèses sur l'origine du « feu des étoiles » pour arriver à ce réacteur expérimental, après avoir surmonté des difficultés théoriques, pratiques et diplomatiques considérables. Mais le chemin (« *iter* » en latin) à parcourir avant d'arriver à son exploitation industrielle est encore long.

Abstract

ITER, for International Thermonuclear Experimental Reactor, will be the first controlled nuclear fusion reactor. Under construction in the South of France, ITER results from an international scientific, industrial and political cooperation never undertaken before. "Put the sun in a box", since it is about reproducing on earth the mechanisms in the heart of stars, is no longer a chimera! The energy produced can be considerable, comparable to that of the current fission plants of uranium and plutonium, without théories disadvantages. But, it took almost a hundred years, since the first assumptions on the origin of the "star fire" to arrive at this experimental reactor, after overcoming considerable theoretical, practical and diplomatic difficulties. But the way (ITER in Latin) to go before arriving at its industrial exploitation is still long.



1- La fusion nucléaire

*Le Soleil, le foyer de tendresse et de vie,
Verse l'amour brûlant à la terre ravie"*

Rimbaud comme bien d'autres poètes a célébré l'astre céleste, le soleil, "notre" soleil qui donne la vie, dieu dans la mythologie, puis symbole de puissance ... On le sait aujourd'hui : une étoile plutôt petite parmi les milliards d'étoiles qui peuplent et éclairent l'univers visible.

Elles ont toutes en commun d'être le siège de réactions nucléaires qui libèrent des énergies considérables à partir de mécanismes dits de " fusion nucléaire" dont le carburant est un gaz : l'hydrogène et ses isotopes.

Le principe en est le suivant : deux atomes l'un de deutérium (un proton et un neutron) l'autre de tritium (un proton et deux neutrons), deux isotopes de l'hydrogène (un proton) entrent en collision avec une énergie suffisante pour qu'ils fusionnent en un atome d'hélium (2 protons et 2 neutrons) avec l'éjection d'un neutron. (Figure 1). Comme la somme des masses d'un atome d'hélium et d'un neutron est inférieure à la somme des masses du deutérium et du tritium, il y a, selon la célèbre formule d'Einstein $E = mc^2$, dégagement d'une énergie considérable à l'échelle

Le produit de la fusion de deux noyaux légers, isotopes de l'hydrogène

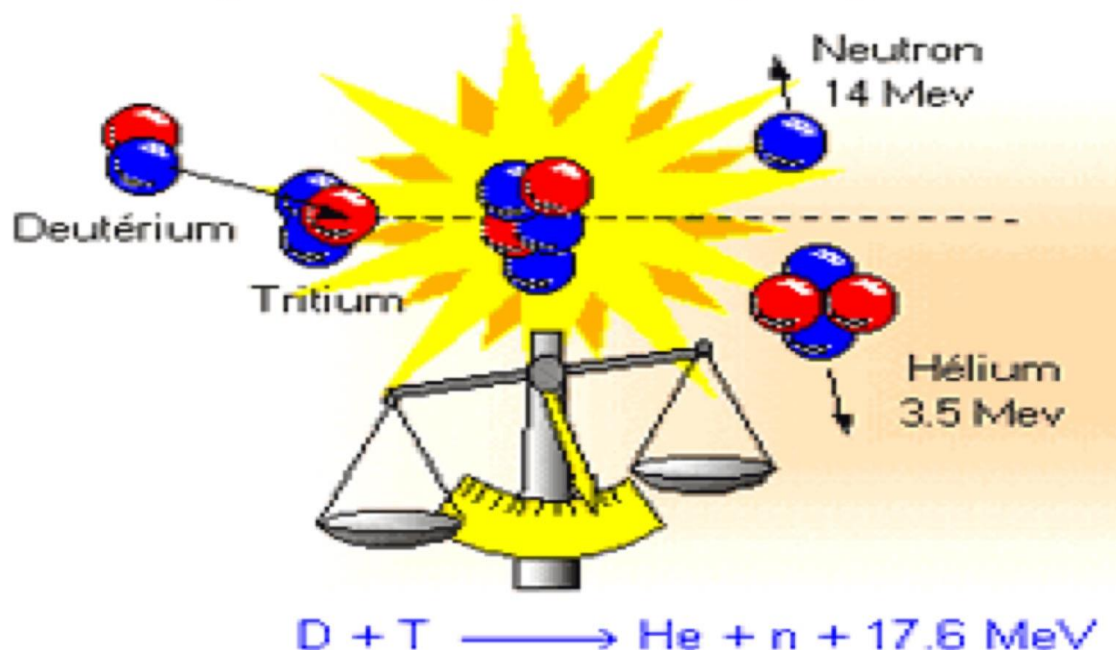


Figure 1. Pour fixer les idées, 1 méga électron-volt (MeV) équivaut à un plasma de 10 milliards de degrés. geoconfluences.ens-lyon.fr : Maîtriser la fusion nucléaire

atomique correspondant à cette différence de masse. Dans cette formule, m est la perte de masse, c la vitesse de la lumière et E l'énergie libérée.

Il revient à Hans Berthe d'avoir élaboré en 1939 la théorie de la fusion de l'hydrogène et de la chaîne des réactions au cœur du soleil. Une avancée considérable qui, dès la fin de la seconde guerre mondiale, allait conduire les grandes puissances à considérer sérieusement la possibilité de générer de l'énergie dans des machines à fusion nucléaire contrôlée (fusion thermonucléaire); mettre "le soleil en boîte" en quelque sorte !

Une énergie dont le carburant hydrogène et ses isotopes est inépuisable, une énergie sûre, sans déchet ni gaz à effet de serre... en théorie. Une production d'énergie considérable équivalente ou supérieure à la fission de

l'uranium des centrales nucléaires actuelles... sur le papier.

Car, pour amorcer la réaction de fusion nucléaire, il faut pouvoir envoyer l'un contre l'autre deutérium et tritium avec une énergie suffisante pour passer la barrière répulsive, car ces deux noyaux portent une charge électrique positive et se repoussent. C'est là toute la difficulté!

Pour qu'un tel mécanisme présente un intérêt, il faut que l'énergie produite utile soit supérieure à l'énergie injectée qui est déjà considérable.

Mais alors que la fission nucléaire de l'uranium découverte sensiblement à la même époque allait rapidement déboucher sur la construction de réacteurs nucléaires, puis de centrales nucléaires capables d'assurer la quasi totalité des besoins énergétiques d'un pays, les machines à fusion nucléaire allaient connaître un développement plus chaotique, faisant

émerger nombre de problèmes nouveaux et complexes chez les physiciens et les ingénieurs. Il est en effet plus facile de casser des atomes lourds dont les isotopes radioactifs se désintègrent spontanément, comme l'uranium, que de fusionner des atomes légers.

2- Les réacteurs à fusion nucléaire

C'est en 1934 que Rutherford et Oliphant réalisent la première fusion en laboratoire. La réaction ne dure que quelques microsecondes. En 1950 Lyman Spitzer invente le Stellerator. Mais les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes.

Les pays qui se sont lancés dans l'aventure (USA, URSS, Grande Bretagne, France) piétinent. Les problèmes technologiques sont considérables.

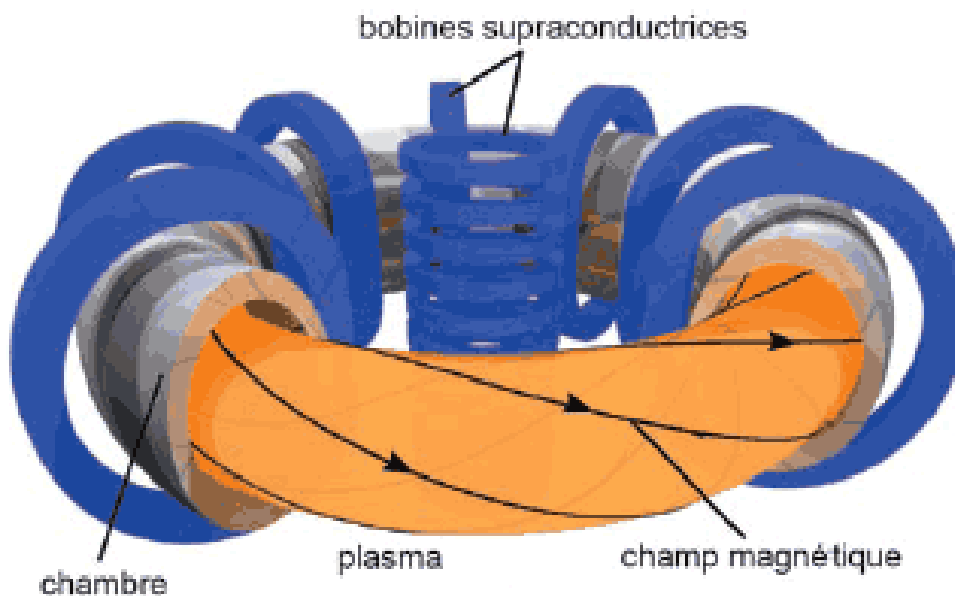
Nous sommes dans les années cinquante, en pleine guerre froide. Et pourtant, poussés par les scientifiques, les États vont progressivement communiquer sur les résultats de leurs recherches. L'initiative en revient à l'URSS.

Lors de la conférence « Atome pour la Paix » de 1958, les participants prennent conscience que le chemin (ITER en latin) sera long et semé d'embûches. C'est le début d'une coopération Internationale qui depuis ne s'est jamais interrompue.

Le Tokamak : *toroidalnaïa kamera s magnitnymi katushkami*. (chambre toroïdale avec bobine magnétique).

Il faudra attendre 1968 avec l'invention du Tokamak par l'équipe soviétique de Lev Arstimovich à l'Institut Kurtchatov, pour que la fusion nucléaire connaisse un nouveau départ et ouvre de réelles perspectives.

Le principe de l'ITER



Un plasma chaud (orange) est confiné dans une chambre toroïdale par de puissants champs magnétiques générés par des bobines supraconductrices (bleues)

Source : AIEA - www.iaea.org/index.html

Figure 2 - Principe du Tokamak

a- Le Tokamak :

C'est une chambre torique dans laquelle circule à très basse pression un mélange deutérium -tritium chauffé à très haute température (10 à 100 millions de degrés). A cette température, le gaz s'est transformé en plasma, un gaz chaud chargé électriquement.

Outre la prouesse de produire une température aussi élevée, il faut pouvoir la maintenir le plus longtemps possible.

Pour cela, il faut éviter les pertes, notamment le contact avec les parois de la chambre. Il faut confiner le plasma.

Dans le Tokamak, le plasma se comporte comme une boucle de courant électrique qui, comme tout courant électrique, est sensible au champ magnétique. Le confinement est réalisé par des aimants judicieusement disposés le long de la chambre torique. (Figure 2).

Avec ce dispositif, Lev Arstimovich produisit un plasma à 10 millions de degrés pendant quelques microsecondes.

Les trente années qui suivent vont connaître trois générations de Tokamak de plus en plus gros (JET en Grande Bretagne, Tore Supra en France), chaque étape faisant apparaître des problèmes scientifiques et techniques nouveaux à l'origine du développement d'une nouvelle branche de la Physique : la physique des plasmas.

A la fin des années 90, les machines Tokamak arrivent à produire un plasma pendant quelques minutes et fournir une puissance de fusion de 17 mégawatts. Mais on est encore très loin du but...

Mais, malgré les difficultés, autour de cette science "nouvelle" truffée de défis technologiques majeurs, s'est constituée depuis soixante ans une large communauté internationale de chercheurs, d'ingénieurs, d'industriels qui, réalisant de véritables tours de force techniques et scientifiques, ont amené en 2005, après un long processus de négociation, les dirigeants de plus de la moitié de la planète, à s'engager ensemble dans le projet ITER : "International Thermonuclear Experimental Reactor".

Il s'agit de la construction d'une machine à fusion nucléaire contrôlée chargée de faire la démonstration, à partir de 2025, de la maîtrise de la fusion nucléaire comme nouvelle source

d'énergie, et de son intérêt économique et écologique à plus long terme.

b- ITER

C'est en 1984 au sommet de Genève que *Gorbatchev* propose une association pour la construction d'une nouvelle génération de Tokamak. Deux ans plus tard, une association entre USA, Europe, Japon et URSS est constituée et la décision est prise de créer ITER.

Les phases de conception et d'ingénierie durent plus de dix ans. Dix ans au cours desquels les négociations, la diplomatie, les enjeux économiques et de prestige ne sont pas absents, notamment lorsqu'il s'agit du site d'implantation.

Au final, après d'ultimes tractations avec le Japon, c'est le site de Cadarache en France qui est retenu; Cadarache où est installé un centre important du Commissariat à l'énergie atomique avec le Tokamak Tore Supra.

Le 21 novembre 2006 est signé à Paris l'accord final sur la construction d'ITER par les pays membres : Union européenne, Russie, Japon, USA, Chine, Corée du Sud, Inde.

Le cahier des charges est le suivant : ITER devra produire plus de 500 mégawatts pendant 50 minutes. 50 mégawatts injectés dans la machine porteront le plasma à 150 millions de degrés.

La phase de construction débute en 2007.

3- Un projet « pharaonique » ?

La taille d'ITER (Figure 3). sera 10 fois supérieure à celle de Tore-supra, le poids de 3 tours Eiffel, 60 mètres de hauteur, 100 000 km de fils supraconducteurs pour fabriquer les aimants. Un budget de 20 milliards d'euros.

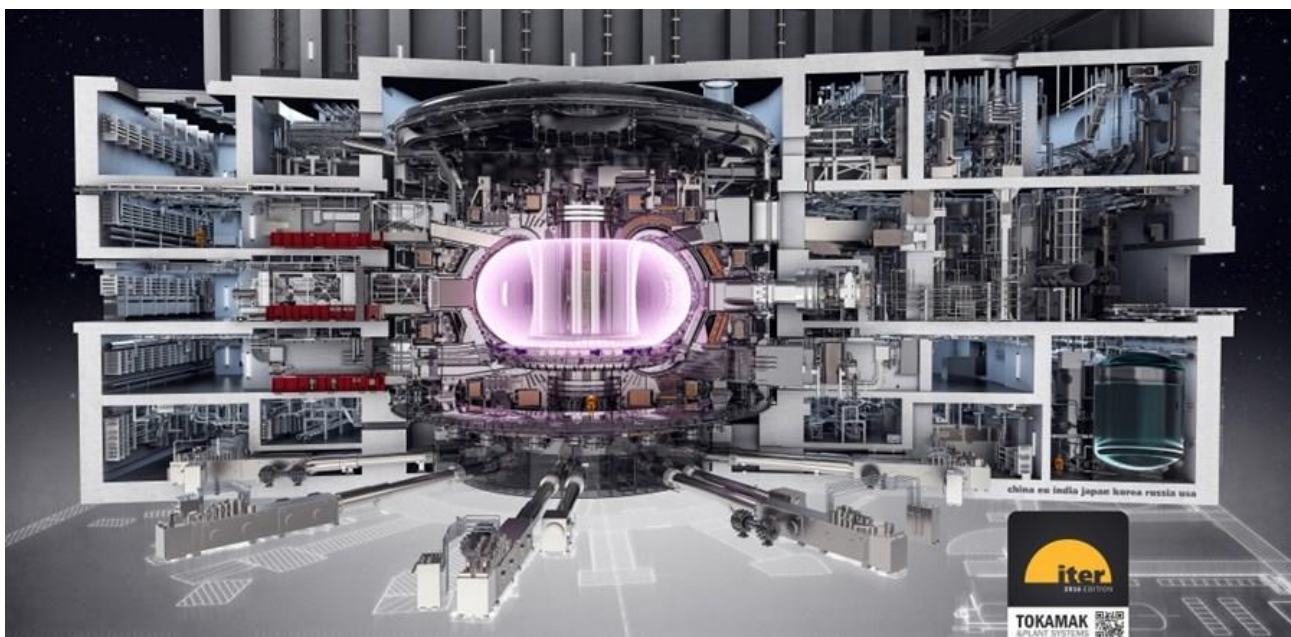


Figure 3 - Vue en éclaté du réacteur ITER : 60 mètre de haut, le Tokamak est au centre en violet-rose, la couleur du plasma d'hydrogène et de ses isotopes. www.iter.org

La construction de ce « temple du soleil » va bon train malgré son gigantisme. Le premier plasma d'hydrogène est attendu pour 2025 et en 2035 pour le plasma deutérium- tritium.

ITER est un réacteur de recherche, un démonstrateur, la dernière étape avant la construction d'un prototype industriel de réacteur à fusion nucléaire contrôlée DEMO fonctionnel en 2050 : d'abord « apprivoiser » la fusion avant de la « domestiquer ».

Utopie, pari fou, risques nucléaires, disent les uns ; véritable et seule alternative "propre" aux centrales nucléaires actuelles pour répondre aux besoins croissants d'énergie de la population mondiale, disent les autres...

Toujours est-il que, quelque part dans le Sud de la France, à côté du village de Saint-Paul-lez-Durance est en train de s'édifier ITER, le plus grand réacteur de fusion nucléaire jamais construit, dans le cadre d'une vaste coopération scientifique, technique et financière internationale. Conçu pour être le banc d'essai, le "chemin" pour la conception d'un nouveau type de centrale nucléaire, tout échec d'ITER stopperait définitivement cette

aventure scientifique, technologique et industrielle hors norme.

Le chantier Ite à Cadarache est présenté Figure 4.

Remerciements

Je remercie Pascal Brault et Titaina Gibert qui ont relu attentivement ce mémoire.

Références :

site Web ITER : www.iter.org . De très nombreuses illustrations et explications.

Joseph Weisse, « La fusion nucléaire » Que sais-je , PUF (2003)

Guy Laval, « L'énergie bleue. Histoire de la fusion nucléaire », Odile Jacob (2007)



Figure 4. Le chantier Iter à Cadarache est présenté, www.iter.org



Orléans, le 12 mai 2017

Le Président
Marc Baconnet

Colloque

L'entreprise en France aujourd'hui, problèmes et évolutions

Mercredi 31 mai 2017
CIUR, rue Dupanloup à Orléans

*L'entreprise est aujourd'hui au cœur de l'économie française et de l'emploi.
 Le rôle moteur des entreprises, les atouts régionaux ainsi que les perspectives d'avenir seront abordés.*

09:00 - 09:30 Accueil, café

09:30 - 10:15 **Marc Baconnet**, Président de l'Académie d'Orléans : **Ouverture du colloque**
Jean-Paul Pollin

Professeur émérite d'économie à l'Université d'Orléans, membre de l'Académie d'Orléans

À qui appartient l'entreprise ?

10:15 - 11:00 **Jean Cayot**

Industriel, membre de l'Académie d'Orléans

Responsabilité sociétale des entreprises

11:00 - 12:00 **Jean-Michel Treille**

Fondateur et PDG société GAPSET-M3C, prix Turgot 2013 et 2016

La révolution numérique et l'entreprise : réinventons l'avenir

12:00 - 14:00 Déjeuner

14:00 - 14:45 **Hervé Burdin**

Maître de conférences, Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans

La veille stratégique

14:45 - 15:30 **Claude Joly**

Délégué régional de la Fondation du Patrimoine, membre de l'Académie d'Orléans

Le mécénat d'entreprise

15:30 - 15:45 Pause

15:45 - 16:30 **Francis Lheure**

UDEL MEDEF Loiret

Témoignage d'un chef d'entreprise familiale (PME), enjeux et perspectives

16:30 - 17:15 **Olivier Carré**

Député-Maire d'Orléans

Le Lab'O et les start-up

17:15 - 17:30 **Clôture du colloque.**

*Le colloque sera prolongé à **18 h** par un **Café Historique**, rencontre-débat sur le thème
 « **L'histoire des entreprises, un exemple : la Poste** », au CIUR rue Dupanloup, salle Max Jacob,
 avec la participation de l'Université de la Poste.*

NB. Les heures de passage peuvent être modifiées selon les disponibilités des conférenciers.

Guillaume Minoret

Christian Froissart

Résumé

Bien peu d'Orléanais sauraient dire qui est Guillaume Minoret (**ca.1650-1720**). Son passage à la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans en tant que maître de musique est probablement trop bref et trop ancien pour avoir marqué les mémoires : l'épisode qui ne dure que 4 mois se situe en 1679. Une courte étape dans une carrière que nous qualifierions aujourd'hui de fulgurante : âgé d'à peine 30 ans, c'est pour la paroisse royale de Saint-Germain l'Auxerrois que Minoret délaisse Orléans. Là, remarqué par l'abbé Le Tellier, il devient l'un des 4 sous-maîtres de musique de la chapelle royale de Versailles à l'issue d'un concours organisé par le roi en personne et où 36 musiciens, venus des « 4 coins de l'hexagone », se sont affrontés. Une occasion de découvrir l'organisation de la musique à la Chapelle Royale et les rares traces qui restent de ce musicien qui passa 31 ans au service de son souverain, avec tant de modestie qu'il est aujourd'hui pratiquement oublié.

Abstract

Very few people in Orléans would be able to tell who was Guillaume Minoret. His position as a music master in Sainte-Croix Cathedral of Orléans is either too far in the past or was too short to be remembered by anyone locally. A 4 month episode which occurred in 1679, in a meteoric career: as he was barely thirty years old, he left Orléans for the King's parish of Saint-Germain l'Auxerrois. There, his talent was noticed by the l'abbé Le Tellier. Four years later he took part in a contest organised by the King Louis XIV himself to choose the music masters for the King's chapel in Versailles. He had to compete with 36 musicians coming from all parts of the kingdom and was one of the four laureates. His life offers a rare opportunity of discovering the organisation of the music in the King's chapel and yet this musician served his sovereign for 31 years with so much humility that he is almost forgotten nowadays.



Introduction

C'est d'un trou d'une mémoire qu'est née l'idée de cette recherche. Le nom du quatrième lauréat du concours organisé par Louis XIV en 1683 pour renouveler les maîtres de musique de sa chapelle s'était envolé ! Michel-Richard, Pascal Collasse, Nicolas Goupillet et ? Quelques questions posées à Google ont suffi pour retrouver Guillaume Minoret et pour apprendre que 3 ans plus tôt, il était maître de musique à la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans. Quel beau sujet pour un Orléanais d'adoption !

Heureusement quelques auteurs et musicologues se sont déjà intéressés à Guillaume Minoret et les éléments biographiques n'ont pas été trop difficiles à trouver. Ils donneront une idée assez précise de sa formation et de son parcours. Les archives de Versailles, mine inépuisable d'informations, fourniront les renseignements détaillés sur le rôle tenu par Minoret dans l'organisation de la musique de la Chapelle Royale. Bien sûr, le concours de 1683

occupera une partie substantielle de cette communication. Enfin les références de quelques rares pièces enregistrées permettront à ceux qui le souhaitent de se faire une idée de la musique qu'il a composée.

1 - Biographie de Guillaume Minoret.

1.1 Les sources

En tant qu'ecclésiastique, Minoret n'a probablement pas eu de descendance. Pourtant, une demoiselle Marthe Minoret a épousé 200 ans plus tard le chroniqueur et futur chanoine Albert Rouxel. Pour faire plaisir à son beau-père, Albert Rouxel lui a dédié en 1889 une biographie assez complète de celui qui était peut-être son arrière-arrière-grand-oncle.

Le Centre de Musique Baroque de Versailles (CMBV) a accueilli en 2000 une doctorante japonaise, Yuriko Baba, qui a présenté une thèse à l'Université de musique Élisabeth à Hiroshima consacrée à Guillaume Minoret. De larges extraits

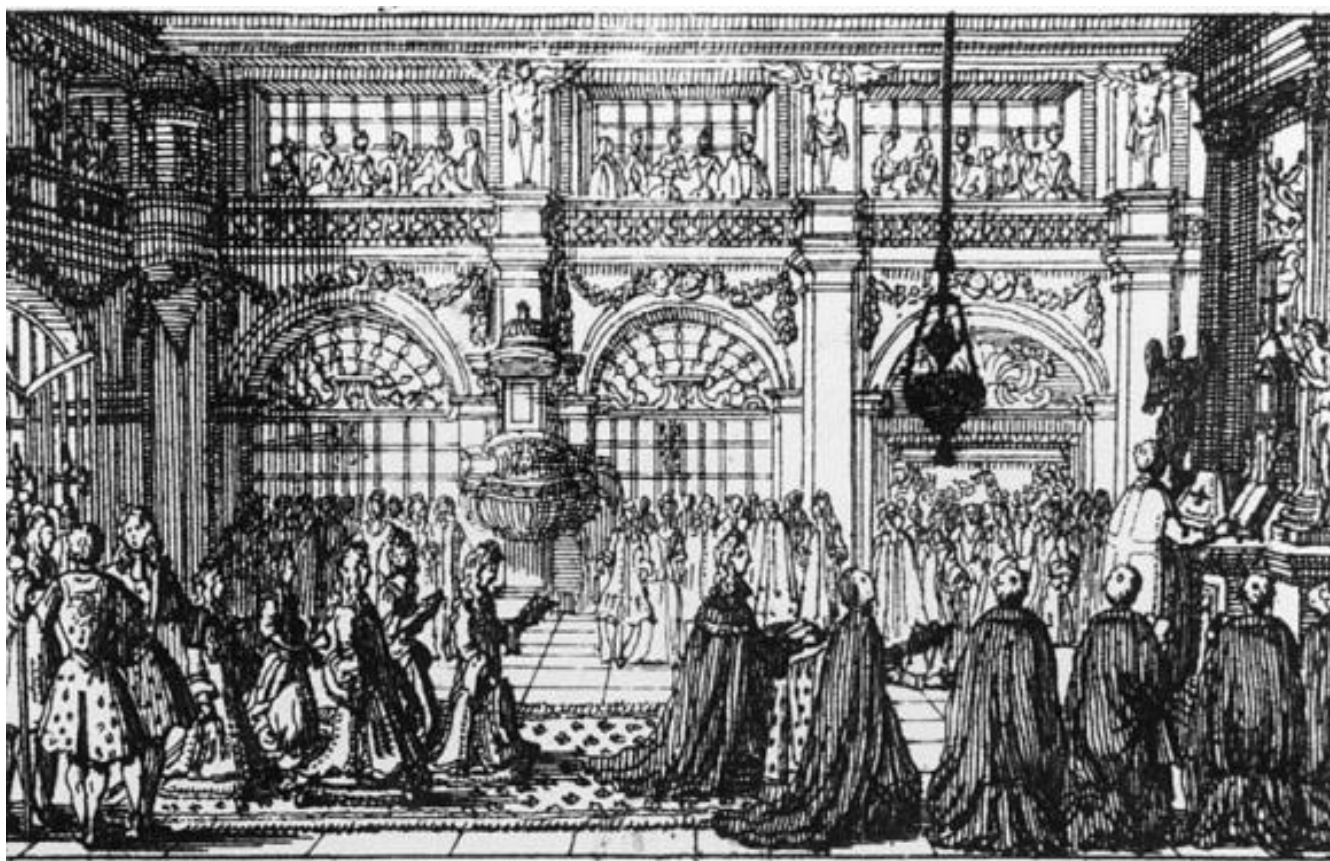


Figure 1. Messe à la Chapelle Royale en 1682

de cette thèse figurent en préface de l'édition de 2 volumes de Motets composés par Minoret et publiés par le CMBV. Ils comportent de précieux renseignements biographiques dont Albert Rouxel n'avait pas connaissance.

François Turellier, qui a consacré plusieurs ouvrages à la musique et aux musiciens orléanais et qui est l'auteur du très bon article de Wikipedia consacré à Guillaume Minoret, a fourni à Yuriko Baba les précisions concernant son passage à la cathédrale d'Orléans.



Figure 2. Faire-part de décès de Madame Rouxel, née Marthe Minoret

1.2 La formation

En l'absence d'acte de baptême, son entrée dans la Maîtrise de Notre-Dame en 1656 permet de situer sa naissance aux environs de 1649 (les enfants étaient admis vers l'âge de 7 ans). Il reçoit en tant qu'enfant de chœur un enseignement musical très complet, en particulier celui de Pierre Robert dont il croisera encore plusieurs fois le chemin.

Il entre en 1664 au collège Fortet (ancêtre de Louis-Le-Grand : enseignement général et artistique pour une vingtaine d'enfants

défavorisés). On ne sait ni quand il en sort ni quand il a été ordonné prêtre.

1.3 Les premiers postes

On ne retrouve sa trace qu'en 1668, comme maître de musique de la cathédrale de Rodez où il eut pour prédécesseur, 3 décennies plus tôt, le célèbre Guillaume Bouzignac. En 1673, il représente Rodez au « Puy de Sainte-Cécile », un concours de maîtres de musique organisé par la cathédrale de Rouen. Il remporte deux prix dont un sous un pseudonyme (il a, à l'époque, moins de 24 ans).

La prochaine étape de sa vie que nous connaissons est sa nomination en septembre 1676 comme maître de musique à l'abbatiale Saint-Sernin à Toulouse. Il succède à un autre musicien réputé, Étienne Moulinié (maître de musique de Gaston d'Orléans, puis intendant et maître de musique des États du Languedoc).

C'est le 30 avril 1679 qu'il est nommé à la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans à la suite de Philippe Martinot. Il n'y reste que 4 mois puisque son successeur Pierre Tabart prend

ses fonctions le 9 septembre 1679. (Ce dernier n'est pas totalement un inconnu : il est cité par Sébastien de Brossard et sera, lui aussi, postulant au concours de 1683 avant de terminer sa carrière comme maître de musique à la cathédrale de Meaux.)

Choisi par le chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, Guillaume Minoret quitte Orléans l'année de sa nomination. Située juste à côté du palais du Louvre, Saint-Germain l'Auxerrois est paroisse royale.



Figure 3. La cathédrale d'Orléans

Les membres de la famille royale en étaient paroissiens à part entière et venaient y assister aux offices pour de grandes occasions. C'est une situation de tout premier plan pour Guillaume Minoret. Elle lui vaudra bientôt quelques lignes élogieuses du *Mercur Galant*, à l'occasion d'un *Te Deum* qu'il avait composé et fait exécuter pour célébrer la naissance du premier petit-fils de Louis XIV, le Duc de Bourgogne (père de Louis XV). Cette œuvre ne nous est pas parvenue.



Figure 4. Henry du Mont

2 - Le concours de 1683

2.1 Les prémices

Nous voilà à présent en 1683, l'année du concours. De quoi s'agit-il ?

Partout à la cour une organisation rigoureuse, à faire rêver nos énarques, garantit le bon déroulement du quotidien du souverain. La musique n'échappe pas à cette règle. Elle est répartie entre quatre entités distinctes : la Chambre, la Chapelle, l'Écurie et les Menus Plaisirs.

La Chapelle, placée sous l'autorité du Grand Aumônier de France (le Cardinal de Bouillon à l'époque), est elle-même subdivisée en trois entités : la Chapelle-Oratoire, la Chapelle-Musique et la Chapelle du commun.

La Chapelle-Musique est conduite par un maître de musique, obligatoirement un ecclésiastique qui n'a que de lointains rapports avec la musique. Au moment du concours, Charles-Maurice Le Tellier (frère de Louvois) occupait cette fonction qui sera supprimée en 1761. Il n'y avait plus alors que deux « sous-maîtres » de musique : Henry Du Mont et Pierre

Robert (Thomas Gobert et Gabriel Expilly, nommés par Louis XIV avec Du Mont et Robert en 1663, avaient démissionné en 1668).

Henry Du Mont (Henry De Thier de son vrai nom), belge de naissance et de formation, arrive à Paris en 1638 comme organiste (à Saint-Paul Saint-Louis) avant d'être admis à la cour comme claveciniste du Duc d'Anjou en 1652. 8 ans plus tard, il devient claveciniste de la reine et c'est en 1663 qu'il est nommé sous-maître de musique à la Chapelle-Royale, sans perdre pour cela sa *fonction* auprès de la reine,

fonction qu'il conservera jusqu'à la mort de celle-ci en 1683. Tant de détails sur ce prédécesseur de Minoret se justifient : Henry Du Mont est un musicien qui a laissé une empreinte considérable sur la musique française. Pour juger de son talent, écoutez ses pièces pour claviers (une dizaine de pièces sont reprises dans le manuscrit de Bauyn et ont été éditées par le Centre de Musique Baroque de Versailles). Et puis nous avons tous chanté Dumont dans notre enfance, à la messe de 11 heures puisque c'est à lui que nous devons « les messes royales » en plain chant qui étaient d'usage pendant les offices jusqu'au concile de Vatican II. Il est avant tout, sinon l'inventeur du Motet Français, du moins un de ses plus talentueux artisans. Traditionnellement, comme la plupart des rois de France depuis Philippe le Bel, et encouragé dans cette voie par Bossuet, Louis XIV était un partisan du « gallicanisme ». En termes contemporains, cette tendance s'expliquerait comme « l'exception française » appliquée à la religion. Elle affirme l'indépendance religieuse du roi (fait roi par la grâce de Dieu) vis-à-vis de l'autorité pontificale. Cela se traduit dans les faits par une ingérence du

pouvoir royal dans les nominations et décisions épiscopales (droit de la régale). Une des conséquences de cette tendance a été de marquer tout ce qui touche à la religion d'un signe distinctif français, en particulier les textes religieux et, par voie de conséquence, la musique qui les accompagne. Ainsi sous l'impulsion directe de Louis XIV est né au XVII^e siècle le « motet français » dont Du Mont a été l'un des tout premiers promoteurs.

Pierre Robert a un parcours plus classique, proche de celui de Minoret : Maîtrise de Notre-Dame de Paris puis école Fortet avant d'être nommé maître de la maîtrise de Senlis, ensuite il assure le remplacement de Vincent Joliet à Chartres, revient comme maître de musique à Senlis en 1652 et à Notre-Dame de Paris en 1653. C'est ainsi qu'il a enseigné la musique au jeune Guillaume Minoret, alors enfant de chœur. C'est 10 ans plus tard, en même temps que Du Mont, Gobert et Expilly qu'il devient sous-maître à la Chapelle royale.

Aucun différend n'est à l'origine de la décision du roi de renouveler ses sous-maîtres de musique. Une légende d'une démission de Du Mont court. Elle serait advenue à cause du désir de Louis XIV d'introduire des violons à la Chapelle, à l'image des oratorios de Carissimi, ce que Du Mont et Robert auraient refusé en se basant sur une prescription du Concile de Trente. C'est une hypothèse que donne Albert Rouxel. Toutefois d'après un mémoire de l'époque¹ présenté dans le livre que Laurence Decobert consacre à Henry Du Mont, l'histoire est différente : « Les fonctions des surintendants étaient bornées aux spectacles et celles des sous-maîtres à l'Église. On eût même rougi dans ce temps-là de faire passer indifféremment ces mêmes personnes de l'autel au théâtre, ou du théâtre à l'autel : le privilège de faire chanter le *Te Deum* et le *De profundis* n'est donc pas dépendant des charges des

surintendants, auraient-ils manqué de le faire valoir, surtout au moment de leur création. Lully, pourvu de la charge de surintendant de la musique de la Chambre du Roy en 1661, a été le premier qui vers l'année 1675, ait commencé à remplir cette fonction : pourquoi cette innovation ? En voici la raison. La musique de La Chapelle du Roy étoit sans symphonie (*sic*), c'est-à-dire sans violon. On eût même regardé comme indécent qu'il y en eût dans les églises. Ce préjugé s'est perpétué jusqu'au règne de Louis XIV. Ce monarque que l'idée du « Grand » préoccupait sans cesse, voulant relever l'éclat de sa Chapelle-Musique, réduisit ce préjugé populaire à sa juste valeur et demanda aux abbés Dumont et Robert, sous maîtres de la dite Chapelle, d'introduire la symphonie (*sic*) dans leurs ouvrages, au moins à certains jours de marque; ceux-ci soit par respect pour le préjugé du temps, soit par impéritie s'en défendirent. Lully dont l'attention continuelle étoit de suivre ou de prévenir les goûts du feu Roy, se proposa pour remplir ses vues, au défaut des sous-maîtres. La proposition fut acceptée. Il paraissait juste en conséquence que cet auteur eût la satisfaction de faire exécuter lui-même ses productions. L'occasion se présente. Le Roy ordonne aux Simphonistes de La Chambre de se joindre aux musiciens de sa Chapelle et le *Te Deum* de Lully est chanté en symphonie pour la première fois sous sa direction. Le succès qu'eut la symphonie ajoutée à la Musique Chapelle ranima de plus en plus le désir du Monarque de l'y établir. Voici ce qu'il fit pour y parvenir plus tôt. En 1683, les abbés Dumont et Robert reçurent leur retraite, pourvus chacun d'une abbaye. Les deux semestres de sous-maîtres de la Chapelle de Musique furent alors divisés en quartiers. Les quatre personnes qui les remplirent furent Goupillet, Colasse, Minoret et Delalande. [...] On reçut alors quelques violons à la Musique de la Chapelle². »

¹ Archive Nat. Repris dans Maîtres et Surintendants du roi au XVIII^e siècle, une nouvelle querelle. Avant-propos par Marcelle BENOIT et Norbert DUFOURCQ ; introduction par Catherine MASSIP.

² Laurence Decobert, *Henry Du Mont (1610-1684), maître et compositeur de la musique de la Chapelle du Roy et de la Reyne*. Liège : Mardaga ; Versailles : CMBV, 2011. Page 125

Rouxel semble avoir eu connaissance de ce texte et mentionne aussi le *Te Deum* de Lully, donné pour célébrer les victoires des Flandres, parmi les causes du renouvellement de La Chapelle-Musique.

Les deux hypothèses coexistent, sans conclusion explicite, dans *Chapelle-Musique des rois de France* de Castil Blaze qui raconte l'histoire peu crédible d'un *Te Deum* improvisé par Lully pour remercier le souverain et la reine de lui avoir confié le soin de tenir le Duc de Bourgogne sur les fonts baptismaux à Fontainebleau. Les dates ne correspondent pas. Le premier *Te Deum* de Lully a bien été joué à Fontainebleau, en 1677 (ce qui correspond bien à une période de victoires en Flandres). Le Duc de Bourgogne naît en 1682.

Il se dit aussi, et c'est l'hypothèse la plus vraisemblable, que l'âge de Du Mont commençait à lui peser et que l'installation à Versailles avait été une épreuve difficile pour lui. Il ne survivra d'ailleurs qu'une année à son départ de la Chapelle.

2.2. Le déroulement du concours

Le concours fut annoncé *urbi et orbi* comme le raconte le *Mercurius Galant* d'avril 1683 :

« Le roi étant de retour donna des ordres pour faire travailler 15 musiciens, chacun séparément à un motet. Pour vous apprendre de quoi il s'agit, il faut vous dire madame, que les places de maître de musique de la Chapelle du roi étant à remplir, sa majesté a résolu d'en mettre quatre au lieu de deux. Elle l'a fait dire à tous les évêques de son royaume afin qu'ils avertissent les maîtres de musique de leurs Cathédrales de se rendre à Versailles pour y faire chanter chacun un motet, en cas qu'ils se sentissent assez habiles pour pouvoir disputer ces places par la beauté et par la bonté de leur musique. Sa majesté voulant en ce cas payer leur voyage quand même ils ne seraient pas reçus. Le roi fait connaître par là sa justice et sa libéralité ».... Suit la liste des 35 noms des concurrents... ».

Pourquoi 35 noms pour 36 concurrents : les frères Fernon, Louis et Nicolas, tous deux chantres, n'apparaissent qu'une fois. Le concours se déroule en deux étapes : une qualification où chaque candidat fait exécuter un motet de sa composition pendant la messe, en présence du roi. Les concurrents retenus après cette première étape seront enfermés pendant 6 jours pour composer un motet sur un psaume imposé.

Parmi les « disqualifiés » du premier tour, peu sont connus. Aucun n'acquiesce une notoriété particulière pour avoir participé à ce concours et aucun ne sortit non plus diminué par son échec. Quelques-uns méritent cependant une mention :

« Tabaret » n'est autre que Pierre Tabart qui a succédé à Minoret à la cathédrale Sainte-Croix qu'il quitte en 1683 pour participer au concours. On le retrouve à la cathédrale de Senlis au poste de maître de musique puis à Meaux quelques années plus tard.

Jean-François Lalouette est un curieux personnage. Ancien élève de Jean-Baptiste Lully, il se brouille avec lui en prétendant avoir écrit lui-même la plus grande partie de l'opéra *Isis*, alors que Lully ne lui aurait confié que l'écriture des parties intermédiaires (pratique courante à l'époque) (selon Romain Rolland *Quelques musiciens des temps anciens*). Il est embauché en 1678 à la cour de Savoie, mais en est congédié un an plus tard (probablement pour n'avoir pas assez composé). Bien qu'il soit cité par le *Mercurius Galant*, Lully aurait obtenu qu'il lui soit interdit de concourir. Sa fin de carrière est moins tumultueuse : séjour à Rome, maître de musique à la cathédrale de Rouen puis à Notre-Dame de Versailles, etc.

Daniel Daniélis est considéré par les Bretons comme leur compositeur baroque (une émission en langue bretonne lui a été consacrée par FR3 Bretagne il y a quelques années). En réalité, il est belge et en 1683, il quitte la tribune de la cathédrale Saint-Lambert de Liège pour tenter sa chance à Versailles, puis échouera ensuite à

Vannes comme maître de musique de la cathédrale. Il a laissé 72 motets d'assez bonne facture dont les manuscrits sont conservés à la Bibliothèque Nationale.

Gervais, s'il s'agit de Charles-Hubert, n'aurait eu que 12 ans en 1683. Malgré le goût de l'époque pour les enfants prodiges que j'avais évoqué en parlant d'Elizabeth Jacquet de la Guerre, sa participation à un tel concours est très improbable. Plusieurs articles dont celui de Musicologie.org la mentionnent pourtant. Ironie du sort, c'est ce même Charles Hubert Gervais qui succédera à Delalande comme sous-maître de musique sous Louis XV pour le quartier de janvier.

Le plus célèbre des recalés est Marc-Antoine Charpentier (maître de musique du Dauphin depuis 1680). Il avait été qualifié, mais malade au moment du concours, il dut renoncer à concourir lors de la deuxième épreuve à cause d'une forte fièvre.

Ce fut aussi le cas des frères Fernon pour lesquels on ne connaît pas les causes qui ont motivé cet abandon.

Le Mercure donne ensuite le nom des 15 « pré-qualifiés ».

Ceux-ci sont enfermés 6 jours pendant lesquels ils écrivent un second motet. Selon Castil-Blaze, le texte serait le psaume *Beati quorum*, mais il y a tant d'approximation voire d'erreurs dans sa description de ce concours que cette information est peu crédible. Elle n'est confirmée que par F. J. Fétis (réputé lui aussi pour ses erreurs et partis-pris) dans son article sur Jacques Lesueur dans *Biographie universelle des musiciens*. Il existe effectivement un motet de Delalande sur ce texte, motet qui aurait été joué au concours (peut-être en première partie).



Figure 5. Marc-Antoine Charpentier

2.3 Les résultats du concours

À la fin des 6 jours, les concurrents remirent leur travail au roi dans une enveloppe scellée. L'ordre de passage fut déterminé par tirage au sort. L'audition commença le 26 avril et c'est dans *le Mercure Galant* de mai que les résultats furent annoncés. « Les quatre maîtres de musique de la Chapelle du Roy ont enfin été nommés. Outre l'avantage qu'ils ont du présent que Sa Majesté leur fait à chacun d'une charge, ils ont encore celui d'avoir remporté le prix sur tout ce qu'il y a de plus grands-maîtres dans le royaume. Ces quatre sont M. Minoret maître de musique de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, M. Goupillet, maître de musique de l'église de Meaux, M. la Lande, organiste de Saint-Jean et M. Colasse élève de M. de Lully. Quoiqu'ils doivent servir chacun par quartier, Sa Majesté a néanmoins ordonné que les deux premiers feraient chanter à toutes les fêtes solennelles parce qu'ils sont prêtres et qu'il est plus décent de voir des ecclésiastiques ces jours-là. »

Le Mercure annonce aussi un lot de consolation : le maître de musique de l'église d'Angers (Fossart) est désigné pour remplacer Minoret à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le résultat est sans surprise, car il respecte l'équilibre des forces en présence :



Figure 6. Michel Richard Delalande

Le *Te Deum* donné par Minoret à l'occasion de la naissance du Duc de Bourgogne et salué par *le Mercure Galant*, avait convaincu l'Abbé Le Tellier. Sa décision avait du poids, non seulement à cause de sa légendaire corpulence, mais surtout de par sa position de maître de la Chapelle-Musique et aussi d'archevêque de Reims.

Pierre Robert donnait sa préférence à Goupillet. Il était à la cathédrale de Meaux et il s'est dit (selon Castil-Blaze) que Bossuet avait intrigué auprès de la reine pour qu'il soit nommé (car il aurait cherché à s'en débarrasser par tous les moyens).

Le surintendant de la musique, Jean Baptiste Lully, avait aussi son poulain en la personne de Pascal Colasse.

Delalande est le choix personnel du roi.

Toujours selon J. F. Fétis, dans son article sur Delalande le roi aurait dit « Messieurs, j'ai accepté ceux que vous m'avez présentés, il est juste que je choisisse à mon tour un sujet de mon goût et c'est la Lande que je prends.... »

D'autres raisons expliquent ce choix : la nécessité d'avoir deux hommes d'Église comme l'écrit *le Mercure Galant*, et la volonté du roi de faire entrer la symphonie aux offices, ce que sauront faire Collasse et Delalande. Il n'en est pas moins vrai que ce concours tient un peu de l'organisation des marchés publics dans les républiques bananières. Alors pourquoi un tel remue-ménage pour une décision déjà prise ? À l'époque toutes les charges s'achetaient, parfois fort cher. C'était le cas de celles des musiciens de la chambre, du surintendant au plus petit violoneux. L'autorité, aussi royale soit-elle, aurait-elle pu s'exercer pleinement à la chapelle si les charges de sous-maîtres avaient été monnayées ? La formulation du *Mercury Galant* « Outre l'avantage qu'ils ont du présent que Sa Majesté leur fait à chacun d'une charge » souligne bien cet aspect.

2.4 Quelques mots des trois autres sous-maîtres :

Nicolas Goupillet était en poste à la cathédrale de Meaux où il avait succédé à André Péchon. Il arrivait de la cathédrale de Langres et en avait été évincé pour des raisons inconnues. Rien n'est clair quand on aborde sa biographie. Il prétendait avoir été enfant de chœur à Notre-Dame sous la conduite de Pierre Robert, mais l'historien Michel Antoine le conteste formellement dans l'ouvrage qu'il a écrit sur Henri Desmarests. Son poste à Meaux tient plutôt de l'intérim, car en dehors du *Mercury Galant*, il n'est jamais désigné avec le titre de maître de musique. Aucune trace de son œuvre ne subsiste. Sébastien de Brossard parle de deux motets de sa main, mais pense qu'ils étaient en réalité d'André Péchon. Le grand perdant dans l'affaire est Bossuet qui espérait bien en être débarrassé : fort de sa nomination à la Chapelle, il conserve son poste à Meaux pour le semestre où il n'est pas en service ! Était-il totalement incompetent ou paralysé par l'importance de sa fonction ? Toujours est-il qu'il dut faire appel à un tiers pour composer à sa place. La supercherie dura 10 ans. Mais un jour où le roi le félicitait de la qualité de sa composition, Henri Desmarests qui était le véritable compositeur voulut faire valoir ses mérites et avoua au roi cette duperie. Le roi prit la chose très mal. Il interdit définitivement à Desmarests de se présenter devant lui. Goupillet fut bien sûr renvoyé, mais avec une pension et un canonicat à l'église royale de Saint-Quentin. Delalande reprit son quartier pour ses fonctions musicales et Minoret dut assurer seul les fonctions ecclésiastiques pendant toute l'année. C'est seulement à ce moment qu'il abandonne sa place à Meaux et que Pierre Tabart lui succède.

Pascal Collasse est un élève de Lully. Depuis 1677, il jouait auprès du surintendant le même rôle que Jean-François Lalouette, écarté en 1676 et dont nous avons déjà parlé. Il était en réalité plus intéressé par la musique profane (il prendra en 1696 la succession de Michel Lambert comme

maître de musique de la Chambre). Il a cependant laissé une très poignante mise en musique de *Cantiques Spirituels* de Jean Racine destinée aux demoiselles de Saint-Cyr. Par contre, seuls quelques trop rares motets (3) ont été conservés. Il sera en poste jusqu'en 1704. Sa carrière souffrit beaucoup de l'ombre de Lully dont il a essayé de finir l'opéra *Achille et Polyxène*, ce qui lui valut d'être accusé de plagiat par les héritiers du surintendant. Il épousa la fille du dessinateur Berain. Il mourut en 1709, fou et ruiné par sa passion pour l'alchimie.

Michel Richard Delalande est avec Lully l'un des personnages le plus marquants de l'histoire de la musique en France pendant le règne de Louis XIV. D'origine modeste, 15^e enfant d'un tailleur, il est admis comme enfant de chœur à Saint-Germain-l'Auxerrois où son talent sera rapidement reconnu et où on lui confiera les parties solistes délicates. Très jeune, il est organiste, à Saint-Gervais entre autres paroisses, où il assure l'intérim entre Louis Couperin et son neveu François. Il postule en 1678 pour être organiste de la Chapelle-Royale, mais sera jugé trop jeune. Le Duc de Noailles (Anne-Jules) le remarque et l'engage comme professeur de clavecin et Louis XIV lui confie peu après l'éducation musicale des filles qu'il a eues avec madame de Montespan : mademoiselle de Nantes et la seconde mademoiselle de Blois (la première mademoiselle de Blois, fille de madame de La Valière, devenue en 1680 la Princesse de Conti avait eu Henri d'Anglebert comme professeur de musique).

À ce titre, il est logé au château de Clagny où il rencontre fréquemment le roi. Louis XIV n'a jamais anobli aucun musicien et se moquait paraît-il des titres ronflants que certains d'entre eux s'étaient octroyés (Jacques Champion par exemple n'a jamais été appelé Monsieur de Chambonnières par le roi). Seul Michel Richard Delalande avait droit au surnom « Lalande » de la part du roi qui fit appliquer également cet anoblissement d'affection par ses secrétaires (Il

n'est question dans les écrits royaux que de Monsieur de La Lande). C'est l'orthographe « Delalande » qui est utilisée généralement maintenant. L'œuvre musicale de Michel Richard Delalande est considérable. Il a fait la synthèse dans sa musique religieuse des avancées de Du Mont et des désirs royaux en faisant entendre les violons pendant les offices, mais aussi en y faisant chanter sa femme et ses filles (la participation des femmes à toute forme de liturgie était à l'époque réprouvée par les dévots). Il a excellé dans tous les genres, aussi bien à la Chapelle qu'à la Chambre (qui ne connaît ses symphonies pour le souper du roi ?). Il collabora aussi avec Lorenzani sur le projet de Sérénade en forme d'opéra, notamment en faisant tenir les parties de clavecin par ses élèves mesdemoiselles de Nantes et de Blois. Au fur et à mesure de la disparition des autres sous-maîtres, il reprendra leurs fonctions jusqu'à avoir la charge des 4 quartiers après le départ de Minoret en 1714. À son tour, il les abandonnera progressivement, le quartier de janvier en 1722 au profit de Gervais, ceux d'avril et de juillet en 1723 pour Campra et Bernier, conservant celui d'octobre jusqu'à son décès en 1726.

2.5 Les recalés du deuxième tour.

Après ces portraits des lauréats, ayons un regard sur les perdants, du moins les plus connus. (Je n'ai rien trouvé sur 2 d'entre eux : Prevost et Salomon).

Jean Mignon, maître de musique de Notre-Dame de Paris, poursuit ses fonctions après le concours, jusqu'à sa mort.

Rebel : Il s'agit certainement de Jean-Ferry Rebel, le futur beau-frère de Michel Richard Delalande qui épousera sa sœur Anne en 1684. Il est le compositeur des *Éléments* et de très belles sonates instrumentales (le *Tombeau de Lully* par exemple). Il succédera à Delalande comme maître de musique de la Chambre en 1718.

André Mallet est maître de musique à Aigues-Mortes puis à la cathédrale de Montpellier. L'échec au concours marque plus ou moins la fin de sa carrière.

Paolo Lorenzani, un autre Italien, est l'ennemi juré de Lully. Il a été présenté au roi par le Duc de Vivone (frère de madame de Montespan) qui avait fait sa connaissance quand il était en poste à Messine. Comme Lully, Lorenzani a eu l'intelligence de franciser le style italien. Séduit à l'écoute d'un de ses motets, le roi le nomme surintendant de la musique de la reine en 1678. La tension avec Lully atteint son sommet avec la représentation de sa pastorale *Nicandro et Felina* suivie du deuxième choc de sa *Sérénade en forme d'opéra* en 1681 à laquelle Delalande a contribué. La position de rival de Lully n'était guère favorable à un succès au concours de 1683 et Lorenzani fut facilement éliminé. Le décès de Marie-Thérèse, la même année, compromet gravement sa carrière française. Le roi lui conserva cependant son titre et continua de lui verser ses indemnités, grâce à quoi il put rester en France encore quelques années. Il publie ses motets à ses frais en 1693 avant de regagner Rome en 1694. Ironie du sort : Il serait le compositeur de la musique jouée pour l'inhumation de Lully. « *Requiescat in pace* » !

Autre célébrité évincée : Guillaume Gabriel Nivers est un élève de Jacques Champion de Chambonnières et de Henry Du Mont. Il est depuis 5 ans déjà l'un des 4 organistes de la Chapelle-Royale. Il est également à la tribune de Saint-Sulpice depuis 1654. Il succède à Henry Du Mont comme maître de musique de la reine en 1681. Il conservera cependant l'ensemble de ses fonctions, à la cour comme à la ville, après son éviction au concours de 1683.

Les malheurs d'Henri Desmarets ne se sont pas arrêtés à ses déboires du fait de Goupillet, contés ci-dessus. Candidat au concours et ayant réussi la première épreuve malgré son jeune âge (22 ans), il avait été éliminé au second tour. Chassé de Versailles par le roi après ses aveux, il

dut, pour subsister, donner des cours de musique « en ville ». Après la mort de sa première femme Elizabeth en 1696, il tomba sous le charme d'une de ses élèves Marie-Marguerite de Saint-Gobert, une jeune fille de 19 ans, petite-fille du médecin de Gaston d'Orléans, avec laquelle il échangea une promesse de mariage. Monsieur de Saint-Gobert s'y opposa fermement. Cependant, le couple eut un enfant qui s'accompagna bientôt d'une condamnation à l'exil suite à l'action en justice de monsieur de Saint-Gobert. Grâce à l'appui de Sébastien de Brossard, Henri Desmarets fut recueilli à la cour de Lorraine. C'était un très grand musicien qui a laissé plusieurs motets grandioses, deux *Te Deum* et de très nombreuses œuvres lyriques.

Comment résister au plaisir de raconter les malheurs de Jacques Lesueur, (Maître de musique à la cathédrale de Rouen, il serait le neveu du peintre Eustache Lesueur et l'oncle de Jean-François Lesueur, lui aussi compositeur). La première lecture que j'ai faite de cette mésaventure était dans l'ouvrage d'Albert Rouxel qui citait Castil Blaze comme source et j'étais assez réservé. Mais des lectures plus sérieuses permettent de remonter jusqu'à Jean-Laurent Lecerf de Viéville, rouennais lui aussi et presque contemporain de Jacques Lesueur. Je vous livre cette mésaventure telle qu'il l'a décrite :

« Le Sueur maître de la musique de Notre-Dame de Rouen était un des prétendants, homme d'un génie heureux et fécond, sachant le latin fort bien et qui méritait ce poste autant que personne. Comme il n'avait pas de grand protecteur, il crut devoir se faire connaître, et donner bonne opinion de lui avant que de composer pour le concours et il fit chanter un jour à la messe du roi une pièce de sa façon. C'était le Psaume 91 *Qui habitat in adjutorio, etc.* psaume admirable, duquel il avait fait un Motet égal au texte, à ce qu'il croyait, et qui véritablement était d'une musique exquise. Le roi et toute sa Cour l'écoutaient avec une grande attention. Au septième verset *cadent ad latere tuo etc.* Le Sueur avait peint cette chute, ce

mot *cadent*, par un chœur en fugue qui faisait un roulement de sept ou huit notes en descendant, et quand de grosses basses parcouraient cette octave bruyante, et appuyaient ferme sur le dernier ton. Il n'y avait point d'auditeur qui ne dût se représenter, selon Le Sueur que cette invention avait charmé, un homme roulant du haut d'une montagne en bas, et faisant à la fin le bruit qu'on fait, lorsqu'on tombe très rudement. Cette peinture ne frappa que trop un des Courtisans qui étaient là. *Bon* dit-il, à un des éclats de la fugue, à une de ces *caaaaAdent*, *en voilà un de bas qui ne se relèvera point*. Cette plaisanterie troubla le sérieux et le silence de toute l'Assemblée. Le roi en rit, et il sembla qu'on n'attendit que la permission de l'imiter. On en rit longtemps et de bon courage. Cependant, le roi fit signe de la main qu'on se tût et le Motet continua. Au dixième Verset, *et flagellum non appropinquabit.. etc.* le bon homme Le Sueur, dont le malheur était de ne s'être pas élevé au-dessus de ces puérilités, avait mis une nouvelle fugue sur *Flagellum*. Cela faisait un bruit long et aigu, qui représentait le cliquetis de cinquante disciplines. On aurait cru être au milieu de cinquante Capucins qui se seraient disciplinés de toutes leurs forces. *Oh*. dit un autre Courtisan, las de ce tintamarre, *depuis que ces gens-là se fouettent, ils doivent être tout en sang*. Le roi fut repris d'une envie de rire, qu'il ne put contraindre. Ceux qui étaient auprès de lui rirent de la seconde plaisanterie, qu'ils avoient entendue comme lui. Ceux qui étaient éloignés rirent parce qu'ils le voyaient rire. Le Motet s'acheva sans qu'on en tînt compte. Il ne fut plus écouté et dans la suite, les Courtisans n'appelaient le Sueur que le *caaaaAdent* et le *flagellum*³. »

3 - La vie de la Chapelle Royale

Tous les maîtres de musique devaient composer de la musique et la faire exécuter pendant les cérémonies. Cela incluait le choix des pièces qui seraient jouées pendant la messe du roi,

les répétitions avec l'ensemble vocal et avec les instrumentistes.

Les ecclésiastiques avaient le même rôle pendant leur quartier, auquel venait s'ajouter la responsabilité des pages pendant tout un semestre. Cette responsabilité comprenait l'éducation, tant musicale que religieuse, leur nourriture et leur entretien moyennant une subvention de 40 sous par jour et par enfant (C'est le chiffre cité par différents auteurs dont Rouxel. Il est cohérent puisqu'il correspondrait à 365 livres par enfant et par semestre et qu'il est noté dans les comptes de 1685 une somme 2400 livres allouées à Goupillet pour un effectif de 8 enfants pendant un semestre).

Ils avaient aussi la charge des fêtes solennelles. Voilà ce qu'écrivait Albert Rouxel à ce sujet :

« Goupillet et Minoret, en leur qualité de prêtres, devaient faire chanter à toutes les messes solennelles, parce qu'il « était plus décent de voir des ecclésiastiques ce jour-là ». Leurs fonctions ecclésiastiques de maîtres de musique étaient de marcher en surplis au-dessus de tous les chantres de la musique de la chapelle du roi à toutes les processions auxquelles le roi assistait, ou à celles qu'il faisait faire dans les châteaux royaux, soit aux processions ordinaires, comme à la Chandeleur, les jours des Rameaux, de la Fête-Dieu et de l'Assomption, soit aux processions extraordinaires. Ils faisaient aussi chanter à Saint-Denis à l'anniversaire du feu roi.⁴ »

Peu de données sont disponibles sur la collaboration entre l'organiste et le maître de musique. Les organistes au nombre de 4 avaient eux aussi leur quartier. Ils devaient assister aux offices et aux répétitions. Il est difficile d'imaginer comment des personnalités comme celles de Nivers ou Lebègue ont pu s'accommoder de celle de Goupillet.

³ Jean-Louis Le Cerf de La Viéville *Comparaison de la musique italienne et de la musique française* F. Foppens (Bruxelles) 1705-1706 T. III pages 139 à 141

⁴ Albert Rouxel *Guillaume Minoret Sous-maitre de chapelle de Louis XIV* Jouaust (Paris) 1889 Pages 31-32

Plus mystérieux encore est l'instrument dont disposaient ces organistes. La chapelle à Versailles a connu plusieurs emplacements et ce n'est qu'en 1710 qu'elle fut considérée comme définitivement à sa place et que l'orgue commandé dès 1681 put y être installé. Quel instrument était utilisé pendant les offices avant cette date ? Il est peu probable que l'un des deux positifs retrouvés dans le mobilier royal ait été suffisant.

La chapelle dans laquelle Minoret a officié était celle de 1682, la chapelle « définitive » n'ayant été terminée qu'en 1710. Dans un texte de 1731, *Description historique des châteaux, bourg et forest de Fontainebleau*, l'abbé Guibert écrit « les deux balcons ou tribunes qui sont près de l'autel au-dessus du lambris servent à placer la musique ; dans celui à gauche est un buffet d'orgues estimé des curieux qui étoit à l'ancienne chapelle de Versailles » (probablement celle de 1682 ?) C'était d'après la description qui en est donnée, un instrument à 2 claviers et pédalier d'une dizaine de jeux au total⁵.

S'il fallait trouver un point commun entre Louis XIV et la V^e République, c'est dans l'inflation du nombre d'employés d'État qu'on le trouverait comme dans la situation catastrophique des finances publiques qui en a résulté. L'effectif de la chapelle nous est donné par Rouxel qui l'a relevé dans les états de 1685 :

« Il y avait 15 hautes-contre⁶, 21 basses-tailles, 10 basses chantantes, 2 basses jouant du serpent, 4 dessus de violon, 2 flûtes d'Allemagne, 3 parties d'accompagnement (1 haute-contre, une taille et une quinte), 6 basses de violon, et autres jouant de la grosse basse ou téorbe, deux bassons et une basse de cromorne.

Les chantres ou musiciens étaient payés 900 livres par an ; les symphonistes touchaient 600 livres. Outre ce personnel de la chapelle, il y avait

encore deux fourriers⁷ servant par semestre aux appointements de 100 livres ; un imprimeur pour toute la musique, 75 livres, et deux maîtres pour montrer aux pages à jouer du luth, 300 livres ».

C'est donc dans ce contexte que Guillaume Minoret va travailler au service de son roi pendant 30 ans, jusqu'en 1714. Peu d'éléments sont disponibles sur la vie de Minoret à Versailles.

Les débuts furent difficiles, car la Reine Marie-Thérèse mourut peu après sa nomination, le 30 juillet 1683, pendant le quartier dont il était maître. Heureusement, s'il y eut plusieurs célébrations à Versailles, les pompes officielles eurent lieu à Notre-Dame de Paris et à Saint-Denis où furent données des œuvres de Lully : *Dies irae* et *De profundis* écrits pour la circonstance. On sait seulement, grâce à une note retrouvée aux Archives nationales, que la pompe funèbre donnée à Versailles début août 1683 était conduite par Minoret.

4- Minoret et son œuvre.

Sans grand éclat et avec modestie, il va consacrer son énergie et son temps à l'éducation des pages, à la composition (une soixantaine de motets, petits et grands, et une *Messe de Noël*). Depuis 1694, date de l'éviction de Goupillet, il assure seul les charges ecclésiastiques de la Chapelle-Musique et l'éducation des pages.

Il aurait reçu de l'Abbé Le Tellier l'autorisation d'aller passer une année en Italie, mais rien n'indique qu'il l'ait fait effectivement.

Il est, de ce qu'on peut lire, plutôt apprécié, jamais critiqué. À son départ en 1714, le marquis de Dangeau écrit : « Le maître du quartier de juillet qui est le bon homme abbé Minoret se retire. » Titon du Tillet (*Le Parnasse Français*) le cite en termes très élogieux, saluant sa modestie. Rouxel indique que Louis XIV lui a proposé une

⁵ Selon l'article d'Alexandre Maral *L'étonnante destinée d'un édifice provisoire : la chapelle royale de Versailles entre 1682 et 1710* paru dans le Bulletin du Centre de Recherche du Château de Versailles en 2011.

⁶ Dont 7 castras recrutés par Lorenzanni.

⁷ Personnes chargées de l'intendance.

abbaye de 12000 livres de rente et qu'il a refusé, prétendant avoir bien assez pour vivre. (L'information provient d'un ouvrage de la fin du 18^e « *État actuel de la musique du roi et des trois spectacles de Paris* ». Comme beaucoup d'ouvrages postérieurs aux faits, il est sujet à caution et j'y ai trouvé pas mal d'approximations.)

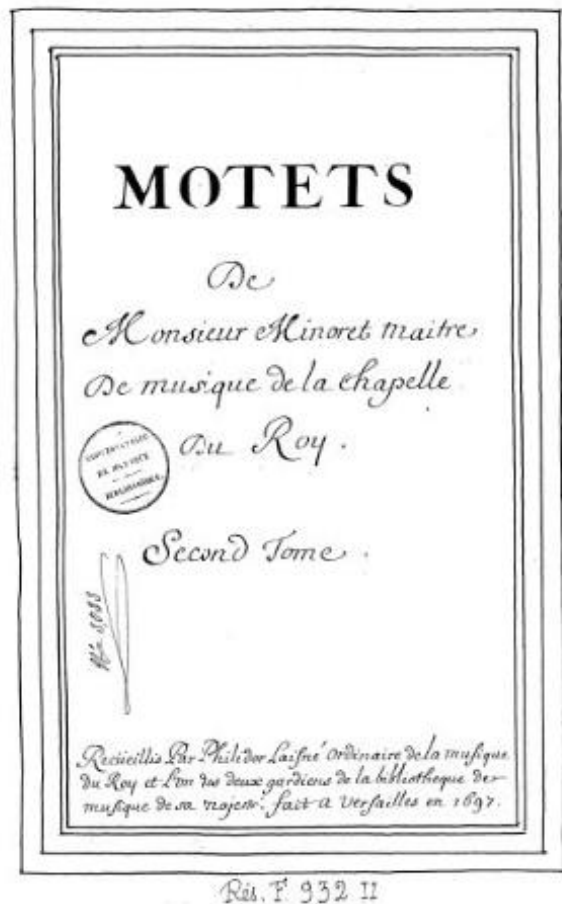


Figure 7. Couverture du second tome des Motets de monsieur Minoret

Il survivra au roi pendant 5 courtes années et s'éteindra en 1720.

Que nous reste-t-il de Guillaume Minoret ? Yuriko Baba a fait un inventaire détaillé de son œuvre et a publié en deux livres 8 motets avec le soutien du CMBV. Elle dénombre une soixantaine de motets, petits et grands. En dehors d'un enregistrement des années 40, je n'ai rien trouvé. Même si l'interprétation, très démodée,

ne permet pas de se rendre vraiment compte des qualités musicales de l'écriture de Minoret, l'écoute est cependant touchante, à la fois simple et rigoureuse. Nous sommes néanmoins très loin du souffle des motets de Lully ou de Delalande.

Une autre composition de Minoret qui est arrivée jusqu'à nous a été enregistrée par l'ensemble Aria Voce sous la direction de Philippe Le Corfe. C'est une des 3 messes de Noël de la fin du 17^e que nous connaissons. La plus célèbre est celle de Marc-Antoine Charpentier. La troisième a été écrite par Sébastien de Brossard. Le principe est toujours le même : les différentes prières de l'ordinaire de la messe, *Kyrie*, *Gloria*, *Credo* et *Sanctus* sont mis en musique sur des airs de Noëls traditionnels : « *Joseph est bien marié* », « *Une vierge pucelle* », « *À la venue de Noël* », « *Or nous dites Marie* », etc. Comme à toutes les cérémonies auxquelles le roi assiste, on chante aussi *Domine salvum fac regem* (sur l'air d'*À la venue de Noël* dans la messe de Minoret). Dans les messes de Brossard et de Charpentier, les parties chantées sont précédées de symphonies sur le même thème. Il en allait probablement de même dans la messe de Minoret, mais soit ces parties ont été perdues, soit ces intermèdes étaient improvisés à l'orgue (par Lebègue ou Nivers par exemple).

Ce mode d'écriture a été très en vogue en France au début du 17^e et trouve probablement ses origines dans la *canzone* italienne. Cette tradition des Noëls français a perduré, essentiellement dans les pièces d'orgue comme en témoignent les compositions de Nivers, Lebègue et plus tard de Daquin, ou encore Boëly.

C'est à partir d'une version sur Internet que j'ai découvert cette messe. Chaque piste avait bien un titre, mais sans indication de compositeur. J'avais naïvement cru que tout était de notre abbé et l'ensemble, quoique inégal, m'avait séduit. Ce n'est qu'en ayant sous les yeux le nom des compositeurs de chaque pièce que j'ai remarqué que celles que je préférais étaient justement les intermèdes, absents du manuscrit de Minoret et qui avaient été empruntés à Charpentier, Raison,

Lebègue et même Michel Corette. Le jugement de l'histoire qui a replacé Minoret dans l'ombre est-il pour autant fondé ?

On ne peut qu'être étonné par le contraste entre la fulgurance de la carrière de Minoret jusqu'à son arrivée à Versailles et la pauvreté des œuvres qu'il nous a laissées. Plusieurs hypothèses pourraient l'expliquer.

En tant qu'abbé, personne de son entourage ne s'est soucié de conserver ses partitions comme l'ont si soigneusement fait les descendants de Delalande ou de Charpentier.

Plusieurs fois il a été fait allusion à l'extrême modestie dont faisait preuve Minoret. Il n'a donc jamais rien fait pour promouvoir sa production, la faire copier, vérifier les copies faites et encore moins les faire publier.

Comme la plupart des musiciens de l'époque, Minoret n'écrivait pas les parties intermédiaires de ses motets, comme en témoignent les copies de ses œuvres. Pour la messe de Noël, Sébastien de Brossard les a ajoutées de sa main et elles sont en grande partie absentes des copies des Motets que Philidor a réalisées pour la bibliothèque royale. Celles-ci étaient improvisées par les musiciens, sur la base des indications données pendant les répétitions.

5 - Au rythme des *Te Deum*.

Pour terminer cette trop fragmentaire biographie de Minoret, je soulignerai seulement le rôle considérable des *Te deum* dans l'histoire de la musique pendant le règne de Louis XIV. N'est-ce pas le *Te Deum* composé par Minoret pour la naissance du duc de Bourgogne qui le fit remarquer par le *Mercure Galant* et lui valut la protection de l'Abbé Le Tellier ? N'est pas encore le *Te Deum* composé par Lully pour célébrer les victoires de 1677 qui décida Louis XIV à renouveler l'effectif de sa Chapelle-Musique et donc à accueillir Minoret ? Enfin toujours en relation avec Minoret, mais une relation plus ténue cette fois, l'ultime *Te Deum*, celui de la fistule : Un page de la Chapelle qui avait échappé

à la surveillance de Minoret avait été retrouvé dans le lit de Lully. L'astre du surintendant pâlit sérieusement après cette mésaventure ! Heureusement, deux années plus tard, une opération guérit le roi de la fistule dont il souffrait depuis plusieurs mois. Lully consacra un *Te Deum* à l'évènement, comptant ainsi recouvrer un peu de son aura. Animé d'une ardeur nouvelle, il guidait ses musiciens avec la fougue que lui donnait la perspective de sa gloire retrouvée tant et si bien qu'il laissa échapper son bâton de direction qui lui transperça le pied. Huit jours plus tard, la gangrène l'emportait.

6 - Discographie

Musiques à la chapelle du Roy (Mono Version)
Album par Jean Giraudeau paru chez BNF
Collection le 1 janvier 1956. Une piste est consacrée au motet *Usquequo Domine*.

A la venue de Noël / Messe sur des Noëls / Guillaume Minoret. Éditions musicales Studio SM, Paris, 2005.

Remerciements

Je remercie Françoise L'Homer et Jean-Michel de Widerspach-Thor pour avoir relu ce texte, François Turellier pour les pistes de recherche qu'il m'a indiquées et enfin le centre de musique baroque de Versailles qui m'a fourni la documentation sur Albert Rouxel et Yuriko Baba.

Christian Froissart

Académie d'Orléans

Jendi 15 juin 2017

Les Amis du Cadre Noir

Ludovic de Villèle et Dominique Siegwart



Saumur est aux yeux du monde, la cité par excellence de l'art équestre.

La Loire (fleuve de l'humanisme et berceau de la Renaissance) guide, en ces lieux inspirés, les hommes vers des horizons intérieurs et leur parle du bonheur d'être et de réussir ensemble, cavaliers et montures, dans le secret et les subtilités de l'équitation académique traditionnelle.

Depuis des siècles, bien avant la création du Cadre noir en 1815, l'esprit de Saumur souffle sur l'équitation française.

Depuis des siècles, le peuple cavalier a eu, à Saumur et pour Saumur, tous les enthousiasmes et a formulé mille critiques.

Toutes les institutions inspirent des sentiments mêlés. On célèbre les rites pour mieux les brocarder et il est de bonne coutume française de brûler ce que l'on a adoré. L'Ecole de Saumur n'échappe pas à la règle : *les strates du passé constituent une façade structurée à la française dans un paysage aussi évanescent que la lumière de la Loire.*

Indéfectiblement associé à la ville, le Cadre noir, hier militaire à l'Ecole de Cavalerie, aujourd'hui sportif à l'Ecole Nationale d'Equitation, exprime fidèlement une certaine idée de notre identité française, toute de rigueur, d'allure et de panache.

Au sein de l'Ecole Nationale d'Equitation, certainement l'un des plus beaux conservatoires vivants du patrimoine français, s'épanouissent les arts et métiers de l'équitation.

Ici, les écuyers du Cadre noir forment leurs élèves dans le respect de la tradition et la mise en valeur de l'héritage reçu.

Dans cette école, existe un je ne sais quoi venu du fond de l'âme : l'art équestre.

Cet art équestre exalte le goût du dépassement de soi, le sens du beau, la gravité du geste.

Pour Gustave Rau, un des plus grands hippologues allemands du XXème siècle, « *Tout le monde a compris qu'un peuple hautement cultivé peut, seul, posséder un art équestre d'un pareil degré de culture* »

Le Cadre noir est connu dans le monde entier.

C'est une institution qui fait partie de notre patrimoine national.

On ne le présente plus,

Mais justement il est important de savoir qui il est ce Cadre noir ; de dire exactement ce qu'est cette école, car le nom est vraiment mythique.

On croit connaître cette école, en vérité on n'en sait pas grand-chose.

Composé des enseignants de l'Ecole, hier à l'Ecole de Cavalerie, aujourd'hui à l'Ecole Nationale d'Equitation, le Cadre noir s'est toujours ingénié à traduire la tradition, tel un passage de témoin, une transmission. Le vocabulaire a varié selon les époques : l'instruction, l'enseignement, la formation. Les méthodes se sont démilitarisées. L'équitation a évolué grâce à de nombreuses améliorations techniques et sportives.

La maîtrise de cette noble discipline consacre la vocation à la formation et à la compétition de cette prestigieuse école, qui reste résolument tournée vers l'avenir.

Saumur trouve son identité dans l'actualisation permanente des savoirs et la maintenance des principes. La mission première de l'Ecole est de « faire école » c'est-à-dire de transmettre le savoir équestre. La culture d'homme de cheval s'acquiert par infusion et transfusion selon quelques rites

initiatiques et grâce à l'ouverture au monde moderne.

En cette fin d'après-midi, rencontre avec un homme dont le métier et l'institution qu'il représente cumulent tant de particularité : la beauté, l'élégance, l'harmonie, le prestige, la légende.

Il vient dans son uniforme, sans le bicorne, le célèbre lampion, mais la tunique noire, chaussures étincelantes qui sont l'uniforme de sa haute école.

Encore moins bride abattue sur un cheval, mais il est porteur de toute un héritage, d'une tradition et d'un rayonnement, celui de l'Ecole Nationale d'Equitation, autrement dit du célèbre Cadre noir de Saumur.

Nous accueillons avec bonheur, l'un de ses représentants, le lieutenant-colonel Dominique Siegwart.

Le lieutenant-colonel Dominique Siegwart est né le 13 avril 1964 en Lorraine. Passionné par l'équitation depuis son adolescence, il choisit de servir sous les armes dans la Cavalerie et est nommé officier en 1992. Il occupe différents postes dans les sports équestres militaires et à l'Ecole de Cavalerie de Saumur. Il rejoint le prestigieux Cadre noir en 2007 et revêt alors la célèbre tunique noire des écuyers. A ce titre, il participe à de nombreux galas en France et à l'étranger. Fort de son expérience et grâce à de nombreuses discussions avec son réseau d'écuyers et de cavaliers, il conçoit et participe à la rédaction du dossier d'inscription de l'Equitation de tradition française au patrimoine culturel de l'Humanité de l'UNESCO en 2011. Il enseigne aussi l'histoire de l'équitation à l'université d'Angers.

Il est nommé chevalier de l'ordre national du Mérite en 2009.

Marié à Clotilde, artiste lyrique, il est l'heureux père de trois adorables filles.

Mon colonel, j'aurais bien aimé entendre le bruit d'un cheval au galop, mais nous verrons tout à l'heure des images de vos représentations et de vos activités, pour tout dire, de votre talent « *Calme, en avant, droit* », à la recherche de la perfection des allures. Ainsi vont, fidèles à leur devise, les hommes en noir, les écuyers de France.

Jules César vantait la qualité de la cavalerie gauloise dans « la guerre des Gaules » et la

chevalerie médiévale illustra la transformation d'une fonction guerrière en une caste aristocratique.

Cependant, c'est au retour des guerres d'Italie, à la Renaissance, que l'équitation française trouve son fondement. Salomon de la Broue, auteur du « *Cavalerice françois* », édité en 1593, est le premier auteur à s'exprimer à ce sujet directement en français.

L'histoire de cette équitation s'enrichira ensuite pendant plus de 400 ans grâce à l'Ecole de Versailles, au rayonnement européen, et à l'Ecole de cavalerie de Saumur avec son célèbre Cadre noir.

Une cohorte d'écuyers civils et militaires s'efforcera d'enrichir et de perfectionner une doctrine spécifique, inscrite depuis 2011 au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'UNESCO, grâce à un travail collectif des écuyers du Cadre noir.

La doctrine française prétend que l'obéissance et la soumission du cheval s'obtiennent par la construction d'une relation de confiance mainte fois renforcée, confortée et vivifiée par le talent du cavalier. Elle développe alors des qualités intrinsèques chez l'écuyer qui recherche patience, méthode, rigueur, maîtrise de soi et ouverture d'esprit pour réussir à obtenir le meilleur de sa monture, en toutes circonstances. Le cheval se mène alors sans effets de force ni violence. Il se meut comme de lui-même...

Malgré la motorisation généralisée au XXème siècle et la numérisation tout azimut de notre environnement quotidien, la pratique de l'équitation suscite toujours à notre époque un réel engouement. Cependant, la mondialisation peut faire disparaître la spécificité de *l'équitation de tradition française* au risque de voir disparaître un patrimoine précieux et unique.

Remerciements

Maître Ludovic de Villèle,
Président des Amis du Cadre noir,
Membre de l'Académie d'Orléans et
Lieutenant-colonel Dominique Siegwart,
écuyer

Jeudi 5 octobre 2017 – Orléans

Homo sapiens entre deux infinis

André Brack

Résumé

Les humains ont acquis le pouvoir de scruter l'infiniment petit aussi bien que l'infiniment grand. La matière noire, qui constituerait 27 % de l'Univers observable, est traquée à travers le monde par de nombreuses équipes à l'aide de détecteurs de plus en plus sensibles et de plus en plus importants. Plus près de nous, la découverte d'un crâne éclaire l'origine des grands singes et d'*Homo sapiens*. Le crâne est celui d'un jeune primate qui vivait il y a 13 millions d'années, une période qui a été le théâtre d'une importante diversification des grands singes. Quant à l'infiniment grand, la découverte d'une galaxie née il y a 13,4 milliards d'années nous rapproche de la naissance de l'Univers.

Abstract

Humans have acquired the power to decipher infinitely small items as well as infinitely big ones. Dark matter, which could constitutes 27% of the observable Universe, is tracked around the world by many teams using detectors increasingly sensitive and increasingly important. Closer to home, the discovery of a 13 million years old infant skull in Africa sheds a new light on ape and Homo evolution. As for the infinitely large, the discovery of a galaxy born 13.4 billion years ago brings our knowledge close to the birth of the Universe, 13.8 billion years ago.



Avec sa taille de l'ordre du mètre et son cœur qui bat la seconde, les *Homo sapiens* se situent entre l'infiniment petit et l'infiniment grand. Le plus petit intervalle de temps jamais mesuré est de l'ordre du millionième de milliardième de seconde tandis que l'âge de l'Univers est de plus de cent millions de milliards de secondes. Quant aux longueurs, la taille approximative d'un proton est de un millionième de milliardième de mètre tandis que Proxima du Centaure, l'étoile la plus proche du Soleil, se trouve à environ dix millions de milliards de mètres de la Terre. Son deuxième privilège est de pouvoir mesurer ces infinis et chercher à les comprendre. Trois exemples pris dans l'actualité illustrent ce vaste domaine d'investigation scientifique.

Le premier exemple porte sur la matière noire. Les astrophysiciens ont pu faire un inventaire complet de la matière visible du cosmos. Cette

matière visible ne représente que environ 5% de la masse totale de l'Univers.

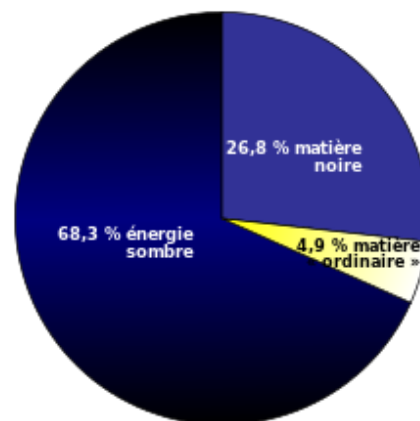


Figure 1. Répartition de la matière dans l'univers



Figure 2. Le laboratoire souterrain du Gran Sasso et le château de xénon de 10 m de diamètre

Les quelques deux cents milliards d'étoiles de notre galaxie dansent un fantastique ballet cosmique en tournant autour du centre galactique. Toutefois, les étoiles à la périphérie ont une vitesse beaucoup trop grande. Il y a donc une masse invisible qui baigne toute la galaxie, fait tourner toutes les étoiles à la même vitesse et augmente la force de gravitation, empêchant ainsi les étoiles d'être expulsées par la force centrifuge. Les chercheurs ne connaissent pas encore la nature de cette matière, qu'ils qualifient donc de « noire ». Pour certains, la matière noire serait constituée de particules très massives (jusqu'à 10 000 fois plus massive que le proton) interagissant faiblement avec la matière, les WIMPS (Weakly Interacting Massive Particles). Les WIMPs formeraient un halo sphérique autour de la galaxie et baigneraient notre environnement terrestre. De nombreux scientifiques sont partis à la chasse de ces WIMPS, y compris en France, dans le laboratoire souterrain de Modane avec l'expérience EDELWEISS. Le plus grand laboratoire souterrain du monde se trouve en Italie, sous le Gran Sasso, dans les Abruzzes.

Le 18 mai 2017, la collaboration *Xenon 1 tonne* qui rassemble 135 chercheurs issus de 22 laboratoires à travers le monde, a annoncé ses premiers résultats. Ils sont négatifs ! Le détecteur souterrain du Gran Sasso n'est pas parvenu à attraper la capricieuse particule, plus précisément le photon produit par la collision d'une particule de matière noire avec un atome de xénon. La science n'est pas faite que de succès mais c'est néanmoins une excellente école de patience et persévérance. En août 2017, deux physiciens allemands viennent

de proposer une alternative aux capricieuses particules WIMPS. Selon eux, la matière noire résulterait d'un déséquilibre originel entre matière et antimatière qui devrait laisser une empreinte observable dans les futures expériences sur les ondes gravitationnelles. A propos des ondes gravitationnelles, l'espace et le temps sont liés par une constante universelle, la vitesse de la lumière dans le vide. Les masses déforment cet espace-temps et la gravité qui nous maintient au sol est la manifestation de la courbure de l'espace-temps. Lorsque les masses sont très grandes et se déplacent à grande vitesse, la déformation se met à se propager sous forme d'une onde, appelée onde gravitationnelle. Le 14 août, les scientifiques européens ont observé ces infimes oscillations dans le détecteur Virgo, installé près de Pise, la quatrième observation de ces ondes après trois détections américaines.



Figure 3. Crâne d'un primate vieux de 13 millions d'années

Le 9 août 2017, une publication dans la revue scientifique *Nature* décrit un crâne vieux de 13 millions d'années, découverte qui éclaire l'origine des grands singes et d'*Homo sapiens*. Le crâne, de la taille d'un citron, découvert en 2014 au Kenya, non loin du lac Turkana, est celui d'un jeune primate.

Ce primate vivait il y a 13 millions d'années, à une période qui a été le théâtre d'une importante diversification des grands singes, dont les descendants actuels sont les gibbons, les orangs-outans, les gorilles, les chimpanzés et les humains. Les germes des dents et l'oreille interne ont été

examinés à l'Installation européenne de rayonnement synchrotron (ESRF, Grenoble) : l'animal est mort à 16 mois et ne possédait pas les 3 canaux semi-circulaires des gibbons et de ce fait, ne peut pas être considéré comme l'un de leurs ancêtres. Il s'est retrouvé rangé dans le genre *Nyanzapithecus*, une branche éteinte de grands singes mais très proche de celle qui a donné naissance à l'homme. Toutefois, il est très difficile de retracer notre histoire, celle-ci étant buissonnante. Chimpanzés et bonobos, sont proches de nous mais ils ne sont pas nos ancêtres. Nous partageons un ancêtre commun vivant quelque part en Afrique, il y a environ 8 millions d'années.

Le premier ancêtre de l'homme, *Tumaï*, *Sabellanthropus tchadensis*, vivait au Tchad il y a 7 millions d'années. Puis vinrent cinq familles d'australopithèques, il y a environ 3,5 millions d'années, dont la fameuse Lucy, dont on a retrouvé 52 os. Il y a 3 millions d'années apparaît *Homo habilis*, l'homme agile, suivi, il y a 2 millions d'années, par *Homo ergaster* et sa maîtrise du feu.

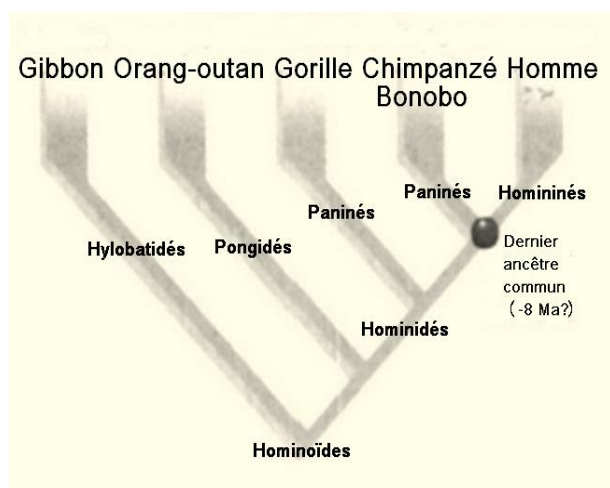


Figure 4. Embranchements des hominoïdes

Il y a 1,5 million d'années, *Homo ergaster* a la bougeotte et devient *Homo erectus* en Asie. Il y a 100 000 ans s'épanouit l'homme de Néandertal. Avec son front fuyant, son absence de menton et son crâne étiré vers l'arrière, l'homme de Neandertal a longtemps été considéré comme une brute primitive. Pourtant, il possède un cerveau parfaitement développé, et plus gros (1600 cm³) que celui de l'homme moderne (1500 cm³). Il a le sens de l'entraide et se soucie apparemment de l'au-delà à en juger par la manière dont il enterre ses morts. Il se distingue par la planification mentale de l'outil, signe avant coureur de la recherche et de

la technologie. Il y a 43 000 ans *Homo sapiens* (« l'homme savant »), notre espèce, est enfin seul en Europe. Il possède pratiquement les mêmes caractéristiques anatomiques que nous. Son évolution se caractérise par des innovations culturelles : l'habitat se diversifie (grottes, tentes et huttes) ; les usages du feu se multiplient ; apparition de la sculpture (des vénus, presque toujours nues), la gravure, la peinture avec la main comme motif universel ; les premiers instruments de musique ; un art paléolithique peint très ancien : les grottes Chauvet en Ardèche (31 000 ans) et la grotte Cosquer près de Marseille (entre 27 000 et 19 000 ans) en sont les témoins.

Le 6 mars 2016, les astronomes découvrent une galaxie née il y a 13,4 milliards d'années. Il s'agit de GN-z11 dans la constellation de la Grande Ourse et qui est 25 fois plus petite que notre Voie lactée. Comme l'âge de l'Univers est de 13,819 milliards d'années, cette galaxie lointaine s'est donc formée environ 420 millions d'années après le Big bang. C'est grâce au télescope spatial Planck de l'Agence spatiale européenne que l'on connaît l'âge de l'Univers avec une telle précision. Le télescope a mesuré la température de la lumière fossile qui baigne l'univers, soit -270,425°C. Cette lumière, émise à très haute température 380 000 ans après le Big bang, s'est lentement refroidie, entraînée par l'expansion de l'univers.

Pour estimer l'éloignement de GN-z11, et donc son âge, les astronomes exploitent le fait que les galaxies s'éloignent les unes des autres à des vitesses de plus en plus grandes. Du coup, leur lumière devient de plus en plus rouge et ce décalage vers le rouge permet de mesurer leur éloignement. C'est le télescope spatial Hubble qui a mesuré le décalage vers le rouge de GN-z11 mais il est à la limite de ses possibilités. Son successeur, le télescope spatial James Webb qui sera opérationnel en 2019, verra probablement encore plus loin.

Entre l'infiniment petit et l'infiniment grand, *homo sapiens* aurait pu rester cueilleur-chasseur comme ses cousins chimpanzés et bonobos mais il s'est « peu à peu élevé jusqu'à écrire des cantates et à peser des voies lactées », comme écrivait Saint Exupéry dans *Terre des Hommes*. De quoi nous consoler des atrocités commises par certains *homo sapiens*. A l'instar du Prix Nobel Christian de Duve (1917-2013), *homo sapiens* a le privilège de connaître « la joie d'apprendre, le plaisir presque voluptueux de comprendre, ... ».

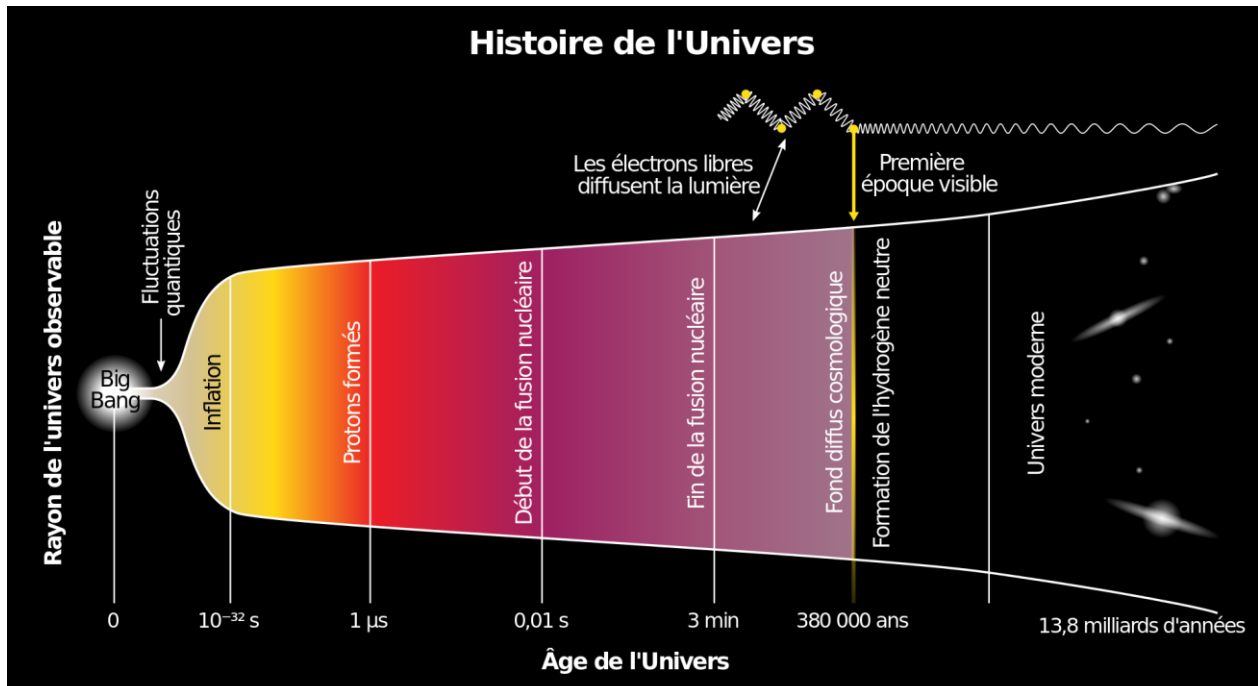


Figure 5. Représentation schématique de l'histoire de l'univers

André Brack

*Directeur de recherche Honoraire du CNRS
Membre de l'Académie d'Orléans*

Séance du jeudi 19 octobre 2017

La réforme du droit des contrats en vigueur au 1er octobre 2016.

Entre consécration et modernité.

(Ordonnance 2016-131 du 10 février 2016)

Olivier Héguin de Guerle

Résumé

La réforme du droit des contrats, en vigueur au 1^{er} octobre 2016 (ordonnance 2016-131 du 10 février 2016), marque l'entrée du droit des contrats dans le temps économique moderne et dans les échanges internationaux.

Elle valide un état du droit en intégrant 80 % de la jurisprudence sous forme d'articles et fixe les nouveaux enjeux des entreprises et des contrats clients ou fournisseurs qui témoignent de la dimension temporelle des échanges et de l'importance de la durée.

Une écriture moderne rend le droit lisible pour ses acteurs et éveille la pratique contractuelle vers de nouvelles notions telles que l'imprévision.

Notre droit regorge de dispositions propres à la durée. Celle-ci fait officiellement son entrée dans le code civil avec la réforme de 2016 alors que celui-ci ne prévoyait aucune disposition générale sur la durée.

Une section 3 intitulée « la durée du contrat » fait son apparition dans le code civil. Le principe de l'existence de la durée est acté. Les articles 1210 à 1215 de cette section visent divers aspects du temps ou de la durée contractuelle. La réforme appréhende le droit des contrats dans sa dimension temporelle et non statique.

Le droit est en mouvement. Il s'agit d'un premier pas. L'effort doit être poursuivi afin de généraliser le principe de la durée dans le lien contractuel.

Abstract

Contract law reform, in force since 1 October 2016 (ordonnance 2016-131 du 10 février 2016) marks the entry of contract law into modern economic times and international trade.

The reform validates the status of this law by integrating 80% of the jurisprudence through articles of the civil code.

This formalizes the concept for all legal practitioners and stimulates the use of new concepts such as unpredictability in the practice of contract law.

It addresses challenges that were faced by companies and customer or supplier contracts. It reflects the temporal aspect of exchange and the importance of duration.

Our law is full of provisions specific to duration. This concept officially entered the civil code with the reform of 2016 when it did not provide any general provision around duration.

Section 3 entitled "la durée du contrat" appears in the civil code. The principle of the existence of duration is now in force. Articles 1210 to 1215 of this section cover various aspects of time or contract duration.

The reform confines contract law into a temporal and non-static dimension.

The law is moving. This is a first step. Effort must be continued in order to universalize the principle of duration in a binding contract.



1- Rappels historiques du droit des obligations et du code civil

Les différents travaux et publications préparatoires du Code civil montrent combien les auteurs de l'époque étaient attachés à régler un problème complètement différent, celui de l'unité du droit face à la multitude et au morcellement issus des droits féodaux. La durée n'était pas au centre des discussions.

Les rédacteurs du Code civil bénéficiaient de l'élan de la Révolution qui avait permis de faire tomber l'ensemble des privilèges, prérogatives ou intérêts particuliers de chacun, pour pouvoir étendre des bases juridiques communes. Leur réflexion reflète l'idée selon laquelle la loi nouvelle ne peut être et s'imposer au peuple que si elle fait peu de place à la nouveauté, mais constitue un ensemble de règles dans lesquelles chaque individu se reconnaît. Imposer d'autorité un ensemble de lois nouvelles reste sans effet.

Le développement d'une nation se fait toujours en considération de son passé et de son histoire. Il est vrai que les sociétés passent par des phases de lumières et de ténèbres en suivant un cercle que l'on pourrait qualifier d'inéluctable et de vicieux. Cependant, elles ne recommencent jamais tout à fait à zéro et, faire table rase des lois ou règles antérieures serait supposer l'oubli total du passé, ce qui semble peu probable.

Les auteurs de l'époque ont considéré que l'achèvement d'une loi unique était loin d'être évident tant les diversités étaient grandes. Il semble que la Révolution ait permis de faire coïncider l'évolution de plusieurs essais de codification et un concours de faits et de troubles permettant de faire accepter la loi unique.

Les enjeux étaient évidemment tout autres que ceux de la réforme actuelle. Cependant, la société a changé son ordre social, « *son paradigme* » et les auteurs s'accordent également pour dire que le droit doit s'adapter à l'évolution de la conscience que l'homme a du droit dans sa

vie de tous les jours. Le droit ne s'impose pas à l'homme mais est le reflet de son évolution.

La réforme de notre droit des contrats est le reflet de notre évolution actuelle.

Notre droit regorge de dispositions propres à la durée. Celle-ci fait officiellement son entrée dans le code civil avec la réforme de 2016 alors que celui-ci ne prévoyait aucune disposition générale sur la durée.

Une section 3 intitulée « la durée du contrat » fait son apparition dans le code civil. Le principe de l'existence de la durée est acté. Les articles 1210 à 1215 de cette section visent divers aspects du temps ou de la durée contractuelle.

La réforme appréhende le droit des contrats dans sa dimension temporelle et non statique. Le droit est en mouvement.

Compte tenu de l'accroissement de la notion de durée dans notre société et dans notre droit, ne serait-il pas « temps » de s'y intéresser ? N'avons-nous pas dépassé le stade des intérêts unificateurs du droit ?

Ne serait-il pas temps de se poser la question de la fréquence du recours à la notion de durée pour régler certains problèmes juridiques notamment en droit des contrats ? L'heure de l'unité de la durée n'est-elle pas venue ?

Déjà, lors de la rédaction du code civil, PORTALIS reconnaissait que le temps a la qualité de donner aux gens la conscience du droit et que, ce n'est qu'avec le temps que l'on peut assurer la certitude de la réalité sociale de la loi.

Serait-il présomptueux alors d'affirmer que, peut-être, la durée pourrait donner aux contractants la conscience de leur engagement, loi des parties ? A l'image de l'unification de la législation nationale, l'appréhension de la durée en droit des contrats viserait à la stabilité des situations juridiques (que l'on oppose à la sécurité juridique).

Comment arriver à donner une définition du temps et de la durée permettant cette systématisation ?

La notion de temps constitue un aspect spécifique de l'activité humaine qui rassemble les relations de succession, de durée et de simultanéité entre les événements. La succession est l'incrémentation des événements les uns derrière les autres. Elle est fondamentale à la notion de temps. Les événements surviennent les uns derrière les autres. A l'opposé, la simultanéité s'entend comme l'absence de succession ; les événements coïncident dans leur survenance. Ils arrivent tous au même moment.

La durée désigne un support d'existence des événements qui se succèdent. Autrement dit, la durée peut être considérée comme étant « un laps de temps » pendant lequel se succèdent des événements différents. La succession donne naissance à l'idée d'une direction du temps (un plus un), la durée à celle de continuité (la somme totale des événements qui se succèdent).

Dans le domaine juridique, cette succession s'exprime sous divers aspects. Par exemple, l'évolution actuelle du droit des nouvelles technologies est une illustration éclatante de l'implication de la durée dans le droit des contrats. La mutation rapide des technologies fait apparaître une rapide désuétude des solutions proposées, alors même qu'elle ne date que de quelques années voire de quelques mois. Les juristes ont recours à la durée pour fixer précisément le temps d'exécution des obligations. De même, les délais en matière de formation du contrat témoignent de l'évolution du recours à la durée. En droit des contrats, cela se traduira par la fixation d'un intervalle de temps de jouissance des droits et obligations par exemple -intervalle qui permettra d'assurer l'exécution des obligations- ou encore l'imposition d'un délai nécessaire pour conclure le contrat.

A l'heure actuelle, la notion de durée se retrouve à différents stades du contrat qui s'étendent des pourparlers à l'extinction de l'engagement contractuel. La notion de durée

s'intègre peu à peu dans l'évolution de la théorie générale du contrat.

2- Les axes de la réforme : consécration de la jurisprudence et lisibilité du droit

« Flexible droit » avait écrit le Doyen Carbonnier. A l'heure de l'accélération technologique, de l'internationalisation des relations contractuelles et de la réforme de 2016, ces propos sont des plus actuels.

La réforme du droit des contrats, en vigueur au 1 octobre 2016 (ordonnance 2016-131 du 10 février 2016), marque l'entrée du droit des contrats dans le temps économique moderne et dans les échanges internationaux.

La réforme valide un état du droit, le rend lisible pour ses acteurs et éveille la pratique contractuelle vers de nouvelles notions. Elle fixe les nouveaux enjeux des entreprises et des contrats clients ou fournisseurs.

Ces derniers témoignent de la dimension temporelle des échanges et de l'importance de la durée. Notre droit regorge de dispositions propres à la durée. Celle-ci fait officiellement son entrée dans le code civil avec la réforme de 2016 alors que celui-ci ne prévoyait aucune disposition générale sur la durée.

Une section 3 intitulée « la durée du contrat » fait son apparition dans le code civil. Le principe de l'existence de la durée est acté. Les articles 1210 à 1215 de cette section visent divers aspects du temps ou de la durée contractuelle. La réforme appréhende le droit des contrats dans sa dimension temporelle et non statique. Le droit est en mouvement.

Il s'agit d'un premier pas. L'effort doit être poursuivi afin de généraliser le principe de la durée dans le lien contractuel. Nous nous proposons d'y contribuer.

Quels sont les principaux axes de cette réforme ?

La structure des articles est plus cohérente et suit le processus contractuel. Une écriture

moderne du droit, intégrant l'ensemble des textes et la jurisprudence afférente, rend le droit des obligations adapté et plus lisible pour son utilisateur professionnel ou particulier. L'effet pour la promotion de notre droit et de notre économie sera indéniable. Notre droit est apte à devenir un outil choisi par les acteurs internationaux.

Des nouveautés essentielles sont créées dans les processus contractuels.

Les conditions de formation du contrat voient la cause du contrat supprimée. L'objet contractuel devient le « contenu » du contrat.

L'article 1128 nouveau du code civil dispose :
« sont nécessaires à la validité d'un contrat :

- 1° le consentement des parties ;
- 2° leur capacité de contracter ;
- 3° un contenu licite et certain. »

L'ancien article 1108 du code civil disposait :

- « quatre conditions sont essentielles pour la validité d'une convention :
- Le consentement de la partie qui s'oblige ;
- Sa capacité de contracter ;
- Un objet certain qui forme la matière de l'engagement ;
- Une cause licite dans l'obligation. »

Le contenu du contrat est une expression nouvelle. Selon le Rapport fait au Président de la République, « le contenu du contrat, terme adopté par plusieurs instruments européens d'harmonisation du droit, inclut ce qui relève en droit français de l'objet et de la cause ». Les subtilités sur l'objet et les différentes causes sont susceptibles de perdurer.

La théorie réceptive lors de la formation du contrat est adoptée abandonnant la théorie de l'émission qui constituait un risque économique certain. L'implication professionnelle et l'effectivité du droit de cette réforme sont exemplaires et correspondent à la réalité du temps de connaissance de l'information contractuelle par les parties au contrat.

L'article 1115 nouveau du code civil prévoit
« – elle (l'offre) peut être librement rétractée tant qu'elle n'est pas parvenue à son destinataire ».

L'article 1121 nouveau du code civil dispose
« - le contrat est conclu dès que l'acceptation parvient à l'offrant. Il est réputé l'être au lieu où l'acceptation est parvenue. »

L'article 1118 nouveau du code civil dispose
« - l'acceptation est la manifestation de volonté de son auteur d'être lié dans les termes de l'offre.

Tant que l'acceptation n'est pas parvenue à l'offrant, elle peut être librement rétractée, pourvu que la rétractation parvienne à l'offrant avant l'acceptation ».

Les transactions voient leur régime bénéficier de nouveaux moyens propres au temps économique actuel et à l'international. Notre droit se rapproche des pratiques et conventions internationales.

La notion de bonne foi impliquant un élargissement de l'information précontractuelle est introduite dans la relation entre les parties.

L'article 1112 nouveau du code civil dispose
« L'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles sont libres. Ils doivent impérativement satisfaire aux exigences de la bonne foi.

En cas de faute commise dans les négociations, la réparation du préjudice qui en résulte ne peut avoir pour objet de compenser la perte des avantages attendus du contrat non conclu ».

L'article 1112-1 nouveau du code civil dispose « Celle des parties qui connaît une information dont l'importance est déterminante pour le consentement de l'autre doit l'en informer dès lors que, légitimement, cette dernière ignore cette information ou fait confiance à son cocontractant.

Néanmoins, ce devoir d'information ne porte pas sur l'estimation de la valeur de la prestation ».

Les cessions de créances et de dettes ont un nouveau régime. Cette dualité est abandonnée au profit de la cession unitaire du contrat.

L'article 1216 nouveau du code civil dispose « - Un contractant, le cédant, peut céder sa qualité de partie au contrat à un tiers, le cessionnaire, avec l'accord de son cocontractant, le cédé. »

En matière d'obligations conditionnelles, la rétroactivité est fixée au jour de l'accomplissement de la condition. Tous les actes conclus avant resteront invalides.

La résolution du contrat peut être prononcée par l'une des parties.

L'article 1224 nouveau du code civil prévoit « la résolution résulte soit de l'application d'une clause résolutoire soit, en cas d'inexécution suffisamment grave, d'une notification du créancier au débiteur ou d'une décision de justice ».

L'article 1225 nouveau du code civil prévoit « la clause résolutoire précise les engagements dont l'inexécution entraînera la résolution du contrat ».

La résolution est subordonnée à une mise en demeure infructueuse, s'il n'a pas été convenu que celle-ci résulterait du seul fait de l'inexécution. La mise en demeure ne produit effet que si elle mentionne expressément la clause résolutoire ».

L'article 1226 nouveau du code civil prévoit « - le créancier peut, à ses risques et périls, résoudre le contrat par voie de notification. Sauf urgence, il doit préalablement mettre en demeure le débiteur défaillant de satisfaire à son engagement dans un délai raisonnable.

La mise en demeure mentionne expressément qu'à défaut pour le débiteur de satisfaire à son obligation, le créancier sera en droit de résoudre le contrat.

Lorsque l'inexécution persiste, le créancier notifie au débiteur la résolution du contrat et les raisons qui la motivent.

Le débiteur peut à tout moment saisir le juge pour contester la résolution. Le créancier doit alors prouver la gravité de l'inexécution ».

La révision du contrat pour imprévision est enfin possible en droit privé. Elle permet donc d'avoir des conditions d'adaptation du contrat dans le temps au fil des difficultés rencontrées par celui-ci dans son exécution.

L'article 1195 nouveau du code civil prévoit des conditions cumulatives :

Un changement de circonstances
imprévisible lors de la conclusion du contrat
Rendant l'exécution excessivement onéreuse
pour une partie

Cette partie ne doit pas avoir accepté d'en
assumer le risque

La réforme prévoit plusieurs temps de mise
en œuvre de l'imprévision favorisant le
consensualisme :

La demande de renégociation.

En cas d'impossibilité d'accord lors des
négociations, les parties peuvent demander d'un
commun accord au juge de procéder à son
adaptation.

En cas de désaccord entre les parties dans
un délai raisonnable pour demander au juge de
procéder à l'adaptation du contrat, l'une d'elles
peut lui demander de le réviser ou d'y mettre
fin.

L'article 1195, alinéa 2, prévoit en effet que le
juge fixe la date et les conditions de la révision
ou de la fin du contrat. La date pourra être fixée
avec antériorité. Cela induit la rétroactivité et les
conséquences financières correspondantes.

Il conviendra dans le cadre du texte de gérer
cette imprévision et de fixer un accord quant à la
façon d'adapter le contrat. Il n'est pas
envisageable de laisser au juge, seul, le soin de la
mise en œuvre de l'imprévision. L'accord des
parties liera le juge dans les limites du
consensualisme. L'expérience certaine en
matière de rédaction des clauses d'adaptation
(hardship) ou de force majeure permettra de
fixer d'une part les conditions de déclenchement
et d'autre part le cadre du régime juridique
applicable (négociation, adaptation, résiliation,
survie du contrat)

Ces éléments de réforme concourent à un droit moderne et font apparaître l'émergence de la durée en droit.

Cependant quelques éléments de la réforme sont plus inquiétants.

La réforme introduit dans tous les contrats d'adhésion la notion de violence et de déséquilibre significatif (article 1171 nouveau du code civil) issus du droit de la consommation. Cette généralisation conduira à protéger le faible du fort supposé. Elle crée corrélativement une insécurité juridique dans les transactions.

Le nouvel article 1171 du code civil dispose « dans un contrat d'adhésion, toute clause qui crée un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat est réputée non écrite.

L'appréciation du déséquilibre significatif ne porte ni sur l'objet principal du contrat ni sur l'adéquation du prix à la prestation ». Ce dernier point est traité par l'imprévision dorénavant admise en droit civil.

Au-delà d'une liste de validation de la jurisprudence et d'un certain nombre d'éléments nouveaux, cette réforme constitue un premier pas vers la généralisation de la durée en droit des obligations. Elle est l'occasion de poursuivre une réflexion sur la notion même de durée, objet de la section 3 sur la durée du contrat.

Cette section est incluse dans le Titre III : Des sources d'obligations, Sous-titre Ier : Le contrat, Chapitre IV : Les effets du contrat, Section 3 : La durée du contrat.

Nous pouvons constater que le champ est limité à l'effet du contrat. Cependant la durée peut s'envisager comme une condition de l'existence et de la subsistance du contrat. Cette condition fait ainsi l'objet d'une négociation entre les parties ou est imposée par le droit au titre de la validité du contrat. Il s'agit là de la durée gestion du temps et des rapports juridiques. Nous constaterons que la fixation de la durée a fait l'objet de développements juridiques visant à résoudre les hypothèses

contractuelles dans lesquelles la durée n'est pas fixée.

La voie vers la généralisation et l'intégration d'un nouvel axe juridique est évident.

3- Modernité et généralisation de la durée en droit des contrats, l'embryon de la réforme

La réforme envisage l'analyse de la relation contractuelle dans sa durée. Une vision dynamique du contrat.

Notre droit regorge de dispositions propres à la durée. Celle-ci fait officiellement son entrée dans le code civil avec la réforme de 2016 alors que celui-ci ne prévoyait aucune disposition générale sur la durée.

Une section 3 intitulée « la durée du contrat » fait son apparition dans le code civil. Le principe de l'existence de la durée est acté. Les articles 1210 à 1215 de cette section visent divers aspects du temps ou de la durée contractuelle. La réforme appréhende le droit des contrats dans sa dimension temporelle et non statique.

Le droit est en mouvement. Il s'agit d'un premier pas. L'effort doit être poursuivi afin de généraliser le principe de la durée dans le lien contractuel.

Les auteurs anciens se sont déjà interrogés sur le temps et la durée. PORTALIS dans son discours préliminaire sur le projet de Code civil envisageait déjà le problème du temps. Il évoquait à cette occasion la part qui doit être celle des lois positives à côté de ce qui est laissé à la raison humaine, c'est-à-dire au juge et à la doctrine. L'homme ne peut pas et ne doit pas tout prévoir dans la rédaction des lois. Il ne doit pas cependant oublier la précision ni créer du droit sans substance renvoyant tout au juge. « *Tout prévoir* », c'est essayer de se projeter dans l'avenir, prendre en considération l'écoulement du temps pour fixer les règles notamment contractuelles.

« Comment enchaîner l'action du temps », écrit-il, « comment s'opposer au cours des événements ou à la pente insensible des mœurs ? Comment connaître ou calculer d'avance ce que l'expérience seule peut nous révéler ? La prévoyance peut-elle jamais s'étendre à des objets que la pensée ne peut atteindre ? »

Un certain nombre de points peuvent être dégagés.

Il apparaît que la durée ne recouvre pas des hypothèses hétérogènes en dépit de l'absence d'une systématisation lors de la rédaction du Code civil ou lors de la réforme de 2016.

La durée suit un fil conducteur en plusieurs points.

Le premier d'entre eux, est la gestion du temps (formation et subsistance ou exécution du contrat).

L'hypothèse est classique et reprend un certain nombre de solutions éprouvées. Nous avons pu les ordonner dans une structure d'ensemble ayant pour objectif de réaliser un système de droit et non une accumulation de situations particulières.

La durée, dans ce cadre, joue le rôle de gestion du temps contractuel. Les parties sont libres de fixer ou d'aménager la durée. Cette liberté s'exerce aussi bien lors de la formation du contrat que lors de son exécution. La durée dépasse la simple opposition entre le contrat à durée déterminée et le contrat à durée indéterminée.

Elle est, d'une manière générale, la condition de l'existence et de la subsistance du contrat. Cela signifie que lors de la formation du contrat, la durée n'est pas un simple constat (par exemple celui d'une durée fixée à tant d'années), mais une véritable condition au sens de l'article 1128 nouveau du Code civil.

La durée est toujours subordonnée à l'existence du consentement qui reste la condition principale de la conclusion du contrat.

La « valeur » de cette condition se rapprocherait plus volontiers de celle de la cause

ou de celle de l'objet du contrat que l'on retrouve dans le « contenu » du contrat issus de la réforme de 2016.

Cela est d'autant plus vrai que, même si un contrat ne peut exister sans durée, le droit prévoit les conditions de sa détermination par défaut. La durée sera au minimum égale au temps d'exécution des obligations. Pour un contrat instantané, cette durée sera très brève.

A l'image des autres conditions de formation du contrat, la liberté des parties de fixer la durée n'est pas totale. Le système prévoit, de manière générique, un certain nombre de limites à l'exercice de cette liberté.

Il existe des limites générales telles que la prohibition de la perpétuité ou le droit de résiliation unilatérale. Il existe également des limites spéciales telles que la fixation de minima ou de maxima de durée dans telle ou telle hypothèse.

Un système intégrant la durée dans son fonctionnement ne peut pas, par nature, être statique. C'est la raison pour laquelle, sont prévues les conditions d'exercice de cette liberté à la fois en cours et en fin d'exécution du contrat. Ainsi, les parties peuvent, dans la limite de leurs droits, prévoir l'adaptation, la continuation ou l'extinction du contrat. A ce titre, les parties insèrent dans leur contrat des clauses de hardship, des clauses de continuation ou encore prévoient l'extinction du contrat.

A ce stade, le système est générique, c'est-à-dire qu'il est possible d'envisager la durée en termes de structure du droit des obligations et non plus en termes de cas spécifiques. L'intérêt de cette systématisation est de tenter de sortir des hypothèses spéciales qui se multiplient, pour tenter d'élaborer une règle générale dont nous renvoyons l'application au juge. Lui seul est apte à apprécier la situation de chaque cas au regard de la règle générale.

Le rôle de la durée dans la gestion du temps contractuel était très important, mais en réalité ce rôle ne recouvre qu'un seul aspect de la durée.

La durée gestion du temps contractuel n'est qu'une seule facette de la durée.

Il existe un second fil conducteur que l'on a qualifié de durée-vecteur.

Au regard de l'ensemble des hypothèses dans lesquelles la durée intervient, celle-ci dépasse le cadre du simple écoulement du temps d'exécution des obligations.

La réflexion a été menée à partir de la finalité de l'usage de la durée. Pourquoi les contractants utilisent-ils la durée dans leurs relations contractuelles ?

Il est apparu que la durée, en plus de sa qualité de condition de formation et de subsistance du contrat, est utilisée dans le cadre des autres conditions du contrat (notamment le consentement) et de l'interprétation des faits et du droit.

Cet essor de la notion de durée est lié à sa finalité et au développement de nos sociétés. Les individus attachent à la durée l'idée de sécurité et d'adaptation. La durée est celle de la réflexion et également celle du changement.

En matière de réflexion, la durée adopte des vertus que l'on attribuait, par exemple, autrefois au formalisme matériel. C'est ainsi que l'on fixe des délais de réflexion pour faire prendre conscience de son engagement, alors qu'autrefois cette prise de conscience était assurée par un acte écrit.

En matière de changement, le problème est lié à la rapidité de la vie sociale et économique. Lorsque l'évolution économique ou technique est relativement lente, l'appréhension de la durée dans l'interprétation des contrats et du droit des obligations est inutile. Par contre, lors de changements ou de mutations rapides et profonds, il est nécessaire que la durée soit le vecteur de l'adaptation, l'élément incitatif de la modification du contrat.

Nous aurions pu utiliser le terme de « cause de l'adaptation », mais celui-ci renvoie à la cause du contrat qui suppose une volonté initiale relative à la contrepartie de l'obligation ou au but

poursuivi ; cause qui n'existe plus dans le code civil actuel.

L'utilisation de la durée-vecteur permet de mettre le droit des obligations en perspective. C'est ainsi que cette théorie de la durée-vecteur permet de procéder à la révision du contrat en cas d'imprévision ou en simple hardship hors imprévision. Traditionnellement, l'analyse statique du contrat aboutissait à un *statu quo* déplorable lors de l'exécution du contrat. La durée-vecteur permet d'analyser la volonté des parties dans la durée d'exécution et non plus seulement lors de la conclusion du contrat.

La durée-vecteur permet, également, de régler un certain nombre d'hypothèses qui traditionnellement posaient problème au droit des obligations en termes d'instant de la formation du contrat. Il s'agira notamment des droits de repentir ou des délais de préemption.

Ces deux fils conducteurs peuvent être organisés de manière synoptique.

L'organigramme général du système peut être présenté de la façon suivante :

a- Durée/condition

« Une durée certaine, licite », la durée peut être fixée ou modifiée pour les causes que la loi autorise ou pour les droits dont les parties ont la libre disposition »

Commentaire : Maîtrise de la durée contractuelle par les parties avant et pendant le contrat.

Interprétation contemporaine de la pérennité, imprévision (en partie pris en compte par le code civil actuel)

Ordre public contractuel fixant les limites de la liberté prévue : Perpétuité, maxima, minima, prescription.

b- Durée vectrice de l'expression de volonté

Dépassement de l'interprétation instantanée du consentement des parties.

Respect de la structure du droit des obligations. Consentement ou manifestation de volonté exprimée durant un certain temps (durée).

Absence de nouvelle manifestation. La durée participe à faire naître les obligations de maintien, ou contractuelles, etc...

Méthode d'interprétation temporelle

Formalisme temporel.

La dynamique du droit.

Sur l'intérêt de la nouvelle rédaction du droit des obligations : vers une réflexion globale de résolution des problèmes.

Compte tenu de la multiplication et de l'intensification des échanges et des formes d'échanges, le salut du droit n'est-il pas dans les principes plutôt que dans le pointillisme législatif ? Le droit se perd là où il se complexifie. Que dire d'ailleurs du principe de liberté et d'égalité dans un système de droit si complexe ? Le technicien du droit n'est-il pas « plus égal » que les autres ? La question qui se pose est celle du sens de certaines branches du droit de la consommation qui complexifient les règles pour protéger le consommateur ignorant. La règle ne se retourne-t-elle pas contre elle-même ?

Le droit doit être l'art du bon et du juste. L'art incompréhensible pour les personnes auxquelles il est destiné ne peut être perçu comme bon et juste par eux.

Parallèlement, les transactions ont besoin de la sécurité que la loi précise procure. Le principe elliptique est sujet à de multiples interprétations. Qu'en est-il en réalité ? Que devons-nous faire prévaloir ? Nous sommes dans une situation de bouleversement économique des moyens de production, de distribution et d'échanges. Nous élaborons des règles qui sont la conséquence de problèmes sociaux ou économiques avérés. Ces règles interviennent avec retard et décalage.

Que deviendra l'ensemble de ces lois ponctuelles lorsque le rapport du faible au fort sera inversé ? Y aura-t-il de nouveaux aménagements législatifs contraires aux précédents et ainsi de suite au fur et à mesure du suivi du cercle.

Le droit des nouvelles technologies et des biotechnologies a un effet d'électrochoc pour le juriste et le droit. Ce droit confronte de manière simultanée des branches du droit revendiquant autrefois une certaine autonomie. Il oppose également des conceptions sociales, morales et juridiques différentes du fait de son caractère international. Les nouvelles technologies

concentrent en leur sein des régimes juridiques divers et variés, tout en les confrontant aux droits étrangers.

Que dire à un jeune chef d'entreprise qui organise un commerce en ligne, sinon que ce qui physiquement n'était qu'un fonds de commerce classique va devenir un espace dans lequel vont se confronter droit d'auteur, droit des marques et brevets d'invention, droit des obligations, droit du consommateur, démarchage, droit de la vente par correspondance, droit commercial, droit des télécommunications, droit de l'audiovisuel, droit de la presse, droit des fichiers nominatifs, droit protecteur des bases de données et ce, à l'échelle de la planète ? Bien souvent le sentiment des destinataires du droit est celui de « l'abus de droit » [sic] et de la submersion.

Curieusement, les juristes adoptent à cet égard une attitude communautaire très appréciée. Les solutions en la matière sont neuves et fort peu sont issues des cours suprêmes. Le juriste s'attache à toutes les décisions de quelque pays qu'elles soient et sur un plan d'égalité. Nous assistons peut-être pour la première fois à une réflexion globale de résolution des problèmes. Que ressort-il de ces réflexions ? Il s'agit d'un souhait de réforme des lois qui ont un caractère trop précis car elles se révèlent inadaptées à la nouvelle forme technique des échanges virtuels. Il y a également un abandon de la multiplicité des règles qui rendent l'application très difficile. La *lex cybernetica* se développe sur des principes simples de résolution liés au bon sens. Qu'est-ce que le bon sens ? C'est ce qui est de la nature des relations par rapport à un ordre politique économique et social donné.

C'est ici que le droit va jouer son rôle dans la détermination de cet ordre.

Nous sommes à une étape charnière de l'évolution du droit que nous allons devoir prendre en compte dans nos méthodes d'interprétation et de résolution des conflits.

Devant la multiplicité des règles spécifiques, déroatoires au régime général et à contresens, les auteurs recherchent quelle peut être la synthèse d'un droit en mutation. Notre droit a besoin de direction, de principes communs de synthèse. Aucun esprit ordonné et efficace ne peut se satisfaire de la cohue des règles.

Le droit gagnerait en clarté à s'attacher à des principes clairs et la réforme de 2016 entre dans cette veine

La prise en considération de la durée dans l'ordre contractuel est un moyen d'adapter notre droit actuel et de le rendre plus dynamique.

La durée permet de pallier un certain nombre de problèmes et est déjà partie intégrante de notre droit. La durée est une condition du contrat mais également un vecteur, en ce sens qu'elle constitue une méthode d'interprétation des principes classiques et qu'elle est le support du maintien ou de l'extinction de certains droits et obligations. Elle concourt à l'organisation du droit et montre parfois un aspect de formalisme temporel. Le droit utilise la durée pour organiser des schémas contractuels qui ne se satisfont plus de l'instantanéité.

N'oublions pas que si les techniques d'échanges évoluent, la nature de l'Homme semble répondre aux mêmes évolutions et les interprétations juridiques passées ne sont pas nécessairement susceptibles d'être maintenues.

Remerciements

Elisabeth Hazet et Béatrice Cottencin ont relu attentivement ce manuscrit, je les en remercie vivement.

Dr Olivier Héguin de Guerle

Avocat à la Cour

Membre de l'Académie d'Orléans

Communication du jeudi 2 novembre 2017

Centralisation et décentralisation

Le millefeuille territorial : une passion française.

L'Histoire, l'Actualité et les Perspectives

Christian Olive

Résumé

Lorsqu'on évoque le « millefeuille » territorial on fait référence à l'empilement des Collectivités en France. L'Histoire de la centralisation et de la décentralisation se joue en deux temps : de l'Ancien Régime à la Vème République en 1982, puis de 1982 à 2015.

Après une organisation administrative, financière, fiscale et judiciaire originale et spécifique à l'Ancien Régime, la Révolution initie un débat sur l'agencement territorial, notamment avec la création des Départements. Du 1^{er} Empire à la Vème République l'histoire évolue au gré des circonstances politiques économiques et sociales, entre centralisation, décentralisation et déconcentration, mais les Collectivités territoriales commencent à trouver leur place.

En 1982, on assiste à une phase de rupture qui va se jouer en 3 actes : Acte 1, la promulgation de la loi du 02 Mars 1982 sur « les droits et libertés des Communes, Départements et Régions ». Acte 2, le 28 mars 2003, la révision de la Constitution consacrant l'organisation décentralisée de la République. Acte 3, la promulgation de la loi du 27 janvier 2014 sur « la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles » (MAPTAM), puis de la loi du 16 janvier 2015 qui délimite le nombre des Régions métropolitaines.

Le dernier volet de la décentralisation est acté par la promulgation de la loi du 07 août 2015 sur « La Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe). Quelques évolutions législatives postérieures consacrent la place des Métropoles, notamment avec la création de nouvelles Métropoles, dont le nombre passe ainsi à 22. Au terme de ces évolutions significatives, la clarification des champs de compétences ne semble pas complètement abouti, même si le Département est conforté dans son rôle social, et la Région dans son rôle économique.

Le débat reste largement ouvert sur une décentralisation à la « française » qui prendrait mieux en compte les « fractures territoriales » et l'environnement politique économique et social, national et européen.

Abstract

When we talk about territorial "millefeuille", we refer to the stacking of communities in France. The history of centralization and decentralization is played out in two stages: from the Ancien Régime to the Fifth Republic in 1982, then from 1982 to 2015.

After an administrative, financial, fiscal and judicial organization original and specific to the Ancien Régime, the Revolution initiates a debate on the territorial arrangement, particularly with the creation of the Departments. From the 1st Empire to the 5th Republic, history evolves according to the economic and social political circumstances, between centralization, decentralization and deconcentration, but the Territorial Communities begin to find their place.

In 1982, we witness a phase of rupture that will be played out in 3 acts: Act 1, the promulgation of the law of March 02, 1982 on "the rights and liberties of the Commons, Departments and Regions". Act 2,

March 28, 2003, the revision of the Constitution devoting the decentralized organization of the Republic. Act 3, the promulgation of the law of 27 January 2014 on "the modernization of territorial public action and the affirmation of metropolises" (MAPTAM), then the law of 16 January 2015 which delimits the number of metropolitan regions.

The last part of the decentralization is recorded by the promulgation of the law of August 7th, 2015 on "The New Territorial Organization of the Republic" (NOTRe). Some subsequent legislative changes have given rise to the role of Metropolises, particularly with the creation of new Metropolises, whose number has risen to 22.

At the end of these significant evolutions, the clarification of the fields of competence does not seem completely successful, even if the Department is strengthened in its social role, and the Region in its economic role.

The debate remains largely open to a "French" decentralization that takes better account of the "territorial divides" and the economic, social, national and European political environment.



I - Introduction

Lorsqu'on parle du "millefeuille" territorial : de quoi parle-t-on ? : Essentiellement de l'empilement des collectivités.

La Constitution dans son article 72 les énumère :

"Les collectivités territoriales de la République sont :

- Les Communes,
- les Départements,
- les Régions,
- les Collectivités à statut particulier,
- et les Collectivités d'Outre-Mer régies par l'article 74 "

Au-delà des communes, il faut ajouter dans la pratique : les Intercommunalités, dont les Métropoles sont un des maillons les plus récents.

On peut aborder cette « pâtisserie » territoriale de diverses façons :

* Généralement des personnes bien intentionnées, mais peu informées de la réalité de terrain, décrètent, souvent ex cathedra, que l'empilement des structures n'est pas satisfaisant.

* D'autres abordent de manière plus experte cet empilement :

au regard de la complexité du système, de l'organisation des compétences, et des coûts.

ou au regard de l'aménagement du territoire : le rural et l'urbain, les territoires riches et les territoires pauvres, les Métropoles et les Villes moyennes, etc.

* D'autres encore, se tournant plus vers l'évolution de l'Europe et des structures territoriales dans les différents pays européens,

encouragent une simplification consistant à donner aux Régions, un rôle moteur notamment sur le plan économique.

Sachant qu'en Europe on dénombre des États fédéraux et des États centralisés (ou partiellement centralisés), et que d'autre part les systèmes de protection sociale sont notablement différents d'un pays à l'autre, nous verrons qu'une des grandes questions que l'on peut se poser est celle de la coexistence d'un Etat « allégé » et de Régions qui s'appuient sur un tissu territorial "fort".

Autre question importante :

Qui a le pouvoir ? D'où vient-t-il ?

De la décentralisation de l'État,

Ou de pouvoirs autonomes plus forts émanant des territoires, et quel est le pouvoir des Elus de ces territoires ?

J'aborde cette communication sur un sujet très complexe, avec modestie. Nous avons dans notre Compagnie de grands spécialistes de la question. Mais j'ai eu la chance, en tant que Maire, de vivre cette période historique de la décentralisation, avant et après 1982 au moment de la promulgation des importantes Lois "Defferre".

Reprenons le cours de l'histoire.

II - L'histoire

Je l'aborde en deux phases.

A - Première phase :

De l'ancien Régime à la Vème République jusqu'en 1982

L'ancien Régime

Historiquement, la commune française est l'héritière de la communauté (ou de la paroisse) de l'Ancien Régime.

C'était la seule entité existante.

La communauté était une circonscription fiscale qui portait aussi le nom de paroisse fiscale, ou de collecte. Son ressort pouvait correspondre, ou pas, à la paroisse ecclésiastique.

L'organisation administrative, financière, fiscale et judiciaire, s'est développée au fur et mesure de l'extension du domaine royal.

Celle-ci était notamment articulée autour des Provinces, des Parlements, et de structures telles que : Les Généralités tenues par les Intendants et divisée en pays d'état, pays d'élection, et pays d'imposition.

La Révolution

La Révolution initie un vaste débat sur l'agencement territorial.

Les lois de 1789 instituent communes et départements, dotés d'organes élus.

Je vous rappelle comment les Révolutionnaires avaient imaginé l'espace géographique du Département : c'était la distance à l'intérieur d'un territoire, que l'on pouvait parcourir à cheval, en une journée à partir de la ville Préfecture.

Mais dès 1792, la Convention rétablit la centralisation de l'Etat, c'est la conception jacobine qui s'affirme.

Le Premier Empire

Le régime napoléonien accentue cette vision, avec notamment la création du Préfet, représentant de l'Etat dans le Département.

La monarchie de Juillet

Elle amorce un progrès important, en consacrant le principe de l'élection des conseils municipaux (loi du 21 mars 1831) et des conseils généraux (loi du 22 juin 1833).

La loi du 18 Juillet 1837 puis celle du 10 mai 1838 reconnaissent la personnalité civile pour les communes et départements.

Le Second Empire

On assiste à un temps d'arrêt, voire à un reflux.

Les débuts de la 3^e République

Ils constituent le point de départ des collectivités territoriales actuelles : Communes et Départements.

Loi du 10 août 1871 pour les Départements portant sur l'organisation de l'élection des conseillers généraux, même si le Préfet reste le pouvoir exécutif de la collectivité.

Et la loi du 5 avril 1884, qui est une charte communale, uniformisant le statut des Communes, affirmant le principe de l'élection pour les Maires, et disposant que : « le Conseil Municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune. »

La IV^e République

Après la seconde guerre mondiale, la Constitution de 1946 laisse espérer, un chemin vers la décentralisation.

Mais si les communes s'administrent librement, le pouvoir exécutif du Conseil général est assuré par le Préfet. Un pouvoir départemental fort suscite encore des craintes.

Sous la V^e République

L'article 72 de la Constitution du 04 octobre 1958 confirme le principe de libre administration des Collectivités territoriales par des Conseils élus, sous le contrôle administratif du Préfet, représentant de l'Etat.

Cet article rappelle aussi les différents niveaux de collectivités et prévoit un régime spécifique pour les Départements et Territoires d'Outre-Mer (DOM-TOM).

Au niveau régional on constate peu d'avancées, si ce n'est l'instauration de la fonction de Préfet de Région, mais il s'agit de déconcentration, la Région deviendra établissement public en 1972.

Entre temps rappelez-vous que le référendum de 1969 visant à ériger une régionalisation, est rejeté et provoque le départ du Général de Gaulle.

En 1976, nouvelle agitation politique sur la question de la conception générale de l'organisation administrative française, qui est alimentée par la sortie du rapport d'Olivier Guichard intitulé « Vivre ensemble ».

Avant d'aborder la 2^{ème} phase je voulais vous apporter une précision de terminologie : quelle est la différence entre la décentralisation et la déconcentration ?

La décentralisation est un transfert de compétences.

Elle consiste de la part de l'Etat à un transfert de compétences à des collectivités territoriales ou des établissements publics, dotés d'une personnalité juridique et de l'autonomie financière. Ces structures décentralisées sont chargées de gérer librement les affaires locales ou les affaires relevant de leurs compétences, c'est-à-dire celles que le législateur estime pouvoir être mieux traitées au niveau local que national.

La déconcentration est une délégation de compétences.

Le pouvoir central délègue certaines de ses compétences à des agents locaux de l'Etat, par exemple le Préfet.

La décision est toujours prise par l'Etat, mais par l'intermédiaire d'une autorité « déconcentrée » qui demeure dépendante du pouvoir central.

B – Deuxième phase : la rupture

Une pièce de théâtre en 3 actes entre 1982 et 2015

C'était peut-être le début d'un « big-bang » territorial,

Acte 1 : en 1982

La Loi du 02 Mars 1982 « sur les droits et libertés des Communes Départements et Régions ». Elle est complétée par celle du 22 Juillet 1982.

Elle pose le cadre de cette réforme, majeure :

- 1 - Disparition de la tutelle de l'Etat, par le contrôle "à priori" remplacée par un contrôle à postériori de légalité, un contrôle particulier est toutefois institué sur les actes budgétaires.

Nous pouvons ici introduire une remarque : ce contrôle à priori était exercé par les services de l'Etat, avec une concertation préalable avec les Collectivités territoriales, de sorte que les contentieux de légalité étaient peu nombreux. Mais aujourd'hui le volume des décisions prises par les Collectivités concernées ne permettrait plus de continuer à faire face,

avec ce contrôle "à priori" sans de graves "engorgements" des décisions.

On peut aussi ajouter le fait que l'Etat reconnaisse que les Collectivités Territoriales sont des acteurs majeurs, comme une avancée significative.

- 2 – La Région devient une collectivité territoriale avec un Conseil élu au suffrage universel direct

- 3 – L'exécutif départemental et régional est transféré par l'Etat à un Président élu. Et ce, en lieu et place du Préfet, autorité déconcentrée de l'Etat.

J'ouvre une parenthèse sur l'histoire locale.

Le 26 février 1982 Le Conseil Général du Loiret se réunit à la Préfecture du Loiret, 182 rue de Bourgogne à ORLEANS, pour sa « dernière séance » sous la présidence exécutive du Préfet.

Intervention du Préfet Jean Rocher : « Je ne vous dissimulerai pas qu'il est émouvant pour moi, 60ème préfet, succédant à mes prédécesseurs ayant exercé ces fonctions dans ce département, depuis le 17 février 1800, de penser que va prendre fin celle de nos attributions qui présentait un caractère tout à fait original puisqu'à ma connaissance dans aucun autre pays un administrateur ne pouvait conjuguer à la fois le rôle de représentant de l'Etat et celui de gestionnaire d'une collectivité locale. Certes cette compétence ne constituait pas l'essentiel de notre mission, mais elle représentait parmi nos tâches multiples, une des plus passionnantes".

Le Président Kléber Malécot lui répond : « A vous tous ici présents, et au-delà des témoins de ce jour, que les 20 Présidents du Conseil Général, et les 60 Préfets qui se sont succédés depuis le début du 19ème siècle, soient unis dans nos mémoires pour célébrer cette dernière session ».

Passage de témoins entre le Préfet Jean Rocher et le Président Kléber Malécot

« Monsieur le Président, je prends acte que vous êtes désormais l'organe exécutif de ce département ».

Le moment est historique

Le 16 et 17 octobre 1984 le Conseil Général du Loiret quitte la Préfecture, pour les nouveaux locaux du 15 Rue Eugène Vignat à Orléans, construits spécialement à cet effet.

Revenons au niveau national

Les lois du 7 Janvier 1983 et du 22 Juillet 1983 organisent une nouvelle répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'État, en opérant de nombreux transferts, dont les collectivités se rendront rapidement compte que les financements correspondants, ne suivent que très partiellement.

Cette réforme majeure du paysage institutionnel de notre pays est complétée par de nombreuses lois et décrets d'application.

Les lois du 13 juillet 1983 et 26 janvier 1984 elles-mêmes ensuite modifiées, consacrent la naissance de la fonction publique territoriale.

L'Etat renforce par ailleurs, son action territoriale :

Notamment au travers des dispositifs de l'intercommunalité qui accordent au Préfet représentant de l'Etat, un rôle décisif. Cf. la Loi du 06 Février 1992 organisant l'Administration Territoriale de la République (ATR), dite parfois loi « Sueur »

Elle a, en effet, été portée par Monsieur Jean-Pierre Sueur, Secrétaire d'Etat aux Collectivités Locales de mai 1991 à mars 1993 sous les gouvernements Cresson puis Bérégovoy

A cet égard, il faut rappeler que si les syndicats de communes existent depuis 1890 et les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) depuis le 5 janvier 1959, il faut attendre cette loi de 1992 pour qu'une nouvelle conception de l'intercommunalité fasse place à la liberté de négociation contractuelle et à la libre association de communes.

La loi du 6 février 1992 crée deux nouvelles catégories d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre :

- les « communautés de communes »
- et les « communautés de villes ».

Ces groupements disposent de compétences élargies et sont obligatoirement compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique.

Cette loi dote, sur le plan fiscal, ces nouvelles structures d'un régime destiné à favoriser une coopération plus intégrée.

Les communautés de communes exercent ainsi en lieu et place des Communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par leurs statuts.

Ce régime juridique a été modifié à plusieurs reprises.

A l'initiative de Monsieur Jean Pierre Sueur nous devons aussi mentionner la loi sur les conditions d'exercice des mandats locaux, qui amorce un statut de l'Elu avec un droit à la formation.

Sont ensuite, également promulguées :

La loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), dite loi "Pasqua", c'est une loi qui introduit la notion de pays, dans le cadre du développement territorial et la Loi du 25 juin 1999, portant Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), modifiant la loi ci-dessus du 04 Février 1995.

Enfin la loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi « Chevènement » qui consacre l'intercommunalité en France.

On assiste en fait et en droit à un approfondissement du contrôle de l'Etat sur les collectivités territoriales, par cet encadrement de l'action déconcentrée de l'Etat.

Certains impôts sont modifiés ce qui semble limiter l'autonomie des collectivités : par ex les réformes successives de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, et de la vignette, substituant une compensation de l'Etat à des recettes fiscales locales.

b) Acte 2 : en 2003

L'Article 1 de la Constitution (loi constitutionnelle 2003-276 du 28 mars 2003) : proclame à propos de la République « **Son organisation est décentralisée** ».

L'entité régionale apparaît clairement dans l'article 72 de la Constitution

Mais surtout, la Constitution introduit un principe de subsidiarité (article 72) au profit des collectivités territoriales.

« Les Collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon ».

Elle consacre leur autonomie en matière financière avec compensation et péréquation.

Elle consacre également la modernisation de l'action des collectivités territoriales, par l'introduction du droit à l'expérimentation et par la possibilité d'être chef de file sur certaines actions. Elle consacre également la possibilité d'un droit de pétition et l'instauration d'un référendum local décisionnel.

Enfin elle affirme l'accentuation de la diversification du régime de l'outre-mer (article 73)

Un ensemble de lois organiques ou ordinaires permet la mise en œuvre de cette révision constitutionnelle, et la loi « fleuve » du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales : qui accorde de nouvelles attributions, procède à d'importants transferts de personnel vers les Collectivités territoriales, pas toujours accompagnés financièrement, et révisé profondément les dispositifs de l'intercommunalité.

En 2010 : on cherche une rationalisation du système, sans toujours l'accompagner financièrement, notamment avec la loi du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales (RCT), modifiée par la loi du 29 février 2012.

Dans ce texte de loi : l'intercommunalité est encouragée et rationalisée à compter du 1^{er} janvier 2014, à travers le schéma départemental de coopération intercommunale établie par le Préfet, avec l'aide d'une commission d'élus locaux.

L'objectif est de rendre les périmètres pertinents, et de supprimer les structures redondantes et ce, grâce à des transformations ou fusions d'intercommunalité, ainsi qu'à travers le gel de la création des pays et le rattachement des communes isolées

Le lien entre commune et intercommunalité est renforcé.

Jusqu'à-là les élections à l'intercommunalité se faisaient au 2^{ème} degré par les Conseils Municipaux des Communes membres de l'intercommunalité. A partir de Mars 2014 les Conseillers communautaires sont issus du suffrage universel direct, dans le cadre des élections municipales.

S'ajoute la mutualisation des services qui est institutionnalisée.

Le Président de l'intercommunalité doit communiquer, en assemblée, chaque année lors

du débat budgétaire, un bilan de l'état d'avancement du schéma de mutualisation (par ex services communs EPCI/Communes ou achat de matériel par l'EPCI au bénéfice des communes membres, etc...)

La Métropole fait son apparition avec l'idée d'un rayonnement à vocation internationale. C'est un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) totalement inédit, puisque se rajoutent à des compétences d'une communauté urbaine, certaines compétences issues du Département et de la Région.

Un 2^{ème} volet de la loi dite RCT, que nous avons déjà évoquée ci-dessus prévoyait :

Un pôle Département-Région, avec notamment à partir de 2014 l'institution de la fonction de Conseiller territorial siégeant à la fois au Département et à la Région. Cette fonction ne verra pas le jour avec la volonté du nouveau Président de la République, d'aller à l'Acte 3 de la décentralisation.

Et la suppression de la clause générale de compétence (ou clause de compétence générale)

Qui donne aux collectivités une capacité d'intervention générale, sans énumération des attributions et des domaines d'interventions, non limités au regard des compétences.

Cette clause va connaître une histoire mouvementée :

La Loi de décembre 2010 dite "RCT", l'avait en partie supprimée.

La loi MAPTAM que nous allons évoquer, la rétablit pour le Département et la Région,

La loi NOTRe, dont nous allons également parler, la supprime pour le Département et la Région, mais la maintient pour les Communes.

C) Acte 3 en 2014 – 2015

Cet acte est scindé en 2 volets :

Celui de la loi dite MAPTAM

Et celui de la loi sur les Régions

1^{er} volet

La Loi du 27 Janvier 2014 portant Modernisation de l'action publique territoriales et affirmation des Métropoles (MAPTAM)

1 - La modernisation de l'action publique, passe par de grands objectifs :

Construire l'action publique du 21^{ème} siècle basée sur la confiance dans la capacité des Elus territoriaux à s'organiser dans un partenariat avec l'Etat, pour fournir des services de qualité et accessible.

Encourager la participation des territoires au dynamisme économique du pays

Clarifier les compétences et la coordination des acteurs. La loi MAPTAM vise à simplifier la gouvernance de l'action publique par le lien entre les actions de l'Etat et celui des collectivités territoriales.

Les collectivités chef de file sont déterminées à l'avance, politique publique par politique publique, ce qui permet de clarifier les responsabilités de chacun, tout en intégrant mieux, les spécificités locales. Cela se fait dans le cadre des Conférences territoriales de l'action publique qui réunissent les élus locaux, sous la Présidence du Président de Région et, le cas échéant, le Préfet.

Des conventions territoriales d'exercice concerté sont conclues elles fixent les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune pour chacune des compétences concernées.

2 - L'affirmation des métropoles

Pour les Métropoles, la loi MAPTAM réforme et dynamise la gouvernance des grandes aires urbaines françaises, comme le régime des métropoles adopté avant les élections municipales de 2014.

Par exemple, à Paris depuis le 1^{er} janvier 2016 a été lancé la constitution d'une intercommunalité à fiscalité propre unique, la **Métropole du Grand Paris** qui rassemble Paris intramuros et l'ensemble des communes de la 1^{ère} couronne.

Cette Métropole s'est faite par « fusion » des 19 intercommunalités existantes

Le but est de simplifier l'organisation administrative de cette partie de la région parisienne

A Lyon, depuis le 1^{er} janvier 2015, création d'une collectivité territoriale unique la **Métropole de Lyon**, à la place de la COURLY Communauté urbaine de la Région lyonnaise et du département du Rhône. Ce qui permet une

intégration intercommunale jamais réalisée jusqu'alors.

A Marseille, la fusion de 6 intercommunalités au sein d'une **Métropole Aix-Marseille-Provence** a pour objet de permettre une solidarité territoriale renforcée et un partage de richesses.

Par ailleurs la loi a prévu la création de 11 autres métropoles au niveau des grandes villes françaises, qui se substituent à leurs statuts antérieurs. Le but étant d'encourager le dynamisme des grandes villes, en espérant que cela entraîne le reste du pays.

Ces 11 nouvelles métropoles sont sous statut très intégré, ce statut amendant les lois antérieures notamment la loi RCT de l'année 2010, qui prévoyait un régime juridique des métropoles de droit commun.

Les métropoles sont donc maintenant au nombre de 22.

En 2018, toutes les régions comporteront au moins une métropole. Sept nouvelles métropoles viennent enrichir le paysage territorial à la suite du vote du projet de loi « relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain » par l'assemblée nationale le 16 février 2017 : Clermont-Ferrand, Dijon, Metz, **Orléans**, Saint-Étienne, Toulon et Tours.

La loi au-delà du fait urbain, encourage un aménagement équilibré du territoire en créant des pôles d'équilibre territorial et rural pour les petites et moyennes villes et les zones rurales.

Et elle incite fortement à la mutualisation des services au sein du bloc communal, sachant que le contexte budgétaire peu favorable.

2^{ème} volet

La Loi du 16 janvier 2015

Elle délimite les Régions et modifie le calendrier électoral pour les élections régionales et départementales.

La loi redessine la carte des régions avec pour objectif :

- ° La réduction des dépenses publiques
- ° L'accroissement de la puissance économique régionale, à l'instar de certaines régions européennes
- ° Et la cohérence de l'action publique

Au 1^{er} janvier 2016 on est passé de 21 régions métropolitaines à 12,

Constitués notamment par addition de régions existantes.

Il faut bien sur ajouter, à ces douze Régions, le statut particulier de la "Collectivité de Corse"

Alsace-Champagne-Ardennes et Lorraine
(aujourd'hui Grand Est)

Aquitaine Limousin Et Poitou Charentes
(aujourd'hui Nouvelle Aquitaine)

Auvergne Rhône Alpes

Bourgogne et Franche Comte

Bretagne

Centre-Val de Loire

Ile-de-France

Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées
(aujourd'hui Occitanie)

Nord Pas-de-Calais et Picardie (aujourd'hui
Hauts De France)

Basse Normandie Et Haute Normandie
(aujourd'hui Normandie)

Pays de Loire

Provence Alpes Côte D'azur

A la suite de cette réforme, 3 critiques pointent le bout de leur nez :

La résurgence de "régionalismes"

Les Départements s'interrogent sur leur devenir

Les habitants eux s'inquiètent

de territoires trop vastes

du risque de perte d'identité de certains territoires

de l'éloignement de leurs Elus trop accaparés

Et de nouveaux coûts supportés par les Collectivités territoriales

III L'Actualité

Dernier volet de l'acte III de la décentralisation :

La loi du 07 Août 2015 sur la « Nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe)

L'échéancier de la mise en application de la loi MAPTAM, que nous venons d'évoquer, ne sera pleinement réalisé qu'au terme de plusieurs années.

Mais parallèlement la loi NOTRe dans sa poursuite de l'acte III de la décentralisation s'appuie sur un important travail du Parlement, en matière de compétences.

Dès janvier 2014 a été évoquée une révision de l'organisation territoriale pour « en finir avec les enchevêtrements, les doublons, et les confusions de compétences », l'idée étant d'aboutir à « une clarification stricte des compétences entre collectivités territoriales »

Ainsi la clause de compétence générale de compétences, comme nous l'avons déjà indiqué, est supprimée pour les Départements et les Régions.

La loi NOTRe renforce :

1 - le rôle des Régions, éléments stratégiques dans l'organisation territoriale, avec des compétences étendues :

En matière de développement économique, d'aides directes aux entreprises, d'innovation, de transports inter urbains, réguliers ou à la demande, ainsi que des transports scolaires.

Les schémas élaborés par les Régions, deviennent opposables aux autres collectivités

2 - L'intercommunalité est également largement concernée par la Loi NOTRe, tant sur son périmètre, que sur ses attributions obligatoires.

Un seuil de principe est établi au niveau de 15 000 habitants

Sont transférés au niveau intercommunal : l'eau - l'assainissement - les aires d'accueils des gens du voyage – la promotion du tourisme – et les déchets.

La disparition de 5 500 syndicats intercommunaux est programmée et la Métropole du Grand Paris est toilettée. Reste une mosaïque de dispositions disparates, sans que soit instituée d'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires.

Le Département reste d'actualité mais a perdu la clause générale de compétence, les transports scolaires et a dû procéder à des délégations ou transferts de compétences au profit des Métropoles.

La vocation sociale des Départements est néanmoins clairement affirmée, notamment par une définition des capacités d'intervention pour les solidarités territoriales et humaines.

Malgré tout on peut regretter la persistance de la complexité de l'organisation territoriale, spécialement sur les coordinations des compétences des Régions et des Métropoles

Emmanuel Macron, Président de la République a annoncé une pause institutionnelle territoriale : la Commune reste l'échelon de référence, même si l'on vise sa diminution ou sa mutualisation, notamment dans l'intercommunalité.

Mais il faut noter qu'une réduction de près de 25% du nombre des départements est prévue à l'horizon 2022, principalement là où les grandes métropoles ont été créées.

IV Enjeux et contours de la décentralisation

Elle peut apparaître comme un mode d'organisation administrative, un partage de compétences et de moyens entre l'Etat et les collectivités territoriales

Au-delà elle soulève des enjeux majeurs de la démocratie et d'efficacité qui remettent en cause les équilibres des pouvoirs existants.

Donc chaque nouveau chapitre de la décentralisation déclenche un questionnement

La légitimité des acteurs.

La pertinence et l'efficacité de l'action menée.

Les conséquences en termes d'égalité ou d'indivisibilité du territoire national.

Pour faire simple, retenons que le Département est chef de file dans le domaine social, la Région, dans le domaine économique.

Il est bon de rappeler les éléments constitutifs de la décentralisation, en s'appuyant sur 4 critères :

Les collectivités territoriales sont en France, des personnes morales de droit public : elles disposent d'un territoire dans l'ensemble national, d'une population, d'un patrimoine propre, elles peuvent accomplir des actes de la vie juridique.

La procédure de l'élection locale garantit la légitimité de l'action des collectivités territoriales. La Constitution n'impose le principe de l'élection que pour les assemblées délibérantes. La loi garde toute liberté d'instituer un mode de scrutin. D'ailleurs les modes de scrutin sont variables suivant les élections : municipales, départementales ou régionales. Tous les organes exécutifs des collectivités sont élus au suffrage indirect

La décentralisation suppose une compétence des collectivités pour leurs activités locales, spécifiques. L'article 72 le confirme.

Enfin, décentralisation ne signifie pas indépendance, mais autonomie. Aux termes de l'article 1^{er} de la Constitution « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Le contrôle administratif reste d'actualité. Jusqu'en 1982 il s'agissait d'une tutelle comme on l'a vu, exercée à "priori". Il s'agit maintenant d'un contrôle de légalité, exercé à postériori, dans les conditions définies à l'article 72 de la Constitution

V - Quelques Perspectives

Une mouvance plus européenne pour la décentralisation française :

A ses débuts la construction européenne, confortée par la structure constitutionnelle française, a longtemps impliqué que l'Etat, demeure le seul acteur institutionnel.

Les Collectivités s'inscrivent pourtant bien dans les enjeux européens.

Le mouvement de décentralisation est commun aux différents Etats européens, même si les chemins pour y parvenir sont différents, le nombre et la nature des niveaux ainsi que les pouvoirs des collectivités, sont variables.

En France, les collectivités territoriales sont soumises au droit européen, ce cadre les contraignant dans des domaines nombreux : environnement, déchets, assainissement, ou de la concurrence ouverte : par exemple sur le droit des marchés publics, ouverture de l'accès à la fonction publique territoriale aux ressortissants européens, l'étendue de la notion de service public local, et la limitation de l'aide aux entreprises.

- Les collectivités sont aussi l'objet de plusieurs politiques européennes, elles bénéficient des fonds structurels soit près de 14,2 milliards d'€ pour la période 2014-2020.

La loi MAPTAM transfère d'ailleurs, la gestion de fonds européens de l'Etat vers les Régions.

- Le Comité des Régions, instance européenne consultative, a vu son pouvoir accru dans la cadre du Traité de Lisbonne entré en application le 1^{er} décembre 2009, l'idée étant d'associer les

collectivités à l'élaboration des politiques communautaires les concernant.

Le principe de subsidiarité connaît une nouvelle définition : « Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union intervient seulement si, et dans la mesure, où, les objectifs de l'action envisagée, ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les Etats membres, tant au niveau central, qu'au niveau régional et local, mais peuvent l'être mieux, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, au niveau de l'Union. »

VI - Conclusion (provisoire), sur les pistes de l'évolution territoriale

Dans un sujet aussi complexe, qui demande encore de la clarté, le débat reste ouvert d'une décentralisation à la française :

Qui avancerait en adéquation avec le vaste chantier d'une Europe régionale

Ou qui se replierait frileusement pour des raisons historiques et économiques, sur un retour étatique.

Ou pour dire les choses autrement, je reprends un constat de :

Messieurs les Professeurs d'Université GOHIN, DEGOFFE, de la MOTTE et DUBREUIL, dans leur ouvrage - Droits des Collectivités territoriales 2^{ème} éd.

« Faut-il se résigner à la situation actuelle, inefficace et coûteuse, de l'empilement des niveaux de décentralisation, et donc de déconcentration d'Etat unitaire, (le fameux millefeuille) sans savoir très bien, où se situe à présent, le cœur du système territorial :

dans le département, comme par le passé

ou dans les régions, comme le voudrait l'avenir ? " »

Finalement, ce vieux débat sur la centralisation et la décentralisation s'illustre dans l'actualité, par les fractures territoriales de notre pays :

Régions riches/Régions faiblement développées

Régions isolées, mal desservies par les réseaux routiers ou ferroviaires

Régions en déserts médicaux

Régions sans accès internet.

Métropoles/Villes moyennes

Commerces de périphérie/commerces de centre-ville

Centre-ville/Banlieues.

Le tout sur fond d'un débat d'actualité : les choix budgétaires, notamment pour les investissements, sont impactés par la baisse des dotations de l'Etat vers les Communes, les Départements et les Régions. Il en est de même en ce qui concerne la maîtrise du nombre de fonctionnaires dans la fonction publique d'Etat et dans la fonction publique territoriale.

Références

- La Ville : territoires, logiques, défis d'Hervé Marchal et Jean-Marc Stébé Ed Ellipses 2008
- La France en mutation 1980-2005 de Pepper Culpepper, Peter Hall et Bruno Palier Ed Sciences Po-les Presses 2006
- Droits des Collectivités Territoriales d'Olivier Gohin, Michel Degoffe, Alexandre de la Motte et Charles-André Dubreuil. Ed Cujas 2015
- Le pouvoir territorialisé en France de Thomas Frinault Ed Presses Universitaires de Rennes 2012
- Le nouvel égoïsme territorial de Laurent Davezies, Ed Seuil 2015
- Pour en finir vraiment avec le millefeuille territorial de Eric Giuly et Olivier Régis Ed Archipel 2015
- Big-Bang territorial, la réforme des Régions en débat d'André Torre et Sébastien Bourdin Ed A Colin 2015
- Géopolitique de l'aménagement du territoire de Philippe Subra Ed A Colin 2014
- Pensées pour le futur des nos territoires de Christian Lemaignan Ed l'Harmattan 2010
- Diagnostic et gouvernance des territoires de Gérard-François Dumont Ed A Colin 2012
- La décentralisation de Jacques Bugeaud Ed PUF Que sais je 2004
- Le pouvoir aux Régions de François Hulbert Ed l'Harmattan 2010
- La décentralisation à la croisée des chemins de Nicole Lerousseau Ed l'Harmattan 2007
- Pour décoincer la France, décentralisons ! de Martin Malvy et Nicolas Bouzou Ed Privat 2013

- L'aménagement du territoire de Xavier Desjardins et Isabelle de Lamarlière Ed Documentation française 2016
- Millefeuille territorial et décentralisation de la Commune à la Région, plaidoyer pour une réforme de François Hulbert. Ed L'Harmattan 2014
- Hors des Métropoles point de salut ? Les capacités de développement des territoires non métropolitains de Gwenaël Doré Ed L'Harmattan 2017
- Les réformes territoriales de Jean Félix de Bujadoux Ed PUF Que sais je 2015
- La République territoriale, une singularité française en question de Pierre Sadran Ed la Documentation française 2015
- Géographie rurale, la ruralité en France d'Yves Jean et Michel Périgord, Ed A Colin. 2009
- Collectivités territoriales, quel avenir ? de Marc Thoumelou. Ed la Documentation Française 2016
- L'avantage métropolitain de Ludovic Halbert PUF 2015
- Mondialisation, ville et territoires : l'économie d'archipel de Pierre Veltz Ed PUF 2014
- Paris, France monde : repenser l'économie par le territoire par Pierre Veltz Ed de l'Aube 2012
- Des lieux et des liens : politiques du territoire à l'heure de la mondialisation de Pierre Veltz Ed de l'Aube 2015
- Pierre Allorant, diverses publications dans la revue Parlement (s) : le local et le « grand tout national » 2014 - De la France des cantons aux métropoles du futur 2013.
- Michel Pertué : diverses publications notamment dans la revue française d'administration publique 2012 : Résilience et renouvellement des territoires administratifs.

Christian Olive

*Membre de l'académie d'Orléans
Communication du 16 novembre 2017*

Du Portail et La Fayette en 1777, deux exemples d'engagements pour la guerre de l'Indépendance américaine »

Patrick Villiers

Résumé

De 1776 à février 1778, de nombreux d'officiers français s'engagèrent aux Etats-Unis aux cotés des « Patriots ». Le recrutement de La Fayette est le plus connu mais La Fayette dans ses mémoires a forgé sa légende. Des recherches nouvelles sur La Fayette et l'étude du recrutement du lieutenant –colonel Du Portail, natif de Pithiviers, près d'Orléans (France) permettent d'éclairer d'un jour nouveau comment et pourquoi ces officiers entrèrent au service des futurs Etats-Unis avant l'alliance officielle entre la France et les Etats-Unis d'Amérique

Abstract

From 1776 to february 1778, many French officers enlisted in United States in the Patriots's army. The enlistment of La Fayette is the most famous but La Fayette in his "Memoirs" has written a legend. New researches about La Fayette and the study of the enlistment of lieutenant-colonel Du Portail, born in Pithiviers, near Orléans (France), allowed us to understand how and why these officers entered in the young army of USA before the official treaty of friendship between France and USA.



A Washington, a été érigé un monument dédié « To general Lafayette and his compatriots ». Une statue de La Fayette en pied couronne un piédestal ou figurent quatre hommes en uniformes, regroupés deux par deux. Aucun nom ne figure sur le piédestal. Il faut être un connaisseur pour reconnaître deux marins et deux soldats mais on finit par identifier l'amiral d'Estaing, le comte de Grasse, lieutenant-général des armées navales et le comte de Rochambeau, lieutenant-général, tous trois en uniforme français tandis que La Fayette et le quatrième personnage sont en uniformes de généraux de l'armée américaine. Ce quatrième

personnage, quasi inconnu du grand public, est Louis Antoine Jean Le Bègue de Presle Du Portail, le plus souvent appelé Duportail, général dans l'armée américaine et fondateur du corps du Génie des Etats-Unis

A Valley Forge, dans l'hiver 1777-78, dans le camp retranché où l'armée américaine va se forger dans le froid et dans la faim, quatre fermes sont réservées aux officiers les plus riches et/ou les plus méritants. L'une est réservée à Washington et son état-major américain, l'autre à des officiers d'origine allemande mais recrutés par la France : Steuben et Kalb, et les deux dernières sont

habitées par La Fayette et par Du Portail. La France n'a pas encore reconnu officiellement les Etats-Unis. La Fayette comme Duportail sont au service du Congrès des Etats-Unis en révolte contre leur puissance suzeraine la Grande-Bretagne et portent l'uniforme de général américain tout en restant de nationalité française.

Entre La Fayette né en Auvergne, richissime orphelin, seul français connu des Américains pour son rôle pendant la guerre d'Indépendance, et du Portail, neuvième enfant d'une fratrie de dix, né à Pithiviers dans une petite famille noble de petite richesse, quels événements peuvent expliquer leur engagement auprès des Insurgents américains, leur présence et leur rôle à Valley Forge auprès de Washington ? Par de là les différences, tous deux vont devenir amis et s'imposer comme généraux américains et conseillers privilégiés du généralissime américain. Ultérieurement La Fayette sera un éphémère général révolutionnaire et Duportail, un des derniers ministres de la guerre de Louis XVI.

Les services secrets français s'engagent aux côtes des *Patriots*

Dans ses *Mémoires* recopiés sans la moindre critique historique par tant d'auteurs, « La Fayette a sculpté sa gloire » comme l'écrivit Etienne Taillemite. Le marquis a occulté bien des points sur son engagement américain. Les archives notariales conservées aux Archives nationales mais également une récente biographie de Du Portail permettent de découvrir bien des points communs sur le voyage des deux hommes de France en Amérique et leurs premiers combats sur le sol américain et d'apporter ainsi un éclairage historique sur La Fayette bien différent de l'image d'Epinal. Commençons par quelques rappels chronologiques. Vers 1775 la population des 13 colonies se monte à 2 400 000 personnes dont plus de 350 000 esclaves. Le 5 septembre 1774 le premier congrès continental adopte une série de mesures dont la création de milices locales sous le nom de compagnies de *Minutemen*. À la suite de l'arrestation de Samuel Adams et de John Hancock le 19 avril 1775, les troupes anglaises et les Insurgents s'affrontent à Lexington et à Concord. Plus de 2000 tuniques rouges s'enfuient devant les *Minutemen*. Le 10 mai 1775 ces derniers s'emparent du fort de Ticonderoga et parviennent à ramener les canons à Boston. Le Congrès continental décide la création d'une armée : la *Continental Army*

et nomme Washington généralissime le 15 juin 1775. Le 25 août George III déclare les Insurgents en « *rébellion ouverte conduite par des traîtres* ». C'est la rupture. Le Congrès autorise la création d'une marine américaine le 13 octobre 1775. Les armateurs américains favorables à l'indépendance utilisent leurs circuits de contrebande du sucre et du taffia avec les Antilles françaises pour s'approvisionner en armes.

Choiseul avait prévu dès 1759 la révolte des Américains et envoyé en 1767 le baron de Kalb, futur compagnon de La Fayette, pour une mission d'espionnage. En décembre 1775 le Congrès demande à la France une demande d'armes et d'équipements militaires. Le 29 février 1776, revenu de Londres ? Beaumarchais remet au roi un mémoire devenu célèbre intitulé « *La paix ou la guerre* ». Le 22 avril Louis XVI autorise le réarmement de la flotte française dont il multiplie les crédits par quatre et le rééquipement des forces terrestres. Le 16 août 1776 Vergennes apprend la déclaration d'indépendance des Etats-Unis proclamés à Philadelphie le 4 juillet. Washington battu à Long Island doit abandonner New York aux Anglais qui de leur côté évacuent Boston. À l'automne le Congrès des Etats-Unis offre officiellement à la France et à l'Espagne « son amitié son commerce ».

Vergennes reçoit officiellement Sileas Deane, Benjamin Franklin et Arthur Lee le 28 décembre 1776. Faute de pouvoir promettre un engagement militaire immédiat, le roi et son conseil chargent Beaumarchais de fournir armes et équipements aux Insurgents par le biais d'une société déguisée : Rodrigue Hortalez et compagnie qui reçoit 3 millions de livres de la France et de l'Espagne dont un million le 10 juin 1776. Dès août 1776, Sileas Deane a commencé le recrutement d'officiers français, notamment avec Tronson du Coudray à qui il accorde le 11 septembre le commandement de l'artillerie de l'armée américaine mais également le futur Corps du Génie. Sileas Deane recrute sans véritablement vérifier leurs qualifications 11 officiers d'artillerie, huit officiers d'infanterie et 12 « *engineers* » qui pour la plupart embarqueront sur l'*Amphitrite* de Beaumarchais. Quel est leur statut exact ?

Encore faut-il des navires et des capitaines, c'est là que Beaumarchais va intervenir en affrétant des navires et en recrutant des commandants. Les arsenaux du roi livrent ainsi en 1776 « 200 pièces de canon, des mortiers, des bombes, des boulets, 25 000 fusils et 200 milliers de poudres » que Beaumarchais doit payer « les bouches à feu sur le pied de 40 sous la livre de fonte, les fers coulés 90

fr le millier et les fusils, 23 fr. »¹, A charge à Beaumarchais de remettre ces fournitures, notamment les fusils, en état. Ce dernier s'associe à différents armateurs notamment Eyrier, Lecouvreux et cie au Havre. Un des premiers navires à partir est l'*Amphitrite*, capitaine Nicolas Fautrel, Chevalier, second capitaine, qui porte notamment 21 pièces de canon, 31 pièces à la suédoise 20 160 boulets, 9000 grenades non chargées, 24 milliers de balles de plomb, 6132 fusils etc... Officiellement la destination est Saint-Domingue mais L'*Amphitre* fait voile pour la Nouvelle Angleterre où elle mouille en mars 1777 suivi par le *Mercur* en avril².

A la suite des imprudences de Du Coudray et de bien d'autres, le redoutable ambassadeur d'Angleterre en France lord Stormont obtient de Sartine que l'embargo soit mis sur les bâtiments que Beaumarchais fait armer au Havre. Ce dernier devra donc armer ailleurs, notamment à Bordeaux, à Nantes ou à Marseille.

Un recrutement exemplaire : Duportail, lieutenant-colonel du Corps royal du Génie

Les recrutements de de Duportail et de La Fayette sont très différents. Nous ne résumerons ici que leur recrutement en 1777 et leurs premiers pas au service des Etats-Unis. Comme le précise le Congrès à plusieurs reprises dans des lettres adressées à Sileas Deane ou à Benjamin Franklin, l'armée américaine manque d'officiers spécialistes en artillerie mais surtout en fortifications. Louis XVI donne son accord pour que l'on détache des officiers volontaires pour servir en Amérique. L'affaire doit rester secrète cependant comme le montrent les dossiers de ces officiers, ces engagements font l'objet d'une régularisation officielle. La plupart des documents liés à ces recrutements ont disparu, cependant le colonel Lepotier, auteur d'une brillante biographie de Duportail³ a retrouvé un certain nombre de lettres ou de brouillons de lettres. En appuyant sur ses recherches, je vais tenter de montrer ce que fut un recrutement typique d'officier français avant la signature officielle du traité d'amitié de février 1778. La plupart des candidats français sont de jeunes officiers dont la carrière est plus ou moins

bloquée par la paix mais aussi par le manque de relations.

Louis Antoine Jean Le Bègue de Presle Du Portail, né à Pithiviers en Gâtinais près d'Orléans le 14 mai 1743 est le neuvième enfant d'une fratrie de dix. Leur père appartient à une famille de petite noblesse anoblée par la charge de conseiller secrétaire du roi et qui tire ses revenus de quelques propriétés en Beauce, sa mère est fille d'un marchand. Comme la plupart des enfants de petite noblesse, Louis Duportail, nous adopterons dorénavant cette orthographe pour le désigner, a peu d'espoir de faire une carrière militaire, faute d'argent sauf à entrer dans une école spécialisée où les études sont payées par le roi. Tel est le cas du Corps Royal du Génie qui à partir de 1751 se fait par examen d'admission. Louis Le Bègue est admis le 1^{er} janvier 1762 sort de l'école de Mézières en 1765 avec le titre d'ingénieur ordinaire. Dans le rapport d'admission on trouve notamment : « a des sentiments, de l'esprit, de l'intelligence et un très bon corps pour la guerre. ». Il est ensuite affecté pour des stages à Bayonne et à Marseille puis à Strasbourg en 1769, à Gex en 1770, à Montpellier en 1771 et enfin à Metz en 1774. Là, il sert sous les ordres du comte de Broglie et peut avoir rencontré La Fayette au cours des manœuvres militaires. Il est promu capitaine et reste dans la région à Ayre en 1775 puis à Béthune en 1776.

Le 15 juillet de la même année Duportail est appelé à Paris au ministère de la guerre pour rédiger une ordonnance royale destinée à réorganiser le Corps Royal du Génie Cette ordonnance promulguée le 31 décembre entraîne une réduction des officiers qui passent de 400 à 329 et les directions fortifications qui passent de 20 à 12. Deux jours plus tôt, le 29 décembre, Duportail a rencontré Benjamin Franklin et lui a proposé sa candidature au titre du recrutement des quatre officiers du corps Royal du génie que demande le Congrès.

Benjamin Franklin ne lit pas le français et Duportail n'écrit pas l'anglais, il va s'en suivre un certain nombre de malentendus. Dès sa première lettre, Duportail rappelle la compétence exclusive de lui-même et de ses futurs collaborateurs en matière de fortifications ou d'artillerie et engage Franklin à bien vérifier la compétence de ceux qu'il voudra recruter. Il précise le 19 janvier 1777 les

¹ In Roger Lafon : *Beaumarchais le brillant armateur*, Paris 1928, p. 72

² L'histoire de ces capitaines reste pour l'essentiel à écrire. J'ai eu à écrire la notice de Pierre Landais, capitaine du *Flamand*, de Beaumarchais, parti de Marseille en septembre 1777 et qui s'illustra dans le

combat victorieux contre *Hms Serapis*. Voir Patrick Villiers Pierre Landais, *Encyclopedia*.... tome 2, ABC Clio,

³ Colonel Serge Lepotier, *Duportail ou le Génie de George Washington*, Paris, Economica, 2011.

conditions de son engagement mais aussi de son futur départ des États-Unis lorsque sa mission sera accomplie.

« il est bien entendu que les officiers sont libres de retourner en France quand ils le souhaitent dès lors que cela n'est pas au cours d'une campagne ou lors de la réalisation d'un ouvrage. Bien entendu cela sera laissé à l'appréciation des sentiments d'honneur bien connus toujours pratiqués par les officiers français. De son côté le gouvernement américain sera libre aussi de les congédier si le désire ». Le risque d'être fait prisonnier est également évoqué : « En cas de capture ou d'emprisonnement par les Anglais, le congrès s'engage loyalement à faire le maximum pour obtenir un échange de prisonniers... »

Duportail tient constamment Versailles informé de l'évolution de son projet. Le 25 janvier : « la Cour me permet d'exécuter mon projet. Elle est de même en faveur de ce voyage pour me récompenser d'un grand travail pour le corps qui vient de se terminer, elle me donne le titre de lieutenant général du Corps Royal du Génie ... Ainsi puisque ce serait celui de lieutenant-colonel [que j'ai maintenant] je vous demande donc chez vous le rang de colonel...., pour Mr de Laumoy... le grade de lieutenant-colonel et pour Mr Gouvion, mon second compagnon, le grade de major ... »

Le dossier militaire de Duportail contient un passeport remis par Louis XVI au comte de Saint-Germain et portant la signature royale en date du 25 janvier 1777 précisant que « Sa Majesté sachant le besoin que le sieur Duportail, lieutenant-colonel du Corps Royal du Génie de s'absenter pour aller vaquer à ses affaires particulières et voulant lui en procurer le moyen, elle lui a donné et lui donne congé pendant deux ans à compter du premier du mois de février prochain, après lequel terme elle veut et entend qu'il retourne à sa charge et que cependant il soit payé de ses appointements en vertu de la présente⁴ »

Le lendemain, Duportail écrit de Pithiviers où il est allé prendre congé de ses parents et probablement rédigé son testament : « j'ai reçu ce matin ma permission du roi... Je vais tout disposer pour être prêt à partir sous 15 jours au plus ». Benjamin Franklin reçoit Duportail le 7 février « à l'hôtel d'Hambourg rue Jacob à Paris » qui lui signale les achats indispensables : « j'ai eu l'honneur de vous parler de quelques instruments nécessaires à notre profession. Cela consisterait en trois graphomètres, trois boussoles et trois alidades de planchettes. C'est l'affaire d'une quinzaine de louis. Il serait à propos que vous les fissiez acheter ou si vous le désirez, je les achèterai et vous m'en rembourserez le montant, les instruments appartiendront à l'État ».

Rendez-vous est pris pour le 12 février pour une dernière entrevue avant le départ : si vous voulez Monsieur, lundi soir, je me rendrai chez vous nous signerons

les conditions de notre arrangement. Si vous prenez la peine de les dresser d'avance, je vous prie d'y insérer notre titre en France et de laisser à la suite de nos noms véritables la place d'un autre nom que nous prendrons... »

Beaumarchais n'ayant plus de navires disponibles, il faut aller à Saint-Domingue et de là trouver un navire pour les États-Unis : « À Nantes le 6 mars 1777, nous n'avons pas trouvé de vaisseau ici qui est là directement à vos colonies et nous sommes obligés de vous embarquer sur un qui va au Cap Saint-Domingue d'où tout le monde nous assure qu'il est très facile de passer à Philadelphie. Nous sommes pourtant bien fâchés de faire un tel circuit j'appréhende que nous n'arrivions, la campagne commencée si elle ouvre effectivement aussitôt que quelques personnes le prétendent.

Comme nous nous proposons de fréter à nos frais quelques petits bâtiments qui nous passent de Saint-Domingue à Philadelphie, je désirerais que le Congrès *prévint* les commandants de ces parties [les Colonies où ils pourraient arriver] de notre arrivée ...

Je porte ici le nom de Derford, Mr de La Radière celui de Baillard, Mr de Laumoy, celui de Le Thur et Mr de Gouvion, celui d'Olry.. »⁵.

Duportail repart le 18 mai du Cap français de Saint-Domingue. Grâce aux correspondants de Beaumarchais, il trouve une goélette pour le conduire vers les Insurgents. Renforcé du lieutenant de Castaing qui deviendra son aide de camp aux États-Unis, il débarque avec ses compagnons à New River (NC) le 3 juin. Duportail se dirige alors vers Newburn où il reçoit l'aide du congrès pour se rendre à Philadelphie qu'il atteint le 5 juillet. Il a été précédé par les officiers recrutés par Tronçon du Coudray. Ce dernier a été reçu par le Congrès le 2 juin qui lui a confié immédiatement des travaux de fortification bien qu'il n'en n'ait pas la compétence.

Lorsque Duportail se présente le 29 juillet à Washington, ce dernier est bien embarrassé et pour éloigner Duportail, et ses compagnons, de Tronçon du Coudray, le général en chef les place sous les ordres du général Horatio Gates qui commande l'armée du Nord. Dans les faits, rien n'a réellement été préparé pour les besoins du futur corps du génie américain. Appuyé par Washington, Duportail va demander et obtenir chevaux et domestiques pour accomplir ses missions mais à la différence de La Fayette, il ne dispose pas de fortune personnelle et c'est au Congrès de financer ses missions : « Si l'honorable Congrès autorise son excellence le général Washington à régler le problème, je demande à l'honorable congrès d'attribuer 200 \$ à moi-même, 150 à Monsieur de la Radière et la même somme à Mr de Gouvion. Nous voulons

⁴ S. Lepotier, *Duportail*, op.cit. p. 38

⁵ Ibidem, p. 40 et suiv.

absolument que ces sommes soient accompagnées avec ce qu'il nous faut pour la campagne, car nos bourses se sont vidées depuis notre départ de France et ce que nous avons reçu est très loin de ce que nous avons dépensé comme je l'ai montré dans un mémoire que j'ai remis à Mr Lovel, je prie l'honorable Congrès d'y porter toute son attention ».

La mort de du Coudray en franchissant la rivière Shuylkill, un affluent de la Delaware, permet à Duportail de devenir l'unique commandant du futur génie américain mais il lui faut tout créer dans un pays en crise, qui peut à tout moment rejeter la révolution et revenir sous la domination anglaise.

Une lettre de Duportail en date du 12 novembre 1777 analyse avec beaucoup de finesse la situation à cette date :

« C'est en grande partie contre leur gré qu'ils [les Américains] se sont soudain transformés en guerriers et ont été réduits à une vie dure et déréglée. Plus généralement, ils détestent la guerre. Aussi il est aisé de voir que si leur privation s'accroît jusqu'à un certain point ils préféreraient le jour anglais à la liberté qui les prive des agréments de la vie... »

Le roi doit donc prévoir de financer l'effort de guerre des Insurgents : *« il en coûtera à la France plusieurs millions »* mais surtout il ne faut pas prévoir d'envoyer un corps expéditionnaire français aux États-Unis :

« On peut se demander, afin de terminer la révolution américaine plus tôt, s'il ne serait pas mieux pour la France de signer un traité avec les États-Unis et par consentement mutuel de leur envoyer 12 ou 15 000 hommes ? Ce serait la meilleure façon de tout ruiner. Ce peuple ici, bien qu'en guerre avec l'Angleterre, hait davantage les Français que les Anglais (nous en avons la preuve tous les jours⁶) et en dépit de tout ce que la France a fait et fera pour eux, ils préféreraient se réconcilier avec leurs anciens frères que de se trouver parmi des foules de gens qu'ils redoutent davantage ».

Duportail va s'illustrer en protégeant Valley Forge et devenir le conseiller militaire privilégié de Washington. Lors de la présence de la flotte d'Estaing à Boston, il participe à la défense de la rade⁶ Sur proposition de Washington, John Jay, président du Congrès, lui annonce sa nomination par le Congrès comme commandant du *Corps of Engineers* le 14 mai 1779. Le rôle de Duportail sera décisif dans l'organisation et l'exécution des phases de sièges à la bataille de Yorktown. Il y retrouvera La Fayette qui lui aussi s'y illustrera à Louis.

Du mythe à la réalité, le recrutement de Gilbert du Motier de La Fayette, capitaine réformé

Nous pouvons maintenant aborder le cas de La Fayette que je résumerai car il est impossible ici d'entrer dans les détails ni de fournir toutes les preuves. Je me permettrai de renvoyer à mon dernier livre pour le détail des sources⁷

La première idée à retenir est que La Fayette est mineur et que la version de son départ pour l'Amérique telle que présentée dans ses Mémoires relève de la plus haute fantaisie. Tout son voyage été organisée avec l'aide de sa famille et des services secrets de Louis XVI. Les questions à résoudre sont :

Pourquoi Gilbert du Motier marquis de La Fayette est-il parti en Amérique ? Quel était le montant de la cargaison du navire la *Victoire* et quel profit La Fayette a-t-il pu en tirer ?

La Fayette dans ses *Mémoires* présente complaisamment son premier départ pour l'Amérique : *« les relations républicaines me charmaient, et lorsque mes nouveaux parents me ménagèrent une place à la Cour, je ne balançais pas à déplaire pour sauver mon indépendance. C'est dans cette disposition que j'appris les troubles américains ; ils ne furent bien connus en Europe qu'en 1776 et la mémorable déclaration du 4 juillet y parvint vers la fin de cette même année... »*.

Il y aurait une thèse à écrire sur ce que La Fayette entend par république et idées républicaines. Le marquis ajoute ensuite : *« à la première connaissance de cette querelle mon cœur fut enrôlé et je ne songeais qu'à joindre mes drapeaux. Quelques circonstances inutiles à rapporter m'avaient appris à n'attendre sur cet objet de ma famille que des obstacles, je comptais donc sur moi et osais prendre pour devise à mes armes ces mots : Cur non afin qu'ils me servissent quelquefois d'encouragement et de réponse.*

Silas Deane était à Paris... Il passait en sous-main pour l'Amérique de vieilles armes qui servirent un peu et de jeunes officiers qui réussirent mal, le tout expédié pour le compte de Monsieur de Beaumarchais.. Voulant m'adresser directement à Monsieur Deane, je devins ami de M. Kalb, allemand à notre service... En présentant à Monsieur Deane, ma figure à peine âgée de 19 ans, je parlais plus de mon zèle que de mon expérience mais je lui fis valoir le petit éclat de mon départ et il signa l'arrangement ».

Et La Fayette ajoute : *« le secret de cette négociation de mes préparatifs vraiment miraculeux. Famille, amis, ministre, l'espion français, l'espion anglais, tout fut avenglé »* mais il précise cependant : *« je dois beaucoup*

⁶ Marine B4 144 versé au SHD, Vincennes cote SH, f°347 lettres de M. de La Radière et du chevalier du Portail

⁷ Voir Patrick Villiers, *L'Hermione, La Fayette et Latouche Tréville, deux hommes et une frégate au service de l'indépendance américaine*, Ancre, NICE, décembre 2015.

à Monsieur Dubois-Martin, secrétaire du comte de Broglie et au comte de Broglie lui-même dont le cœur après de vains efforts pour m'arrêter me suivit avec une tendresse paternelle... »

« Il fallait ensuite trouver de l'argent, acheter et armer secrètement un navire, tout fut exécuté avec promptitude... »

Le marquis répète à de nombreuses reprises que la Cour comme sa famille lui interdit de partir pour l'Amérique, et affirme que nul n'était au courant de son expédition. Commençons par rejeter définitivement l'affirmation de La Fayette selon laquelle sa belle-famille / le duc d'Ayen, son beau-père, la duchesse d'Ayen-Aguesseau sa belle-mère et son épouse née Adrienne Ayen-Noailles auraient tout ignoré de son départ. Les archives du château de Lagrange possédées par la fondation Chambrun contiennent en effet une lettre adressée par la duchesse d'Ayen à l'avocat Gérard, tuteur onéraire de La Fayette, qui contredit les dires du marquis :

« Nous avons reçu Monsieur de nouveaux avis qui ne nous laissent pas le moindre doute sur la nécessité d'assurer le vaisseau de Monsieur La Fayette et sur l'importance de ne pas perdre un instant... »

Je joins ici une instruction détaillée. Vous y verrez que Monsieur le Maréchal d'Ayen pense ainsi que moi-même qu'il est absolument nécessaire d'écrire à Monsieur de Bismarck par le courrier de mardi [...]. Vous y verrez que la principale difficulté qui serait de trouver de l'argent est entièrement détruite puisque ces Messieurs se chargeront de l'avancer, ce à quoi ils ne peuvent se refuser »

en bas de cette missive, un post-scriptum signé par Adrienne mentionne : *« je n'ai rien à ajouter Monsieur à la lettre de maman, vous sentirez aussi bien que moi toute l'importance qu'il est de ne pas manquer le courrier de demain et de ne pas exposer par là, Monsieur de La Fayette à perdre un capital de 150 à 200 000 Fr. dont nous serons alors assurés contre tout événement »*⁸.

Non seulement cette lettre, nous confirme que toute la belle-famille de Gilbert participait à son expédition aux États-Unis mais elle nous donne le nom de l'armateur Reculé de Bismarck, que La Fayette oublie délibérément de mentionner dans ses *Mémoires*. Il est un oubli encore plus important. La Fayette ne rappelle pas qu'il est mineur et sous le contrôle d'un conseil de famille, minorité qui sous l'ancien régime va jusqu'à 25 ans. Il est d'ailleurs symptomatique, que quelques jours après son 25^e anniversaire, en septembre 1782, La Fayette achète un hôtel particulier et dans les mois qui suivent, il quitte l'hôtel des Ayen-Noailles. Si La Fayette dispose librement de petites sommes,

les dépenses liées à son entretien et à celui de son épouse, à ses domestiques et à la gestion de ses biens sont réglées, sous le contrôle du conseil de famille, par l'avocat Gérard dont la comptabilité particulièrement détaillée va nous permettre de mieux comprendre le financement de l'expédition de La Fayette. Mais auparavant résumons brièvement l'origine de la fortune de La Fayette et les raisons réelles de son départ pour l'Amérique.

Si La Fayette né à Chavagnac en 1757 se revendique le plus souvent comme auvergnat, sa fortune est pour l'essentiel composée de terres en Bretagne près de Saint-Brieuc et en Touraine, à Loches et Reignac notamment. Pour acheter son régiment de dragons, son père a contracté un riche mariage avec Julie de La Rivière, fille du très riche marquis de La Rivière et petite fille du comte de La Rivière, lieutenant général des armées du roi et commandant des mousquetaires noirs à Versailles. Si la dot de Julie n'était que de 100 000 livres entièrement dépensées pour l'achat du régiment de son mari, la mort brutale de ses deux frères faits de Julie l'unique héritière du marquis qui fait venir Gilbert à Paris en 1768 pour y recevoir une éducation digne de son rang. La mort le 3 avril 1770, de Julie de la Rivière suivie le 12 avril par celle du marquis de La Rivière fait de Gilbert de La Fayette un des orphelins les plus riches de France. Sa fortune passe sous le contrôle d'un conseil de famille présidé par son arrière-grand père, le comte de la Rivière et sa tante Mademoiselle du Motier de La Fayette.

De tout cela La Fayette ne dit pas un mot dans ses mémoires et passe complètement sous silence le rôle pourtant essentiel du comte de La Rivière. Depuis son plus jeune âge, La Fayette veut être un militaire comme son père et son oncle tout deux morts à la guerre. Le comte obtient pour Gilbert une place dans le corps des mousquetaires le 9 avril 1771 : *« J'eus l'honneur de passer une revue devant le roi, d'aller à cheval à Versailles en grand uniforme »* mais surtout le comte organise le mariage de Gilbert avec Adrienne la seconde du duc d'Ayen, fils du maréchal de Noailles et d'Anne Louise Henriette d'Aguesseau, petite fille du chancelier.

Bien que ce mariage soit arrangé, Gilbert est adopté par sa belle-famille, particulièrement par sa belle-mère qui n'a pas de fils mais Gilbert veut être soldat plus qu'un courtisan. Le duc d'Ayen, fait entrer La Fayette comme lieutenant dans le régiment familial des Dragons de Noailles, commandé par le Prince de Poix, et dont le premier capitaine est le vicomte de Noailles,

⁸ lettre reproduite in Patrick Villiers, *L'Hermione, La Fayette Latouche Tréville, op.cit.*

également beau-frère de La Fayette. Gilbert se donne pleinement dans cette carrière militaire et participe à toutes les manœuvres notamment à celles qui ont lieu chaque année aux alentours de Metz dont le gouverneur militaire est le comte de Broglie.

La carrière militaire de La Fayette semble ainsi toute tracée quand une réforme appliquée en juin 1776 par le ministre de la guerre, Saint-Germain, y met fin brutalement. Le ministre impose une diminution des effectifs de l'armée française qui oblige les régiments à passer de deux compagnies à une seule et par conséquent de deux capitaines à un seul. Le 11 juin, La Fayette, capitaine en second du régiment de Noailles est « réformé », nous dirions aujourd'hui « réserviste » d'office. Il doit quitter le régiment et retourner vivre chez les Noailles et à la Cour. Or la Fayette veut rester militaire. Seul un engagement à l'étranger lui permettrait de rester militaire. Un seul terrain d'opérations paraît être possible : combattre aux côtés des Insurgents américains mais l'aide de la France à la révolte n'est encore officielle.

Dans ses *Mémoires*, La Fayette prétend avoir assisté à un dîner donné à Metz par Charles François, comte de Broglie en l'honneur du duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre George III. Le duc y critique alors la politique suivie par le gouvernement britannique en Amérique du Nord et aurait prédit la victoire des Insurgents. La Fayette prétend s'être aussitôt enflammé en faveur de la cause de la future république. Rien n'est moins sûr car La Fayette donne comme date août 1776 alors que le dîner s'est tenu le 8 août 1775. Cependant la date d'août 1776 un mois après sa situation de « réformé » correspond bien plus à la décision du marquis de s'engager chez les Insurgents. En outre c'est en 1776 que Louis XVI prend la décision de soutenir les Insurgents.

Le 10 juin 1776 Beaumarchais crée la firme *Roderigue Hortalez et compagnie* pour envoyer au Congrès : armes, uniformes et munitions et en négocier la vente contre l'achat de produits américains. Beaumarchais affrète aussitôt huit navires pour livrer 30 000 fusils, 100 000 cartouches, 200 canons etc.. Le secrétaire particulier du comte de Broglie, Guy Martin du Boismartin, présente le 17 juillet Silas Deane, l'envoyé du Congrès, à Vergennes. Le 15 août, Silas Deane écrit au « Secret Committee » pour annoncer qu'il commence à recruter des officiers français. Le 11 septembre, Silas Deane signe l'engagement controversé de Tronson du Coudray

avec l'appui de Gribeauval, le grand réformateur de l'artillerie française.

Le comte de Broglie, recruteur de La Fayette

Au cœur de l'engagement de la France aux côtés de l'Amérique apparaît un personnage clé : le comte de Broglie, souvent sous le prête-nom de son secrétaire particulier Dubois-Martin. Il est impossible en quelques phrases de résumer l'œuvre du comte de Broglie de 1763 à 1777 dans la préparation de la guerre contre l'Angleterre mais elle fut essentielle⁹. Frère cadet du maréchal de Broglie, il fut repéré par Louis XV qui le nomma à la tête du « secret du roi » c'est-à-dire à la tête des services secrets français. Il y recruta Vergennes et Beaumarchais. Le comte de Broglie était un ennemi farouche de l'Angleterre et dès 1763, sur ordre de Louis XV, il a dressé une cartographie des côtes de la Manche en vue d'un plan d'invasion, plan qui sera repris dans ses grandes lignes en 1779. Gouverneur de Metz depuis 1774, il a pu juger La Fayette lors des grandes manœuvres annuelles de l'armée française en 1774 et 1775. Broglie était aux côtés du père de La Fayette quand celui-ci fut tué à la bataille de Minden en 1759.

On le sait aujourd'hui, Broglie avait l'ambition, compte tenu de sa grande expérience militaire, politique et diplomatique, d'être nommé le généralissime de l'armée des Insurgents. À ce titre avec Beaumarchais et Silas Deane, il achète en octobre 1776 une cargaison d'armes et de munitions et affrète un navire : la *Seine*. Son but est de vendre la cargaison d'armes pour financer les dépenses de cette future campagne militaire. Il recrute également un état-major où figurent deux hommes essentiels : Jean de Kalb et François Augustin du Bois-Martin, frère du secrétaire de Broglie. C'est ce dernier qui a accueilli Silas Deane en juillet 1776, l'a conduit au château de Ruffec, chez Broglie¹⁰. Officier au régiment de Port-au-Prince, il a une expérience de l'outre-mer et du commerce colonial. Jean de Kalb, né en Bavière en 1721, est passé très jeune au service de la France et a combattu sous les ordres du Maréchal et du comte de Broglie, ses talents de militaire lui ont valu d'être nommé lieutenant-colonel en mai 1761. Comme il parle anglais, en 1766, sur la recommandation de Broglie, il a été envoyé en mission d'espionnage aux États-Unis et à son

⁹ Voir Patrick Villiers, *L'Hermione, La Fayette*, op. cit., p.11-14.

¹⁰ Étienne Taillemite, *La Fayette*, Paris, Fayard, op.cit., p.24.

retour est employé par les services secrets français et le comte¹¹.

Selon La Fayette ce serait le 6 novembre 1776 que Kalb aurait présenté La Fayette à Silas Deane et le 7 décembre que La Fayette, le vicomte de Noailles et Ségur auraient signé leur engagement pour les États-Unis toujours est-il que le 11 décembre, Broglie précise sa mission à Kalb : convaincre le Congrès de recruter « *un personnage à qui il faut donner le pouvoir d'amener à lui ses instruments [les officiers] et de leur donner des grades* ».

Le 14 décembre, l'*Amphitrite*, en présence de son armateur Beaumarchais, quitte le Havre pour l'Amérique du Nord avec 49 officiers français dont Du Coudray et avec 6 132 fusils, 63 canons etc. Cependant, le 17 décembre, l'ambassadeur anglais lord Stormont ayant appris ce départ grâce à son réseau d'espions, exige de Sartine, le secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies, que les autres navires de Beaumarchais : le *Romain*, l'*Andromède*, l'*Anonyme* et la *Seine* soient bloqués au Havre. Or Kalb et l'état-major de Broglie doivent embarquer sur la *Seine*. Broglie doit donc trouver un autre navire et être plus discret, d'où la nécessité de choisir un autre port. C'est la conséquence de l'embargo de la *Seine* qui fait que La Fayette va se trouver aux côtés de Kalb et de Dubois Martin à Bordeaux.

Les documents de l'Amirauté ainsi que divers papiers privés permettent aujourd'hui d'affirmer que le voyage de la *Victoire* a été entièrement organisé par le comte de Broglie avec l'aide des services secrets de Louis XVI et de Beaumarchais. Il fallait cependant protéger les intérêts du clan Noailles. Un frère du duc, le marquis de Noailles est ambassadeur de France à Londres, un autre, le duc de Mouchy, ex-comte de Noailles est gouverneur de Bordeaux et du Château-Trompette où sont stockés les fusils destinés aux colonies et aux Insurgents. Le départ de l'état-major de Broglie pour l'Amérique ne peut avoir été donné sans l'accord de Louis XVI. Le départ pour

l'Amérique du nouveau par alliance de l'ambassadeur de France à Londres pourrait provoquer une crise diplomatique. Il faut donc imaginer une fable pour éviter cette crise d'où l'envoi de Gilbert à Londres pendant que le navire la *Victoire* est acheté à Bordeaux.

Dans une lettre écrite à Londres le 9 mars le marquis écrit au duc d'Ayen en prétendant avoir déjà acheté le navire : « *J'ai trouvé une occasion unique de me distinguer et d'apprendre mon métier : je suis officier général dans l'armée des États-Unis d'Amérique... En ce moment, je suis toujours à Londres attendant toujours des nouvelles de mes amis. Dès que je les aurai, je partirai d'ici sans m'arrêter à Paris j'irai m'embarquer sur un vaisseau que j'ai fretté et qui m'appartient. Mes compagnons de voyage sont Monsieur le baron de Kalb, officier de la plus grande distinction, brigadier des armées du roi et major général aux services des États-Unis ainsi que moi et quelques officiers excellents qui veulent bien partager mes aventures... votre tendre fils La Fayette*¹² ».

Sachant que la correspondance entre l'Angleterre et le continent était systématiquement dépouillée par la police anglaise, on comprend mal qu'une lettre qui n'est même pas protégée par un cryptage, et qui désigne Kalb nommément soit ainsi expédiée au duc d'Ayen. Mais surtout, à cette date, le navire la *Victoire* n'a pas encore été acheté et La Fayette n'a pas encore mis d'argent dans l'expédition comme le montre le dépouillement de la comptabilité de l'avocat Gérard¹³ pour l'année 1777 qui permet également de reconstituer la chronologie exacte de l'achat de la *Victoire* et le nom des acheteurs de la cargaison¹⁴.

Le 11 février 1777, alors que La Fayette s'apprête à partir pour Londres, François Augustin Dubois-Martin écrit de Bordeaux au comte de Broglie qu'il a trouvé un navire auprès d'un armateur Jacques Reculés de Basmarein pour 29 000 livres. François Augustin, cadet de famille, n'a

¹¹ Voir le remarquable article de Bernard Vincent, « *La Fayette et la guerre d'Indépendance, neuf lettres inédites* », *Sources, Revue d'études anglophones*, n°16, 2004, p.7-64, université d'Orléans, intertrad, éditions Paradigme.

¹² In André Maurois, *Adrienne ou la vie de Mme de La Fayette*, Paris, Hachette, 1960, p. 68-69. Pour les rapports entre Kalb et Broglie, voir Henri Doniol, *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique. Correspondance diplomatique et documents*, Paris, 1886-1892, vol. II et vol III.

¹³ Archives nationales, Minutier Central ET/LVIII/492. Voir notamment *Dépense, premier chapitre à cause des paiements faits au ci-après nommé pour l'acquit des engagements de Monsieur le Marquis de La Fayette depuis le dit jour 30 avril 1777*. La première dépense est le paiement d'une lettre de change de 2400 livres tirée le 12 avril à l'ordre de Mrs Reculés de Basmarein et Raimbaux et cie.

¹⁴ Le rôle du conseil de famille et de la duchesse d'Ayen sont analysés dans Patrick Villiers et Laurence Chatel de Brancion : *La Fayette, rêver la gloire*, Paris 2013, Editions Monelle Hayot, p. 62-78.

pas d'argent et c'est bien entendu le comte de Broglie qui paye. Le beau-frère de Dubois-Martin, Pierre de Larquier aurait apporté 3000 livres tournois¹⁵. M. Larquier n'a jamais publié les documents originaux qui viennent de fonds privés mais la comptabilité de La Fayette permet de confirmer cette thèse. La future *Victoire* se nomme en réalité *La Bonne Mère*, navire de 268 tx, appartenant à l'armateur Labat de Sérène. *La Bonne Mère* est d'abord vendue le 19 février à l'armateur Louis Lanoix. Ce dernier la rebaptise *La Clary* et la vend sous seing privé à Basmarein le 22 février. La vente n'est enregistrée que le 7 mars et Basmarein déclare alors la renommer la *Victoire*. Toutes ces ventes et changements de nom¹⁶ sont réalisés entre négociants et La Fayette ne peut y avoir pris la moindre part. Au passage le prix passe de 25 500 livres à 29 000 livres¹⁷.

Selon l'ordonnance de 1681, seul un armateur peut armer un navire et doit déposer une forte caution l'obligeant à faire le retour du navire dans le port de départ. En revanche, l'armateur peut vendre tout ou partie du navire comme le montrent les registres de propriétés dont certains existent encore dans les archives bordelaises. C'est donc Basmarein qui recrute l'équipage et le capitaine Boursier. La maison Basmarein, Raimbaux et Cie, était en relations d'affaires avec Beaumarchais et va armer cette même année pour l'Amérique deux autres navires, la *Duchesse de Mortemart* et le *Meulan*. En dix-huit mois, de la fin de l'hiver 1777 à la fin de l'été 1778, elle va expédier 65 navires jaugeant 13 000 tonneaux, armés de 381 canons et montés par 1 550 hommes d'équipage, 38 de ces bateaux ne sont jamais revenus. Nulle trace du nom de La Fayette dans les archives de l'amirauté.

Ce mois de février de la comptabilité du marquis est caractérisé par l'achat à crédit de l'*Atlas de l'Amérique septentrionale des sieurs Pierriers et Verriers géographes du roi*, que La Fayette finira de payer le 16 septembre 1778¹⁸. Au total, le marquis contracte en février pour 110 525 livres d'emprunts. D'avril 1777 au 31 décembre 1778 le total des recettes du Marquis est de 268 943 livres tournois et celui des dépenses de 255 233 livres dont 55 000 livres pour le train de vie parisien de Gilbert et 31 000 livres

pour celui Adrienne. Nous voilà bien éloignés de la vision misérabiliste d'une Adrienne enceinte et recluse dans une chambre de l'hôtel parental. Adrienne tient à Paris un salon qui est un des plus fréquentés de la capitale.

En regard des emprunts de février 1777, les emplois ne figurent pas mais deux sommes sont particulièrement explicites : 43 500 livres tournois empruntées à Beaumarchais et 16 500 livres au vicomte de Choiseul. L'emprunt à Beaumarchais ne laisse aucun doute sur le soutien officieux de l'entourage royal. Comment continuer à ajouter foi aux propos de Gilbert prétendant avoir engagé ses dépenses pour l'Amérique sans que son entourage le sache ? C'est également ce qu'écrit le 26 mai 1777, l'*Espion Anglais*, journal bien informé : « *je veux croire que le Marquis de La Fayette, entraîné par une louable ambition, ait conçu de lui-même le hardi projet d'aller servir la cause des Insurgents ; il n'y a là rien d'extraordinaire mais, s'il est enflammé par l'ardeur de la gloire, il est en même temps très jeune et d'un caractère modeste et timide. Est-il vraisemblable qu'il ait osé ou pu l'exécuter sans que sa famille en ait connaissance ?* »

Les Noailles au service de l'engagement de Gilbert de La Fayette

Si, au début, le comte de Broglie achète la *Victoire* et une première partie de la cargaison d'armes, une partie des officiers qui doivent l'accompagner achète également des armes, notamment Kalb. Le chevalier du Buysson, autre passager, dans une lettre adressée au comte de Broglie confirme l'achat de cette cargaison d'armes : « *Le marquis avait sur son vaisseau une riche cargaison. Il s'était annoncé pour vendre le tout. Il avait trouvé de 3 à 4 cent pour cent de profit sur cette somme considérable. Il espérait tous nous obliger. Nous comptons en avoir assez pour passer 2 ou 3 ans avec aisance dans ce pays-ci ...* »

Ainsi reprenant les idées du comte de Broglie, la famille Noailles achète la majorité de la cargaison dont la revente financera la campagne de La Fayette aux États-Unis en 1777 et 1778. Quelle est donc le montant de cette cargaison ? Selon M. Larquier, la valeur de la cargaison était supérieure à 100 000 livres. À cet égard la comptabilité tenue par Gérard permet de préciser une partie des engagements de La Fayette. Le jeune marquis monte à bord de la *Victoire* le 17 mars et il signe ses

¹⁵ Bernard de Larquier, *La Fayette usurpateur du navire La Victoire*, Surgère, 1987.

¹⁶ Ces documents sont aujourd'hui en ligne aux Archives départementales de la Gironde. Voir les registres de *Déclarations de propriétés*, 6B 1722 et suivants. J'ai dépouillé ces registres de 1972 à 1975.

¹⁷ Bernard de Larquier, *La Fayette*, op. cit., p.53 et suivantes

¹⁸ Archives nationales, Minutier central, ET/LVIII/492. *Etat des engagements contractés par le Marquis de La Fayette au commencement de février 1777, moment de son départ pour l'Amérique.*

premières lettres de change pour rembourser la cargaison à partir du 24 mars. Ce jour-là, il remboursa 19 000 livres à Du Buysson qui refuse donc de prendre le risque de vendre sa part de cargaison aux Etats-Unis.

Le jeune marquis rembourse également à Dubois 57 251 livres. Ce qui confirme que Dubois Martin avait payé à Basmarein non seulement le navire mais également une partie de la cargaison. Dubois-Martin tentera vainement de convaincre le Congrès des Etats-Unis de recruter le comte de Broglie. La Fayette signe également une lettre de change de 9 412 livres à l'ordre de Basmarein. Il fera également une lettre de change à Kalb à Charleston pour la somme de 27 431 livres le 26 juin, donc après la vente de la cargaison. D'autres lettres de changes seront versées ultérieurement à Basmarein. En 1778 le prêt de 43500 l.t. consenti par Beaumarchais en février 1777 sera remboursé.

On ne peut savoir dans le remboursement de ces sommes ce qui correspond exactement à l'achat de la cargaison de la *Victoire*, à l'achat du navire et ce qui relève des frais de l'expédition pour la Fayette lui-même : prise en charge de ses aides de camps et de ses domestiques, armes personnelles, argent personnel, uniformes etc. La Fayette est propriétaire approximativement de 60 à 70 % de la cargaison au départ de Bordeaux. La valeur de la cargaison de la *Victoire* ne s'explique que par la présence d'armes ce que confirment des sources américaines. A Charleston, selon le professeur Robert Crout, les armes et les autres éléments de la cargaison ont été remis à la maison John Cribbs and Mey, correspondants de Basmarein avec mission de « *vendre la cargaison, de charger le navire de denrées du pays et d'expédier le tout pour le compte et risque du marquis de La Fayette à l'adresse de MM. Reculés de Basmarein, Rambaux et cie* » par une convention du 24 juin 1777, reconfirmée en 1779.

La *Victoire*, une expédition bénéficiaire

Comme le prouve la lettre de la duchesse d'Ayen à l'avocat Gérard citée au début de cet article, la vente des armes doit dégager un grand bénéfice dont une partie sera transformée en une cargaison de riz acheté à Charleston et ultérieurement revendu à Saint-Domingue ce qui permettra un bénéfice supplémentaire. Quel bénéfice La Fayette a-t-il pu réaliser à Charleston? Beaumarchais dans sa correspondance avec les

négociants affirme que la vente des armes et autres munitions rapportait 300 à 400 %. Beaucoup de fournitures demandées par les Insurgents sont en vente libre dans les ports. Louis XVI ayant décidé le remplacement du fusil modèle 1766 léger en service dans l'armée française, des milliers de fusils de ce modèle 1766 sont alors vendus à destination des Insurgents notamment à Beaumarchais et à Monthieu mais également à d'autres armateurs. Selon mes estimations, il y avait au moins 5000 fusils à bord de la *Victoire*, un historien américain a même affirmé qu'il y aurait eu 25000 fusils. Ces fusils proviennent le plus vraisemblablement de l'arsenal de Bordeaux. Le duc de Mouchy, oncle par alliance de la Fayette est le gouverneur de Bordeaux et du château Trompette où sont stockés les fusils de l'armée royale et notamment les fusils modèle 1766.

La Fayette dans une lettre adressée à Adrienne après son arrivée sur la côte américaine, a décrit en termes euphoriques sa marche depuis la plantation du major Benjamin Huger jusqu'à Charleston : « *j'arrive mon cher cœur en fort bonne santé dans la maison d'un officier américain [le major Huger]. Je vais ce soir Charleston.. Les manières de ce monde-ci sont simples, honnêtes et dignes en tout du pays où tout retentit du beau nom de liberté.* »

Du Buysson nous donne une tout autre version beaucoup moins romantique :

« *Nous arrivâmes après trois jours de marche à Charleston, faits comme des gueux et des brigands. Nous fûmes reçus en conséquence et montrer au doigt par la population du pays lorsque nous nous dîmes des officiers français uniquement conduits par le désir de la gloire et de défendre leurs libertés et traités d'aventuriers mêmes par les Français qui sont en grand nombre à Charleston. La plupart de ces officiers français sont des officiers perdus de dettes, plusieurs chassés de leur corps...* »

La Fayette au contraire se vante d'avoir été très bien reçu « *par le gouverneur Rutledge et les généraux Howe, Moultrie et Gulden.* » C'est bien évidemment l'arrivée du navire qui explique ce retournement. Dans une lettre du 19 juin La Fayette annonça à Adrienne l'arrivée de la *Victoire* en ces termes : « *quand je suis arrivé à Charleston, tout le monde m'a dit que mon vaisseau était pris sûrement parce que deux frégates anglaises bloquaient le port. Eh bien par un bonheur inconcevable, un coup de vent ayant un instant éloigné les frégates, mon vaisseau est arrivé en plein midi sans rencontrer ni ami ni ennemi*¹⁹ ».

¹⁹ In P. Villiers et L. Chatel de Brancion, *La Fayette, rêver la gloire*, op.cit, p. 70-73.

Trop de pièces manquent dans les différentes archives pour construire de manière absolue la comptabilité de l'expédition la *Victoire* mais on peut estimer que cette cargaison a été vendue pour 250 000 livres à 300 000 livres. Il est révélateur que La Fayette deux jours après l'arrivée du navire fait un don de 27000 livres tournois aux autorités de Charleston puis se fait ouvrir un crédit sur Philadelphie et achète chevaux et berlines pour son voyage à Philadelphie. Il est impossible de mesurer le bénéfice net. La cargaison de la *Victoire* a-t-elle été payée au comptant ou à crédit ? La Fayette a constamment recours aux lettres de change mais le numéraire manque cruellement aux Etats-Unis en guerre. La vente des fusils et des munitions à Charleston a servi à acheter la cargaison de riz de la *Victoire*, à faire le don aux autorités de Charleston et à réaliser les achats pour se rendre à Philadelphie.

Quel a été le solde de cette opération après l'achat du riz ? Difficile à dire mais Cripps and Mey ouvrirent un crédit à La Fayette sur leurs correspondants de Philadelphie et notamment sur le célèbre banquier Norris qui va soutenir la candidature de Gilbert devant le Congrès des Etats-Unis. Dans une lettre à John Cripps, écrite à Valley Forge le 4 juin 1778, le marquis lui rappela qu'il était encore dépositaire de sommes très importantes et lui demanda de rembourser 7000 \$ qu'il avait empruntés au président du congrès Henri Laurens.

On peut estimer que pour un investissement net dans la *Victoire* d'environ 50 000 livres tournois, La Fayette et sa famille ont gagné probablement 150 000 livres tournois, peut-être plus. Cette somme aurait pu être encore supérieure si la *Victoire* n'avait pas fait naufrage le 14 août 1777 en sortant de Charleston. L'équipage est sauvé mais le navire ne peut être renfloué. John Cripps parvient à sauver et revendre la cargaison de riz pour 15 000 livres tournois. Le marquis recevra en 1780 et 1781 le produit de l'assurance de la cargaison. Le bénéfice que la vente de cette cargaison aurait pu faire aux Antilles n'a donc pas été réalisé. Néanmoins, par rapport à ses compagnons de voyage, La Fayette est riche. On comprend mieux qu'il se présente devant le Congrès des Etats-Unis à Philadelphie en prononçant sa célèbre phrase : « *Je viens servir à mes dépends* », c'est-à-dire avec le grade de général des Etats-Unis mais sans solde.

La Fayette n'est donc pas un naïf en matière commerciale. Cette fausse naïveté ne doit pas faire oublier que le marquis peut réellement être généreux comme le montre les 27 000 livres offerts aux autorités de Charleston. Tout le bénéfice de ce voyage est réinvesti dans son engagement aux côtés des Insurgents de 1777 à 1778. Si le voyage commercial de la *Victoire* est une réussite, il restait à La Fayette à prouver son engagement auprès des Insurgents et sa valeur militaire, c'est qu'il démontrera à la bataille de la Brandywine puis aux côtés de l'amiral d'Estaing en 1778 et surtout lors de son deuxième engagement après son retour triomphal sur l'*Hermione*²⁰.

Patrick Villiers
Membre titulaire
Académie d'Orléans
Le jeudi 7 décembre 2017

²⁰ La Fayette fut aux Etats-Unis un très brillant militaire, adoptant les méthodes de guérilla des Insurgents . voir notre ouvrage Patrick Villiers,,

L'Hermione, La Fayette et Latouche-Tréville, op.cit., particulièrement les pages p. 29-41 et p. 125-151.

Les tribunaux de commerce

Henri Dransard

Résumé

Les « tribunaux de commerce » sont une « juridiction spécialisée de l'ordre judiciaire » et peuvent être qualifiés de « juridiction d'exception » puisqu'ils sont composés exclusivement de magistrats non professionnels. L'histoire de la « juridiction consulaire » commence, il y a près de cinq siècles, à Lyon, en 1419. Cela devient les « tribunaux de commerce » au moment de la Révolution, en 1792.

Il y a actuellement 135 tribunaux avec 3 200 juges, tous étant ou ayant été chefs d'entreprise. Ils sont élus par leurs pairs. Ils sont tous entièrement bénévoles, seuls les frais de fonctionnement étant pris en charge par l'État. C'est près d'1 million d'affaires qui ont été traitées en 2016. Le Tribunal de Commerce d'Orléans a été créé en 1563. Il est le seul pour le département du Loiret. Il est composé de 30 juges, parmi lesquels est élu un Président. Il a traité plus de 7 600 affaires en 2016.

Abstract

Commercial courts" are a "specialized jurisdiction of the judiciary" and can be qualified as "exceptional courts" since they are composed exclusively of lay magistrates. The history of "consular jurisdiction" began almost five centuries ago in Lyon in 1419. It became the "commercial courts" at the time of the Revolution in 1792.

There are currently 135 courts with 3,200 judges, all of whom are or have been entrepreneurs. They are elected by their peers. They are all entirely volunteers, only the running costs being borne by the State. Almost one million cases were processed in 2016. The Commercial Court of Orleans was created in 1563. It is the only one for the department of Loiret. It includes 30 judges, among whom a President is elected. He handled more than 7,600 cases in 2016.



Les Tribunaux de Commerce sont une « *juridiction spécialisée de l'ordre judiciaire* » qui peut être qualifiée de « *juridiction d'exception* ». Il en existe deux sortes : celles qui fonctionnent « exceptionnellement » à l'exemple de la « Cour de Justice de la République », composée de magistrats et de parlementaires, et qui ne siège que très occasionnellement, et d'autres, à l'instar des *Tribunaux de Commerce* et des *Conseils de Prud'hommes*, qui siègent en permanence mais sont composés de magistrats non-professionnels.

C'est une très longue histoire que celle des Tribunaux de Commerce puisqu'elle a près de 600

ans. C'est en effet en 1419, sous le règne de Charles VI, que fut créée, à Lyon, la première « *Juridiction Consulaire* » : elle était composée d'un Juge et de quatre « *Consuls* », tous élus parmi les « *marchands* », avec pour objectif de « *résoudre les problèmes entre marchands* ». Puis il fallut attendre le milieu du 16^e siècle pour voir se créer d'autres *Juridictions Consulaires* : Toulouse (1549) et Rouen (1556). Et par un Edit Royal de Charles IX, le Surintendant des Finances Michel de L'Hospital, Chancelier de France, crée en 1563 la *Juridiction Consulaire d'Orléans*, puis celle de *Paris*, en donnant, à chaque ville qui le souhaiterait, la possibilité de créer sa

propre juridiction. Celle d'Orléans aurait donc été créée avant celle de Paris, mais, pour des raisons de préséance, celle de la ville « royale » aurait été installée avant celle du « duché ».

Nous nous arrêterons à quelques dates qui jalonnent cette longue histoire :

En 1673, l'« *Ordonnance du Commerce* » traite de l'organisation et des compétences des Juridictions Consulaires.

En 1715, leur compétence est élargie aux « *faillites et banqueroutes* » non frauduleuses.

En 1789, il existe 77 juridictions consulaires sur tout le territoire.

En 1790, (les 16 et 24 août), la Révolution maintient les Juridictions Consulaires mais leur donne le nom de « *Tribunaux de Commerce* », toujours en vigueur.

En 1897, c'est la consolidation du réseau sur toute la France avec une extension de compétences concernant les « injonctions de payer » et les « procédures de référé ». Et dans le cadre des procédures collectives, on pourra traiter de redressement judiciaire et de liquidation.

En 1898, il existe 224 Tribunaux de Commerce (hors l'Alsace et la Moselle qui sont sous le régime allemand depuis 1870).

En 1983, Robert Badinter présente un projet de réforme comportant un « échevinage » généralisé - présence de magistrats professionnels à côté des juges consulaires. Il s'ensuit une très violente opposition de la structure consulaire qui brandit la menace d'une démission collective. Le projet est abandonné.

En 1997, un projet identique voit le jour. On se retrouve dans la même situation, et il est, à son tour, abandonné.

En 2003, l'ENM - Ecole Nationale de la Magistrature - créée en 1958 - prévoit une formation spéciale pour la juridiction consulaire. Celle-ci ne sera effective qu'en 2009....

Jusqu'alors les formations des juges consulaires étaient assurées par les tribunaux eux-mêmes, aux niveaux national et local, grâce aux subventions qu'ils recevaient de différentes origines, notamment du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie. C'était le cas à Orléans.

En région Centre, une formation continue annuelle de 12 heures minimum est obligatoire.

En 2009, une nouvelle carte des Tribunaux de Commerce est mise en application. Il y a de nombreuses suppressions et quelques créations, amenant au nombre de 135 tribunaux.

En 2016, le rapport de Didier Marshall - Pdt de la Cour d'Appel de Montpellier « la justice au XXI^e Siècle » prône un échevinage généralisé, non seulement pour les Tribunaux de Commerce, mais pour tous les tribunaux jugeant en matière économique et sociale. Il propose de commencer par le niveau d'Appel.

Certaines mesures proposées par ce rapport ont été - ou vont être - mises en application : c'est le cas, notamment, de l'obligation du recours à une tentative de conciliation préalable pour tous les litiges de moins de 4 000 € devant le Tribunal d'Instance. Mais on ne parle pas de l'échevinage généralisé...

Actuellement, il existe donc 135 Tribunaux de Commerce avec 3204 juges, et les textes récents précisent :

« *les Tribunaux de Commerce sont des juridictions de premier degré composées de juges élus et d'un greffier* »

« *le Tribunal de Commerce est une des juridictions spécialisées de l'ordre judiciaire* ».

La compétence des Tribunaux de Commerce concerne les litiges commerciaux pouvant exister entre commerçants, y compris les sociétés, entre particulier et commerçant, entre associés d'une même société. Ils peuvent également être saisis lors de la vente d'un fonds de commerce ou lors de problèmes liés à une liquidation judiciaire. Les litiges inférieurs ou égaux à 4 000 € sont jugés en dernier ressort. Un appel est possible au-delà de cette somme.

En matière de *Procédures Collectives*, seuls 18 tribunaux de commerce, dont celui d'Orléans, peuvent être saisis si l'entreprise a un chiffre d'affaires de plus de 20 millions € ou un effectif de plus de 250 salariés : c'est le domaine de « *grande compétence* » que le Tribunal d'Orléans exerce sur les territoires des Cours d'Appel d'Orléans et de Bourges, sous le nom de « *Tribunal de Commerce Spécialisé* »

Les Tribunaux de Commerce développent de plus en plus des actions de détection et de prévention des difficultés des entreprises.

Les juges sont élus par un collège composé des *délégués consulaires* des Chambres de Commerce et des *juges et anciens juges* du Tribunal. Pour être candidat, il faut être de nationalité française, avoir plus de 30 ans, et être inscrit sur les listes électorales de la Chambre de Commerce en tant que dirigeant d'entreprise. Les membres élus du Conseil de

Prud'homme ne peuvent pas être candidats, et on ne peut être membre que d'un seul Tribunal de Commerce. Les juges ne sont pas des « mandataires » d'organisations patronales ou professionnelles comme le sont les conseillers Prud'hommes.

Un juge est élu pour un premier mandat de 2 ans suivi éventuellement de 3 mandats de 4 ans, soit une durée maximale de 14 années. Les juges sont tous des hommes et des femmes chefs d'entreprise. Ils connaissent parfaitement le domaine des entreprises et le milieu économique qui est le leur; beaucoup sont en activité.

La fonction est entièrement bénévole et, lors de sa prise de fonction le juge prononce le serment suivant : « *Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de garder le secret des délibérations et de me conduire en tout comme un juge digne et loyal* ». C'est tout récemment que le mot « *religieusement* » a été remplacé.

Un Tribunal de Commerce est composé, au minimum, d'1 président, de 12 juges et d'1 greffier.

Le président est élu pour 4 ans. Il doit avoir exercé au moins 6 ans (4+2) comme juge. Il ne peut donc pas être président plus de 2 mandats de 4 ans.

Le Tribunal peut être divisé en « chambres » d'au moins 3 juges.

Le jugement est collégial et doit être rendu par 3 juges, dont, obligatoirement, ou le président, ou un vice-président, ou un président de chambre.

Seuls les frais de fonctionnement sont assurés par le Ministère de la Justice. Les Tribunaux reçoivent certaines contributions volontaires de différentes organisations. C'était le cas de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret qui finançait un certain nombre de formations ou d'équipements informatiques.

Le Greffier fait partie du Tribunal de Commerce ; c'est un « *officier public et ministériel* » et il exerce une profession libérale réglementée, à l'instar des notaires ou des huissiers tout en participant à l'exercice du service public de la justice.

Il a 4 fonctions : en premier, une fonction d'assistance au Tribunal pour la tenue des audiences, au Président pour l'ensemble des tâches administratives, aux juges pour leur travail quotidien mais sans aucune fonction de décision juridictionnelle. Il ne participe pas aux délibérés.

Il doit aussi assurer la conservation des minutes d'archivages. Il tient ensuite « *le registre du*

Commerce et des sociétés- RCS » et en délivre tous les extraits - notamment les formulaires *Kbis* - qui lui sont demandés. Enfin c'est le Greffier qui tient à jour le « *Registre des Suretés Mobilières* ». Ses prestations sont rémunérées par les utilisateurs, alors que le recours au Tribunal de Commerce est gratuit.

Bien sûr, les relations d'un Tribunal de Commerce avec le système judiciaire, notamment avec le Procureur de la République, sont très étroites. Le Parquet a un droit de communication et dispose de la possibilité d'assister à toutes les séances. Il peut présenter des observations à toutes les audiences. Il peut interjeter appel. Il doit être obligatoirement informé de toutes les Procédures Collectives : son avis est sollicité mais le Tribunal reste souverain. Et le Procureur est présent à toutes les audiences traitant de Procédures Collectives.

Deux types de *mandataires de justice*, dont les professions sont réglementées par le Code Civil, sont très présents auprès du Tribunal de Commerce : les *administrateurs judiciaires* assistent – ou remplacent – le dirigeant de l'entreprise qui poursuit son activité en cas de « *redressement judiciaire* ». Et lorsque le Tribunal décrète « *la liquidation judiciaire* », avec cessation d'activité, le « *mandataire-liquidateur* » représente les créanciers, dresse l'état des dettes, procède à la réalisation des biens, afin de répartir ce qui reste entre les créanciers.

Il y a donc 135 Tribunaux de Commerce en France avec 3 204 juges. Les tailles sont très différentes. Celui de Paris est le plus important avec 172 juges. Il y en a 6 qui en comptent plus de 60, 48 ont entre 60 et 21 juges - c'est le cas du Tribunal d'Orléans qui a 30 juges - et 80 en ont moins de 20.

C'est tout près d' 1 million d'affaires qui ont été traitées en 2016 : 258 000 jugements et Procédures Collectives, 736 000 ordonnances. Sur 264 000 décisions susceptibles d'être portées en appel, 9 800 – soit 3,7 % - l'ont été effectivement, et 4 700 (48 %) ont été confirmées.

Comme nous l'avons vu précédemment, les Tribunaux de Commerce ont été l'objet, au fil des siècles, de nombreuses contestations qui réapparaissent plus ou moins régulièrement. Le monde judiciaire et le monde politique soulèvent, à intervalles irréguliers, un certain nombre d'objections vis-à-vis d'une institution qui est en marge du système officiel. Mais vouloir le supprimer, ou même restreindre son autonomie par l'échevinage, représente un engagement

financier considérable qu'il est très difficile d'envisager.

Voici quelques propos recueillis au fil des siècles :

- en 1790, Garat, ministre de la Justice après Danton, intervient à la Constituante : la justice consulaire « *présente trois avantages sensibles. C'est une justice prompte, éclairée et susceptible de toutes mesures qui peuvent conduire à un jugement équitable* »

- en 1897, un point de vue opposé : on évoque « *le régime florissant de cette catégories d'agents d'affaires avec un privilège exorbitant et scandaleux* » et « *le monopole odieux pour des hommes insatiables* ».

- en 1990 : c'est une justice « *rapide et peu coûteuse* » et « *efficace* ». « *Le taux d'appel est particulièrement bas. Il est plus faible que dans les Tribunaux de Grande Instance à compétence commerciale* » mais on note également « *une insuffisance de la connaissance du droit, certains conflits d'intérêt, et un manque de transparence* ».

- en 2013, on peut lire dans le rapport « Justice du XXIème siècle » déjà cité : « *les juges consulaires dont l'impartialité et la compétence sont perfectibles* » et « *leur très forte hostilité à l'échevinage* »

Notons, au passage, que certaines critiques concernent directement les *Auxiliaires de Justice*, dont nous avons parlé, dans le cadre de l'application des décisions des Tribunaux de Commerce.

C'est en Février 1563 que la Juridiction Consulaire d'Orléans est créée par un Edit Royal donné à Fontainebleau.

L'Édit est vérifié au Parlement le 8 mars, et enregistré au Baillage d'Orléans le 21 mars. Et le 18 juin, « *100 Notables Marchands* » procèdent, devant le Maire et les Echevins, à l'élection du Juge – François Colas, sieur des Francs - et des 4 Consuls - F. Stample, L. Lemasne, J. Salomon, G. Aubry. Ils iront prêter serment au Parlement le 13 octobre 1563. Il est amusant de noter que les prestations de serment auront lieu au Parlement jusqu'en 1566 avant d'avoir lieu, sur place, devant les Baillis et Sénéchaux locaux.

Cette décision a été prise en raison des « *dépenses que les juridictions consulaires étaient obligées de faire pour ces voyages* ». On voit que les problèmes financiers ne datent pas d'aujourd'hui....

Les consuls occupèrent successivement la grande salle de l'Hôtel de Ville – Hôtel des

Créneaux – puis une maison devant l'église Saint Pierre Ensentelée (Saint-Pierre-du-Martroi) jusqu'en 1596. Puis ils revinrent à l'Hôtel de Ville jusqu'en 1688. Ils occupèrent ensuite la « Maison de la Psalette », place du Cloître-Sainte-Croix avant de s'installer, en 1824, dans le Palais de Justice tout juste édifié rue de la Bretonnerie et où le Tribunal de Commerce siège toujours.

En 1716, il y a nomination de 4 « Conseillers assistants », sans voix délibérative.

En 1830, on compte 1 Président, 6 Juges, 4 Suppléants, 2 Huissiers et 1 concierge...

En 2009, le Tribunal de Commerce de Montargis est supprimé et il n'y a plus qu'un seul Tribunal, à Orléans, dans le département du Loiret.

Aujourd'hui, il est composé de 30 juges : 1 Président, 1 Vice-Président, 7 présidents de Chambres et de Section, et 21 Juges. Sa compétence est élargie pour certains dossiers sur les territoires des Cours d'Appel d'Orléans (Loiret, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire) et de Bourges (Cher, Indre et Nièvre) dans le domaine de « grande compétence » évoqué plus haut.

Et voici quelques chiffres concernant l'activité du Tribunal d'Orléans en 2016.

Le total des décisions rendues est de 7 634 dont 2 154 jugements et 5 480 ordonnances.

En 2015, 2 718 décisions étaient susceptibles d'un recours en appel : il n'y en eut que 55 effectivement portés, soit 2 % (3,7 % au niveau national) et 32 décisions confirmées, soit 58 % (48 % au niveau national).

Il faut également noter qu'il y a eu environ 500 entretiens de prévention et c'est en novembre 2016 qu'a été nommé un *Conciliateur de Justice*.

Et nous terminerons ce panorama en citant les 32 000 mentions existant au Registre du Commerce et des Sociétés du département avec, en 2016, 3 800 immatriculations et 2 100 radiations soit un solde positif de 1 700 nouvelles entreprises dans le Loiret.

Remerciements

Je remercie Jean-Paul Guilloteau et Jean-Pierre Navailles qui ont relu attentivement ce mémoire.

Henri Dransard

Membre titulaire de l'Académie d'Orléans
Communication du jeudi 27 janvier 2018

Les tribunaux de commerce

Claude Joly

Résumé

La juridiction consulaire se trouve au service de la communauté économique pour faciliter le règlement de leurs différents commerciaux et contribuer, également, au maintien des entreprises et *a fortiori* préserver des emplois.

Pour les différents commerciaux, les assujettis peuvent saisir la justice consulaire de quatre types de procédures.

Mais dans le cadre de la cessation de paiement, engageant la pérennité de l'entreprise, une procédure particulière dite "procédure collective" régit ces difficultés avec pour objectif le maintien de l'emploi.

Si les tribunaux de commerce ont réussi à conserver leur statut unique en Europe ils doivent porter eux-mêmes des propositions de réformes pour s'adapter au monde économique qui évolue très rapidement et non se les faire imposer par le législateur.

Abstract

The consular jurisdiction is providing its services to the economic community to facilitate the settlement of commercial disputes and contributes also to support the upholding of companies and consequently to preserve jobs.

The parties involved in the commercial disputes can refer to the consular justice through four procedures.

But in the case of cessation of payments which put at stake the company's continued operations, a specific procedure called "collective procedure" rules over these difficulties and aims at maintaining employment.

While the commercial courts succeeded in maintaining their unique status in Europe, they need to develop themselves the reform proposals needed to adapt to an ever faster changing economic world and not wait for these reforms to come top down from the legislator.



Il m'a été demandé de vous faire part de mon expérience de praticien de la justice commerciale et je tiens à remercier, ici, notre confrère Henri Dransard de m'avoir sollicité.

Si, depuis 1563, la justice en matière commerciale s'exerce en France, en première instance, par les tribunaux de commerce elle est considérée comme une justice d'exception.

1- Peu coûteuse, car fondée sur le bénévolat, rapide, elle est également proche, géographiquement et sociologiquement du

justiciable favorisant, ainsi, des solutions pragmatiques au regard des enjeux économiques locaux (Verrerie de la Chapelle Saint-Mesmin où tous les acteurs du monde économique, politique, de l'Etat, après de nombreux rebondissements ont contribué à une solution viable) et l'élaboration d'une jurisprudence créative. Elle est toutefois unique dans les pays occidentaux.

Mais certains opposent à cette juridiction la proximité des juges avec les acteurs

économiques qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts susceptibles d'entamer la confiance du justiciable.

Pendant l'exercice de mon mandat de juge auprès le tribunal de commerce d'Orléans (10 ans) je n'ai jamais entendu ou vu de problèmes de cet ordre qui pourraient amoindrir la confiance du justiciable en son juge; bien plus la Cour de Cassation dans ses attendus a lavé de toute accusation un juge éminent.

La réponse se trouve également dans le serment prononcé solennellement par le juge devant le président de la Chambre Commerciale de la Cour d'Appel avant son installation, qui engage le juge consulaire à respecter l'éthique c'est-à-dire la morale et la déontologie et fixe les devoirs à accomplir dans le cadre de sa charge. Tout manquement est sévèrement sanctionné. Les textes concernant la déontologie des juges consulaires relèvent du nouveau code de procédure civile.

Enfin, les soupçons qui ont pesé, dans le temps, sur certains tribunaux ne doivent pas rejaillir sur l'ensemble de la justice commerciale.

2- En matière contentieuse : la justice commerciale peut éprouver des difficultés à établir son impartialité objective en raison de la complexité croissante des litiges, mais, une sélection drastique des juges ainsi qu'une formation assurée par l'école nationale de la magistrature désamorcent cette critique de même que les juges consulaires n'ont pas démontré d'incapacité à juger selon différents rapports de l'assemblée nationale.

Tous ces détracteurs proposaient, alors, comme solution, l'échevinage des tribunaux de commerce (rapport Montebourg/ Colcombet 2001), consistant à faire siéger les juges bénévoles élus, comme assesseurs, aux côtés d'un magistrat professionnel, président de la formation de jugement.

Vive contestation des juges élus bénévoles certains (les plus chevronnés) démissionnant, désorganisant le bon déroulement des tribunaux, les autres faisant grève pendant plus d'un mois, leur sens des responsabilités les amenant, toutefois, à assurer seulement l'urgence.

Finalement, le gouvernement jeta l'éponge pour des raisons budgétaires évidentes.

3- La justice commerciale peut être saisie de quatre types de procédure.

3-1 L'injonction de payer : permet au justiciable d'obtenir rapidement à peu de frais le paiement d'une créance à la condition qu'elle soit commerciale et certaine.

Le juge chargé des injonctions, rend une ordonnance susceptible d'être frappée d'opposition. Le tribunal en formation collégiale jugera alors en dernier ressort. Au delà du plafond la décision est susceptible d'appel

3-2 La procédure de référé : rapide, et simplifiée permet de saisir en urgence le président du tribunal pour qu'il tranche un litige à titre provisoire lorsque la demande n'est pas sérieusement contestable.

3-3 Les requêtes au président du tribunal

Pour autoriser la prise de mesure conservatoire (hypothèques, nantissements)

Désigner des experts ou autres officiers ministériels,

Désigner un administrateur provisoire ou un mandataire ad hoc dans le cadre d'un règlement amiable.

3-4 La procédure ordinaire : traite des différents entre entreprises mais à la grande différence des tribunaux civils il n'y a pas de constitution d'avocats obligatoire le plaignant peut présenter ses doléances verbalement directement à l'audience (petits différents) ou déposer des conclusions auprès du greffier.

Toutefois le plus souvent les conclusions sont déposées par avocat interposé.

Au tribunal d'Orléans il n'y avait pas de juge de mise en état du dossier ni de juge rapporteur jusqu'au moment où lassé des manœuvres des avocats pour obtenir le renvoi de l'affaire pour défaut de dépôt de conclusion dans les délais, l'assemblée générale des juges consulaires prit la décision de créer une chambre de mise en état où se règlent ces problèmes matériels.

Après avoir entendu toutes les causes le tribunal se retire pour délibérer en ayant au préalable informé les parties que le jugement serait rendu à un mois.

La décision prise est collégiale même si un seul juge soumet à ses pairs les tenants et aboutissants du litige.

Peu de décisions (3%) sont renvoyées devant la Cour d'Appel qui confirme totalement (58%) ou infirme partiellement (24%) ou totalement (22%) la décision prise en première instance.

4- Les procédures collectives :

La mission du tribunal, en cette matière, est d'évaluer la situation économique d'une entreprise pour trouver la meilleure solution afin de pérenniser l'activité économique et de préserver des emplois.

4-1 La prévention :

Plus les difficultés de l'entreprise sont diagnostiquées en amont plus l'entreprise a des chances de surmonter ces complications conjoncturelles.

Mais, le chef d'entreprise n'acceptera d'initier une telle procédure que s'il a la garantie que l'existence de ces problèmes ne sera pas révélée sur la place publique pour ne pas compromettre ses relations avec ses banques, les assureurs crédit et ses fournisseurs.

Voilà pourquoi cette procédure a peine à s'imposer auprès des ETI et des TPI

En deuxième lieu et si l'entreprise est encore "*in bonis*" mais souffre en trésorerie : plusieurs solutions s'offrent au président du Tribunal :

Nomination d'un mandataire ad hoc ou d'un conciliateur pour assister le dirigeant dans une négociation avec ses créanciers en vue de l'étalement ou remise de tout ou partie de la dette.

Près de 75% des plans homologués par le tribunal vont à terme.

Envisager la demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde et préparer avec les créanciers un plan de sauvegarde.

Envisager la déclaration de cessation des paiements pour geler les dettes et préparer un plan de redressement.

4-2 La déclaration de cessation de paiement :

L'entreprise ne peut pas faire face à son passif, elle se doit de faire une déclaration de cessation de paiement auprès du greffe (80%

des assujettis à cette procédure concernant des entreprises de moins de 5 salariés.).

Le Tribunal, alors, réuni en chambre du Conseil, recevra et entendra les parties non dans un état d'esprit de sanctionner une faute ou un comportement du chef d'entreprise mais de trouver la meilleure solution possible pour sauver une activité générant des emplois.

C'est un moment très traumatisant pour l'assujetti et c'est la raison pour laquelle les juges doivent mettre à l'aise les petits artisans, souvent seuls, impressionnés par l'aréopage de robe noire, et essayeront de comprendre le mécanisme qui entraîne cette déclaration de cessation de paiement.

Après délibération, sur le siège et à huis clos, ils décideront soit la liquidation judiciaire avec poursuite ou non d'activité pour liquider les affaires courantes, soit ils déclareront l'entreprise en règlement judiciaire et nommeront dans tous les cas un mandataire judiciaire et pourront nommer un administrateur judiciaire avec mission prioritaire de tendre vers un plan de continuation pour les entreprises admises au règlement judiciaire.

Toutefois, il faut savoir que 90% des entreprises en règlement judiciaire sont déclarées en liquidation judiciaire avant ou après la présentation du plan de continuation.

A noter, que j'ai toujours vu, à Orléans, un représentant du parquet assister à ces audiences. Ses avis sont très précieux pour la bonne tenue de l'audience et pour la suite de la procédure.

Lorsque le tribunal est convaincu des attitudes délictueuses d'un chef d'entreprise il le renvoie à la chambre des sanctions qui prononcera une simple amende ou une interdiction de gérer plus ou moins longue, voire de déclarer l'individu en faillite personnelle.

5- Des auxiliaires de justice interviennent à la procédure ainsi :

5-1 Le Greffier, seul permanent du tribunal, personnage indispensable ou qui sait se rendre indispensable, est titulaire de sa charge qu'il a souvent achetée fort cher. Il doit être le garant du bon fonctionnement administratif du tribunal, mais parfois il a tendance à exercer une influence exorbitante si le Président du Tribunal n'est pas juriste ou n'a pas au moins un bon vernis sur les questions de procédure.

Par ailleurs, il exploite un monopole légal (actes judiciaires, tenue du registre du commerce, inscription des privilèges et suretés, publicité diverses etc...) qui nécessitait dans le temps du personnel mais à l'heure de l'informatisation des tâches (Infogreffe, Greftel), mais s'avère aujourd'hui extrêmement rentable.

4-2 L'administrateur judiciaire :

Le plus souvent issu du monde économique a pour tâche, en amont de toute procédure judiciaire, de conseiller l'entreprise sur les mesures à prendre pour passer le cap difficile.

Au cours de la procédure il peut être nommé pour administrer les biens de l'entreprise, le chef d'entreprise étant écarté, ou pour assister seulement le chef d'entreprise.

Pleins de bonne volonté, ils ne sont pas assez nombreux et leurs collaborateurs ont rarement pratiqué l'entreprise et été au contact des difficultés.

Le montant de leurs honoraires font soit reculer l'entreprise qui a pourtant besoin de conseil soit lorsque le tribunal les a mis en situation ajoute une difficulté financière aux difficultés de l'entreprise.

4-3 Le mandataire judiciaire :

Honoré de Balzac, habitué de cette justice, en donnait la définition suivante en 1837 dans César Birotteau :

"...des syndics provisoires qui remplacent l'agent, se chaussent avec les souliers du failli, deviennent par une fiction de la loi le failli lui-même, et peuvent tout liquider, tout vendre, transiger sur tout, enfin fondre la cloche au profit des créanciers, si le failli ne s'y oppose pas..."

Depuis lors peu de choses ont évolué mis à part le terme de syndic provisoire et le fait que le "produit de la fonte de la cloche" s'amenuise et permet d'abord de payer, éventuellement, les

auxiliaires de justice et s'il reste quelque centimes ils seront distribués à la masse des créanciers.

Si de nombreuses entreprises rentrent dans ce mouvoir très peu en sortent "*in bonis*".

En conclusion. La juridiction consulaire est au service de la communauté économique pour faciliter le règlement des différents commerciaux et contribuer également au maintien des entreprises. *A fortiori*, elle doit préserver les emplois et pour se maintenir envisager se réformer dans le calme et non dans la tempête qui ne devrait pas tarder de souffler à nouveau.

Et, pour que ces réformes ne soient pas imposées en externe par des « experts » aussi honorables soient-ils, il convient que les juges, au travers de la Conférence Générale des Tribunaux de Commerce, réfléchissent aux meilleurs moyens de s'adapter aux révolutions technologiques que connaît notre société car une justice économique efficace est, il me semble, un facteur de compétitivité précieux dans un monde économique très ouvert.

Il conviendrait également d'être très imaginatif pour améliorer la procédure de prévention en permettant à l'entreprise en difficulté de pouvoir toujours accéder aux concours bancaires et de ne pas avoir à régler les fournisseurs "au cul du camion". Cela passe par une révolution culturelle, je vous rassure, limitée aux agents économiques concernés, et ils n'y sont pas prêts, pour l'instant, même si de grands progrès ont été accomplis

Remerciements

Je remercie Christian Loddé et Jean-Pierre Guilloteau qui ont relu attentivement ce mémoire.

Claude Joly

*Membre correspondant de l'Académie d'Orléans
Communication du jeudi 27 janvier 2018*

La matière exotique

Prix Nobel de Physique 2016

Marius Ptak

Le prix Nobel de Physique 2016 a été décerné à trois chercheurs d'origine britannique installés aux Etats Unis pour leurs découvertes théoriques sur la **topologie des phases et transitions de phase de la matière**. Il s'agit de travaux théoriques à base de physique quantique, assez difficiles d'accès et qui formalisent pour la première fois l'organisation à l'échelle atomique de certains matériaux supraconducteurs, suprafluides ou de matériaux magnétiques en couches minces. Des applications intéressantes pourraient découler de ces travaux. Les trois récipiendaires sont : 1) **David Thouless** (82 ans) qui a fait sa thèse à Cornell dans l'Etat de New York aux Etats Unis et qui a ensuite émigré à Seattle dans l'Ouest américain où il est toujours professeur émérite. Il reçoit la moitié du prix. 2) **Duncan Haldane** (65 ans) qui a fait sa thèse à Cambridge en Angleterre et qui s'est ensuite installé à Princeton aux Etats Unis. **Michael Kosterlitz** (74 ans) qui a fait sa thèse à Oxford en Angleterre et qui

s'est ensuite installé à l'Université de Providence dans l'Etat de Rhode Island dans l'est des Etats Unis. La topologie est une branche des mathématiques qui a pour objet l'étude des déformations spatiales par des transformations continues (sans arrachages ni recollement des structures). Un exemple très connu est l'anneau de Möbius : un ruban plat est fermé après avoir subi une torsion de 180° , on parcourt ainsi les deux faces du ruban de façon continue. Une partie des travaux des récipiendaires porte sur les **états dits exotiques de la matière** : 1) à très basse température : -268°C , des alliages néobium-titane deviennent supraconducteurs, un courant électrique peut circuler indéfiniment dans une bobine dont la résistance est nulle. C'est ce qui se passe dans les aimants des appareils de RMN (Résonance Magnétique Nucléaire) et d'IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) 2) l'hélium liquide à -271°C est dans état super fluide, sa viscosité est nulle, il remonte le long des parois d'un récipient.3)

aux bornes d'un semiconducteur placé dans un champ magnétique apparaît une différence de potentiel proportionnelle à l'intensité du champ, c'est l'effet Hall 4) dans des couches très minces de Si à très basse température on observe des conductivités électriques par sauts qui sont des sauts quantiques..

David Thoules, Duncan Haldane et Michael Kosterlitz ont utilisé des méthodes mathématiques de pointe basées sur la topologie pour expliquer pour la première fois les propriétés étranges qui avaient été déjà bien décrites des supraconducteurs, des superfluides et des couches aimantées très minces. C'est ce dernier domaine qui est considéré comme le plus important dans la mesure où des organisations de la matière entièrement nouvelles ont été décrites. Il y a aujourd'hui une véritable explosion des publications dans ce domaine. Dans les couches aimantées très minces à très basse température apparaissent des phases particulières qu'ils ont appelées des **condensats quantiques**. Les calculs montrent que dans de telles surfaces à très basse température les aimants atomiques forment des tourbillons locaux qu'on appelle des **solitons** ou plus généralement des **skyrmions** qui sont des sortes de bulles magnétiques de taille atomique. Ces enroulements de spin ont aussi la propriété d'être « topologiquement protégés » : comme des nœuds au milieu d'une corde dont les extrémités sont attachées, ils peuvent être déplacés, mais ne peuvent pas être dénoués. En 2009 et 2010, des réseaux de skyrmions

ont été observés par une équipe allemande dans des cristaux de MnSi et par une équipe japonaise dans un alliage de FeCoSi. En 2011, de tels réseaux ont aussi été mis en évidence dans une couche monoatomique de Fer déposée sur un cristal d'Iridium. Il y a eu depuis de nombreuses mises en évidence de l'existence des telles nanostructures dans différents matériaux. En France, avec Albert Fert (Nobel 2007), le laboratoire de physique des solides d'Orsay associé à Thalès est très actif dans ce domaine. A Grenoble, l'Institut Néel et la société Spintec sont également en pointe sur ces nouveaux matériaux. Des phases topologiques ont été découvertes dans les matériaux bidimensionnels, dans les chaînes de spin unidimensionnelles mais aussi dans des matériaux à trois dimensions. Des matériaux topologiques, tels que des isolants topologiques, des supraconducteurs topologiques ou des métaux topologiques, suscitent de grands espoirs, car ils pourraient intégrer une future génération de composants électroniques et permettre le développement d'ordinateurs quantiques capables d'effectuer des calculs complexes, 100 millions de fois plus rapidement qu'avec un ordinateur conventionnel. Google et la Nasa ont annoncé des essais positifs avec leur ordinateur quantique le D-Wave 2X”.

Marius Ptak

*Membre titulaire, section sciences
Académie d'Orléans
Communication du jeudi 5 janvier 2017*

Conception et réalisation de machines moléculaires

Prix Nobel de chimie 2016

André Brack

Le prix Nobel de chimie 2016 a été décerné à parts égales entre le Français Jean-Pierre Sauvage, de l'Université de Strasbourg, le Britannique Sir J. Fraser Stoddart, de l'Université du Nord-Ouest à Evanston (USA) et le Néerlandais Bernard L. Feringa, de l'Université de Groningen aux Pays-Bas, pour la conception et la réalisation de machines moléculaires. Ils ont mis au point des molécules qui peuvent être mises en mouvement lorsqu'on leur fournit de l'énergie.

En 1983, à l'aide d'ions cuivre, l'équipe dirigée par Jean-Pierre Sauvage a réussi à synthétiser deux anneaux moléculaires (Figure 1) enlacés l'un dans l'autre (comme les maillons d'une chaîne) reliés entre eux non pas par des liaisons chimiques mais par des liaisons mécaniques. Avec cette méthode révolutionnaire, Jean-Pierre Sauvage ouvrait le champ des machines moléculaires, les deux anneaux pouvant bouger l'un par rapport à l'autre.

En 2000, son équipe synthétise le premier muscle artificiel, une molécule en deux morceaux qui coulissent l'un dans l'autre (Figure 2). Un réactif chimique contracte ou étire l'ensemble.

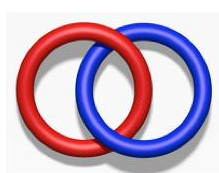


Figure 1.
Anneaux enlacés

En 1991, Fraser Stoddart et son équipe construisent un anneau moléculaire pauvre en électrons encerclant une chaîne linéaire riche en électrons à ses extrémités. L'anneau pauvre en électrons se déplace le long de l'axe vers les zones riches en électrons (Figure 3). En apportant de l'énergie au

système, Fraser Stoddart réussit à faire coulisser de façon contrôlée l'anneau le long de l'axe (Figure 4).

Dans les années 2000, Fraser Stoddart et son équipe ont construit de nombreuses machines moléculaires, comme un nano-ascenseur capable de s'élever à 0,7 nanomètre au-dessus d'une surface.

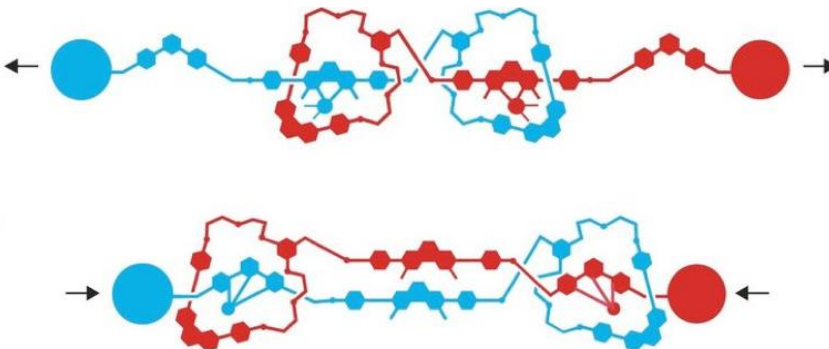


Figure 2. Molécules mimant une cellule musculaire.



Figure 3. Anneau coulissant le long d'un axe

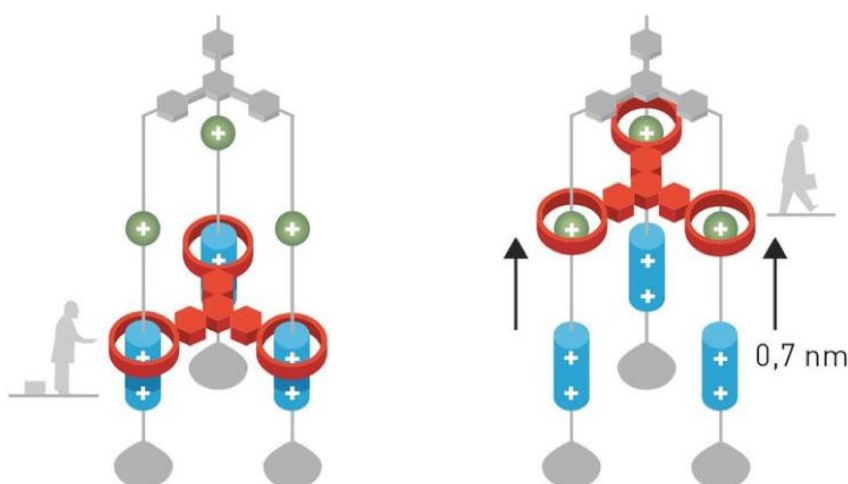


Figure 4. Molécules de type ascenseur nanométrique

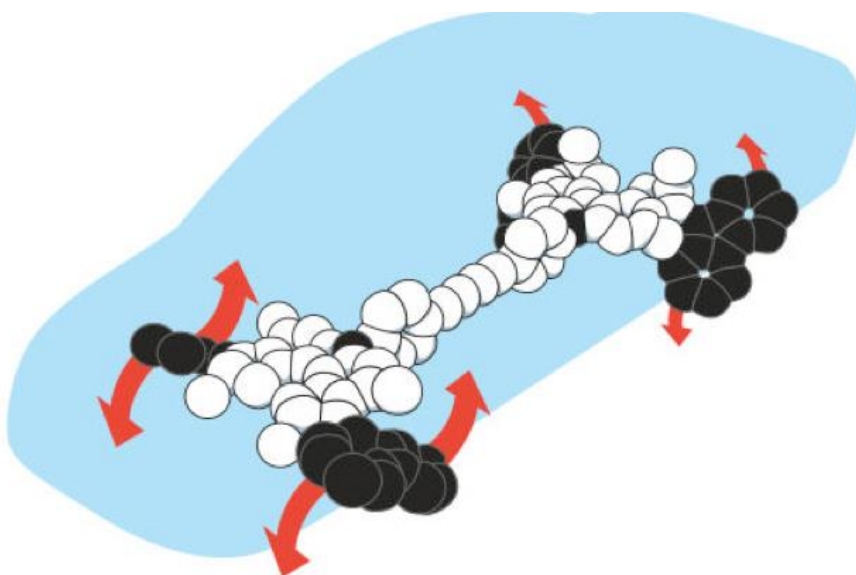


Figure 5. Voiture moléculaire avec un châssis et quatre moteurs.

Bernard Feringa a été le premier à mettre au point, en 1999, un moteur moléculaire qui tourne toujours dans le même sens. La molécule est constituée de deux molécules plates, les deux « pales » du rotor. Exposée à une impulsion de lumière ultraviolette, l'une des deux pales tourne de 180 degrés autour de la liaison centrale et ne peut revenir en arrière. L'impulsion suivante entraîne un nouveau demi-tour dans le même sens, et ainsi de suite. En perfectionnant ce moteur moléculaire, Bernard Feringa a réussi à atteindre en 2014 une vitesse de rotation de 12

millions de tours par seconde ! En 2011, à l'aide de quatre nano-moteurs et d'un châssis moléculaire, les chercheurs ont également construit une « nano-voiture » qui avance sur une surface (Figure 5).

Nous en sommes seulement aux balbutiements des machines moléculaires. Le moteur moléculaire est au même stade que le moteur électrique dans les années 1830, lorsque les scientifiques utilisaient des dispositifs expérimentaux divers sans savoir qu'ils conduiraient aux trains ou aux machines à laver. Les machines moléculaires seront probablement utilisées dans des nouveaux matériaux, des capteurs ou des systèmes de stockage d'énergie qui restent à inventer.

Communication du jeudi 5 janvier 2017

Mécanismes cellulaires de l'autophagie

Yoshinori Ohsumi

Prix Nobel de physiologie et Médecine 2016



Le prix Nobel de physiologie et médecine 2016 a été attribué à Yoshinori Ohsumi (Figure 1).

Yoshinori Ohsumi est né à Fukuoka au Japon en 1945 ; il a obtenu son doctorat en 1974, puis a passé trois ans à l'université Rockefeller de New York aux États-Unis. En 1977, il revient à l'université de Tokyo et en 1988 il dirige son propre groupe de recherche ; en 2009, il est professeur à l'Institut de technologie de Tokyo.



Figure 1. Yoshino Ohsumi

Le prix Nobel qui vient de lui être attribué récompense ses travaux sur les mécanismes de l'autophagie, c'est-à-dire sur le système de recyclage intracellulaire des macromolécules et en particulier des protéines : « rien ne se perd au niveau cellulaire, tout se transforme » pour reprendre l'idée du regretté Antoine Laurent de Lavoisier.

1 - Les antécédents

¹ Un système de sac partiellement lié au noyau et produisant en se différenciant des vésicules et des sacs appelés : l'appareil de Golgi.

Georges Palade, un précurseur, a mis en évidence diverses vésicules à l'intérieur du cytoplasme et a commencé à décrypter le transport intracellulaire des organelles depuis le réticulum¹ endoplasmique. Il faut se souvenir que de façon globale, une cellule animale est entourée par une membrane : la membrane plasmique, possède en son centre un noyau enveloppé d'une double membrane ; entre le noyau et la membrane plasmique se trouve le cytoplasme constitué d'un gel

appelé cytosol et de diverses organelles dont on va parler.

Christian de Duve en 1955 a identifié des organelles intracellulaires dans le cytoplasme, qu'il a appelées « lysosomes ». Les lysosomes sont des petites vésicules intracellulaires douées de la capacité de dégrader les macromolécules en particulier les protéines et les glycoconjugués : glycoprotéines et glycolipides. En 1963, Christian de Duve a nommé « autophagie » le processus

cellulaire de décomposition de ses propres composants : Autophagie dérive du grec *αυτο* : « soi-même », et *φαγειν* « manger ». Christian de Duve a obtenu le prix Nobel de physiologie/médecine en 1974.

En 2013, trois chercheurs (JE Rothmann, RW Schekman et TC Südhof) ont obtenu le prix Nobel de physiologie/médecine pour leurs travaux sur le trafic vésiculaire intracellulaire : le transport des vésicules dans la cellule, la fusion des vésicules entre elles et avec la membrane plasmique permettent la sécrétion de molécules effectrices.

2- Quelques rappels de données fondamentales

La demi-vie des protéines varie de quelques minutes à plusieurs mois sans changement apparent de l'état physique des cellules : cette permanence du volume et de la forme s'appelle l'homéostasie. Les protéines sont dégradées et recyclées à l'intérieur de la cellule dans des autophagosomes²: organelles autophagiques (Figure 2). L'autophagie est le mécanisme qui permet de dégrader les protéines en ces éléments de base appelés « acides aminés », ces acides aminés permettent la synthèse de nouvelles protéines.

3 - Les questions qui ont trouvé une réponse

Les outils utilisés par Yoshinori Ohsumi incluent les techniques biochimiques, la microscopie optique, la microscopie électronique, les techniques de génétique et de mutagenèse.

Les questions-clés auxquelles Yoshinori Ohsumi a répondu sont :

-l'autophagie est-elle cruciale pour la fonction cellulaire normale ?

-comment l'autophagie est-elle régulée ?

-l'autophagie est-elle importante dans les maladies humaines ?

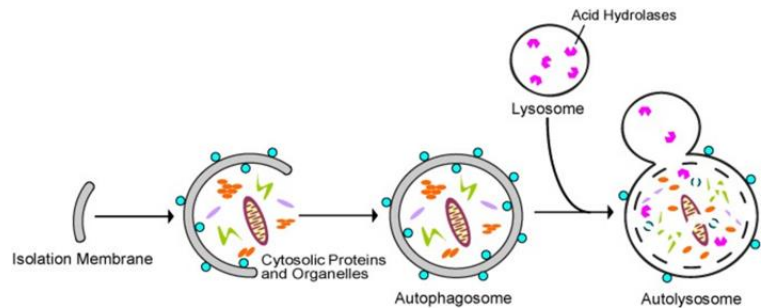


Figure 2. Mécanisme de formation d'un autophagosome suivie d'une fusion avec un lysosome.

À la fin des années 1980, le mécanisme d'autophagie a été mis en évidence avec un organisme unicellulaire : la levure de boulanger, *Saccharomyces cerevisiae*. Cette levure contient 16 chromosomes dans sa version haploïde et 32 chromosomes dans sa version diploïde : cette particularité est fondamentale pour l'isolement des mutants, puisque la cellule haploïde ne possède qu'un seul lot de chromosomes : donc tout gène inactivé peut conduire à un phénotype particulier. Dans la forme diploïde le résultat ne serait obtenu que si les gènes portés par chacun des deux chromosomes étaient mutés.

Ohsumi a estimé que, si l'autophagie existait dans la levure, l'inhibition des enzymes vacuolaires³ entraînerait l'accumulation de composants cytoplasmiques engloutis dans la vacuole. Pour tester cette hypothèse, il a développé des souches

² Formation d'un autophagosome (Figure 2) : une membrane intracellulaire se replie pour former un autophagosome en englobant un certain nombre de constituants du cytoplasme. L'autophagosome ensuite fusionne avec un lysosome (organelle contenant des hydrolases acides : enzymes coupant une molécule par addition d'une

molécule d'eau) et les hydrolases dégradent les macromolécules (protéines, glycoprotéines ...).

³ La vacuole chez la levure est l'équivalent des lysosomes dans les cellules animales ; elle contient entre autres des protéases spécialisées dans la dégradation des protéines.

de levures dépourvues des protéases vacuolaires (protéinase A, protéinase B et carboxy-peptidase). Il a découvert que les corps autophagiques s'accumulaient dans la vacuole (Figure 3) lorsque la levure (souches aux protéases vacuolaires déficientes) était cultivée dans un milieu dépourvu de nutriments, produisant une vacuole anormale qui était visible sous un microscope optique. Il a identifié un phénotype unique qui pourrait être utilisé pour découvrir les gènes contrôlant l'induction de l'autophagie. En induisant des mutations aléatoires dans des cellules de levure dépourvues de protéases vacuolaires, Ohsumi a identifié le premier mutant qui ne pouvait pas accumuler de corps autophagiques dans la vacuole ; il a nommé ce gène autophagie 1 (*APG1*). Il a ensuite trouvé que le mutant *APG1* perdait sa viabilité beaucoup plus rapidement que les cellules de levure de type sauvage dans un milieu dépourvu d'acides aminés.

En 1993, Yoshinori Ohsumi, avec Miki Tsukada, a décrit l'isolement et la caractérisation de divers mutants de gènes impliqués dans le processus d'autophagie⁴. Yoshinori Ohsumi a finalement identifié 37 gènes⁵ impliqués dans les phénomènes d'autophagie en analysant plus de 1000 mutants.

L'autophagie est régulée de façon très stricte, ce qui

évite tout gaspillage et ce qui permet un maintien des fonctions de la cellule. En particulier, la fonction autophagique dépend de l'activité d'une enzyme⁶ qui catalyse l'addition d'une protéine autophagique *APG12* au milieu d'une autre protéine *APG5*.

4 – Implications de l'autophagie dans les processus normaux et les processus pathologiques

L'autophagie est un processus universel qui intervient dans les processus physiologiques communs, au cours de l'embryogenèse et de la différenciation cellulaire depuis la conception jusqu'à la mort de l'individu. L'autophagie intervient dans diverses pathologies telles que les maladies neurodégénératives, les cellules

cancéreuses, la réponse aux infections virales ou bactériennes, en réponse à différents stress dont la sous-alimentation.

L'autophagie apparaît donc comme un processus d'entretien fondamental pour assurer le fonctionnement normal de la levure mais plus généralement des cellules animales ou végétales. L'autophagie fait intervenir des mécanismes biochimiques contrôlés par les gènes spécifiques de ce processus : l'autophagie a un

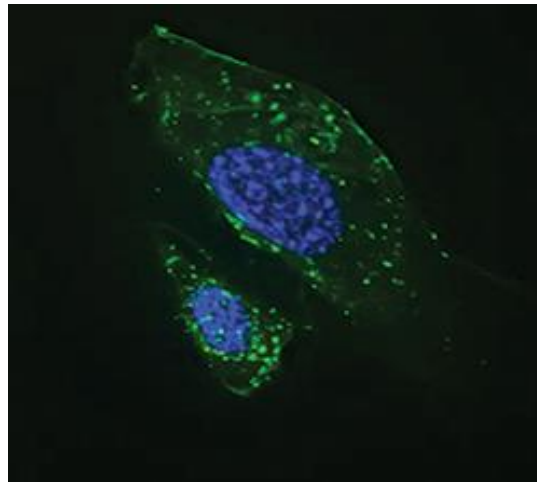


Figure 3. Autophagosomes actifs (en vert) dans des cellules affamées dépourvues de protéases vacuolaires (le noyau est bleu). Les vacuoles grossissent car elles accumulent les protéines qu'elles ne peuvent pas dégrader.

⁴ Takeshige, K., Baba, M., Tsuboi, S., Noda, T. and Ohsumi, Y. (1992). Autophagy in yeast demonstrated with proteinase-deficient mutants and conditions for its induction. *J. Cell Biol.* 119, 301-311

Tsukada, M. and Ohsumi, Y. (1993). Isolation and characterization of autophagy-defective mutants of *Saccharomyces cerevisiae*. *FEBS Letters* 333, 169-174

⁵ Les gènes ont été nommés dans un premier temps *APG* (Gène d'AutoPhagie) : *APG1*, *APG2* etc. jusqu'à *APG15*.

Plus récemment, les gènes impliqués dans l'autophagie ont été renommés *ATG*.

⁶ Mizushima, N., Noda, T., Yoshimori, T., Tanaka, Y., Ishii, T., George, M.D., Klionsky, D.J., Ohsumi, M. and Ohsumi, Y. (1998). A protein conjugation system essential for autophagy. *Nature* 395, 395-398

rôle clé pour la survie dans les conditions de jeûne ou de famine.

Des défauts de régulation de l'autophagie interviennent dans le diabète de type 2 (diabète dépendant de divers facteurs dont les régimes alimentaires trop riches en sucres rapides ...) dans des processus neurodégénératifs, dans les phénomènes cancéreux, dans la maladie de Parkinson et dans divers types d'infections.

Revues

The 2016 Nobel Prize in Physiology or Medicine -

Advanced Information". *Nobelprize.org* :

http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/medicine/laureates/2016/advanced.html

Kévin Moreau. La biogenèse des autophagosomes perd de son mystère. *Médecine-Sciences* 2011, 27, 1075-78 :

<https://www.medicinesciences.org/articles/medsci/abs/2011/10/medsci20112712p1075/medsci20112712p1075.html>

Remerciements

Daniel Locker (professeur honoraire des Universités), et Annie-Claude Roche (directeur de recherche honoraire) ont lu et corrigé cette brève, en ce qui concerne le fond et la forme, je leur en suis très reconnaissant.

Michel Monsigny

Professeur émérite de biochimie, CNRS et Université d'Orléans

Membre titulaire de l'Académie

Communication du jeudi 5 janvier 2017

L'enseignement du français au Soudan

Henri Le Borgne

Le Soudan est un pays de l'Afrique de l'Est dont le nord est saharien et dont le sud plonge dans le monde subsaharien. Aucune raison historique ne favorise l'extension du français : le pays faisait partie de la zone d'influence britannique, et comme dans beaucoup d'autres pays, la langue du colonisateur est restée langue d'échange et a même un statut officiel.

Commençons par brosser à grands traits un tableau de la situation linguistique du Soudan. Éthniquement parlant, la population est très mêlée, et même si de grandes tribus du Nord revendiquent une ascendance Arabe (par exemple les Baggara) elles sont de sang-mêlé (rappelons que l'origine du nom du pays est Bîlad-as-Sudan, c'est-à-dire « pays des noirs »). Néanmoins, la langue majoritaire dans le nord est l'arabe parlé sous différentes formes dialectales. L'arabe est aussi la langue d'échange à l'autre bout du pays depuis le XIX^e siècle, importée par les marchands qui venaient de Khartoum pour s'approvisionner en ivoire ou en esclaves ; aujourd'hui, une partie de la population dans la zone de Juba (capitale de l'actuel Sud-Soudan depuis 2011) a même adopté comme langue quotidienne une forme créolisée de l'arabe.

Les autres langues soudanaises sont du domaine proprement africain mais beaucoup moins parlées que l'arabe qui est majoritaire. Les zones périphériques ou méridionales comme le Darfour à l'ouest ou le Kordofan dans le centre sud ont souvent une personnalité ethnique bien marquée, et l'arabe, langue officielle dans tout le Soudan, est une langue seconde dans plusieurs régions.

Quant à l'anglais, il est enseigné partout et a également le statut de langue officielle : mais c'est d'abord une langue de travail, et il n'est pas parlé

quotidiennement, même si beaucoup de gens le maîtrise fort convenablement.

Le système éducatif et l'enseignement du français.

En 1970, 81 % de la population étaient illettrés. Aujourd'hui, 80,7 % des hommes et 63,2 % des femmes savent lire. C'est dire si l'effort porté sur l'éducation a été important. Les langues de l'enseignement sont arabes, et dans certains instituts universitaires, l'anglais. Les langues étrangères sont enseignées depuis à peu près un demi-siècle : aujourd'hui on peut même étudier le chinois grâce à des stages financés par la Chine Populaire (depuis quelques années).

Le français est enseigné dans certains établissements secondaires et dans des universités, de plus en plus nombreuses à ouvrir un département spécialisé. Le premier de ces départements est celui de l'université de Khartoum. Celle-ci est (si l'on excepte l'université du Caire, Al-Azhar, remontant au XIV^e siècle) la plus ancienne du continent africain ; elle fut fondée par les Britanniques, à l'initiative de Lord Kitchener, en 1902 sous le nom de « *Gordon Memorial College* » dont les différents instituts et écoles furent réunis en 1945 en une entité affiliée à l'université de Londres pour devenir en 1951 « *Khartoum University College* ».

En 1956 (date de l'indépendance) fut créée l'université de Khartoum par décision du Parlement. Elle comprend aujourd'hui 22 facultés et 11 instituts sur quatre campus (deux à Khartoum, un Khartoum Nord et Omdurman). Il existe deux départements de français : l'un à la faculté des lettres (Khartoum) fut créé en 1962 et est destiné à former des spécialistes (enseignants-chercheurs, traducteurs) et des diplomates - qui

ont tous un remarquable niveau ; l'autre est celui de la faculté de pédagogie (Omdurman) : créé en 1966, il forme des enseignants pour les lycées (les cours portent sur la langue et sur la didactique).

Les enseignants de la faculté sont 17 professeurs (docteurs ou doctorants souvent formés en partie en France) auquel s'ajoute un stagiaire de français Langue Étrangère (FLE) tous les ans et, à l'heure actuelle, une enseignante française (sous contrat signé en 2011).

Le Soudan appartient à une « Zone de Solidarité Prioritaire » qui lui assure un partenariat avec l'ambassade de France, et peut à ce titre bénéficier des Fonds de Solidarité Prioritaire sous la forme de dons, et de l'appui du ministère français des affaires étrangères dans le domaine du développement (institutionnel, social, culturel et concernant la recherche). Des bourses du gouvernement français offrent un soutien à la langue française mais du côté de l'université de Khartoum, on souhaiterait davantage de bourses de longue durée, et aussi la présence de Français d'origine détachés par l'éducation nationale. Néanmoins, sous l'appellation de « groupements de retraités de l'éducation sans frontières » (GREF), un organisme français, reposant sur le volontariat, envoie régulièrement à Khartoum des professeurs de français passer deux mois deux fois par an pour aider à la formation des assistants, à l'initiation à la recherche, à la pratique de la conversation. Les charges sont partagées par l'université de Khartoum et le service de la Coopération et de l'Action Culturelle de l'ambassade de France.

D'autre part, il existe des accords avec des universités françaises : les doctorants ont par exemple possibilité de passer de trois à six mois en France. Les accords-cadres sont en projet pour permettre une double inscription (en France et au Soudan). De plus, des Soudanais ayant obtenu un doctorat au Soudan (mais ceux qui l'ont obtenu en France ne sont pas rares) peuvent aller en France passer quelques mois dans une université.

Un accord-cadre permet à sept (ou plus) doctorants de préparer leur doctorat en France : c'est l'Accord Campus France.

Les services culturels de l'ambassade de France à Khartoum dirigent indirectement les activités de l'Institut Français qui offre - entre autres prestations - un enseignement de la langue ouvert

à tous. Ils ont aussi mis sur pied une semaine culturelle en lien avec la francophonie (sous la forme d'ateliers-théâtre, de musique et de chansons, etc.).

Depuis quelques années, le nombre d'enseignants d'université en français est en progression et les départements de français s'ouvrent dans d'autres lieux que l'agglomération de Khartoum, mais, semble-t-il, surtout dans le nord et le centre du pays. Comme à l'université de Khartoum, la finalité de cet enseignement est de former des spécialistes de haut niveau et du personnel diplomatique. En effet, l'embargo actuel auquel est soumis le pays depuis plusieurs années tend à l'isoler économiquement mais aussi politiquement ; en 2009, l'inculpation du président Omar al-Bashir par la Cour Pénale Internationale n'a fait que renforcer cet isolement. Mais la plupart des pays africains n'ont guère pris en compte cette inculpation : la CPI y est souvent vue comme un organe des pays occidentaux : (« une justice de blancs pour juger des dirigeants noirs » est une formule qui a cours en plus d'un endroit du continent). Aussi le Soudan, pays de l'Est africain, se tourne-t-il de plus en plus vers des partenaires potentiels de l'Afrique de l'Ouest, dont beaucoup sont francophones - y compris des voisins immédiats comme le Tchad ou la République de Centrafrique, ou relativement proches, comme la République Démocratique du Congo, frontalière de l'actuel Sud-Soudan.

On ne peut que se féliciter du développement de l'enseignement du français dans un vaste pays qui n'avait *a priori* aucun lien direct avec la France ou la culture française. On peut y voir une sorte de nouveau rôle de notre langue, après la grande époque qui va de la fin du règne de Louis XIV à la première Guerre mondiale, soit deux siècles pendant lesquels le français était la langue des élites européennes, mais aussi proche-orientales. L'anglais paraît l'avoir évincé en partie dans bien des domaines (communication scientifique, commerce, etc.) Mais il semble que des voies demeurent dans le domaine des relations internationales.

Le Borgne

Membre de l'Académie

Communication du jeudi 16 février 2017

Fratelli d'Italia

La Légion garibaldienne sur le front français,
novembre 1914-mars 1915.
À la mémoire d'Arturo NOZIGLIA
mon grand père, Gênes 1893 - Salò 1918

Jean Pierre Vittu

Résumé

Les funérailles du dernier « poilu », Lazare Ponticelli, un Italien qui combattit dans la Légion garibaldienne en 1914, ont rappelé un moment méconnu de la Première guerre mondiale : les combats de ces volontaires dans l'Argonne en décembre 1914, aux côtés des troupes de l'Entente. Après avoir rappelé la situation difficile des immigrés italiens en France au début du XX^e siècle, ce texte présente les combats de ce régiment jusqu'à l'entrée en guerre de l'Italie, puis il étudie leurs célébrations sous forme d'images imprimées ou de monuments qui suggèrent des différences d'*horizons de réception* et d'intentions politiques de leurs promoteurs.

Abstract

The funeral of the last "poilu", Lazare Ponticelli, an Italian who fought in the Garibaldian Legion in 1914, recalled an unknown moment of the First World War: the fighting of these volunteers in the Argonne in December 1914, alongside the troops of the Agreement. After recalling the difficult situation of Italian immigrants in France at the beginning of the twentieth century, this text presents the battles of this regiment until the entry into the war of Italy, then it studies their celebrations in the form of printed images or monuments that suggest different reception horizons and political intentions of their promoters.



Les funérailles nationales du dernier « poilu », Lazare Ponticelli, le 17 mars 2008 aux Invalides, ont rappelé un moment méconnu de la Première guerre mondiale, les combats de la Légion garibaldienne dans l'Argonne, aux côtés des troupes de l'Entente, en décembre 1914¹. L'analyse de cet épisode qui préfigura l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de la France, du Royaume-Uni et de la Russie, ne manque pas d'intérêt à une époque où l'engagement des

soldats de 1914 suscite souvent l'incompréhension, et que réapparaissent le mépris, voire l'hostilité, à l'égard des étrangers installés en France.

I. Les Italiens de France face à la déclaration de guerre

Le 3 juillet 1914, l'empire d'Allemagne déclara la guerre à la France et le même jour le royaume d'Italie proclama sa neutralité en

¹ Lazzaro (puis Lazare) Ponticelli, né à Bettola (Italie), le 24 décembre 1897, mort le 12 mars 2008, au Kremlin-Bicêtre, s'était engagé dans la Légion

garibaldienne et il fut reversé dans l'armée italienne en 1915.

invoquant les termes de la *Triplice* qui selon le gouvernement italien n'imposait une intervention qu'en cas d'agression contre l'un des alliés, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, et l'Italie². Toutefois, dès le 6 août suivant, alors que les appels au volontariat se multipliaient chez les Italiens de France, l'un des quatre fils de Garibaldi, Ricciotti évoquant son engagement de 1870 déclara : « je suis tout prêt à [...] organiser dans l'Est de la France les corps-francs, français et étrangers ». Cette proclamation rappelait la participation aux combats d'une légion garibaldienne d'octobre 1870 à janvier 1871, aux côtés des troupes du gouvernement de la défense nationale³.

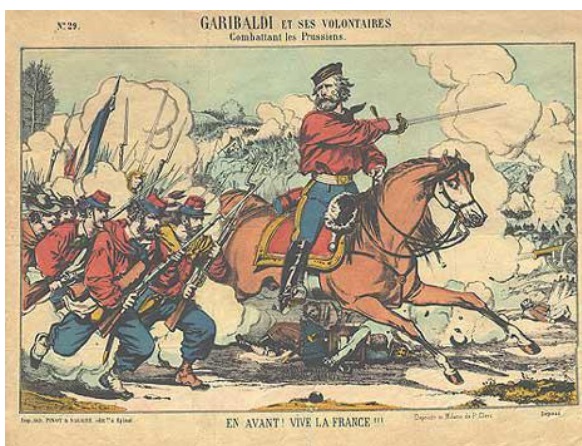


Figure 1. Garibaldi et ses volontaires combattant les Prussiens. Imagerie Pinaut et Sagaire à Épinal s.d.

Ricciotti lui-même avait commandé cette légion en Bourgogne et délivré Dijon, alors que son père ne pouvait plus monter à cheval, contrairement à ce que prétend cette image d'Épinal qui idéalise l'événement. Mais la proclamation du fils de Garibaldi tenait aussi compte de l'état d'esprit d'une partie des Italiens établis en France dont certains manifestaient leur

désir de s'engager dans l'armée française, faute d'une intervention de leur pays à ses côtés.

Selon Pierre Milza, en 1911 on comptait 419000 Italiens établis en France, soit 1% de sa population, un nombre qui avait plus que doublé depuis 1876 (165000 à cette date)⁴. Ces immigrants, principalement des hommes jeunes, provenaient -comme le montre cette carte- avant tout du nord de l'Italie (d'abord Toscane, Piémont et Ligurie, puis Lombardie ou Émilie), et ils s'installaient avant tout dans le sud-est de la France : les Bouches-du Rhône, les Alpes maritimes et le Var comptant près de 230000 Italiens en 1906, contre seulement 35000 dans le département de la Seine. Par ailleurs, plus d'un tiers de ces immigrants exerçaient une activité manuelle, spécialement dans l'agriculture ou dans le bâtiment. En revanche, cette population comptait une petite part (moins de 20%)

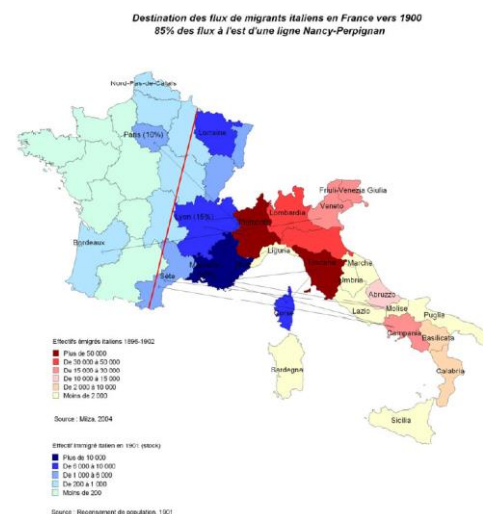


Figure 2. D'après : Bertrand Blancheton & Jérôme Scarabello, « L'émigration italienne en France entre 1870 et 1914 », *Cahier du GREThA*, n°2010-3

² Cf. Giorgio ROCHAT, *L'Italia nella Prima guerra mondiale. Problemi di interpretazione e prospettive di ricerca*, Milano, Feltrinelli, 1976, 131 p., et Jean-Jacques BECKER, *L'Année 14*, Paris, A. Colin, 2^e éd. 2013, 351 p.

³ Cf. Pierre MILZA, *Garibaldi*, Paris, Fayard, 2012, 681 p, et Alfonso SCIROCCO, *Garibaldi : battaglie, amori,*

ideali di un cittadino del mondo, Roma-Bari, Laterza, 2001, 434 p.

⁴ Cf. Pierre MILZA, « L'émigration italienne en France de 1870 à 1914 », in *L'émigration italienne en France prima del 1914*, a cura di Jean-Baptiste DUROSELLE e Enrico SERRA, Milano, 1978, pp. 63-80.

assignable à la classe moyenne, avec par exemple des commerçants, des restaurateurs⁵.

Aux termes de la loi de 1889, ces étrangers ne pouvaient solliciter la naturalisation qu'après dix années de résidence, et encore n'y étaient-ils éligibles que dix ans après. La France, où les cercueils commençaient à l'emporter sur les berceaux, manifestait donc des réticences à assimiler des apports étrangers. Plus, la xénophobie qui se développa en France à la fin du XIX^e siècle visa aussi les Italiens. Dans un roman au titre significatif *L'Invasion* publié en 1907, Louis Bertrand, autrefois dreyfusard, n'écrivait-il pas cette phrase non dénuée d'ambiguïté : « Le flot sans cesse grossissant de l'invasion italienne, augmentait dans des proportions alarmantes le nombre des meurt-de-faim ». Vingt ans auparavant, en juin 1881, de véritables chasses à l'Italien menées par des ouvriers français avaient eu lieu à Marseille lors des « Vêpres marseillaise » (trois morts et vingt et un blessés), ou plus meurtrières à Aigues-Mortes en août 1893 (dix-sept morts et cent cinquante blessés) ; et l'on pouvait lire en 1896 dans *Le Siècle*, un quotidien appartenant pourtant à la gauche républicaine modérée : « Partout où les Italiens sont en nombre [...] le couteau devient roi »⁶.

Diverses mesures administratives firent écho à ces graves préventions : ainsi, en juillet 1893, les étrangers furent exclus de l'assistance médicale gratuite, et en août de la même année tout immigré arrivant dans une commune dut s'y faire immatriculer (donc une opération à répéter à chaque changement de domicile). Enfin, notons qu'en 1899 des décrets conçus par Alexandre Millerand, alors Ministre du commerce et de l'industrie, exclurent largement les étrangers des travaux publics, ce qui frappait

par exemple les entreprises du bâtiment : les maçons, les peintres, ou les premiers électriciens.

Ajoutons que du côté politique, si la gauche voyait dans le Garibaldi de l'Uruguay, de l'Italie, des Balkans, un héros de la démocratie et le « premier franc-maçon d'Italie » anticlérical résolu, à droite les préventions xénophobes et sociales (le Nissard Garibaldi avait été réticent au rattachement de Nice à la France), s'ajoutaient au ressentiment né de sa tentative de conquérir Rome en 1862, qui avait été arrêtée par sa défaite à l'Aspromonte.

II. La « Légion garibaldienne » et ses combats

Ces préjugés à l'égard des Italiens que partageaient certains membres de l'État major, comme le souci du gouvernement français de ménager la neutralité du gouvernement italien qui déclara le 28 septembre 1914 que s'engager dans une armée étrangère était « en contradiction avec les devoirs imposés aux citoyens par la neutralité de l'État ».



Figure 3. Le Lieutenant-colonel Giuseppe Garibaldi (dit Peppino) entouré de ses frères : Bruno, Riciotti, Sante, Costante et Ezio (DR)

Tout ceci est à prendre en compte pour éclairer les atermoiements pour répondre à

⁵ Cf. Marie-Claude BLANC-CHALEARD, *Les Italiens dans l'Est parisien. Une histoire d'intégration (1880-1960)*, Rome, École française de Rome, 2000, 803 p.

⁶ Cf. Georges LIENS, « Les « Vêpres marseillaises » (juin 1881), ou la crise franco-italienne au lendemain du traité du Bardo », *Revue d'Histoire Moderne et*

Contemporaine, vol. 14, n) 1, janvier-mars 1967, p. 1-30 ; Gérard NOIRIEL, *Le Massacre des Italiens : Aigues-Mortes, 17 août 1893*, Paris, Fayard, 2010, 294 p. ; Marc CRAPEZ, *La Gauche réactionnaire. Mythes de la plèbe et de la race*, Paris, Berg international, 1997, 339 p.



Figure 4. Cette carte (*Géoportail IGN*) permet de comprendre le terrain tourmenté dans lequel ces soldats mal préparés ont dû se mouvoir sous le feu ennemi. On repère une ligne, encore crevée d'entonnnoirs, le long de laquelle les combats faisaient rage.

l'appel de Ricciotti Garibaldi, alors même qu'à Paris comme dans les départements du Sud-Est des Italiens commençaient à s'engager dans l'armée française, et que les appels à l'intervention de l'Italie se multipliaient, ainsi Gabriele d'Annunzio⁷. Finalement, le 5 novembre 1914, le 4^e régiment de marche du 1^{er} étranger fut constitué : ainsi, les Italiens ne pourraient s'engager que dans la Légion étrangère, et, fait exceptionnel dans la Légion, le régiment serait commandé par un nombre égal d'officiers italiens et de français, ce qui ménageait le gouvernement de Rome et interdisait la constitution de corps francs⁸.



Figure 5. Première page de *La Guerre sociale* de Gustave Hervé, du 21 septembre 1914

Au moment de son départ au front, le 1^{er} décembre 1914, la Légion garibaldienne comptait 1909 soldats et 55 officiers, et son effectif maximum tourna autour de 2300 hommes. Il faut noter que 14% d'entre eux étaient domiciliés en Italie, ce qui suppose qu'ils étaient venus en France pour se porter volontaires, comme le fit Curzio Malaparte, ou moins connu, Giuseppe Chiostergi, qui franchirent spécialement la frontière pour cela, comme le firent aussi des citoyens suisses qui s'engagèrent dans la Légion étrangère (ainsi, Blaise Cendrars compta parmi 14000 concitoyens qui combattirent aux côtés des Français⁹).

La Légion garibaldienne fut engagée sur le front de l'Argonne à Noël 1914 et dès le 26 décembre elle combattit l'ennemi toute la journée selon la tactique de « l'offensive à outrance » qui correspondait à l'esprit « révolutionnaire » de son fondateur : elle y perdit 44 soldats et 4 officiers, dont Bruno Garibaldi, l'un des cinq frères engagés dans la Légion, qui fut tué sur les hauteurs de Bolante.

Le peintre Fernand Léger, témoin de cette attaque comme brancardier, écrivit : « J'ai eu le très grand honneur avec ma compagnie d'être aux tranchées le jour où pour la première fois le

⁷ Cf. Stéfanie PREZIOSO, « Les Italiens en France au prisme de l'engagement volontaire : les raisons de l'enrôlement dans la Grande Guerre (1914-1915) », *Cahiers de la Méditerranée*, 81, 2010, p. 147-163.

⁸ Cf. Hubert HEYRIES, *Les Garibaldiens de 14*, Nice, Serre, 2005, 672 p.

⁹ On signalera l'existence dans le parc municipal de Saint-Gall d'un monument aux volontaires suisses tombés dans cette guerre sous l'uniforme allemand dont le nombre ne semble pas connu.

premier étranger italien a donné contre les Boches ! Ils ont cru à la nécessité des allures décoratives. Ils sont montés sur le parapet tout droit, clairon et tambour en tête, et ils sont tombés comme des héros sous les mitrailleuses. Jamais je n'ai assisté et je n'assisterai certainement à un spectacle pareil ! Le résultat fut négatif ; dans une guerre comme celle que nous menons leur manière est périmée. ». Le 6 janvier suivant, les Garibaldiens furent engagés dans un deuxième assaut et gagnèrent 600 mètres de terrain, au prix de 125 tués, dont un second frère Garibaldi, l'adjudant chef Costante Garibaldi. Enfin, les Garibaldiens montèrent une troisième fois à l'assaut, le 8 janvier 1915, ce qui leur coûta 15 morts et 42 disparus.

À la suite de ces trois journées meurtrières, la Légion garibaldienne fut repliée à l'arrière, et pour une bonne part dans le Sud-Est, l'État major ayant abandonné la doctrine de l'attaque reprise de la Révolution française. Puis le gouvernement français jugeant que les tractations avec le gouvernement italien étaient sur le point d'aboutir à son engagement aux côtés de l'Entente, il prononça dès le 5 mars

1915 la dissolution du 4^e régiment de marche. Le 26 avril suivant l'Italie s'engageait effectivement avec l'Entente par le pacte secret de Londres qui lui promettait les « terres irrédentes » aux dépens de l'Autriche-Hongrie, à laquelle elle déclara la guerre le 24 mai 1915. Les Garibaldiens purent alors s'engager dans l'armée italienne, comme le fit, avec son frère Cesare, celui dont j'évoque ici la mémoire, ou bien entrer dans la Légion étrangère, mais sans drapeau particulier.

III. Des images de propagande aux monuments du souvenir

Les combats de la Légion garibaldienne donnèrent lieu à plusieurs sortes de célébrations figurées, des images de propagande publiées au cours des combats, aux monuments commémoratifs inscrits dans la politique d'un moment postérieur.

Sur le moment, les images de presse exaltèrent l'engagement des Garibaldiens et leurs sacrifices tout en les inscrivant dans leur contexte de production. Ainsi, à Paris, le supplément du *Petit Journal* du dimanche 22 mai

1915 proposa avec « trois générations de Garibaldi » un parallèle entre les combats de 1870 et ceux de 1914, ennemi allemand oblige, tout en suggérant l'engagement espéré de l'Italie, ce que l'image italienne affirme très clairement : - la légende qu'elle porte, « L'Italie vous guide, Garibaldiens en avant », me semble participer à la propagande pour

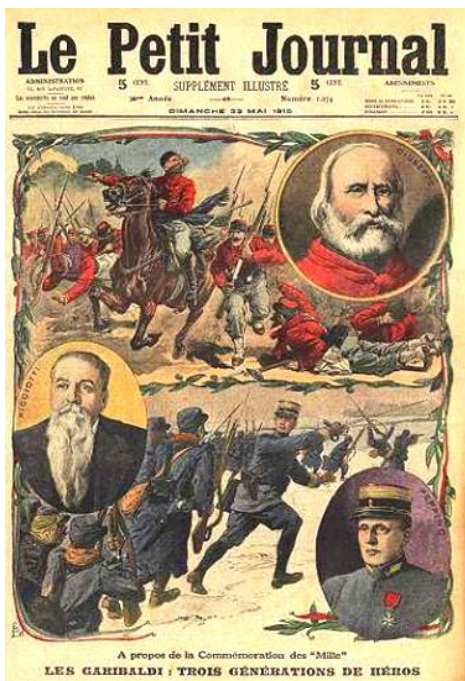


Figure 5. Supplément du *Petit Journal* du dimanche 22 mai 1915



Figure 6. Shnd, source : Museo Civico, Bologna



Figure 7. La mort de Bruno Garibaldi vue par l'imagerie populaire française

l'intervention que soutenaient aussi bien Benito Mussolini (ancien socialiste devenu interventionniste) que Gabriele d'Annunzio alors retourné en Italie.

De même les images qui célébrèrent la mort au combat de Bruno Garibaldi présentent des différences significatives selon qu'elles furent publiées en France ou en Italie. Ainsi, dans ce dernier cas l'effet de réalisme du lieu des combats est accentué par d'importants troncs d'arbres et le héros porte le signe distinctif des Garibaldiens, la chemise rouge des ouvriers des abattoirs de Buenos Aires, alors que du côté français le règlement des armées imposa qu'elle soit cachée sous la vareuse bleu horizon adoptée à l'hiver 1914, après la bataille de la Marne, comme le montre l'autre image. Autre différence notable, du côté français Bruno Garibaldi se trouve au milieu d'un groupe de soldats dont il dirige l'attaque, comme pour illustrer le courage collectif, alors que l'illustration de l'hebdomadaire italien est centrée sur le héros, vers lequel d'autres individus se précipitent pour lui apporter secours.

¹⁰ Vatteroni avait illustré le manifeste de Fiume de d'Annunzio et il sculpta deux « athlètes » au « menton ferme » pour orner l'entrée de l'hôtel des postes de Carrare, sa patrie, statues qui évoquent les colosses musclés que Josef Thorak réalisait alors au nord du Brenner.

Pour les monuments, le premier célébrant les combattants garibaldiens fut inauguré dès le 25 mai 1917, à Paris dans le XV^e arrondissement (actuel square Garibaldi) : offert par la Ligue franco-italienne et réalisé par le sculpteur Vincenzo Cochi, il représente Garibaldi en marche et son piédestal porte un médaillon où figurent, dans un style classique, les visages de ses petits fils tombés dans l'Argonne deux ans plus tôt. Puis, la guerre finie, au printemps 1921, alors que l'on célébrait l'union des « sœurs latines », la visite à Paris du

général Armando Diaz, Commandant en chef de l'armée italienne, donna lieu à une série de célébrations monumentales des combattants italiens. Lors d'une cérémonie aux Invalides, le 24 mai, deux médaillons représentant Bruno et Costante Garibaldi furent présentés ; puis le duc de la Vittoria inaugura au consulat d'Italie de la rue de Varennes une plaque portant les noms des Italiens de France tombés sur le front italien ; enfin il participa à la pose de la première pierre du monument commémoratif édifié dans le cimetière militaire de Bligny par l'Union des vétérans de l'Argonne.

Ainsi, en 1932 un monument à la mémoire de Bruno et de Costante Garibaldi fut-il installé à Lachalade dont le réalisateur, le sculpteur Sergio Vatteroni, reçut diverses commandes des autorités fascistes que son mélange de « rationalisme » et de grandiloquence pouvaient flatter¹⁰. Ici, entre les portraits portés par deux piliers, une stèle en retrait porte une évocation de la victoire réduite à une aile et une épée de bronze surmontant une devise latine qui évoque les sœurs latines : « *Optatum foedus amoris* »¹¹.

¹¹ « L'alliance de l'amour a été souhaité ». Giorgio BASSANI souligne l'importance des devises latines des monuments aux morts en Italie dans le premier chapitre de *Dietro la porta* où le narrateur évoque ses études au « liceo » Guarini de Ferrare : Giorgio BASSANI, *Dietro la porta*, Milano, Arnaldo Mondadori, Oscar narrativa, 1984, p. 15.



Figure 8. La mort de Bruno Garibaldi vue par *La Domenica illustrata*, hebdomadaire milanais

Ce dernier monument fut finalement inauguré en avril 1932 portant un relief de bronze représentant trois victoires traitées dans le style « liberty » italien, qui avait été réalisé par Alberto Cappabianca, sculpteur italien installé en France, lui-même garibaldien de l'Argonne et président de leur Union, qui fut aussi chargé, dans les années trente, d'un autre mémorial sans doute inspiré par une distance à l'égard du fascisme qui patronnait au même moment un nouveau mémorial dans l'Argonne¹².

À la même époque, l'Union des vétérans de l'Argonne obtenait l'établissement au Père Lachaise d'un mémorial des « Garibaldiens de l'Argonne et des volontaires italiens » portant un groupe réalisé par Cappabianca, qui fut inauguré en 1934. De style classique ce groupe reprend le

thème de la piéta en le laïcisant : la France habillé d'une draperie mouillée recueille l'ultime soupir du soldat italien représenté dans la nudité antique. Ces deux monuments contemporains célébrant les mêmes combats nous semblent renvoyer à des idéologies contrastées : celui de Vatteroni illustrerait le culte du héros alors magnifié par le fascisme, alors que le gisant « générique » de Cappabianca célébrerait le sacrifice collectif des volontaires engagés pour la France¹³.

Repères	chronologiques
28 juillet 1914	l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie
3 août 1914	l'empire d'Allemagne déclare la guerre à la France
3 août 1914	l'Italie proclame sa neutralité en application de la Triplice
6 août 1914	Ricciotti Garibaldi offre son épée à la France
26 août 1914	5000 Italiens défilent jusqu'aux Invalides et s'incorporent
5 novembre 1914	constitution de la Légion garibaldienne : régiment de marche du 1 ^{er} étranger
12 décembre 1914	départ au front de la Légion garibaldienne
26 décembre 1914 - 8 janvier 1915	la Légion garibaldienne combat dans l'Argonne
5 mars 1915	dissolution de la Légion par le Ministère de la guerre
23 mai 1915	déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche-Hongrie

Les funérailles nationales du « dernier poilu », Lazare Ponticelli, voici dix ans aux Invalides, célébrèrent l'engagement de celui qui était alors un Italien vivant en France et arrachèrent à l'oubli un épisode de la Grande Guerre oblitéré par le rapprochement de Mussolini avec

monuments aux morts portant un « navré » une manifestation de la tradition conservatrice dans laquelle « la Patrie, comme Dieu, devient une réalité transcendante », ce qui peut sembler étrange pour une commande « garibaldienne ». Cf. Antoine PROST, « Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ? », in *Les Lieux de mémoire*, sous la dir. de Pierre NORA, Paris, Gallimard, éd. Quarto de 1997, tome I, p. 199-223.

¹² Cf. Alan CASSELS, *Mussolini's Early Diplomacy*, Princeton, Princeton University Press, 1970, 425 p.

¹³ Cf. Patrizia DOGLIANI, « Les monuments aux morts de la grande guerre en Italie », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 42, 1992, p. 87-96, et Cesare Alberto LOVERE, « L'architettura necessaria. Culto del caduto ed estetica della politica », in *Un tema del moderno : i sacrali della Grande Guerra*, Parametro, XXVII, 1996, p. 18-32. Antoine Prost voit dans les

l'Allemagne nazie après 1934, source d'une xénophobie dont on entend encore des échos (l'Italien fourbe : Catherine de Médicis ; l'Italien voleur : Guillaume Libri).

Parmi les 25000 étrangers qui s'engagèrent dans la Légion étrangère en 1914 on compte environ 5000 Italiens, établis en France ou franchissant

les Alpes pour rejoindre les combattants français ; mon exposé visait seulement à rappeler la geste de ces « Fratelli italiani ».

Jean-Pierre Vittu

Professeur émérite d'Histoire moderne
de l'Université d'Orléans

Académie d'Orléans, 16 novembre 2017



Figure 9. Monument du cimetière militaire de Bligny réalisé par Alberto Cappabianca



Figure 10. Monument à la mémoire de Bruno et de Costante Garibaldi dû à Sergio Vatteroni, érigé en 1932 à Lachalade (Meuse)



Figure 11. Monument aux Garibaldiens de l'Argonne et aux volontaires italiens, sculpture d'Alberto Cappabianca, établi en 1934 au cimetière du Père Lachaise, à Paris

Dîner-débat

jeudi 23 novembre 2017

au restaurant *À Madagascar*, 315, rue Reine blanche, 45160 Olivet

Zone euro : comprendre les désordres pour guider les réformes institutionnelles

Patrick ARTUS

*Polytechnicien, chef économiste de la banque Natixis,
membre du cercle des économistes, chroniqueur au Point et à Challenges.*

*dernier ouvrage : **Euro, par ici la sortie** éd. Fayard 2017*

André DELTHIL

1918 – 2016

André Delthil nous a quittés le 11 avril dernier après quelques semaines d'hospitalisation. Il avait 97 ans. Son départ a creusé un vide dans notre Académie, à la mesure de la place importante qu'il y occupait, et même si son grand âge le tenait éloigné, ces derniers temps, de nos séances.

Né à Bourges en 1918, il avait passé son enfance tantôt à Paris, tantôt à Lyon, enfin à Orléans, au gré des déplacements de son père qui était ingénieur. Il évoquait avec émerveillement ces années d'enfance avec son frère et sa sœur, et spécialement leurs vacances à Bonny-sur-Loire, dans la vieille maison familiale. À Orléans, il fait ses études primaires au cours Dupanloup, ses études secondaires au lycée Pothier. Il décide alors d'être magistrat, par idéalisme : " Il me paraissait noble (nous a-t-il dit lors de sa communication du 30 octobre 2007 intitulée *Souvenirs d'un magistrat sous l'Occupation*) de se consacrer à une profession dont le but était de faire en sorte que les hommes vivent en paix et en harmonie ". Parallèlement, son goût pour les arts plastiques le porte à s'inscrire comme auditeur libre à l'École des Beaux-Arts d'Orléans, dont le directeur est Louis-Joseph Soulas, et où il côtoie Roger Toulouse.

Il fait son droit à Paris, obtient sa licence en 1939, devient avocat stagiaire et prépare le concours de la Magistrature. Souvent commis d'office, il plaide beaucoup, ce qui lui donne une bonne connaissance des problèmes et des contraintes de la profession d'avocat.

En mai et juin 1940, c'est l'invasion et l'exode. Devenu chef de famille (son père était mort prématurément), il emmène les siens en voiture jusqu'à Clermont-Ferrand où des cousins les

accueillent. Fin juin, retour à Orléans, dévastée par des bombardements et des incendies. André Delthil reprend ses fonctions d'avocat stagiaire et d'attaché au Parquet et constate rapidement que les autorités d'Occupation entendent avoir la haute main sur la justice française. En 1942, il devient magistrat, est nommé juge suppléant, et sa hiérarchie l'envoie tantôt à Vendôme, tantôt à Chinon pour y remplacer des procureurs absents ou empêchés. C'est à Chinon qu'il fait la connaissance de Françoise, qui deviendra sa femme et avec qui il fondera une famille de quatre enfants.

En janvier 1944, il est nommé juge d'instruction à Vendôme. Le 23 mai de la même année, c'est la catastrophe : un bombardement allié sur Orléans provoque la mort de sa mère, de sa sœur et de son beau-frère. Aussitôt, lui et sa femme prennent courageusement en charge leurs trois jeunes neveux. En août, ce sont les combats de la libération de Vendôme. Le juge Delthil, seul magistrat français présent dans la ville, doit faire face à une situation insurrectionnelle. Il le fait avec cet esprit de justice et cette indépendance qui le caractériseront toujours.

La paix revenue, il poursuit sa carrière de magistrat, d'abord dans le nord de la France, à Vervins, à Amiens, à Laon, puis au Maroc où il passe quatre années, d'abord comme conseiller à la cour d'appel de Fès, puis comme membre de la Cour suprême de Rabat. Il gardait de ce séjour au Maroc un souvenir enchanteur. Rentré en France, il devient conseiller à la cour d'appel d'Orléans, puis conseiller à la cour d'appel de Paris, où il termine en 1982 sa longue et belle carrière, couronnée par sa nomination au grade de chevalier dans l'Ordre de la Légion

d'Honneur, d'officier dans l'Ordre national du Mérite, et de chevalier dans celui des Palmes académiques. Ce qui est remarquable dans ce parcours, c'est la diversité des fonctions qu'il a exercées, tant en matière civile ou sociale qu'en matière pénale, et notamment comme président de la cour d'assises, ce qui implique des qualités particulières d'écoute et d'humanité. Partout, il a su s'adapter, au prix d'un labeur constant. Cet effort ne portait nulle atteinte à sa bonne humeur et à sa convivialité : partout, André Delthil a laissé le souvenir d'un collègue charmant, toujours prêt à rendre service, aimant créer et entretenir autour de lui un climat de confiance et de bonne entente.

Il faut dire que, loin de se cantonner à son personnage de magistrat, il manifestait de l'intérêt et de la curiosité pour toute sorte de sujets. Sa passion pour le septième art était connue, sa culture cinématographique impressionnante. Les exploits de James Bond n'avaient pas de secrets pour lui, il adorait les films de Marcel Carné et avait une véritable dévotion pour Charlie Chaplin, dont les gags le faisaient rire aux éclats.

Outre le cinéma, notre confrère avait un goût marqué, et un vrai talent, pour la peinture. Trop modeste pour exposer ses œuvres, il laisse une belle série de dessins et d'aquarelles qui gagneraient à être connus. Il avait aussi une passion pour notre bonne ville d'Orléans, dont il connaissait très bien la géographie et l'histoire. Ses deux moyens de transport favoris étaient, sur terre, la bicyclette, et sur l'eau, le canoë. Jusqu'à un âge très avancé, il a pratiqué ces deux sports, comme un moyen de se maintenir en forme.

André Delthil est devenu membre de notre compagnie en 1971. Il s'y est illustré par quatre communications. La première traitait de "la création cinématographique vue à travers certains procès" : il y examinait les difficultés de la mise en œuvre du fameux "droit moral", qui permet à l'auteur d'une œuvre de veiller à ce que cette œuvre ne soit pas défigurée. En 1984, sous le titre : "Un empire industriel à Briare au XIXe siècle", il livrait une étude fort complète et intéressante sur le destin de Jean-Félix Bapterosses, inventeur d'un procédé de

fabrication de céramique et qui, de simple ouvrier, devint chef d'une entreprise industrielle de grande envergure, offrant un modèle de "catholicisme social". Sa troisième communication portait, en 1986, sur "l'évolution de la ville d'Orléans au cours du dernier demi-siècle" et montrait comment notre cité, tout en s'agrandissant et se développant de façon remarquable entre 1930 et 1980, grâce, en particulier, à la renaissance de son Université, avait su conserver son charme de ville de province. Enfin, en 2007, en séance publique, il nous a livré ses "Souvenirs d'un magistrat sous l'Occupation". Ces quatre communications sont loin de représenter tout ce que leur auteur a apporté à notre compagnie : très assidu à nos séances, il intervenait volontiers dans nos débats, avec à-propos et efficacité.

Mais l'essentiel n'était pas là. André Delthil, c'était d'abord un visage, un visage noble, qui respirait la franchise et la droiture. On l'aimait pour cette façon spontanée qu'il avait de vous aborder, de s'intéresser à ce que vous faisiez, à ce que vous étiez. Il avait au plus haut degré le sens du partage, vous faisait profiter de ce qu'il savait, de ce qui le passionnait, le tout sans l'ombre de cuistrerie ni d'arrogance, mais au contraire avec une vraie modestie. Il était resté jeune, avait son franc-parler et ne se privait pas de clamer son indignation en présence d'abus ou de comportements qui le révoltaient. Il avait horreur de la bêtise, et encore plus de l'hypocrisie. Toutes ces qualités lui conféraient une personnalité très attachante. Son amitié nous était précieuse.

J'ai eu le privilège de pouvoir converser avec lui peu de jours avant sa mort. Je puis témoigner qu'il a accueilli celle-ci avec lucidité et sérénité. Longtemps encore, nous garderons en nous son image, celle d'un homme chez qui l'enthousiasme se mariait à une certaine sagesse, celle d'un homme libre, se gardant de tous excès, et qui nous a donné l'exemple d'une vie tout entière vouée à la recherche de la justice, de la beauté et de l'amitié.

Olivier de Bouillane de Lacoste

Membre titulaire de l'Académie d'Orléans

*In memoriam***Bernard Pradel**

1923 – 2016

J'ai tenu à rendre hommage à notre confrère Bernard Pradel parce que pendant plusieurs années, nous avons travaillé ensemble pour notre compagnie et qu'ainsi, se sont créés entre nous des liens qui continuent à exister à travers le temps et au-delà de la mort.

Bernard Pradel est né le 5 février 1923, à Paris, rue Belgrand dans le 20^{ème} arrondissement parce que son père, employé des postes, avait été affecté dans la capitale. Mais, en réalité, il ne s'est jamais vraiment senti parisien. Il revendiquait ses origines méridionales : l'Aveyron et Rodez par sa grand'mère, l'Hérault et Le Caylar par son grand-père. Le séjour parisien fut d'ailleurs de courte durée. Le père de Bernard est nommé receveur des postes de Rieux-Minervoix. La famille s'installe dans cette petite ville de l'Aude et Bernard ainsi que sa sœur, de deux ans sa cadette, vont fréquenter l'école communale. Bernard s'y sent bien, c'est un très bon élève. Son père souhaiterait le voir aller ensuite au lycée. Mais la grand'mère insiste : il doit aller dans un établissement d'enseignement catholique et c'est ainsi qu'il accomplira sa scolarité secondaire au collège Saint-Joseph de Rodez tenu par les Frères des Écoles chrétiennes. Il en gardera un mauvais souvenir, excédé par la qualité médiocre du corps professoral, l'étroitesse d'esprit et l'excès de pratique religieuse. Nous savons que

d'autres, dans la même situation, ont eu le même ressenti.

Il n'empêche que grâce à son ardeur au travail - qui se manifestera d'ailleurs tout au long de sa vie - il a de brillants résultats au baccalauréat qu'il passe à Rodez. Ses parents s'étant installés à Saint-Cyprien-sur-Dordogne, il entreprend en 1941 des études supérieures au lycée Pierre-de-Fermat à Toulouse. Mais, ayant intégré math spé, il tombe malade et est hospitalisé pendant deux mois à l'infirmerie du lycée. Il doit alors renoncer à présenter le concours de l'École nationale de la France - d'Outre-Mer et ne sera pas administrateur des « colonies », comme le souhaitait tant son grand-père. Il passe le concours de l'enregistrement et est nommé surnuméraire en 1943. C'est alors qu'il est envoyé dans les Chantiers de jeunesse du 18 juillet 1943 au 15 juin 1944. Puis, tout en ayant repris son travail, il fait sa licence en droit à Bordeaux et à Poitiers. Il est incorporé sous les drapeaux du 7 mars 1945 au 15 mars 1946 au 93^{ème} régiment et est stationné plusieurs mois dans les Pyrénées.

Revenu à la vie civile, il est affecté comme inspecteur de l'enregistrement à Bergues, petite ville du Nord, qui fut ravagée par la seconde guerre mondiale et est connue récemment comme cadre du tournage du film « Bienvenue chez les Ch'tis ». Nommé ensuite à Bourgueil, il fait la connaissance dans la pension de famille où il loge d'une jeune institutrice tourangelle. En septembre 1950 a

lieu le mariage d'où naîtront deux enfants Marie-Françoise en 1952 et Jean-Louis en 1955.

Dans sa province, Bernard Pradel a découvert l'existence de l'ENA créée depuis quelques années. Il voudrait en savoir plus. Il en fait part à un avocat de Tours, Me Alain Ballot, qui habite Bourgueil et qui connaît bien Michel Debré, le président de la mission chargée de la réforme administrative, à l'origine de la création de la nouvelle école. Les deux hommes se rencontrent et de là naîtra entre eux une relation cordiale qui perdurera. Plusieurs fois, Bernard Pradel rendra visite à Michel Debré dans sa mairie d'Amboise, Michel Debré lui dedicera ses livres dont Bernard est un lecteur attentif. Mais, revenons aux années 50. Sur les encouragements de Michel Debré, Bernard Pradel se présente en 1953 au concours « fonctionnaires » de l'ENA. Il est reçu et accomplit les trois années de scolarité au cours desquelles il fait un stage de six mois au Contrôle civil du Maroc, un à la préfecture de Bourges et le troisième dans une entreprise d'Amboise. À l'issue de sa scolarité, il est nommé en 1956 administrateur civil au Ministère de l'Économie et des Finances et affecté à la Direction Générale des Impôts compte tenu de sa compétence acquise dans les services de l'Enregistrement.

De 1963 à 1972, il dirige le bureau des Relations internationales, ce qui l'amène à voyager aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Mais bien que banlieusard – il habite Palaiseau – il souhaite retrouver le calme de la vie de province et est heureux de venir à Orléans en 1972 comme directeur des services fiscaux du Loiret, puis en 1982 comme directeur régional des impôts pour la région Centre. La fin de sa carrière approchant, il est promu en 1986 conservateur des hypothèques de 1^{ère} classe à Toulon et, après une année d'allers et retours entre les deux villes, car il continue à habiter à Orléans, il demande son admission à la retraite.

Parallèlement à cette belle et longue carrière, il a mené une activité d'enseignement et de recherche. Il a été chargé de travaux pratiques en matière de finances publiques à la Faculté de Droit de Paris de 1958 à 1960 et de travaux dirigés à l'Institut d'administration des Entreprises de Paris de 1965 à 1971. Il a été aussi professeur de droit des Affaires à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique de l'INSEE entre 1966 et 1972. Il gardait un souvenir très agréable des conférences sur la fiscalité internationale qu'il avait données à l'Institut des études européennes de Turin en 1979. À partir de cette même année, il donna un cours de fiscalité des entreprises à la Faculté de droit d'Orléans. Il publia aussi plusieurs articles dans la revue « Promotions » de l'ENA, dans celle de la Direction Générale des Impôts, dans « la Semaine juridique ».

Après cette vie professionnelle très active dont la valeur fut reconnue par l'attribution en 1980 de la rosette d'officier de l'Ordre national du mérite, Bernard Pradel avait du mal à s'adapter à sa condition de retraité et éprouvait le besoin de stimulants intellectuels. Aussi, accueillit-il avec intérêt la proposition de Gérard de Montmarin, past-président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, de présenter sa candidature pour devenir membre correspondant. Avec son parrainage et celui d'André Barré, lui aussi past-président, il fut admis en 1989, puis titularisé un an après avec une communication sur « La Révolution française et l'impôt ». Ce fut la première d'une série de treize communications présentées jusqu'en 2012. Nous en reparlerons.

Lorsque, succédant à Yves O'Mahony, Bernard Bonneviot devint en janvier 1994 président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, il choisit pour lui succéder au poste de trésorier, le professionnel des chiffres, Bernard Pradel. Yves Avril ayant démissionné de ses fonctions de vice-président, je le remplaçais à la suite de

l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 1994. Nous sommes donc alors tous les deux membres du bureau de la Société et c'est ainsi que commença notre collaboration. Arriva en 1997, il y aura exactement 20 ans au mois de juin prochain, le grand événement : la renaissance de l'Académie d'Orléans. Lors de la réunion constitutive du bureau, je demandai à notre confrère, qui faisait partie du nouveau conseil d'administration, de continuer à assumer les fonctions de trésorier. Il accepta, mais seulement jusqu'à la fin de l'année en cours où il fut remplacé par Gabin Caillard.

Il ne quittait pas pour autant l'état-major, puisqu'il conservait son poste de président de la section « Sciences » qu'il occupait depuis la réunion du 16 octobre 1997, à la suite du Dr Didier auquel le liait une grande amitié. Il resta président de la section jusqu'à la réunion du 3 mai 2007, au cours de laquelle fut élu le nouveau président, Marius Ptak et continua à appartenir au conseil d'administration jusqu'en 2010. Dans l'exercice de ses différentes fonctions au sein de notre compagnie, Bernard Pradel a fait montre de ses qualités d'intelligence, de réflexion et de prospective. Il souhaitait notamment que dans le cadre du respect de nos règles, notre recrutement soit plus orienté vers le monde économique et financier. Il serait donc manifestement très heureux de certaines récentes admissions. Un autre de ses soucis était l'ouverture de nos activités vers la ville. La plus grande fréquence des séances publiques répond bien à ce souhait. Par son engagement, Bernard Pradel fut donc un membre actif de notre compagnie. Il le fut aussi par le nombre et l'importance de ses communications.

Comme je vous l'ai déjà dit, il en a présenté treize entre 1990 et 2012. Cinq traitent de fiscalité, sa spécialité professionnelle. En voici les dates et les sujets :

- le 29 mars 1990, *La Révolution française et l'impôt*, dont la conclusion est sévère : « La Révolution française qui fut faite en partie à

cause de l'impôt se révéla incapable de lui faire jouer son rôle budgétaire normal et même le dévoya dans des applications contraires aux principes qu'elle avait proclamés. Bien plus, en recourant sans limite aux émissions de papier-monnaie, elle laissa se développer l'inflation, cause d'enrichissement pour les spéculateurs, mais d'appauvrissement pour beaucoup, prélevant par ce biais sur les citoyens un impôt invisible qui se traduisit par une spoliation sans précédent dans notre histoire. »

- le 18 février 1993, il parle de *La fortune et l'impôt en France au xxème siècle* : De l'analyse historique de l'imposition du capital en France à notre époque il déduit que les tenants d'une politique fiscale égalitaire devraient comprendre qu'un programme de réduction des inégalités doit passer avant tout par des mesures économiques d'aide à la constitution de patrimoines, en commençant par les petits et les moyens.

- le 21 novembre 1996, il s'attaque à *La réforme fiscale : mythe et réalité* : Il s'engagea dans cette rétrospective des réformes fiscales alors que le gouvernement avait déposé en septembre un projet de réforme de l'impôt sur le revenu. Il concluait : « Nous voici arrivés au terme de cet exposé que certains, avec raison, trouveront aride et austère. Mais, n'est-ce pas là le propre de la fiscalité car elle ignore la fantaisie et ne l'apprécie guère chez les contribuables ! C'est aussi une maîtresse ingrate et exigeante pour ceux qui la servent. Lui ayant donné, comme d'autres de mes collègues, beaucoup de moi-même pendant quarante ans et plus de bons et loyaux services dans l'administration des impôts, j'aimerais, mais ce n'est peut-être qu'un vœu pieux, en avoir fini avec elle une bonne fois pour toutes en posant le point final à cette communication. » Ce fut effectivement un vœu pieux puisque le 4 avril 2002, il s'attaquait à nouveau à « *(L')exception française et (l')impôt* » et actualisait son analyse le 6 décembre 2007.

La fiscalité n'a pas été son seul sujet d'étude. Des périodes marquantes de l'histoire

ont aussi suscité son intérêt et furent l'objet de ses travaux. Il en fut ainsi de *L'expédition de Bonaparte en Égypte de 1798 à 1801* qu'il analysa comme un fiasco militaire le 20 novembre 1997 et un an plus tard, le 5 novembre 1998, en tant que réussite scientifique. En 2011, le 19 mai, un épisode tragique de l'histoire napoléonienne retint son attention : *la guerre en Espagne de 1808 à 1814* dont il fit le triste bilan.

Mais, il s'est surtout passionné pour l'histoire contemporaine, celle qu'il a vécue. Il aborde l'entre-deux guerres avec sa communication du 16 mars 2006 intitulée *Une date capitale ; le 7 mars 1936, la remilitarisation de la Rhénanie*. Le 2 mars 1995, il avait mis en évidence *La résistance allemande à Hitler et au nazisme* dont il analysa les composantes et les actions. Nous arrivons aux années 40. Il s'intéresse le 15 juin 2000 à « *Une date presque oubliée : le 10 juillet 1940 ou la fin de la IIIème République* ». Dans son exposé, il relate avec précision les circonstances de l'accès au pouvoir du Maréchal Pétain. Il termine en constatant qu'« une constitution n'est aucunement une garantie de durée pour un régime politique... Voilà, écrit-il, ce que pourraient méditer avec fruit certains hommes politiques de ce temps, qui plutôt que de s'attacher à résoudre les problèmes qui conditionnent l'avenir du pays, emploient leur énergie à concocter des projets de révision constitutionnelle à des fins plus ou moins justifiées. » Le 3 mars 1994, il nous avait fait découvrir « *Une aventure intellectuelle au temps du gouvernement de Vichy : l'École nationale des cadres d'Uriage (1940-1942)* », en insistant sur le caractère éducatif original de cette communauté rassemblant des hommes venus

d'horizons divers, mais étroitement solidaires. Comme il avait traité de la fin de la IIIème République, il nous décrivit le 5 mars 2009 « *La fin de la IVème République* » avec une chronologie détaillée des événements. Enfin, sa dernière communication datée du 11 octobre 2012 est consacrée à « *La fin de la France gaullienne (1965-1970)* ». Cette fois-ci encore, il fait montre de ses talents d'historien et de chercheur.

L'énumération à laquelle je viens de me livrer montre à l'évidence l'apport exceptionnel de Bernard Pradel à notre Académie. Il lui était très attaché, il était véritablement heureux d'en être membre. Alors qu'il avait beaucoup de difficultés à se déplacer, ces dernières années, de temps à autre, il venait encore, à petits pas, depuis son domicile, la résidence des Jardins du Théâtre toute proche, assister à nos séances et c'est vraiment contraint par la maladie qu'en décembre 2015, il demanda l'honorariat. Sa santé s'aggrava en octobre dernier. Il mourut le 11 novembre 2016. Ses obsèques furent célébrées le 17 novembre en l'église Saint-Vincent d'Orléans. Il est enterré au cimetière de Tours auprès de son épouse, disparue depuis 2004.

À ses enfants, Marie-Françoise et Jean-Louis, je redis toutes nos condoléances et notre sympathie. Qu'ils soient aussi assurés de la reconnaissance de notre compagnie dont le présent hommage veut être la fidèle expression.

Jacqueline Suttin

Membre titulaire de l'Académie d'Orléans

Voyage aux confins de l'Île de France, de la Champagne et de la Brie

les mardi 13 et mercredi 14 juin 2017



Le voyage réunit 40 participants (dont 14 membres de l'Académie, les autres étant membres de la Société des Amis) et avait pour but de visiter les deux sites historiques et religieux de Reims et de Laon, la géographie locale (côte d'Île de France et butte-témoin de Laon) et une petite région intéressante proche mais peu connue (butte et forêt de Villers-Cotterêts, vallées de l'Ourcq et de la Marne, plateau de Brie et Jouarre).

Comme les années précédentes, le car partit vers 7 h 10 du dépôt des cars Simplon à Fleury-les-Aubrais mais ne passa pas à la gare d'Orléans, pour gagner du temps. Il prit directement les autoroutes A10, A104 et A4, jusqu'à la sortie vers Château-Thierry, après un arrêt à l'aire de service de Ferrières-en-Brie.

La visite commença à l'église d'Essômes-sur-Marne (Figure 1), typique du style gothique lancéolé (1190-1230), tout comme la cathédrale de Reims. Toutefois, ce style est plus facile à observer à Essômes, l'église étant à la fois plus simple, assez dépouillée et bien éclairée en absence de vitraux.



Figure 1. L'église d'Essômes-sur-Marne

Quelques kilomètres plus loin, le car s'arrêta en haut de la *Cote 204* près du Mémorial

américain, d'où l'on domine un vaste paysage sur la vallée de la Marne et le bord du plateau en face, situé à la même altitude. D'abord peu profonde, la vallée s'est encaissée par érosion d'une centaine de mètres à la suite d'un léger soulèvement consécutif à la montée des Alpes, il y a quelques millions d'années.

Le mémorial (Figure 2) commémore la participation, décisive, des troupes américaines aux combats, notamment ceux du printemps



Figure 2. Les participants devant le mémorial

1918 près de Château-Thierry, puis ceux de l'été dans le Tardenois, en direction de la Vesle.

Hommage émouvant au sacrifice des nombreux soldats venus mourir là, arrivés d'un continent lointain, pour une cause elle aussi lointaine et qui ne les concernait qu'indirectement.

Le car reprit l'autoroute et arriva à Reims où le déjeuner fut pris au restaurant de l'hôtel Campanile, près de la Vesle et proche du centre ville. Le car (qui avait pu stationner près de l'hôtel) amena ensuite les participants à côté de la cathédrale, où eut

lieu une visite guidée de près de deux heures, en deux groupes d'une vingtaine de personnes. Une grande partie de la façade étant malheureusement cachée par un échafaudage, seul le portail gauche - et son célèbre Ange au Sourire (Figure 3) - put être commenté.



Figure 3. L'ange au sourire

La visite concerna donc essentiellement l'intérieur, notamment les vitraux (tout au moins pour l'un des deux groupes) mais on put bien sûr admirer les diverses perspectives de la nef, du transept et du chœur de cette magnifique, et très homogène, cathédrale, en retrouvant notamment le style lancéolé observé le matin.



Figure 4. La cathédrale de Laon

Dans un temps libre restreint, certains allèrent visiter la basilique Saint Remi, d'autres l'église Saint Charles ou encore le Palais du Tau. Un nombre non négligeable de participants apprécièrent de pouvoir se reposer à la terrasse d'un café sympathique en profitant d'un temps ensoleillé sans être toutefois trop chaud.

Vers 18 h 30 le car reprit l'autoroute pour aller à Laon. Trajet sur le plateau crayeux de Champagne, datant du Crétacé, passant entre quelques buttes-témoins en calcaire grossier datant de l'époque tertiaire. En fin de trajet, on s'approcha de la « falaise » d'Île de France et nous pûmes contempler la fameuse butte-témoin de Laon, bien éclairée par le soleil, avec sa couronne de remparts et sa cathédrale (Figure 4) juchée au sommet.

Vers 19h30, ce fut l'arrivée à l'hôtel Campanile, à l'entrée de la ville basse moderne.

Le dîner y fut pris en grande partie sous forme de buffet puis ce fut le repos nocturne dans des chambres simples mais confortables et très calmes.

Le lendemain, vers 8h30 le car monta par une route en lacets jusqu'à l'entrée de la vieille ville, ancienne capitale carolingienne, avant de rejoindre le parking situé en dessous des remparts. Le temps étant magnifique, la vue portait loin vers le nord et vers l'est sur plusieurs kilomètres. A nos pieds, la gare, les voies et les trains avaient l'air de miniatures.

On arrivait bientôt à la cathédrale, impressionné d'abord par ses nombreuses tours, imposantes et originales avec leurs tourelles d'angle ajourées et leurs grands



Figure 5. Mandorle du Christ entouré des quatre évangélistes : Marc (Lion), Mathieu (Ange), Jean (Aigle), Luc (Taureau).

bœufs, hommage aux pauvres animaux qui ont beaucoup peiné à monter les pierres depuis le bas de la butte jusqu'au chantier. La façade présente une abondante sculpture dédiée à la vie de Notre-Dame. L'intérieur, avec ses quatre étages, exemple typique du gothique de transition, est magnifique, notamment vu de la croisée du transept, bien éclairé par la tour lanterne, encore romane et de style normand.

On fit ensuite un aller et retour jusqu'à l'église Saint-Martin dans les rues peu animées de la vieille ville, en revenant par la porte des Chenizelles et la splendide porte d'Ardon, jusqu'à reprendre le car au pied des remparts.

Un court trajet passant à proximité du Chemin des Dames, lieu rendu tristement célèbre par la meurtrière bataille de 1917, puis contournant Soissons, ancienne capitale mérovingienne, nous amena à Longpont, devant les ruines d'une ancienne abbaye cistercienne. Le site est tout petit, entre l'église et une porte du 14^{ème} siècle, mais possède un

hôtel renommé où nous primes un excellent repas.

Un trajet plus long nous amena ensuite jusqu'à Jouarre, en traversant d'abord le bord de la butte de Villers-Cotterêts, zone plus haute et humide (appartenant en fait à la Brie) recouvert d'une belle forêt de hêtres, puis la vallée de l'Ourcq (vers la Ferté Milon), un petit bout du plateau de Brie, enfin la Marne à la Ferté-sous-Jouarre.

A Jouarre, la visite de la célèbre crypte mérovingienne se fit en deux groupes et l'on put admirer, à côté du mur de type gallo-romain, les divers tombeaux sculptés, dont l'un présente un panneau de tête exceptionnel représentant le Christ (Figure 5) entouré des quatre évangélistes, mandorle remarquablement bien conservée. Pendant ce temps, l'autre groupe visitait la tour romane de l'abbaye, encore occupée par les religieuses qui y présentent leurs œuvres, notamment de beaux santons.

Après un petit temps libre consacré à se désaltérer, ce fut le retour par les mêmes autoroutes qu'à l'aller, jusqu'au dépôt des cars Simplon, où l'arrivée se fit exactement à l'heure prévue.

André Brack
Michel Deck
Christian Froissart
Pierre Gillardot †
Christian Loddé

Membres titulaires de l'Académie d'Orléans

Histoire sommaire, au haut Moyen Âge, de la région visitée.



Cette petite région, aux confins de l'Île-de-France et du Nord de la Champagne, et plus particulièrement le triangle Soissons-Laon-Reims eut à cette époque un grand rôle dans notre histoire.

Déjà, à l'époque gallo-romaine, ces trois villes étaient importantes, surtout Reims, qui était la capitale de la Belgique seconde, province allant de la Seine et de la Marne jusqu'au Rhin.

Au troisième siècle, l'évangélisation progressa et au quatrième siècle, l'empire devint peu à peu chrétien. Les pouvoirs n'étant guère séparés, les évêques devinrent en fait les chefs locaux, d'autant plus que l'autorité centrale diminua progressivement jusqu'à disparaître complètement en 476.

Un morceau d'empire subsistait entre la Somme, la Loire et la Moselle, sous l'autorité de Syagrius, installé à Soissons. Au nord, il y avait des Francs (autour de Tournai) et à l'est des Alamans (autour de Mayence).

En 486, Clovis, roi des Francs, battit Syagrius à Soissons, bataille connue par l'histoire du vase, mais bien plus importante est une lettre, conservée, que Rémi, évêque de

Reims, né dans une famille aisée de Laon et instruit dans une bonne école, adressa à Clovis après sa victoire. Rémi reconnaît la fin de toute autorité romaine, fait acte d'obédience, propose à Clovis de devenir son conseiller, en insinuant que cette victoire ne pouvait venir que du Dieu des chrétiens, et que le nouveau pouvoir serait encore mieux accepté si les souverains (et ses guerriers) se convertissaient au catholicisme.

Clovis accepta aussitôt cette alliance, mais hésita plus longtemps pour le baptême. Heureusement, Rémi fut secondé par Clotilde, princesse burgonde catholique, que Clovis épousa vers 492-94. En 496, en difficulté devant les Alamans, Clovis promit au « Dieu de Clotilde » de se faire baptiser s'il sortait vainqueur du combat. Promesse tenue en 498 (ou 499) le jour de Noël : baptême de Clovis (et d'environ 3000 de ses guerriers) par Rémi, à Reims. Histoire bien connue, raconté par trois auteurs contemporains : Grégoire, évêque de Tours (dans son *Historia Francorum*), un certain Frédégaire et un anonyme. Aucun des trois ne parle de la colombe et de la sainte ampoule. Cet épisode fut ajouté en 878 par Hincmar,

archevêque de Reims qui écrivit une Vie de saint Rémi (avec en plus une confusion entre l'onction baptismale reçue par Clovis et l'onction reçue par un roi lors de son sacre, le premier roi sacré ayant été Pépin le bref, à Soissons en 751).

Dès la mort de Clovis, en 511, le royaume fut partagé entre ses fils et rarement réuni par la suite. Les royaumes mérovingiens étaient des structures éphémères, aux frontières incertaines, Soissons restant toutefois capitale, au moins pour l'un d'eux.

Ces royaumes furent l'ébauche, non de la France, qui n'apparut que beaucoup plus tard (en 843 et on ne devrait pas compter les souverains mérovingiens dans les rois de France), mais du royaume (puis empire) carolingien, beaucoup mieux structuré et administré, divisé en comtés ou évêchés, et agrandi (en comptant les marches) à toute l'Europe continentale de l'ouest. Les Carolingiens conservèrent, en la renforçant même, l'alliance (qui devint un réel partenariat) entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux ; lequel avait souvent la charge administrative au niveau local, en plus de ses trois fonctions basiques d'enseignement, de culte et d'assistance aux pauvres et aux malades.

En 843, à Verdun, l'empire fut partagé, mais les différentes parties conservèrent soigneusement ce partenariat qui fut une des bases des relations structurelles au Moyen-Âge, et même souvent après. Ceci contribua fortement à maintenir une certaine unité dans la zone couvrant l'ancien empire carolingien, étendue peu de temps après à l'Italie du Sud, aux îles méditerranéennes et, après la Reconquista, à la péninsule ibérique.

Pour la Francie, partie occidentale de l'empire, les rois carolingiens successifs, Charles II le chauve, Charles III le simple, Louis IV d'Outremer, Lothaire, Louis V résidèrent à Laon, capitale du royaume, dans un palais proche de la porte d'Ardon. Cette ville fut, sans doute, choisie pour son site exceptionnel qui la rendait pratiquement imprenable.

En 987, après la mort de Louis V (à 20 ans dans un accident de chasse), Adalbéron, archevêque de Reims, fit élire par les grands féodaux réunis à Senlis, Hugues Capet (fils d'Hugues le Grand et petit-fils de Robert I^{er}) au détriment de Charles de Lorraine, frère cadet du défunt roi. S'ensuivit une guerre, Charles occupa Reims et Laon, mais fut trahi par l'évêque de Laon, qui le livra avec sa famille à son rival. Ce dernier le fit enfermer dans une tour à Orléans où il mourut peu de temps après.

Les rois capétiens, aussi ducs de France, s'installèrent à Paris qui devint capitale du royaume et la région Soissons-Laon-Reims cessa dès lors de jouer un rôle important, hormis de temps à autre pour le sacre d'un roi dans la cathédrale de Reims.

Le haut Moyen Âge était terminé.

Remerciements

Micheline Cuénin est vivement remerciée pour la recherche de documentation.

Michel Deck

Membre titulaire de l'Académie d'Orléans